
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01509291 9


J.M. TERQUEM
BOOKSELLER
PARIS 19 RUE SCRIBE
NEW YORK 16 BEAVER ST





DE L'ETUDE DE L'HISTOIRE.

DE L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE,

A MONSEIGNEUR
LE PRINCE DE PARME,

Par M. l'Abbé DE MABLY.

NOUVELLE EDITION REVUE ET CORRIGÉE.



A MASTREICHT,
Chez CAVELIER, Libraire;
Et se trouve à PARIS,
Chez BARROIS l'aîné, BAILLY; Libraires, quai des Augustins.

M. DCC. LXXVIII.



DE L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE,

A MONSEIGNEUR LE PRINCE DE PARME.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

Que l'hiſtoire doit être une école de morale & de politique.

ON a déja mis ſous vos yeux, Monſeigneur, tout ce que l'hiſtoire préſente de plus remarquable. Vous avez vu naître le genre humain, & à peine les hommes ont-ils été formés, qu'ils n'ont plus été dignes que de la colere de leur Auteur. Ils abuſent des bienfaits du

ciel, ils ſont condamnés à périr ſous les eaux ; & vous avez vu ſortir de l'arche une famille privilégiée & deſtinée à repeupler la terre. A l'exception de quelques patriarches que Dieu a gouvernés d'une maniere miraculeuſe, & choiſi pour être les peres d'un peuple élu, nous ignorons les courſes, les entrepriſes, les tranſmigrations & les établiſſements des enfans de Noé. Ces ſiécles, qu'il ſeroit ſi avantageux de connoître, ſont enſevelis dans une obſcurité profonde. Nous ne ſavons point par quel enchaînement de révolutions extraordinaires, les hommes reproduits & multipliés en peu de temps, ont perdu les connoiſſances que leurs peres avoient avant le déluge.

En remontant auſſi haut que peuvent nous conduire les monuments de l'hiſtoire profane, vous n'avez en effet trouvé ſur preſque toute la terre, que des hommes plongés dans la plus affreuſe barbarie, & conduits par des paſſions brutales dont ils étoient les victimes. Ces ſauvages, pareils aux brutes, paroiſſoient n'avoir comme elles qu'un inſtinct groſſier. Il a fallu que l'excès de leurs malheurs les forçât à réfléchir, que des haſards heureux & des hommes

de génie les retiraſſent des forêts, leur appriſſent à conſtruire des cabanes, à nourrir des troupeaux, à cultiver la terre, & à s'aider mutuellement dans leurs beſoins. La ſociété ſeule étoit capable de leur faire connoître leurs devoirs, de leur préſenter un bien public qu'ils devoient aimer, & en établiſſant une regle & un ordre entr'eux, de hâter le développement de leur raiſon.

C'eſt dans l'Aſie que jettant les premiers fondements de la ſociété, les loix ont d'abord amené la sûreté & la paix à la ſuite de la juſtice. Vous voyez s'élever à la fois les empires puiſſants d'Aſſyrie, de Babylone & d'Egypte, tandis que le reſte de la terre eſt encore barbare. L'Europe ſe civiliſe à ſon tour; & les côtes d'Afrique que baigne la Méditerranée, ſont enfin habitées par des hommes. On voit par-tout des villes, des loix, des magiſtrats, des rois & des arts; mais les vices qui tourmentoient les particuliers avant la naiſſance des ſociétés, vont tourmenter les états. L'injuſtice, la violence, l'avarice, l'ambition, la rivalité, la jalouſie, ont rendu les nations ennemies les unes des autres; & vous avez vu commencer cette ſuite éternelle de guerres & de révolutions

qui, depuis la ruine des Babyloniens jusqu'à nos jours, ont changé mille fois la face du monde.

Ninus vainqueur de Babylone ; Sémiramis qui, en lui succédant, porta l'empire d'Assyrie au plus haut degré d'élévation ; Déjocès, à qui sa vertu soumit les Médes ses concitoyens ; Cyrus, dont la valeur donna l'empire de l'Asie entiere aux Perses, peuple jusqu'alors inconnu & peu puissant ; tous ces héros, & quelques autres que je pourrois encore nommer, ont mérité une attention particuliere de votre part. En vous instruisant de ce que des monuments trop rares nous apprennent de l'ancienne Egypte, ce ne sont, Monseigneur, ni ses pyramides, ni le labyrinthe, ni le lac de Mœris, ni les inondations fécondes du Nil, ni la grandeur fastueuse des successeurs de Sésostris, qui sans doute vous ont le plus touché. Vous auriez voulu connoître les loix, les institutions, les établissements, les mœurs, les usages de cette contrée heureuse où la philosophie est née. C'est-là que les hommes les plus célébres de l'antiquité sont allés puiser la sagesse pour la répandre chez des peuples ignorants ; & cette philosophie n'étoit pas, comme aujourd'hui,

une vaine ſpéculation; c'étoit l'art d'être heureux réduit en pratique.

Jamais pays n'a produit plus de vertus ni plus de talents que la Gréce. En voyant les inſtitutions rigides de Lycurgue, & la ſageſſe des Spartiates, avez-vous regreté que des loix trop molles & favorables à nos vices, aient ailleurs dégradé l'humanité? En voyant les grandes choſes qu'ont faites les Athéniens, auriez-vous voulu naître dans la patrie des Miltiade, des Ariſtide, des Thémiſtocle, des Cimon? C'eſt un favorable augure pour les hommes qui doivent un jour vous obéir, ſi, en liſant l'hiſtoire de la Gréce, vous vous êtes intéreſſé à ſa proſpérité, & ſi vous avez vu avec plaiſir la vengeance, le faſte & toutes les forces de Xerxès venir ſe briſer contre le courage, la diſcipline & la liberté des Spartiates & des Athéniens. Vous ſerez certainement, Monſeigneur, un grand prince, ſi, plein d'admiration pour le génie de Philippe inépuiſable en reſſources, & le courage audacieux d'Alexandre, une raiſon prématurée vous a cependant porté à blâmer leur ambition, & deſirer qu'ils euſſent fait un meilleur emploi de leurs grandes qualités.

Les Romains, dont la fortune élevée

par degrés, ſubjugue enfin toute la terre, vous ont préſenté un ſpectacle également agréable & inſtructif. D'une foule de brigands ou d'eſclaves fugitifs à qui Romulus avoit ouvert un aſyle, vous voyez naître les maîtres du monde. Ils prennent peu à peu des mœurs, &, en s'accoutumant à obéir aux loix religieuſes de Numa, ils échappent à la ruine dont ils étoient menacés. La haine que leur inſpire la tyrannie de Tarquin, leur donne la force de ſecouer ſon joug, & les prepare à prendre toutes les vertus qui accompagnent la liberté. A peine ont-ils des conſuls, qu'ils ont déja autant de héros que de citoyens. Si l'orgueil, l'avarice & l'avidité des patriciens menacent encore la république d'une nouvelle ſervitude, on ne leur donne pas le temps d'affermir leur puiſſance; bientôt des tribuns font connoître au peuple ſa dignité, forcent peu à peu ſes ennemis à fléchir ſous les loix de l'égalité. Le génie de Rome s'éleve, s'étend, s'agrandit, en quelque ſorte, au milieu de ſes diſſenſions domeſtiques. Sans légiſlateur qui inſtruiſe la république à régler ſes paſſions, & à ne pas ſe laiſſer effrayer par les caprices de la fortune, elle acquiert par ſes ſeules méditations cette patience

prudente qui ſe rend maîtreſſe des événemens, & cette magnanimité qui triomphe de tous les obſtacles.

Vous avez pris ſans doute plaiſir à ſuivre les Romains dans leurs victoires. Quelque intérêt qui vous attache à la nation Gauloiſe, confondue depuis avec les François ſes vainqueurs, n'avez-vous pas craint que Brennus n'étouffât dans ſon berceau un peuple que ſon courage appelloit à l'empire du monde, & dont la proſpérité & les malheurs devoient également ſervir d'éternelle inſtruction aux barbares qui envahiront un jour ſes provinces? Pyrrhus vous a inquiété, Annibal vous a fait trembler. Conſervez avec ſoin, Monſeigneur, ces premiers ſentiments que vous a fait naître la lecture de l'hiſtoire ancienne. C'eſt-là le premier avantage qu'on en doit retirer à votre âge. L'admiration pour les grands modeles que préſente l'antiquité, ouvrira votre ame à l'amour de la véritable gloire, & vous tiendra en garde contre les vices communs à tous les hommes, & contre les préjugés particuliers aux princes.

Ne conſidérer l'hiſtoire que comme un amas immenſe de faits qu'on tâche de ranger par ordre de dates dans ſa

mémoire, c'eſt ne ſatisfaire qu'une vaine & puérile curioſité qui décele un petit eſprit, ou ſe charger d'une érudition infructueuſe qui n'eſt propre qu'à faire un pédant. Que nous importe de connoître les erreurs de nos peres, ſi elles ne ſervent pas à nous rendre plus ſages? Cherchez, Monſeigneur, à former votre cœur & votre eſprit. L'hiſtoire doit être pendant toute votre vie l'école où vous vous inſtruirez de vos devoirs. En vous préſentant des peintures vives de la conſidération qui accompagne la vertu, & du mépris qui ſuit le vice, elle doit un jour ſuppléer aux hommes qui cultivent aujourd'hui les heureuſes qualités que la nature vous a données.

On oſe aujourd'hui vous montrer la vérité, on oſe tantôt mettre un frein à vos paſſions naiſſantes, & tantôt ſecouer cette peſanteur naturelle qui retarde notre marche vers le bien; mais un jour viendra, & il n'eſt pas loin, Monſeigneur, qu'abandonné à vous-même, vous ne trouverez autour de vous aucun ſecours contre des paſſions d'autant plus fortes & plus indiſcrettes, que vous êtes plus élevé au-deſſus des hommes qui vous entourent. Vous ne connoiſſez pas le malheur, je dirois preſque la miſere

de votre condition. La vérité, toujours timide, toujours faſtidieuſe, toujours étrangere dans les palais des princes, craindra certainement de ſe montrer devant vous. Redoutez, Monſeigneur, ce moment de votre indépendance. Quand je vous l'ai annoncé comme prochain, ſi vous avez éprouvé un ſentiment de joie & d'impatience, je dois vous avertir que vous devez redoubler d'attention pour ne pas échouer contre l'écueil qui vous attend. Triſte & malheureux effet de votre grandeur! vous ſerez environné de complaiſants à gages qui épieront inceſſamment vos foibles, & dont la funeſte adreſſe vous tendra des piéges d'autant plus dangereux, qu'ils vous paroîtront agréables. Pour vous dominer impérieuſement, ils iront au devant de vos deſirs, ils tâcheront, avec autant d'art que de conſtance, de vous rendre eſclave de leurs paſſions, en feignant d'obéir aux vôtres. Si vous les croyez, vous ſerez tenté de vous croire quelque choſe de plus qu'un homme, & dupe de vos courtiſans, vous vous trouverez rabaiſſé même au-deſſous d'eux.

A la voix inſidieuſe de la flatterie, oppoſez les réflexions que vous fournira l'hiſtoire. Elle vous apprendra, ſi elle

n'eſt pas écrite par la plume proſtituée de nos écrivains modernes, que la vertu ne doit pas être d'un exercice plus commode & plus facile pour les princes que pour les autres hommes. Elle vous dira au contraire que plus vos devoirs ſont étendus, plus vous devez livrer de combats & faire d'efforts pour les remplir. Elle vous avertira que né, comme tous les hommes, avec un commencement de toutes les paſſions, vous devez craindre qu'elles ne vous conduiſent aux plus grands vices; elle vous dira que chaque vice du prince eſt un malheur public.

Jamais prince n'a mérité les éloges que lui prodiguent ſes courtiſans : c'eſt une vérité, c'eſt un axiome qui ne ſouffre aucune exception, & que vous devez religieuſement vous répéter tous les jours de votre vie. Quand votre orgueil ſera tenté d'ajouter foi à des flatteurs, rappellez-vous que les monarques les plus vils, les plus méchants même, les Caligula & les Néron, ont été regardés comme des dieux par les hommes qui avoient le malheur de les approcher. Serez-vous prêt à vous laiſſer éblouir par votre pouvoir, ou amollir par les voluptés que vous prodiguera votre fortune? Rappellez-vous avec quel œil dédai-

gneux l'hiſtoire voit ces princes qui n'ont de grand que les titres dont ils ſont accablés; elle flétrit leur mémoire. A peine daigne-t-elle conſerver les noms de ces rois oiſifs & pareſſeux, qui n'ont rien fait pour le bonheur des hommes, tandis qu'elle venge de ſimples citoyens de l'obſcurité à laquelle leur état ſembloit les condamner.

Liſez & reliſez ſouvent, Monſeigneur, les vies des *hommes illuſtres* de Plutarque. Si cette lecture vous touche, ſi elle vous intéreſſe, ſi vous ne l'abandonnez qu'avec peine, ſi vous y revenez avec plaiſir; il vous eſt permis de juger avantageuſement de vous, & de croire que vous avez fait & que vous ferez des progrès. Les héros de Plutarque ne ſont preſque tous que de ſimples citoyens; & les princes les plus puiſſants ne peuvent cependant être grands aux yeux de la vérité & de la raiſon, qu'en les prenant pour modeles. Choiſiſſez-en un que vous veuilliez imiter. Mais je vous en avertis, Monſeigneur, que ce ne ſoit pas un prince. Vous ne trouveriez point dans le tableau que Plutarque en fait, cet amour de la juſtice & du bien public qui diſtingue les citoyens d'une république. Je ne ſais quelle gloire fauſſe &

ambitieuſe ternit toujours la vie des plus grands rois. Ils oublient trop ſouvent qu'ils ne ſont que l'inſtrument du bonheur de leur peuple, & ils veulent que leur peuple ſoit l'inſtrument de leur gloire. Choiſiſſez pour modele un ſimple citoyen de la Gréce ou de Rome, prenez-le pour votre juge, demandez-vous ſouvent : Ariſtide, Fabricius, Phocion, Caton, Epaminondas, auroient-ils agi ainſi ? Vous ſentirez alors votre ame s'élever, vous ſerez tenté de les imiter. Demandez-vous quel jugement ces grands hommes porteroient de telle ou telle action que vous voudrez faire; & vous acquerrez le goût le plus noble & le plus délicat pour la juſtice & la véritable gloire.

Mais il ne ſuffit pas, Monſeigneur, que vous regardiez l'hiſtoire comme une école de morale. Dans l'état où vous êtes né, ce n'eſt pas aſſez que vous ſoyez vertueux pour vous-même, vous devez nous être utile, & il faut que vous acquériez les lumieres néceſſaires à un prince chargé de veiller ſur la ſociété. La ſeule qualité d'homme & de citoyen, doit porter les particuliers à méditer ſur ce qui fait le bonheur ou le malheur de la ſociété, & les anciens nous ont laiſſé

à cet égard un exemple trop négligé par les modernes. Quel eſt donc le devoir de ceux à qui les peuples n'ont remis & ne confient le pouvoir ſouverain qu'à la charge de travailler au bonheur public ?

Il y a un art pour rendre une république heureuſe & floriſſante, c'eſt cet art qu'on appelle politique. Défiez-vous des perſonnes qui vous diront qu'il ſuffit d'avoir le cœur droit & l'eſprit juſte pour bien gouverner. Elles ne voudront vous rendre ignorant que pour ſe rendre néceſſaires, abuſer de votre ignorance, & vous tromper plus aiſément. Le prince qui ne connoît pas les reſſorts qui font mouvoir & fleurir la ſociété, ou qui ignore comment il faut accélérer ou ralentir leur action, réduit à la condition d'un automate, ne ſera que l'organe ridicule de ſes miniſtres : ſon ignorance les enhardira au mal, & bientôt leur premier intérêt ſera d'être ſes favoris pour devenir les tyrans de ſes peuples. S'il néglige de s'inſtruire, & de remonter juſqu'aux premiers principes de la proſpérité & de la décadence des états, il s'égarera malgré les meilleures intentions. En remédiant à un abus, il en produira un autre. Le bien, fait par haſard & ſans regle, ne ſera jamais que paſſager, & tiendra tou-

jours à quelque inconvénient. Vous avez dû remarquer dans l'hiſtoire pluſieurs rois dont on loue la probité ; des Louis XII ont été honorés du titre *de pere du peuple :* ces princes vouloient ſincérement le bonheur de leur royaume ; mais faute de lumieres, ils n'ont jamais pu rien exécuter d'utile à la ſociété. Après le plus long regne, n'étant encore inſtruits que par leur ſeule expérience, ils ne connoiſſoient que très - imparfaitement un cercle très-étroit de choſes.

C'eſt parce qu'on dédaigne par indifférence, par pareſſe ou par préſomption de profiter de l'expérience des ſiécles paſſés, que chaque ſiécle ramene le ſpectacle des mêmes erreurs & des mêmes calamités. L'imbécile ignorance va échouer contre des écueils, autour deſquels on voit encore flotter mille débris, reſtes malheureux de mille naufrages. Elle eſt obligée d'inventer, & peut à peine ébaucher des établiſſements dont on trouve le modele parfait dans un autre temps ou chez une autre nation. Delà ces viciſſitudes, ces révolutions capricieuſes & éternelles auxquelles les états ſemblent être condamnés. Nous faiſons ridiculement & laborieuſement des expériences malheureuſes, quand nous de-

vrions profiter de celle de nos peres. Tantôt le gouvernement s'égare dans de vaines spéculations, & ne court qu'après des chimeres; tantôt il s'applique gravement à faire des changements qui ne changent rien au sort malheureux de l'état. On étaye un édifice qui s'écroule, avec des poutres à moitié pourries. Nous nous agitons, comme des enfants, pour ne rien faire. Tant de fautes ne sont point impunies, & une fortune cruelle, inconstante & aveugle semble présider aux choses de ce monde; en usurpant sur les nations l'empire qu'y devroit avoir la prudence, elle les conduit à leur ruine à travers mille malheurs.

Avant que de commander une armée, Scipion & Lucullus apprirent dans la lecture de Xenophon, à devenir de grands capitaines. Ils ne se livroient point au stérile plaisir de lire de grandes actions de guerre & d'orner leur mémoire; ils s'appliquoient à démêler les causes des succès heureux ou des événements malheureux d'une entreprise particuliere ou d'une campagne entiere; ils étudioient l'art d'un général pour préparer la victoire, ou ses ressources pour réparer une défaite. Armes & discipline de chaque peuple, maniere différente de faire la

guerre, mouvements des armées selon la différence de leurs positions ou des terreins, rien n'échappoit à leurs méditations. Sans être sortis de Rome, Scipion & Lucullus avoient en quelque sorte fait la guerre contre plusieurs nations différentes, & sous les plus habiles capitaines de la Gréce. Pleins ainsi du génie de ces grands hommes, ils en furent les rivaux dès qu'ils commanderent les légions romaines.

Quelque soit l'emploi auquel on est appellé, soit qu'il n'ait rapport qu'à une branche de l'administration publique, soit qu'il en embrasse toutes les parties; il n'est pas douteux qu'on ne puise dans l'histoire les mêmes secours que Scipion & Lucullus y trouverent pour perfectionner leurs talents naturels & devenir de grands capitaines. Je pourrois, Monseigneur, vous en citer mille exemples, & j'espere que vous-même vous en ferez un qu'on citera un jour aux princes qu'on voudra former aux grandes choses.

Quelques peuples ont joui pendant plusieurs siécles d'un bonheur constant; d'autres n'ont eu qu'une prospérité courte & passagere, ou n'ont existé que pour être malheureux. Quelques états n'ont jamais pu, malgré leurs efforts, sortir

de leur premiere médiocrité; quelques-uns ſont parvenus ſans peine à la plus grande puiſſance. Combien de nations autrefois célébres, & dont la durée ſembloit en quelque ſorte devoir être égale à celle du monde, ne ſont plus connues que dans l'hiſtoire ? Perſes, Egyptiens, Grecs, Macédoniens, Carthaginois, Romains, tous ces peuples ſont détruits. Leurs proſpérités, leurs diſgraces, leurs révolutions, leur ruine ne devoient-elles être conſidérées que comme les jeux d'ue fatalité aveugle ? Ne rapporterons-nous de leur hiſtoire, Monſeigneur, que la triſte & fauſſe conviction que tout eſt fragile, que tout cede aux coups du temps, que tout meurt, que les états ont un terme fatal, & quand il approche, qu'il n'y a plus ni ſageſſe, ni prudence, ni courage qui puiſſent les ſauver ?

Non. Chaque nation a eu le ſort qu'elle devoit avoir : & quoique chaque état meure, chaque état peut & doit aſpirer à l'immortalité. Ainſi que Phocion l'enſeigne à Ariſtias, accoutumez-vous à voir dans la proſpérité des peuples la récompenſe que l'Auteur de la nature a attaché à la pratique de la vertu ; voyez dans leurs adverſités, le châtiment dont

il punit leurs vices. Aucun état florissant n'est déchu qu'après avoir abandonné les institutions qui l'avoient fait fleurir ; aucun état n'est devenu heureux qu'en réparant ses fautes & corrigeant ses abus. La fortune n'est rien, la sagesse est tout ; & ces grands événements rapportés dans l'histoire ancienne & moderne, & qui nous effrayent, seront autant de leçons salutaires si nous savons en profiter. Appliquez-vous dans vos études, Monseigneur, à démêler avec soin les causes du peu de prospérité & des malheurs infinis que les hommes ont éprouvés, & vous connoîtrez sûrement la route que vous devez prendre pour devenir le pere de vos sujets & le bienfaiteur des générations suivantes. La connoissance du passé levera le voile qui vous cache l'avenir. Vous verrez par quelles institutions les peuples inquiets qui déchirent aujourd'hui l'Europe, peuvent encore se rendre heureux. Vous connoîtrez le sort que chaque nation doit attendre de ses mœurs, de ses loix & de son gouvernement.

Il n'y a point d'histoire ainsi méditée, qui ne vous instruise de quelque vérité fondamentale, & ne vous préserve des préjugés de notre politique moderne,

qui cherche le bonheur où il n'eſt pas. Les rois de Babylone, d'Aſſyrie, d'Egypte & de Perſe, ces monarques ſi puiſſants ſembleront vous crier de deſſous leurs ruines, que la vaſte étendue des provinces, le nombre des eſclaves, les richeſſes, le faſte & l'orgueil du pouvoir arbitraire hâtent la décadence des empires. La Phénicie, Tyr, & Carthage vous annonceront triſtement que le commerce, l'avarice, les arts & l'induſtrie ne donnent qu'une proſpérité paſſagere; & que les richeſſes accumulées avec peine, trouvent toujours des raviſſeurs, parce qu'elles excitent la cupidité des étrangers. Rome vous dira, Monſeigneur, apprenez par mon exemple tout ce que la vertu produit de force & de grandeur; elle m'a donné l'empire du monde. Mais, ajoutera-t-elle, en me voyant déchirée par mes propres citoyens, & la proie de quelques nations barbares qui n'avoient que du courage, apprenez à redouter l'injuſtice, la molleſſe, l'avarice & l'ambition.

La Gréce vous offre ſes faſtes; liſez. C'eſt-là que vous pouvez faire une ample moiſſon de vérités politiques. Vous y apprendrez à la fois & ce que vous devez faire, & ce que vous devez évi-

ter. Les inſtitutions de Lycurgue ne peuvent être trop étudiées; jamais on ne peut trop en méditer l'eſprit, quoiqu'il ſoit aujourd'hui impoſſible de nous élever au même degré de ſageſſe. Ce ne ſera point ſans fruit que vous découvrirez les vices des loix de Solon. La proſpérité de Lacédémone vous prouvera que le plus petit état peut être très-puiſſant, quand les loix ne tendent qu'à donner de la force & de l'énergie à nos ames. Athènes, illuſtrée par des efforts momentanés de courage & de magnanimité, & par ſon amour de la liberté & de la patrie, mais malheureuſe parce qu'elle n'avoit aucune retenue dans ſa conduite, vous donnera les leçons les plus utiles, en vous montrant que des vertus & des talents mal dirigés n'ont ſervi qu'à la perdre. Dans les diviſions des Grecs, dans les malheurs que leur cauſa leur ambition, vous apprendrez à connoître les erreurs de l'Europe moderne, qui ſe laſſe, qui s'épuiſe, qui ſe déshonore par des guerres continuelles, dans leſquelles le vainqueur trouve toujours la fin de ſa proſpérité & le commencement de ſa décadence.

Remarquez-le avec ſoin; les mêmes loix, les mêmes paſſions, les mêmes

mœurs, les mêmes vertus, les mêmes vices ont constamment produit les mêmes effets; le sort des états tient donc à des principes fixes, immuables & certains. Découvrez ces principes, Monseigneur, & je prends la liberté de vous le répéter, la politique n'aura plus de secrets pour vous. Plein de l'expérience de tous les siécles, vous saurez par quelle route les hommes doivent aller au bonheur. Sans être la dupe de ce fatras de miseres, de ruses, de subtilités & d'inepties qu'on voudroit nous faire respecter, vous apprendrez à ne pas confondre les vrais biens avec ceux qui n'en ont que l'apparence. Vous distinguerez les remedes véritables des palliatifs trompeurs. Vous ressemblerez à ce pilote qui navige sans crainte & sans dangers parce qu'il connoît tous les écueils & tous les ports de la mer qu'il parcourt; il lit sa route dans un ciel serein, & est instruit des signes qui annoncent le calme & la tempête.



CHAPITRE II.

Des vérités fondamentales auxquelles il faut s'attacher en étudiant l'histoire.

PREMIERE VÉRITÉ.

De la nécessité des loix & des magistrats.

RIen n'est plus aisé, en lisant l'histoire; que d'extraire des maximes pour le gouvernement des états; mais si on fait ce travail sans observer une certaine méthode, on croira amasser des vérités, & on ne se chargera que d'erreurs. Gardez-vous, Monseigneur, de vous laisser tromper par des historiens, qui pour la plupart ne connoissent, ni la société, ni le cœur humain, ni la fin que la politique doit se proposer. Leur vanité est toujours prête à tourner leurs petites observations en axiomes généraux. Ils confondent tout, & ils attribuent la prospérité ou les malheurs d'un état à des minuties qu'on peut négliger sans danger, ou dont on s'occupera sans fruit. Toutes les vérités ne sont pas du même ordre;

& si vous ne les arrangez soigneusement en différentes classes, suivant leur importance; si vous n'assignez pas à chacune d'elles le rang qui lui convient; ces principes fondamentaux qui sont vrais dans tous les temps & dans tous les lieux, parce qu'ils tiennent à la nature de notre cœur & de la société; si vous les confondez avec ces maximes moins importantes, qui ne sont vraies que dans quelques circonstances particulieres, & relativement à telle ou telle forme de gouvernement; soyez sûr qu'avec cet amas de demi-vérités ou de vérités en désordre, vos opérations toujours incertaines & louches, ne réussiront que par hasard & pour peu de temps.

Pendant plusieurs années, j'ai étudié l'histoire sans méthode & sans guide, & ce n'est qu'en échouant contre plusieurs écueils, que j'ai appris à les connoître. J'ai perdu beaucoup de temps; mais il n'appartenoit à personne, & mes erreurs n'ont fait aucun mal dans le monde. Qui n'est rien, peut se tromper sans péril. Il n'en est pas de même pour vous, Monseigneur; on est en droit de vous demander compte de tous vos moments. Les princes ont tant de devoirs à remplir, qu'ils n'ont pas un instant à perdre.

Peut-être que le temps que vous mettriez à chercher la route que vous devez tenir, feroit un temps perdu, & vos sujets souffriroient un jour des fautes que vous auriez commifes, en cherchant la vérité où elle n'eft pas. Agréez donc l'hommage que je vous fais de quelques réflexions. Je ne vous les préfenterois qu'en tremblant, fi les perfonnes qui les mettront fous vos yeux, ne devoient pas vous faire remarquer les erreurs dans lefquelles je pourrois tomber.

La premiére vérité politique, & d'où découlent toutes les autres, c'eft que la fociété ne peut exifter fans loix & fans magiftrats. Détruifez ce double lien qui unit les hommes, & ils rentrent fur le champ dans l'état de la nature. Vous vous rappellez, Monfeigneur, que vous n'avez vu dans aucune hiftoire que des peuples policés fe foient paffés de loix & de magiftrats; bien-loin delà, vous avez remarqué que les fauvages d'Afrique & d'Amérique, malgré leur ignorance & leur barbarie, ont fenti la néceffité d'avoir des chefs & quelques coutumes qu'ils refpectaffent.

Pour vous convaincre de la vérité que je mets fous vos yeux, il fuffit de vous étudier vous-même. Avec une médiocre

diocre attention, vous jugerez que vous n'êtes qu'un composé bisarre de passions & de raison, entre lesquelles il subsiste une guerre éternelle. Chaque passion ne voit, n'écoute, ne consulte que ses seuls intérêts, parce qu'elle est assez stupide pour espérer de trouver son bonheur en elle-même. Comme un tyran, elle s'indigne des obstacles qu'elle rencontre. Tandis que chacune de vos passions ne cherche à vous occuper que de vous-même, & voudroit vous sacrifier l'univers entier; votre raison vous dit quelquefois que vous devez être juste, c'est-à-dire, ne pas exiger des autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils exigeassent de vous. Elle vous apprend que tous les hommes ont les mêmes besoins, & qu'étant égaux par leur nature, & destinés à se donner des secours mutuels, chaque individu doit ménager les intérêts de ses pareils, en travaillant à son bonheur particulier. Ce nest pas tout; convenez que votre raison souvent assoupie & comme étrangere en vous-même, n'ose presque pas vous parler. Avouez, cet aveu vous fera honneur, avouez que dans les moments où vous êtes le plus maître de vous, elle ne vous parle que d'une maniere timide & en bégayant;

au lieu que les passions toujours adroites, vives & éloquentes semblent exercer sur vous un empire magique.

Tempérez, ici, Monseigneur, la vivacité de votre esprit; marchons lentement. Ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, n'est qu'un texte que vous devez méditer avec soin. Je me suis contenté de vous mettre sur la voie; étudiez par vous-même les mouvements de vos passions : dans les moments où votre cœur sera le plus calme, interrogez votre raison, recueillez les oracles qu'elle prononcera, & comparez-les aux saillies imprudentes de votre cœur. Il faut que l'étude vous donne une certaine peine; & vous ne saurez bien que ce que vous aurez appris par vos propres méditations.

Dès que vous vous connoîtrez vous-même, vous serez bien avancé pour connoître tous les hommes; car il n'y a personne qui n'éprouve comme vous l'empire de quelque passion & les miseres de l'humanité. Le levain est partout le même, quoique la fermentation ne soit pas par-tout égale. Nous sommes si accoutumés à nous préférer à tout, l'attrait du plaisir est si puissant sur nous, que ce n'est point sans des combats que

les hommes les plus heureusement nés parviennent à se conduire par les regles de la raison, & pratiquent constamment la justice envers leurs pareils.

La premiere conséquence que vous tirerez de cette étude de vous-même, c'est que les hommes toujours enfants par la foiblesse de leur raison & la force de leurs passions, & par conséquent toujours prêts à s'égarer, ont besoin d'avoir des loix. Le législateur est pour la société, ce qu'ont été pour vous les personnes sages, qui, en présidant à votre éducation, vous ont appris à régler les mouvements de votre cœur, à contracter des habitudes honnêtes, & à défendre votre raison contre les secousses des passions. On vous a rendu facile la pratique de quelques vertus, en vous les rendant agréables; & c'est en cela que consiste tout l'art du législateur. Il nous arrache à nos vices, en leur infligeant des châtiments qui les rendent hideux, méprisables & dangereux. Il nous attache à la vertu par les récompenses dont il l'honore. C'est par cet artifice que notre raison acquiert une force égale à celle des passions, & que les passions mêmes nous encouragent à la pratique des vertus les plus difficiles.

Remarquez que l'établissement des loix en suppose nécessairement un autre: elles deviendroient inutiles, si des magistrats n'étoient chargés de les faire exécuter & de punir les coupables. En effet, que serviroit au législateur de nous prescrire les loix les plus sages, & de décerner les récompenses & les châtimens avec la plus exacte justice, si des magistrats n'étoient pas établis pour les distribuer? Les passions conserveroient leur autorité, & les loix ne seroient que des conseils aussi inutiles que ceux de notre raison.

Erigez-vous, Monseigneur, en Lycurgue ou en Solon. Avant que de poursuivre la lecture de cet écrit, amusez-vous à donner des loix à quelque peuple sauvage d'Amérique ou d'Afrique. Établissez dans des demeures fixes ces hommes errants, apprenez-leur à nourrir des troupeaux & à cultiver la terre. Travaillez à développer les qualités sociales que la nature a placées dans leur ame, & que l'ignorance & les préjugés y ont, pour ainsi dire, étouffées. Ordonnez-leur, en un mot, de commencer à pratiquer les devoirs de l'humanité. Sachez leur rendre leur devoir agréable & utile; empoisonnez par des châtimens les plai-

ſirs que promettent les paſſions, & vous verrez ces barbares, à chaque article de votre légiſlation, perdre un vice & prenune vertu.

Ce travail, en apparence puéril, peut être pour vous de la plus grande utilité. Pour mieux ſentir les vérités que je viens d'avoir l'honneur de vous propoſer, eſſayez d'affranchir les ſujets des états de votre pere, des loix qui maintiennent parmi eux l'ordre, la police & la tranquillité publique. En détruiſant les loix qui aſſurent la propriété des biens & la sûreté des perſonnes, ôtez aux magiſtrats la dignité & la force qui les font reſpecter; & ſur le champ les paſſions en tumulte & ſoulevées les unes contre les autres, ruineront de fond en comble toute eſpece de regle, d'ordre & de ſubordination. Les mœurs deviendront atroces, & je ne déſeſpere pas que vous ne parveniez en peu de temps à faire des Parmeſans & des Plaiſantins, un peuple plus ſauvage que les Hurons & les Iroquois.



CHAPITRE III.

Seconde vérité.

Que la juſtice ou l'injuſtice des loix eſt la premiere cauſe de tous les biens & de tous les maux de la ſociété.

TOus les peuples ont eu des loix; mais peu d'entr'eux ont été heureux. Quelle en eſt la cauſe ? C'eſt que les légiſlateurs paroiſſent avoir preſque toujours ignoré que l'objet de la ſociété eſt d'unir les familles par un intérêt commun, afin qu'au lieu de ſe nuire, elles ſe prêtent des ſecours mutuels dans leurs beſoins journaliers, & joignent leurs forces pour repouſſer de concert un ennemi étranger qui voudroit les troubler. Si telle eſt, comme on n'en peut douter, la fin de la ſociété, j'en conclus, Monſeigneur, que les loix doivent être juſtes; car leur injuſtice, loin de prévenir les injures & les torts que les citoyens pourroient ſe faire, ne ſerviroit au contraire qu'à les autoriſer. Les hommes, ou oppreſſeurs ou opprimés en vertu des loix,

ſe trouveroient encore expoſés dans la ſociété, aux mêmes inconvénients qu'ils éprouvoient dans l'état de nature. Ils ſe haïroient, ils ſe défieroient les uns des autres, ils ne ſeroient occupés qu'à ſe tromper & à ſe venger ; & leurs diviſions domeſtiques priveroient la république des forces qui ſont le fruit de l'union.

A quel ſigne certain jugera-t-on de la juſtice des loix ? à leur impartialité. Je vais, Monſeigneur, vous dire des vérités un peu dures pour l'oreille d'un prince ; mais vous êtes ſans doute préparé à les entendre ; & ſi vous voulez ne pas oublier que vous n'êtes qu'un homme, il eſt néceſſaire que vous ne les ignoriez pas.

Puiſque la nature n'a mis aucune différence entre ſes enfants ; puiſqu'elle me donne à moi comme à vous le même droit à ſes faveurs ; puiſque nous avons tous la même raiſon, les mêmes ſens, les mêmes organes ; puiſqu'elle n'a point créé des maîtres, des ſujets, des eſclaves, des princes, des nobles, des roturiers, des riches, des pauvres ; comment les loix politiques, qui ne doivent être que le développement des loix naturelles, pourroient-elles établir ſans

danger une différence choquante & cruelle entre les hommes ? Pourquoi la loi qui doit ſatisfaire la raiſon pour produire le bien, la révolteroit-elle ſans produire le mal ? Toute légiſlation eſt partiale, & par conſéquent injuſte, qui ſacrifie une partie des citoyens à l'autre. Elle n'établira qu'un faux ordre, un faux bien, une fauſſe paix : car, de quel œil des hommes dont on bleſſe les intérêts, ne doivent-ils pas regarder ceux qui ne ſont heureux qu'à leurs dépens ? N'ayant & ne pouvant point avoir de patrie, ne forment-ils pas une troupe d'ennemis, ou du moins d'étrangers dans le ſein de l'état ? Les eſclaves des anciens devoient haïr leurs maîtres ; auſſi ſe ſoulevérent-ils ſouvent. Parmi nous autres modernes, ne ſeroit-il pas inſenſé de s'attendre à trouver des citoyens dans ces hommes, à qui leur extrême pauvreté & les mépris des riches & des grands défendent d'être libres, & preſque d'être hommes.

L'impartialité des loix conſiſte principalement en deux choſes ; à établir l'égalité dans la fortune & dans la dignité des citoyens. Je ne vous invite point ici, Monſeigneur, à imaginer une république à laquelle vous ne donniez

que des loix impartiales ; ſans doute, vous en verriez réſulter le plus grand bonheur. A meſure que vos loix établiroient une plus grande égalité, elles deviendroient plus cheres à chaque citoyen. Elles ſeroient plus propres à tempérer les paſſions, à prêter des forces à la raiſon, & par conſéquent à prévenir toute injuſtice. Comment l'avarice, l'ambition, la volupté, la pareſſe, l'oiſiveté, l'envie, la haine, la jalouſie, ſeules cauſes des malheurs & de la ruine des états, agiteroient-elles des hommes égaux en fortune & en dignité, & à qui les loix ne laiſſeroient pas même l'eſpérance de rompre l'égalité ? Où les fortunes ſont égales, l'amour des richeſſes eſt inconnu ; & où l'amour des richeſſes eſt inconnu, la tempérance & l'amour de la gloire & de la patrie doivent être des vertus communes. Où la dignité & l'honneur de l'humanité ſont également reſpectés dans tous les hommes, il doit régner un certain goût de juſtice, d'honneur & d'élévation qui entretient la paix, ſans engourdir l'ame des citoyens. L'émulation y développera toutes les vertus, & l'amour du bien public ne permettra jamais aux talents d'être cachés ou de devenir dangereux. S'il s'é-

leve des maladies dans l'état, elles ne feront que passageres : il sera aisé aux magistrats d'y appliquer un remede ; ou plutôt la force seule de sa constitution y rétablira l'ordre.

Voilà, Monseigneur, les biens que vous verriez naître en foule dans votre république ; mais, sans entreprendre ce travail, je vous prie seulement de vous rappeller ce que vous avez déja lu dans l'histoire ; & en continuant de l'étudier, d'examiner avec soin, si les peuples dont les constitutions ont été les plus impartiales, n'ont pas été les plus forts, les plus florissants & les plus heureux.

Ce qu'on vous a dit de la république de Sparte, doit vous donner de grandes lumieres sur cette question. Aucun autre état n'a jamais eu des loix plus conformes à l'ordre de la nature ou de l'égalité ; aussi voyez-vous qu'aucun autre état n'a jamais conservé si long-temps ni si religieusement sa constitution. Si les Spartiates ont quelquefois été troublés par les alarmes que leur donnerent les Hilotes, s'ils ont enfin perdu leurs institutions & leur bonheur, il me semble que vous ne devez en accuser que ce reste d'anciens préjugés dont la sagesse de Lycurgue n'avoit pu débarrasser ses concitoyens.

Violant à l'égard des Hilotes les regles de l'humanité qu'ils respectoient entre eux, ils se virent forcés de craindre des hommes qui devoient les haïr, & leur joug devint de jour en jour plus pesant. L'immense intervalle qu'il y avoit entre le maître & l'esclave, préparoit l'esprit des Spartiates à admettre un jour des distinctions choquantes entre les citoyens mêmes. Qu'il a été malheureux pour Lacédémone, que Lycurgue ait été contraint de violer la loi de l'égalité, en laissant à deux branches de la famille d'Hercule, le droit de posséder héréditairement la premiere magistrature! Pouvoit-on voir sans surprise que le mérite qui faisoit les sénateurs & les éphores, ne fît pas les rois qui leur étoient supérieurs? La surprise devoit conduire au murmure, le murmure à la plainte, & la plainte à une révolution.

Remarquez, je vous prie, Monseigneur, que Lysander n'auroit pas été un ennemi de sa patrie, s'il eût pu aspirer légitimement au trône qui étoit le partage d'une autre famille. Pour occuper une place où ses talents l'appelloient, mais dont une loi partiale lui fermoit l'entrée, son ambition n'eut d'autre ressource que de renverser le gouverne-

ment & les loix. Il remplit la république de ses intrigues ; il y introduisit des richesses, avec lesquelles l'état ne pouvoit subsister ; & bientôt Lacédémone, peuplée de citoyens mécontents de leur sort, & qui ne craignoient ni la servitude ni la tyrannie, commença à éprouver les malheurs qui annonçoient sa ruine.

Vous connoissez, Monseigneur, la situation des Romains sous leurs rois. Vous savez que les familles étoient distinguées en patriciennes & en plébéiennes, & qu'aucune loi n'avoit mis des bornes à l'avarice ni à l'étendue des héritages. Les ames étant par conséquent ouvertes à la vanité & à l'intérêt, il n'est point surprenant que le bien public fût négligé, & que les Romains n'eussent rien qui les distinguât avantageusement de leurs voisins. En effet, leur nom seroit demeuré inconnu comme celui de mille autres peuples, si la révolution des Tarquins, en leur donnant l'espérance de l'égalité, n'eût donné à chaque citoyen les sentiments d'un héros. Si cette élévation d'ame semble disparoître dans la république naissante ; s'il éclate de nouveaux désordres ; si le peuple abandonne sa patrie, & se retire sur le mont sacré, n'en accusez que la noblesse, dont l'orgueil

ne peut souffrir l'égalité. Si elle avoit réussi dans ses projets, Rome, infailliblement peuplée de citoyens enorgueillis par leur grandeur, ou avilis par leur bassesse, auroit été condamnée à languir dans l'esclavage & l'obscurité. C'est la noblesse qui étoit l'ennemi de la république, & non pas le peuple. C'est en ramenant les loix à l'égalité prescrite par la nature, c'est en défendant avec constance la dignité des plébéiens, que les tribuns préparerent & consommerent la fortune de l'état.

Les querelles de la place publique deviennent moins vives; l'ordre s'établit, les talents se multiplient, les mœurs s'épurent, toutes les vertus & les loix prennent une nouvelle force. Remarquez, Monseigneur, que cet heureux changement est l'ouvrage de cet esprit d'égalité qui dicte déja aux Romains des loix moins partiales. Pourquoi s'éleva-t-il enfin chez eux de nouvelles dissensions, aussi funestes que les premieres avoient été avantageuses? C'est que celles-ci avoient établi l'égalité, & que les autres la ruinerent. La république, malheureusement emportée par son ambition & ses conquêtes, n'avoit pas apperçu qu'elle travailloit à sa perte. Elle

ne sentit point que les loix agraires & somptuaires, si favorables à l'égalité des fortunes, ne pourroient se maintenir au milieu des richesses qui fondirent à Rome, quand elle eut porté ses armes victorieuses en Afrique & en Asie. Plus on s'enrichit, plus on sentit le besoin de s'enrichir encore davantage. La république avoit pillé les vaincus, les citoyens pillerent la république. Tandis que les uns étoient riches comme des rois, les autres demandoient du pain & des spectacles. Plus les fortunes sont disproportionnées, plus les vices se multiplient. C'est de cette inégalité monstrueuse que découlerent, comme de leur source, l'oubli ou plutôt le mépris des anciennes loix, les mœurs les plus infames, la perte de la liberté, les guerres civiles, les proscriptions publiées contre les hommes qui osoient avoir quelque mérite ; & cette tyrannie stupide & sanguinaire des empereurs, qui ouvrit les provinces de l'empire à quelques hordes de barbares.

Parcourez toutes les histoires, & tous les faits vous prouveront que l'impartialité ou la partialité des loix a été la racine heureuse ou malheureuse de tous les biens, ou de tous les maux. Vous ne

trouverez point de nation qui ait vu s'élever impunément au milieu d'elle des familles privilégiées par leurs droits ou par leurs richesses. Par-tout où l'égalité n'est pas respectée, la justice aura deux poids & deux mesures Par-tout il se formera de ces patriciens orgueilleux qui trouvoient étrange que la nature eût daigné accorder à des plébéiens des poumons pour respirer, une bouche pour parler & des yeux pour voir.

Dès que vous en serez averti, Monseigneur, vous remarquerez sans peine que la politique ne se repaît que d'espérances chimériques, tant qu'elle se flatte de produire le bien sans établir des loix impartiales. Peut-être suspendra-t-elle pour quelques moments l'activité de l'avarice & de l'ambition ; peut-être les forcera-t-elle à n'oser se montrer avec leur hardiesse ordinaire;mais alors même ces passions agiront en secret. Toujours infatigables, toujours inépuisables en ressources, elles lasseront la constance de la politique, profiteront de ses distractions pour se rendre plus impérieuses que jamais. Quel peuple s'est corrigé de ses vices, si une heureuse révolution n'a commencé par lui donner le goût de l'égalité, & par abroger les loix in-

justes & partiales auxquelles il obéissoit ?

Je n'abandonnerai pas aisément cette matiere, Monseigneur, elle est trop importante; & pour que l'étude de l'histoire vous soit plus utile, je dois vous avertir que les historiens n'indiquent ordinairement que les causes prochaines de la prospérité ou de l'adversité des états. Par exemple, on vous dira que la discipline & le courage des Romains, leur patience, leur justice envers les étrangers, leur magnanimité, leur amour de la patrie, leur désintéressement, ont été les causes de leur élévation. Si vous vous en tenez-là, vous ne connoîtrez, si je puis parler ainsi, que les instrumens qui ont servi à faire la fortune de la république romaine. Pour acquérir une connoissance vraiment digne d'un prince qui doit être un jour le législateur de ses sujets, vous devez remonter jusqu'à la cause qui a elle-même produit le courage, l'amour de la patrie & les autres vertus des Romains. Vous la trouverez cette cause primitive dans la justice & l'impartialité de leurs loix; & si vous ne la regardez pas un jour comme le principe fondamental de votre politique, tous vos soins seront inutiles pour donner des vertus à vos sujets. Ces plantes, cultivées dans un

terrein qui ne leur eſt pas favorable, auront de la peine à prendre racine, & ſe flétriront en naiſſant.

On s'en prend à Sylla, à Marius, à Céſar, à Pompée, à Octave & à Antoine, ſi la république romaine a été détruite. On a tort. Ces hommes auroient ſervi utilement leur patrie qu'ils ont déchirée, ſi on avoit encore eu les loix & les mœurs qui firent des Camille & des Régulus.

En liſant dans l'hiſtoire que les Grecs ont vaincu les Perſes, parce qu'ils étoient auſſi ſages, auſſi courageux, auſſi habiles à la guerre, que les autres étoient imprudents, lâches & peu diſciplinés; recherchez les cauſes de cette différence, & vous apprendrez par quel art on peut faire encore de grands hommes. Les Grecs aimoient leur patrie, parce qu'ils y étoient libres, & que la qualité d'aucun citoyen n'y étoit avilie. Ils avoient toutes les vertus & tous les talents qui leur étoient néceſſaires, parce que des loix impartiales, en n'admettant des préférences que pour les vertus & les talents, les exaltoient tous, ſi je puis parler ainſi, & n'en perdoient aucun. Dans la Perſe, au contraire, la naiſſance plaçoit au haſard ſur le trône un homme à peine ca-

pable de remplir un emploi obſcur. Cet homme ordinaire n'avoit pour inſtruments de ſes deſſeins que des courtiſans, à qui leurs intrigues & leur flatterie tenoient lieu de talent, & une populace accoutumée au mépris & aux injures, & perſuadée que le mérite toujours inutile nuit quelquefois à la fortune.

Pour vous convaincre de plus en plus, Monſeigneur, d'une vérité qui eſt ſi importante pour vous, je vous prie, quand vous trouverez dans le cours de vos lectures le regne d'un prince illuſtre par la félicité de ſa nation ou par l'importance de ſes entrepriſes, je vous prie d'examiner avec ſoin, ſi ce prince n'a pas conſtamment fait tous ſes efforts pour ſe rapprocher, dans ſon adminiſtration, des principes de la juſtice & de l'impartialité. N'a-t-il pas commencé par ſe regarder plutôt comme l'agent que comme le maître de ſa nation? Pour élever l'ame de ſes ſujets, n'a-t-il pas travaillé à leur donner de ſa dignité? N'a-t-il pas cherché à leur perſuader que le mérite ſeul mettoit de la différence entr'eux? Il aura jugé que ces loix barbares qui aviliſſent l'humanité, aviliſſoient & affoibliſſoient ſon royaume. Il aura encouragé les vertus & les talents par les

mêmes moyens qui font le bonheur des républiques bien gouvernées.

Je vous prie encore, Monſeigneur, de jetter les yeux ſur l'Europe, & vous verrez par vous-même que chaque état eſt plus ou moins heureux, à meſure que les loix ſe rapprochent plus ou moins de l'impartialité de la nature. Le payſan ſuédois eſt citoyen, il partage avec les autres ordres de la république, la qualité de légiſlateur. La Suede eſt-elle donc expoſée aux mêmes injuſtices, aux mêmes vexations, à la même tyrannie que la Pologne, où tout ce qui n'eſt pas noble eſt barbarement ſacrifié à la nobleſſe? L'Anglois, ſoumis à des loix qui reſpectent les droits de l'humanité dans le dernier des hommes, porte-t-il l'ame abjecte & abrutie de ce Turc qui, ne ſachant jamais quel ſera le caprice du ſultan & de ſon viſir, ignore s'il eſt deſtiné à faire un bacha ou un palfrenier? Il doit y avoir autant de zele en Angleterre pour le bien public, & par conſéquent de talents, qu'il y a de découragement & d'ineptie dans les états du grand-ſeigneur. La Hollande, cultivée par des citoyens, & gouvernée par des loix encore plus impartiales, nourrit un peuple nombreux, & donne des bornes à la mer

ſuſpendue ſur ſes côtes. Dans les provinces d'un deſpote, ne cherchez que des friches, & des hommes couverts de haillons qui abandonneroient leurs déſerts, s'ils ſavoient qu'il y a des terres qui ne dévorent pas leurs habitants.

Il y a certainement un plus grand nombre d'hommes heureux dans la Suiſſe que dans tout le reſte de l'Europe. Pourquoi? parce que les loix, plus impartiales que par-tout ailleurs, y rapprochent davantage les hommes de l'égalité naturelle. Un citoyen n'eſt point-là plus qu'un autre citoyen. On n'y craint que les loix, & on les aime, parce qu'on en eſt protégé. Eſt-on puiſſant? c'eſt parce qu'on eſt magiſtrat, & la puiſſance du magiſtrat a ſes bornes. Des fortunes ni trop grandes ni trop petites, n'inſpirent ni l'eſprit de tyrannie, ni l'eſprit de ſervitude. De ſages loix ſomptuaires, en rendant inutiles de grandes richeſſes, empêchent de les deſirer, & temperent toutes les paſſions. C'eſt cette ſage économie qui entretient l'union & la paix entre des cantons inégaux en force, & qui ont des gouvernements différents. Ils ſont voiſins, & cependant ils ſont ſans jalouſie, ſans rivalité & ſans haine. L'ariſtocratie même de quelques cantons n'a pas les

vices naturels à ce gouvernement. Les ſujets obéiſſent ſans chagrin & ſans humiliation à des ſouverains qui, ſe contentant d'être des bourgeois ſimples, peu riches & économes comme eux, cachent qu'ils forment un ordre privilégié.

Puiſqu'on ne peut attendre un avantage ſolide, réel & durable que des loix qui ſont conformes aux regles de la nature; puiſque tout gouvernement qui les offenſe, détruit l'ordre ſocial, & y ſubſtitue le trouble & la diviſion des citoyens, faut-il, Monſeigneur, vous dépouiller de votre qualité de prince, faut-il anéantir les prérogatives de la nobleſſe, & rendre au peuple les droits impreſcriptibles que la nature lui a donnés; faut-il détruire les grandes fortunes, & par un nouveau partage des terres, donner un patrimoine aux pauvres? Non. Mais modérez votre impatience, & contentez-vous de connoître actuellement les loix que la politique n'a pu violer impunément. Nous rechercherons dans la ſuite de cet ouvrage, les moyens par leſquels elle peut réparer ſes injuſtices, & malgré la corruption générale, ſe rapprocher du bonheur.

CHAPITRE IV.

TROISIEME VÉRITÉ.

Que le citoyen doit obéir aux magiſtrats, & les magiſtrats aux loix.

LA ſociété a-t-elle des loix impartiales? c'eſt certainement un grand bonheur. Mais, après les réflexions que vous avez faites, Monſeigneur, ſur la force & les erreurs de nos paſſions, & ſur le beſoin qu'ont les loix d'être défendues & protégées par les magiſtrats, vous jugerez que ce bonheur ſera bien court, ſi les loix n'ont pas pour défenſeurs des magiſtrats aſſez forts pour contraindre le citoyen d'y obéir, & en même temps aſſez foibles pour ne point oſer eux-mêmes en ſecouer le joug. La politique n'a point d'opération auſſi délicate & auſſi difficile que l'établiſſement des magiſtratures. N'ayant que des hommes pour les revêtir d'une autorité qui peut devenir auſſi funeſte qu'elle peut être ſalutaire, & qui exigeroit la ſageſſe d'un Dieu, dans quelles balances peſera-t-on ce pouvoir qu'on doit confier aux magiſtrats?

Si le citoyen peut désobéir impunément aux magistrats, ne doutez point qu'il ne viole bientôt les loix mêmes qui lui paroîtront les plus sages. Quelques ames privilégiées, immobiles dans le choc des passions, que la regle ne gêne jamais, & pénétrées de respect pour la justice, n'empêcheront pas par leur exemple le mal public; & l'état plus ou moins troublé, suivant que la licence des citoyens sera plus ou moins grande, penchera plus ou moins vers l'anarchie. Si les passions des magistrats ne sont pas au contraire elles-mêmes réprimées avec soin, pendant qu'ils répriment celles des citoyens, on n'a fui un écueil que pour échouer contre un autre; de Carybde on est tombé dans Scylla. Les passions de la multitude gouvernoient la république; celles des magistrats vont décider de son sort. La licence des particuliers commettoit des désordres dont ils se seroient peut-être lassés; car le peuple entend quelquefois raison: la licence des magistrats en commettra qu'ils seront intéressés à maintenir. Quelque grand que soit leur pouvoir, ils le trouveront toujours trop petit dès qu'ils commenceront d'en abuser. Il s'établira une tyrannie sourde, & d'autant plus dangereuse

qu'elle ſera ſoutenue par la dignité même des loix.

C'eſt de la difficulté de ſaiſir avec force & préciſion ce point politique où les citoyens ſeront obligés d'obéir aux magiſtrats, tandis que les magiſtrats demeureront eux-mêmes ſoumis aux loix, que ſont nées ces diſſenſions domeſtiques, ces querelles & ces révoltes que vous avez rencontrées dans toutes les hiſtoires ? La plupart des hiſtoriens vous ont dit, Monſeigneur, que c'eſt inconſtance, emportement & légereté de la part de la multitude : cet animal qu'on n'apprivoiſe point, court toujours après les nouveautés. Mais dans la vérité cette agitation des peuples n'eſt que l'inquiétude d'un malade qui prend ſans ceſſe de nouvelles attitudes, parce qu'il n'en trouve aucune qui le ſoulage. Le peuple ne ſe plaint qu'à la derniére extrêmité ; il pardonne plus aiſément qu'il ne ſe venge, il n'eſt volage ni emporté quand il eſt heureux. Le bonheur le rend preſqu'auſſi immobile que la crainte inſpirée par un deſpote qui joint l'adreſſe à la dureté.

Les ſociétés, en ſe formant, ne donnerent certainement pas un pouvoir arbitraire à leurs magiſtrats ; & ſi vous voulez

voulez vous arrêter un moment, Monſeigneur, à conſidérer comment les hommes ſe ſont réunis pour former des républiques, vous jugerez de l'injuſtice des reproches qu'on fait au peuple.

Il ſeroit trop abſurde de penſer que des hommes qui n'avoient pas encore une idée claire & préciſe du bien qu'ils cherchoient en ſe réuniſſant, & gouvernés par des paſſions brutales, aient paſſé bruſquement de la plus grande indépendance à la ſoumiſſion la plus entiere. Croira-t-on que dans ces ſociétés naiſſantes, il y ait eu des contrats ou des conventions entre les citoyens & les magiſtrats ? non ſans doute. Des hommes égaux, & qui avoient les mêmes droits, ſe rapprochoient les uns des autres, parce que leurs qualités ſociales & leur foibleſſe les avertiſſoient du beſoin de s'unir ; mais ils ne faiſoient point de loix pour fixer leurs droits reſpectifs, parce qu'ils ne pouvoient pas même ſoupçonner qu'ils duſſent craindre de perdre leur liberté. Ils ſe choiſiſſoient un chef, tel qu'ils le jugeoient le plus propre à leurs beſoins ; & tant que ſes conſeils ou, ſi l'on veut, ſes ordres leur étoient agréables, ils lui obéiſſoient ſans ſe croire inférieurs à lui. Ils retiroient leur confian-

ce & le dépoſoient ſans trouble, dès que ſon autorité leur étoit inutile ou nuiſible; & vraiſemblablement la ſociété n'eut point d'autre regle de conduite pendant pluſieurs ſiecles.

Si l'hiſtoire nous repréſente les premiers rois de Babylone & d'Aſſyrie dont elle parle, comme des monarques abſolus dont la volonté faiſoit loi ; il eſt évident que les empires étoient déja trop étendus, & avoient fait de trop grands progrès dans les arts même inutiles, pour n'être pas déja très-anciens.

Il ne faut pas douter que ces premiers princes que nous connoiſſons, n'aient eu des prédéceſſeurs qui nous ſont inconnus, & qui ne furent d'abord que les ſimples capitaines d'une nation libre. Ils devoient reſſembler aux rois de la Grece dans les temps héroïques, ou à ces chefs des nations germaniques qui inonderent l'empire romain. Tels ſont encore en Amérique les chefs de ces peuples ſauvages qui nous retracent ſi bien l'image de la ſociété naiſſante.

Il fallut avoir de nouveaux beſoins & de nouveaux intérêts pour prendre de nouvelles idées ; & pour qu'il s'élevât des diſſenſions domeſtiques entre les magiſtrats & les citoyens, la ſociété de-

voit avoir fait affez de progrès, pour que l'avantage d'y dominer, pût faire naître l'ambition. Seroit-il naturel de penfer que dans ces circonftances le peuple ait commencé à montrer de l'inquiétude & à s'agiter? n'eft-il pas plus vraifemblable que les magiftrats fiers de leur dignité, aient abufé les premiers de leur crédit? ils oublierent leur deftination, ils tromperent le peuple, furprirent fa crédulité, & lui propoferent des réglements ou autoriferent des ufages moins propres à établir l'obeiffance du citoyen à la loi, qu'à la volonté du magiftrat. Les fociétés qui n'avoient eu jufqu'alors que des ennemis étrangers, eurent dans leur fein des ennemis domeftiques.

Daignez vous rappeller, Monfeigneur, ce que vous avez vu dans le cours de vos lectures hiftoriques. Tantôt le peuple laffé de fes défordres, indigné de n'avoir que des loix impuiffantes, & frappé de la feule idée d'arrêter les abus, croit ne pouvoir jamais accorder une affez grande autorité à fes magiftrats. Tantôt choqué de l'ufage injufte ou trop févere que les miniftres des loix font de leur pouvoir; toute contrainte lui paroît l'ouvrage de la tyrannie; & pour être libre, il foumet fes

magiſtrats à ſes caprices. Ne réparant une faute que par une autre faute, les états continuerent à être malheureux; & Minos fut le premier qui voulant remédier efficacement aux déſordres des Crétois, trouva dans ſes méditations cette grande vérité, que le citoyen doit obéir aux magiſtrats & les magiſtrats aux loix. Par quel art pouvoit-on la réduire en pratique? Jamais problême politique ne fut plus difficile à réſoudre, & jamais établiſſement ne devoit produire un plus grand bien.

Ce que Minos n'avoit qu'ébauché en Crete, Lycurgue le perfectionna à Lacédémone. Trouvant la puiſſance publique partagée en différentes parties, ennemies les unes des autres, & qui toutes vouloient uſurper de nouveaux droits, il ne fit qu'un ſeul gouvernement des trois autorités, du prince, des grands & du peuple, qui formoient, ſi je puis parler ainſi, trois adminiſtrations, trois gouvernements différents, d'où réſultoit la plus monſtrueuſe anarchie. Il donna au peuple la puiſſance ſouveraine ou légiſlative, c'eſt-à-dire, le pouvoir de faire des loix & de décider des affaires générales qui intéreſſoient le corps entier de la république, telles que la paix, la

guerre & les alliances. En même temps qu'il affermissoit la démocratie, il mit les citoyens législateurs dans la nécessité d'obéir aux loix qu'ils avoient faites. La loi acquit une force infinie sur chaque Spartiate en particulier, parce que l'assemblée générale de la république n'avoit aucune part à la puissance exécutrice, qui étoit déposée toute entiere dans les mains des deux rois & du sénat.

De son côté la puissance exécutrice ne pouvoit rien usurper sur les droits de la puissance législative, & restoit soumise aux loix qu'elle étoit chargée de faire exécuter, parceque les magistrats avoient un juge toujours présent dans les assemblées du peuple. Ils ordonnoient en maîtres, & on leur obéissoit; mais ils étoient punis, si en ordonnant, ils n'avoient pas été les simples ministres de la loi. Il n'étoit pas possible qu'ils fissent une ligue entr'eux, & changeassent le gouvernement en oligarchie; car il ne leur étoit pas possible de former de concert une conjuration contre la république. Il est vrai que les deux rois étant héréditaires, devoient naturellement s'occuper de la grandeur de leur maison, & travailler à augmenter leurs prérogatives; mais remarquez, Monseigneur, que Sparte étoit

plus en sûreté avec ses deux rois, que si elle n'en avoit eu qu'un. La nature ne devoit leur donner que rarement le même caractere, les mêmes talents, les mêmes qualités. L'avarice & l'ambition de l'un contenoit l'avarice & l'ambition de l'autre; ou plutôt ces passions qui, grace à l'austérité de la discipline & des mœurs des Spartiates, n'avoient aucun moyen ni aucune espérance de se satisfaire, n'étoient, pour ainsi dire, que des passions mortes. Quand elles auroient eu quelque activité, le sénat ne les auroit-il pas aisément réprimées? Si ce corps auguste de magistrats se tenoit dans les bornes légitimes de son autorité, il étoit plus puissant que les rois, & il n'avoit aucun intérêt d'être ambitieux. Le sénat n'étoit point ouvert à des familles privilégiées; tout Spartiate pouvoit être fait sénateur, & n'étant élevé que par le choix d'un peuple aussi vertueux que jaloux de ses droits, jamais ses intérêts personnels ne pouvoient être différents des intérêts de la république.

Les Romains sans législateurs, & dirigés par la sagesse seule de leur génie, parvinrent à former un pareil gouvernement. Vous connoissez, Monseigneur, toutes leurs magistratures, & je me bor-

nerai à vous faire obſerver que le partage de la puiſſance exécutrice en différentes parties étoit fait avec tant de ſageſſe, que ſans s'embarraſſer & ſe nuire en dépendant les unes des autres, elles tendoient toutes au même but par des moyens différents. L'ambition du magiſtrat conſiſtoit à remplir ſi bien ſes devoirs, qu'il méritât une ſeconde fois les ſuffrages de la place publique. En un mot, l'équilibre de toutes les autorités étoit d'autant mieux affermi, que les magiſtratures étoient courtes & paſſageres.

Quel que ſoit le partage de la puiſſance publique, vous concevez aiſément, Monſeigneur, qu'il ne peut qu'être utile; car quel qu'il ſoit, il eſt impoſſible qu'il ne tempere pas juſqu'à un certain point ces gouvernements extrêmes, tels que la monarchie arbitraire, l'ariſtocratie abſolue, & la pure démocratie, qui, par leur nature, ne peuvent avoir des loix impartiales, & n'ont que leurs paſſions pour les miniſtres de leur autorité.

Il y a des marques certaines pour juger de la juſteſſe des proportions avec leſquelles doit ſe faire le partage de la puiſſance publique. Si vous liſez, Monſeigneur, avec attention l'hiſtoire des peuples anciens & modernes qui ont eu un

gouvernement mixte, vous verrez conſtamment que ceux qui en ont retiré le plus grand avantage, ce ſont ceux qui ont abandonné la puiſſance légiſlative au corps entier de la nation, & confié la puiſſance exécutrice à un plus grand nombre de magiſtrats. Si un ſeul ordre de la république fait les loix, doit-on eſpérer qu'il ſera juſte à l'égard des autres? Si le nombre des magiſtrats eſt trop borné, ſuffiront-ils à leur emploi? L'expérience de tous les temps vous apprendra encore qu'on ne peut ſéparer avec trop de ſoin la puiſſance légiſlative de la puiſſance exécutrice. Par quel miracle la loi ſeroit-elle toute-puiſſante, ſi le légiſlateur qui la publie, eſt lui-même le magiſtrat qui la fait obſerver? C'eſt pour n'avoir pas fait cette ſéparation néceſſaire, que toutes les républiques de la Grece, à l'exception de Lacédémone, ne firent que de vains efforts pour former un gouvernement qui réunît les avantages du gouvernement populaire & de l'ariſtocratie. Dans les unes, le peuple légiſlateur qui s'étoit réſervé le droit de juger les jugements de ſes magiſtrats, de réformer leurs ſentences, & d'annuller leurs décrets, n'avoit en effet point de magiſtrats, & faiſoit inutilement des loix. Dans les

autres, les magiſtrats ayant trop de part à la légiſlation, exerçoient ſur le corps entier du peuple, le pouvoir qu'ils ne devoient exercer que ſur chaque citoyen en particulier; & dès-lors leurs paſſions trop libres n'étoient plus ſoumiſes aux loix.

On peut établir une barriere de ſéparation entre la puiſſance légiſlative & la puiſſance exécutrice; mais elle ſera bientôt renverſée, ſi les aſſemblées de la nation ſont trop fréquentes ou trop rares. Les peuples de l'Europe ſemblent à cet égard ſe conduire aujourd'hui avec plus de ſageſſe que les anciens. Si le peuple tient des aſſemblées trop fréquentes, il ſera néceſſairement plus difficile de le conduire. Il s'accoutumera à moins reſpecter les magiſtrats, & ſes paſſions acquerront trop de force & de crédit. Les occaſions de faire de nouvelles loix étant rares, il arrivera que ce peuple déſœuvré & inquiet ſe formera un tribunal, s'érigera lui-même en magiſtrat pour avoir des clients, & dès ce moment tout eſt perdu. La république ne conſervera aucune loi, aucune juriſprudence, aucune forme, aucun principe, aucun génie certains; & mille décrets contraires ſerviront de prétexte, de titre

& d'aliment à la tyrannie des peuples.

Les aſſemblées de la puiſſance légiſlative ſont-elles trop rares ? Les magiſtrats, éblouis de leur pouvoir, croiront ne plus avoir de juges. Ils ſe livreront à leur ambition, ils formeront des cabales, leurs intrigues ſemeront la corruption ; & la nation aſſemblée n'ayant plus aſſez de force pour réprimer des abus & des vices qui auront acquis par l'habitude un certain empire, elle ſe trouvera les mains liées ; & fatiguée des efforts qu'elle aura faits pour réparer une partie de ſes maux, elle déſeſpérera enfin de les guérir. S'il eſt poſſible, que les aſſemblées légiſlatives ſe tiennent réguliérement tous les ans dans des temps & des lieux marqués ; mais ſur-tout qu'une nation ne ſoit jamais ſéparée plus de trois ans de ſuite : elle s'accoutumeroit à s'oublier.

En méditant l'hiſtoire, vous remarquerez, Monſeigneur, que ſi ces aſſemblées n'ont pas des magiſtrats particuliers & diſtingués des magiſtrats ordinaires, l'ordre naturel des choſes ſera renverſé ; & que la puiſſance légiſlative, qui ne doit rien avoir de ſupérieur ni même d'égal, ſera cependant ſubordonnée à des magiſtrats qu'elle a droit

de juger & de punir. Ne doit-il pas en résulter plusieurs inconvénients ? Qu'il soit permis aux magistrats ordinaires de faire des représentations & des remontrances ; mais que les magistrats des comices & les représentants de la nation puissent seuls proposer des loix. Ce droit leur appartient, & ne sera pas dangereux, parce qu'ils ne sont point chargés de faire exécuter les loix, & que leur pouvoir expirant quand ils se séparent, ils sont seuls véritablement attachés à la liberté de la nation. Que les magistrats ordinaires, semblables à Valerius Publicola qui, par respect pour la majesté du peuple romain, fit baisser ses faisceaux en entrant dans la place publique, ne paroissent aux assemblées que comme de simples citoyens qui viennent apprendre ce qu'on leur ordonne d'observer & de faire observer.

Avec quelque empire que les magistrats commandent aux citoyens, jamais leur autorité ne sera dangereuse, s'ils doivent rendre compte de leur administration, s'ils sont choisis par le peuple, & sur-tout s'ils ne possédent que des magistratures courtes & passageres, qui ne leur donneront pas des intérêts distingués de ceux de la république. Voulez-

vous qu'ils aient une vigilance éclairée, courageuse & toujours égale ? que le prix du bien qu'ils auront fait, soit l'espérance de pouvoir, après quelques années de repos, être encore revêtus de la même dignité. Qu'il ne soit jamais permis de continuer un magistrat dans ses fonctions, quand le temps de sa magistrature est expiré. Cette regle ne doit souffrir aucune exception ; il ne faut pas même y déroger en faveur d'un Aristide, d'un Thémistocle, d'un Camille ou d'un Scipion. L'histoire vous apprendra, Monseigneur, que l'intrigue, la cabale & l'esprit de parti n'ont jamais manqué de profiter des honneurs extraordinaires qu'on a accordés à quelques grands hommes.

La puissance exécutrice doit être partagée en autant de branches différentes que la société a de besoins différents. Les Romains eurent des consuls, des censeurs, des préteurs, des édiles, des questeurs, des pontifes, des tribuns, un sénat, & quelquefois un dictateur. Que le partage de la puissance entre les magistratures ne soit jamais fait avec assez peu d'art, pour que l'une soit un obstacle aux opérations de l'autre. Rien n'est plus dangereux dans un état, que des

magiſtrats qui ont des prétentions indéciſes & oppoſées, ou qui ne connoiſſent ni l'étendue ni les bornes de leur autorité & de leur devoir. Un autre mal qui n'eſt peut-être pas moins grand, c'eſt de voir dans une république des magiſtrats inutiles. C'eſt parce qu'ils n'ont rien à faire, qu'ils veulent ſe mêler de tout; leur inquiétude n'eſt propre qu'à embarraſſer & gêner les reſſorts du gouvernement. Imitez la prudence des Romains qui, dans les affaires extraordinaires, créoient des décemvirs ou des magiſtrats, dont le pouvoir finiſſoit avec la commiſſion dont ils étoient chargés.

Je paſſe rapidement, Monſeigneur, ſur les moyens que la politique peut employer pour ſoumettre les magiſtrats à l'empire des loix. J'aurai occaſion de traiter cette matiere avec plus d'étendue, lorſque, dans la ſeconde partie de cet écrit, j'aurai l'honneur de mettre ſous vos yeux un examen des principaux gouvernements de l'Europe. Mais, avant que de finir ce chapitre, je dois vous avertir de vous tenir en garde contre ces hiſtoriens timides qui, ne connoiſſant ni l'homme ni la ſociété, ne voient la paix & l'ordre qu'où ils voient un calme ſtupide. Si vous les en croyez, jamais le

magiſtrat ne ſera aſſez puiſſant, jamais le peuple ne ſera aſſez accablé & aſſez ſoumis. Leur politique enſeigne la tyrannie, & au lieu de gouverner par les loix, ils veulent étonner par des coups d'état. Défiez-vous de ces eſpéces de romanciers qui, pour intéreſſer & attacher leurs lecteurs, ſe plaiſent à jetter l'alarme dans leur eſprit, & leur préſentent par-tout des précipices. Pour vous, Monſeigneur, ne vous laiſſez jamais effrayer par ces peintures puériles. Les débats ordinaires dans les gouvernemens mixtes, loin de les ébranler, en affermiſſent la conſtitution. Ils prouvent la liberté d'un état, &, ſi je puis parler ainſi, la force de ſon tempérament. Un calme profond eſt au contraire l'avant-coureur de la décadence. C'eſt la preuve que les mœurs ſe corrompent, que la patrie, la liberté & le bien public ne ſont plus des objets aſſez intéreſſants pour remuer les eſprits, & que les citoyens ſont enchaînés par la crainte, ou vendus à la faveur & à l'avarice.



CHAPITRE V.

QUATRIEME VÉRITÉ.

Qu'il faut se précautionner contre les passions des étrangers.

SI chaque nation, séparée de toutes les autres, ne devoit être occupée que d'elle-même ; si des mérs impraticables ou de vastes déserts coupoient toute communication entr'elles, la politique presque toute entiere se borneroit à ce que je viens de dire de l'impartialité des loix & de l'autorité des magistrats. Mais il n'en a pas été ordonné ainsi, Monseigneur ; & sans parler de l'art des navigateurs qui semble au contraire avoir rapproché tous les peuples pour multiplier, mêler, confondre & embrouiller leurs intérêts & leurs affaires, les continents des deux mondes sont trop vastes pour ne renfermer qu'une seule société. Des peuples libres, indépendants & liés entr'eux par les seuls devoirs de l'humanité & les droits des nations, sont voisins, se touchent, & semblent se confondre sur leurs frontieres. Vous devez

conclure de-là qu'il ne suffit pas à un état de se précautionner contre ses propres passions, il ne doit pas moins se défier de celles des étrangers.

Les nations, dit Cicéron, devroient ne se regarder que comme les différents quartiers d'une même cité. La nature a établi une société générale entre tous les hommes; les états se doivent les mêmes devoirs que les familles réunies sous un même gouvernement. Notre raison nous tient ce langage; mais nos passions en tiennent un tout différent; & il n'est que trop vrai que tous les peuples tendent à se corrompre & à se ruiner mutuellement. Le commerce qui les unit, ne sert qu'à rendre plus facile la communication de leurs vices; une rivalité odieuse les divise, & souvent ils se déchirent par des guerres cruelles. Tel est le tableau que présente l'histoire; & il n'aura rien d'étonnant pour vous, Monseigneur, si vous ne perdez pas de vue cet empire absolu avec lequel les passions gouvernent les hommes.

Il est évident que l'avarice, l'ambition & la haine ont allumé toutes les guerres qui ont déjà fait périr tant de peuples, & qui changeront encore mille fois la face du monde. C'est donc con-

tre ces passions que la politique doit se prémunir ; & l'histoire lui en apprendra les moyens les plus sûrs.

Voulez-vous ne pas craindre l'avarice des étrangers ? commencez vous-même par ne pas croire que vous ne serez heureux qu'autant que vous serez riche. Suivez le conseil que Lycurgue donnoit aux Spartiates, & que Platon a répété dans ses écrits. Que vos richesses ne soient pas capables de tenter la cupidité de vos voisins. On craindra toujours d'offenser un peuple pauvre, & qui est content de sa pauvreté. Je vous supplie, Monseigneur, de suspendre un moment votre lecture, & de rechercher par quelles causes les nations riches ont toujours été vaincues & subjuguées par les nations pauvres. Les Cantons Suisses sont beaucoup moins riches que les Provinces-Unies, & voilà pourquoi ils ont beaucoup moins d'envieux, de rivaux & d'ennemis. Les bourgeois de Berne ont-ils bien songé à ce qu'ils faisoient, s'il est vrai qu'ils amassent un trésor dans leur ville ? c'est la boëte de Pandore apportée parmi eux. Il n'est pas question d'examiner ici les ravages que cet or accumulé produiroit chez eux, si des mains infideles le pilloient ; que ces ri-

chesses, si elles existent, soient toujours enfouies. Mais il peut arriver une circonstance où l'espérance de les piller, exaltera assez les passions pour déranger l'heureuse harmonie qui regne entre les familles souveraines & les familles sujettes. Ce trésor, en excitant l'envie & l'avarice, peut exposer les Bernois à devenir la proie d'un ravisseur étranger, ou du moins à soutenir une guerre dangereuse.

Qu'un état se garde d'acheter la paix, comme ont fait les empereurs romains & tant d'autres princes aussi lâches qu'eux. Donner de l'or à ses ennemis pour les éloigner de ses frontieres, c'est les appeller dans le cœur de ses provinces. Je ne vois pas que les peuples qui ont médité & exécuté de grandes choses, aient payé à prix d'argent les services de leurs alliés. Ce commerce, commun aujourd'hui en Europe, est une preuve de foiblesse, d'avarice & de mauvais gouvernement. Pourquoi ne ne faire qu'un vil trafic de l'amitié, qui ne doit pas être entre les états moins sacrée ni moins fondée sur l'estime qu'entre les particuliers? Qui sait se faire respecter par sa fidélité, sa justice, sa prudence & son courage, n'aura jamais be-

ſoin d'acheter des amis. L'état qui manque de ces qualités, n'y ſuppléera point par ſa libéralité. En achetant des alliés, il leur apprendra à mettre leurs ſervices à l'enchere. Ils le rançonneront, ils le ſerviront mal, ils le trahiront même, ſi quelque puiſſance les paye pour être des traîtres. Les Romains n'ont eu notre politique que quand leur décadence annonçoit leur ruine.

Pour impoſer à l'ambition, il faut l'intimider. Doit-on donc affecter de l'orgueil, vouloir dominer chez ſes voiſins, prendre des airs inſolents & menaçants, de hauteur, ſe faire un point d'honneur de ne point reculer quand on a tort, & ſe targuer de ſes forces? non. L'expérience de tous les ſiécles vous apprend que par cette conduite on révolte plus qu'on n'intimide, & que pour contenir l'ambition, on allumeroit la haine: paſſion par ſa nature plus inconſidérée, plus aveugle, plus hardie & plus entreprenante que l'autre. Il faut avoir des forces; mais pour les rendre plus conſidérables, il ne faut offenſer ni menacer perſonne; il faut montrer qu'on peut attaquer, mais ſe tenir ſur la défenſive. C'eſt par cette conduite ſavante & modérée que la politique évite

la haine des étrangers, & s'en fait respecter en contenant leur ambition. Si vous voulez conserver la paix, soyez toujours prêt à faire la guerre avec avantage : maxime usée dans les livres, & inconnue dans la pratique.

Que la paix ne vous plaise pas parce qu'elle est compagne de la mollesse, des plaisirs & de l'oisiveté, car vos citoyens ne seroient que des lâches ; mais parce qu'elle est l'état naturel de l'homme, & le seul conforme à la justice & à la nature d'un être raisonnable, & vous aurez l'ame élevée. Si un peuple s'accoutume à juger des forces par le nombre de ses bras & de ses forteresses, c'est une preuve qu'il néglige la discipline, qu'il n'en connoît pas le prix, & qu'il a peu de vertus militaires. Pour suppléer à ce qui lui manque, il assemblera bientôt des armées innombrables, mais ce seront les armées de Xercès & de Darius destinées à être battues par des poignées de Grecs ou de Macédoniens disciplinés.

Il faut qu'on ne puisse attaquer un état, sans craindre de s'exposer au ressentiment de ses alliés ; il doit donc leur être sincérement & fidellement attaché. Si vous voulez que vos alliances soient solides, commencez par penser que les

intérêts de vos alliés font les vôtres, & n'en attendez jamais que ce que vous devez en attendre. Etudiez le caractere, le génie, les mœurs, les vertus, les vices, les forces, la foibleffe des peuples qui peuvent vous fervir, ou que vous devez craindre. Connoiffez la nature, les caprices & les erreurs des paffions humaines pour vous mettre en état de les ménager ou de vous en fervir. Ne confondez jamais vos alliés & vos ennemis naturels; ne craignez jamais de trop bien fervir les premiers, & ménagez les feconds, mais fans baffeffe & fans ceffer de vous en défier Dans toute l'Europe, les traités ne font depuis longtemps qu'un jeu : on diroit que les peuples ne fe rapprochent que pour fe tendre des piéges; & il eft rare que des alliés ne fe reprochent pas des négligences & même des perfidies. Pourquoi? C'eft que l'on contracte prefque toujours fans favoir précifément ce qu'on veut; c'eft qu'une ambition puérile, des efpérances frivoles ou une haine aveugle dreffent fouvent les articles des alliances; c'eft qu'on ne veut que fortir d'un mauvais pas, & qu'au lieu de porter fa vue dans l'avenir & d'être occupé de fes intérêts généraux qui ne changent jamais, on ne

ſonge qu'au moment préſent : que le principe & la fin de toute alliance ſoit donc la ſeule conſervation des alliés. Je ne m'arrête pas, Monſeigneur, ſur ces objets importants; je les ai traités ailleurs, & je vous prie de me permettre de vous renvoyer aux *Entretiens de Phocion* & aux *Principes des négociations.*

La haine n'eſt qu'une paſſion deſtructive des états, quand, étant convertie en habitude par une longue ſuite d'injures faites ou reçues, deux nations ſe ſont fait un principe de ſe regarder comme ennemies. Alors la politique ne juge plus de ſes intérêts que par ſes préjugés; & elle fait la double faute de ſe livrer à ſes paſſions & de s'expoſer à celle des étrangers. Il eſt aiſé à la naiſſance des premiers différents de prévenir la haine. Pourquoi ne pas conſulter alors la juſtice? J'aurai tort, ſi on peut me citer un peuple qui ſe ſoit mal trouvé d'avoir été juſte. Quand la haine eſt une fois formée, pourquoi la nourrir, au lieu de l'éteindre? Eſt-il ſi doux de faire du mal à ſes ennemis, qu'il doive paroître avantageux d'ébranler ſa conſtitution & de s'expoſer à périr, en les rendant plus entreprenants, plus audacieux & plus implacables?

Ceſſez de haïr par un effort de politique, & vous parviendrez enfin à vous faire aimer.

L'hiſtoire prouve par mille exemples, qu'un peuple ne mérite point la haine d'un autre peuple, ſans ſe rendre ſuſpect à tous ſes voiſins; & bientôt il excitera une indignation générale. Par combien d'actes de juſtice, de modération & de générolité les Spartiates ne furent-ils pas obligés de faire oublier la cruauté avec laquelle ils traiterent les Meſſeniens? La haine envenimée qu'ils montrerent contre Athénes, à la fin de la guerre du Péloponeſe, ne ſouleva-t-elle pas toute la Grece contr'eux; & cette haine ne ruina-t-elle pas leur république? L'hiſtoire de la grandeur & de la décadence des Romains met encore cette vérité dans un plus grand jour. Tant que ce peuple attaché aux regles de la juſtice, fit la guerre avec généroſité & la paix ſans abuſer de ſes avantages, une foule d'alliés s'empreſſa de contribuer à ſes ſuccès. Ses ennemis réduits à leurs ſeules forces, n'avoient point cette confiance, cet acharnement ou ce déſeſpoir que la haine inſpire, & qui étoient néceſſaires pour ſuſpendre & arrêter la fortune des Ro-

mains. A peine la république corrompue par une trop grande prospérité, commence-t-elle à se rendre suspecte, qu'elle paroît moins puissante, quoiqu'elle ait entre les mains toutes les forces de l'univers. Son avarice & sa cruauté la rendent odieuse, & son empire est ébranlé. Les nations consternées & à moitié assujetties trouvent des ressources dans leur haine, & parviennent à ruiner leurs vainqueurs.

Ce n'est pas contre ces trois passions seulement que la politique doit se précautionner. Ce ne sont pas toujours des ennemis armés qu'un état doit le plus redouter; c'est souvent ses propres amis qu'il est plus sage de craindre. Lycurgue ne l'ignoroit pas: aussi sa loi, appellée la *Xénélasie*, ne permettoit-elle aux Lacédémoniens de sortir de chez eux que pour exécuter quelque commission de la république. Quand ils étoient obligés de recevoir quelque étranger, cette loi ordonnoit de lui donner un *proxene*, sorte d'inspecteur, qui éclairoit sa conduite, & l'obligeoit à cacher ses vices.

Des voisins qui par leur commerce nous communiquent leur oisiveté, leur mollesse, leur faste, leur luxe & leur avarice, sont plus redoutables que des armées

armées qui ravagent nos campagnes. Des ſoldats qui nous pillent, donnent de l'indignation, & l'indignation tend les reſſorts de notre ame ; mais des amis qui nous corrompent, nous anéantiſſent en effet. Une armée étrangere dans le cœur de la Suiſſe, lui feroit-elle plus de mal que les mœurs de leurs voiſins ? Cynéas, avec la doctrine empoiſonnée d'Epicure, étoit plus dangereux pour les Romains que Pyrrhus.

Quoique j'aie déja pris la liberté de vous conſeiller, Monſeigneur, la lecture des *entretiens de Phocion*, & qu'ainſi je puiſſe me diſpenſer de faire voir ici par quels liens étroits la morale & la politique ſont unies ; je ne puis m'empêcher de remettre encore ſous vos yeux quelques vérités qu'on ne peut trop répéter aux princes, & que la politique moderne s'obſtine à regarder comme des erreurs.

Les anciens penſoient que la morale eſt la baſe de la politique ; que ſans les mœurs, c'eſt-à-dire, ſans le mépris des richeſſes, la tempérance, l'amour du travail & de la médiocrité, les loix s'écroulent, & le bonheur fuit loin des républiques. Cette doctrine eſt conſignée dans tous leurs écrits. Que diſent au con-

traire les institutions de la plupart des peuples de l'Europe ? Lisez, si vous le pouvez, ces ouvrages sans nombre que l'ignorance & l'avarice nous ont dictés sur le commerce & les finances ; vous y trouverez par-tout des principes opposés à ceux des anciens. Qui se trompe d'eux ou de nous ? Il est du moins évident que les Philosophes anciens vouloient faire d'honnêtes gens, & que les nôtres qui ne paroissent que des facteurs, des banquiers & des agioteurs, ne veulent par leurs éloges du luxe & leurs calculs sur l'intérêt, faire que des hommes efféminés & des mercénaires.

Je ne cherche point, Monseigneur, à vous faire un sermon ; mon intention n'est que de vous dire la vérité de la maniere la plus simple. Je voudrois de tout mon cœur que la politique moderne pût s'accorder avec les principes de la nature. Lycurgue, dont je ne fais que vous répéter le langage & les leçons, n'étoit pas un Cénobite misantrope qui prît plaisir à tourmenter les hommes, il a élevé des autels au Rire & à la Gaicté.

L'avarice rend malheureux l'homme qu'elle possede, par quels prodiges, disoient les politiques anciens, rendroit-elle

donc heureux un état assez peu éclairé pour chercher sa prospérité dans des richesses accumulées? l'amour de l'argent abaisse & dégrade mon ame : s'il est sordide, il me prépare à être injuste, lâche, rampant, & impitoyable ; s'il est joint à la prodigalité, tous les vices me gouverneront avec d'autant plus d'empire, que languissant dans la mollesse, le luxe & le faste, je serai poursuivi par des besoins toujours renaissants & toujours insatiables. Pourquoi, concluoient les anciens, cette passion ne causeroit-elle pas les mêmes ravages dans un état?

Parcourez l'histoire, & tâchez de découvrir une société qui, en s'enrichissant comme Carthage, ait acquis, comme Sparte & Rome dans la pauvreté, les vertus & les talents qui font la sûreté & la force d'une république. Nommez-moi un seul état, un seul royaume où les richesses n'aient pas fait germer l'esprit de tyrannie & l'esprit de servitude. Où n'ont-elles pas soufflé la division, l'injustice, le brigandage & le mépris des loix naturelles & politiques? dans quel pays n'ont-elles pas appellé un ravisseur étranger? Je ne me lasse point de le demander : pourquoi Lacédémone enrichie par les conseils de Lysander,

ne put-elle conſerver l'empire qu'elle avoit acquis dans la pauvreté ? Pourquoi la république romaine tombe t-elle en décadence, dès qu'elle eſt enrichie des dépouilles des vaincus ?

Notre politique financiére ſera bonne, Monſeigneur, quand elle nous aura appris en quels lieux on achete au poids de l'or le déſintéreſſement qui eſt le premier lien des citoyens, la tempérance qui les diſpoſe à remplir leurs devoirs, le courage & la prudence qui leur ſont néceſſaires pour défendre la patrie, les talents en un mot, & ſur-tout la juſtice qui doit être l'ame de toutes leurs penſées, & la fin de toutes leurs entrepriſes. Si la ſociété achete aujourd'hui à prix modique les actions qui ſont néceſſaires, demain elle ne remuera les ames qu'en donnant de plus grandes récompenſes ; & bientôt au milieu de toutes les richeſſes de l'univers, elle ſera trop pauvre pour contenter une avidité à laquelle on aura appris à ne mettre aucune borne. Les richeſſes ne ſont qu'un reſſort qui s'uſe en peu de temps. Les rois de Perſe & les empereurs romains étoient riches : à quoi leur ont ſervi leurs richeſſes ? Je ſuis long, Monſeigneur, mais j'écris dans un ſiécle où toutes les ames ſont

vénales : je combats des préjugés qu'il eſt preſque impoſſible de détruire ; & les écrivains qui louent l'argent, le luxe & nos paſſions, ſont bien plus longs que moi. Je ne dis plus qu'un mot. Si la Perſe a dû être ſubjuguée par les Macédoniens ; ſi Carthage a dû être vaincue par les Romains, la providence n'a donc pas voulu que les richeſſes fuſſent un moyen dans les mains de la politique pour faire fleurir une ſociété.

CHAPITRE VI.

CINQUIEME VÉRITÉ.

Que les états ne doivent pas ſe propoſer un autre bonheur que celui auquel ils ſont appellés par la nature.

UN ancien a cru que les états, ſujets aux mêmes viciſſitudes que l'homme, ont leur enfance, leur jeuneſſe, leur virilité, & que la vieilleſſe enfin leur annonce la mort. Cette idée peu approfondie a été adoptée comme une vérité. On eſt aſſez généralement perſuadé que le corps de la ſociété eſt ſoumis, ainſi

que les citoyens qui le composent, aux loix inévitables de la mort. L'écrivain le plus éloquent de nos jours a soutenu ce paradoxe : *Si Sparte & Rome*, dit-il dans son Contrat social, *ont péri, quel état peut espérer de durer toujours ? Si nous voulons former un établissement durable, ne songeons point à le rendre éternel. Pour réussir, il ne faut pas tenter l'impossible, ni se flatter de donner à l'ouvrage des hommes une solidité que les choses humaines ne comportent pas.*

Je dois mourir, parce que le temps seul flétrit, use & détruit en moi tous les organes & les ressorts de la vie, & que je ne puis m'en créer de nouveaux. Il n'en est pas de même du corps de la société, dont toutes les parties se renouvellent incessamment par de nouvelles générations. Elle a toujours des vieillards pour délibérer, & des jeunes hommes pour exécuter. Je sais que nous naissons tous avec des passions qui nous inclinent vers le vice, & que, par conséquent, tout état a une tendance à la corruption & à sa fin. Je sais qu'aucun peuple jusqu'à présent n'a pu y résister ; mais est-il permis d'en conclure qu'aucun peuple ne pourra faire ce qu'aucun peuple n'a encore fait ? Ce n'est point

la faute de la nature, ſi nous détournons nos paſſions de l'uſage & de la fin pour leſquels elles nous ont été données. Retenues dans de certaines bornes, elles donnent de l'activité à la vertu, & nous conduiront au bonheur. Au lieu de les retenir, pourquoi les irritons-nous ? Au lieu de les diriger, pourquoi leur permettons-nous de nous conduire ? C'eſt la faute du légiſlateur, ſi les loix nous égarent; c'eſt ſa faute, ſi ſon gouvernement ne conſerve pas toujours ſa premiere force & ſa premiere intégrité.

Sparte, en ſortant des mains de Lycurgue, étoit faite pour vivre éternellement. Pourquoi, après ſix ſiécles de proſpérité, ſe relâche-t-elle de l'attention qu'elle devoit avoir ſur elle-même ? Pourquoi n'épie-t-elle pas continuellement les ruſes & les artifices des paſſions, pour les prévenir ? Quand elles ont fait une plaie légere aux mœurs & aux loix, pourquoi les Spartiates la négligent-ils ? Pourquoi la déchirent-ils ? Pourquoi la laiſſent-ils s'envenimer ? S'il ne tenoit qu'à eux d'y appliquer un reméde efficace; s'il étoit aiſé d'étouffer le germe d'avarice que leur donnerent les dépouilles de Mardonius, s'ils pouvoient ſans peine reprendre leur pre-

miere vertu : pourquoi, dira-t-on, que le terme fatal pour Lacédémone étoit arrivé & que rien ne pouvoit le retarder ? Après la guerre du Péloponefe même, temps où les Spartiates commençoient à avoir tous les vices des autres Grecs, étoit-il impoffible que ce peuple s'apperçût qu'il renonçoit aux inftitutions de fon législateur, & qu'il facrifiât à fa sûreté fa vengeance, fon avarice & fon ambition ? Pourquoi ne pouvoit-il pas avoir un fecond Lycurgue qui l'arrachât une feconde fois à fes vices ? Il eft certain que, loin d'affoiblir les loix, le temps au contraire les rend plus précieufes & plus refpectables aux citoyens. Sparte a péri, non pas parce qu'il eft de l'effence de tout état de mourir ; mais parce que de mauvais magiftrats & de mauvais politiques l'ont immolée à leur avarice & à leur ambition, quand ils pouvoient la fauver.

C'eft l'impartialité de la légiflation ; c'eft l'obéiffance des magiftrats aux loix, & des citoyens aux magiftrats ; c'eft la conduite prudente & courageufe d'un peuple à l'égard des étrangers, qui le rendent heureux & floriffant ; mais c'eft la maniere dont il ufe de ces inftruments du bonheur, qui décide de la

durée plus ou moins longue de ſon exiſtence. Cet état heureux, pour ſubſiſter éternellement, n'a qu'à ne pas abuſer de la ſageſſe de ſes loix, c'eſt-à-dire, qu'il ne doit rechercher que la proſpérité à laquelle la nature lui permet, ou plutôt lui ordonne d'aſpirer. C'eſt-là ce qui conſolide de jour en jour ſon gouvernement. S'il viole l'ordre preſcrit par la nature; s'il s'égare; s'il fait un mauvais emploi de ſes forces, de ſa ſageſſe & de ſon bonheur, ſes loix s'affoibliront, ſes mœurs ſe dégraderont, & au milieu de ſa proſpérité même, on découvrira la cauſe de ſa ruine.

Quel eſt donc ce bonheur que la politique doit ſe propoſer? C'eſt, Monſeigneur, la médiocrité. Pour s'en convaincre, il ſuffiroit peut-être de faire quelques réflexions ſur notre foibleſſe, & de voir qu'une trop grande proſpérité eſt un fardeau que nous ne pouvons ſupporter. Qu'une république, gouvernée par les principes que j'ai établis, aſpire à ce qu'on appelle communément une grande fortune, il n'eſt pas douteux qu'elle n'y parvienne. Elle trouvera en elle-même les forces & les reſſources dont elle aura beſoin. Elle prendra naturellement les moyens les plus propres

pour réussir ; elle aura sans effort la fermeté, le courage & la patience nécessaires pour vaincre les plus grands obstacles. Mais quel est le terme où ces malheureux avantages la conduiront ? Ouvrez l'histoire, Monseigneur, elle vous en instruira.

Le gouvernement de Carthage, dit Aristote, fut établi à-peu-près sur les mêmes principes que celui de Lacédémone : le partage de la puissance publique étoit tel, qu'on ne devoit craindre ni la tyrannie ni l'anarchie. Les citoyens étoient unis, & leur union les faisoit respecter, le travail de leurs mains & la récolte de leurs champs suffisoient à leurs besoins : que faut-il davantage aux hommes ? Malheureusement cette république, qui n'étoit pas entiérement dégagée des préjugés & des passions de Tyr, se dégoûta du bonheur solide, mais peu brillant, dont elle jouissoit. Elle ne put résister à l'attrait d'une grande fortune que lui offroit sa situation ; elle ouvrit son port au commerce, acquit des richesses qui lui donnerent de l'orgueil ; & se sentant une sorte de supériorité sur ses voisins, elle en abusa, elle fit des conquêtes. Dès ce moment Carthage, déchirée par tous les vices

qui marchent à la ſuite de l'avarice & de l'ambition, vit anéantir l'autorité des loix. Les cabales, les factions, les partis, y déciderent de tout; & ne pouvant plus ſe corriger, elle trouva ſa ruine au milieu de ſes richeſſes, & de ſes triomphes.

N'eſt-ce pas l'ambition de Séſoſtris qui a perdu l'Egypte, ſi heureuſe & ſi floriſſante, tant qu'elle s'eſt ſagement tenue dans ſes limites? Cyrus a été le Séſoſtris des Perſes. Il a conquis de vaſtes provinces; mais dès que ce peuple a été le maître de l'Aſie, n'a-t-il pas été accablé ſous le poids de ſa fortune? N'eſt-il pas devenu auſſi eſclave & auſſi lâche, qu'il avoit été libre & courageux? Mettez-vous, Monſeigneur, à la place de Cyrus; examinez ſa ſituation après ſes conquêtes & imaginez par quels moyens vous auriez pu empêcher que vos loix, votre gouvernement, vos ſucceſſeurs & vos ſujets ne ſe corrompiſſent. Faites, je vous prie, ce travail, vous ne trouverez pas ce que vous chercherez; mais vous vous convaincrez parfaitement de la vérité de mes réflexions. En liſant l'hiſtoire de la république romaine, on voit avec douleur qu'elle ne ſe ſert de la ſageſſe de ſes loix & de ſes inſtitutions que pour

ſe détruire. On voit avec chagrin que chacun de ſes triomphes eſt un pas qu'elle fait vers ſa décadence; on eſt irrité qu'elle ne ſe ſerve de ſes vertus que pour acquérir des vices.

J'ai tort, Monſeigneur, ſi Carthage, l'Egypte, la Perſe & Rome pouvoient former de grands empires, ſubjuguer leurs voiſins, avoir de grandes richeſſes, & conſerver les mœurs, les loix & le gouvernement qui les avoient rendues capables de faire des choſes ſi difficiles. J'ai tort ſi ces puiſſances avoient quelque moyen de ne pas ſe laiſſer enyvrer par le poiſon de leur proſpérité; s'il leur étoit poſſible de vaincre des peuples riches ſans s'enrichir de leurs dépouilles, & d'acquérir des richeſſes, ſans préférer l'argent, le luxe & la molleſſe à la pauvreté, à la ſimplicité & à la tempérance.

Après ce que j'ai déja dit ſur la corruption qui accompagne les richeſſes, il eſt inutile de m'étendre davantage ſur cette matiere. D'ailleurs, vous avez, Monſeigneur, l'ame trop élevée & trop noble, & vous êtes encore trop jeune, pour que l'amour de l'argent ſoit un motif capable de vous remuer. Il ſuffit de vous avertir, & je l'ai déja fait bien

des fois, que notre politique moderne eſt dans l'erreur la plus dangereuſe, quand elle regarde l'argent comme le nerf de la guerre & de la paix, & le principe du bonheur.

Mais ce n'eſt jamais trop tôt qu'on peut prémunir un prince contre l'ambition : tout ce qui vous entoure, n'eſt malheureuſement que trop propre à vous faire regarder cette paſſion comme la vertu des grandes ames. Mille bouches s'ouvrent continuellement potr louer les conquérants ; on vous crie que de grandes provinces, des millions de ſujets & des revenus immenſes font un grand prince. Xerxès & Claude, élevés ſur les deux trônes les plus puiſſants qu'il y ait eu dans le monde, n'étoient-ils pas les derniers des hommes ? Plus l'empire eſt grand, plus le prince paroît petit & incapable de gouverner.

Ayez toujours préſent à l'eſprit, Monſeigneur, que ſans la juſtice, il n'eſt ni véritable gloire, ni grandeur ſolide, ni bonheur durable, & que les hommes ne ſont pas grands par leurs paſſions, mais par leur raiſon. Les particuliers ſont obligés de ſe lier entr'eux par les conventions de la ſociété, & d'y obéir pour être heureux; ſoyez convaincu que

les ſociétés, ſous peine d'être malheureuſes, doivent de même obſerver entre elles les loix de bienveillance qui uniſſent les citoyens. Il leur eſt ordonné de s'aider & de ſe ſecourir : le droit des gens eſt un droit ſacré ; c'eſt la nature qui nous l'a donné, & nous ſommes punis pour y avoir ſubſtitué les maximes barbares que nos paſſions nous ont dictées. C'eſt une propoſition plus abſurde encore qu'impie, que la providence ait condamné les hommes à déchirer & tourmenter leurs pareils pour ſe rendre heureux. Si une nation ambitieuſe n'a pas les qualités néceſſaires pour réuſſir dans ſes entrepriſes, l'hiſtoire vous apprendra qu'elle s'affoiblit d'abord par les efforts inutiles qu'elle fait pour s'élever. Elle épuiſe ſes forces en ſe faiſant haïr ; & déchue de ſes eſpérances, finit infailliblement par éprouver la vengeance de ſes ennemis qui la mépriſent. Si ſes inſtitutions lui donnent des ſuccès, l'hiſtoire vous apprendra encore qu'elle ſe dégrade par ſes triomphes, parce que ſa proſpérité lui ôte néceſſairement l'art d'employer ſes forces & la plupart de ſes vertus. Quel terrible exemple pour les ambitieux, que la république romaine qui tombe ſous le joug de quel-

ques-uns de ſes citoyens, parce qu'elle a étendu ſon empire ſur le monde entier !

La plupart des hommes ne ſont malheureux, que parce qu'ils dédaignent avec ſtupidité le bonheur que la nature a mis ſous leur main pour courir après les chimeres que leur préſentent leurs paſſions. Ils cherchent avec peine & loin d'eux, ce qu'ils trouveroient ſûrement au-dedans d'eux-mêmes, s'ils vouloient connoître le prix de la médiocrité. La nature qui veut unir les hommes, & dont l'objet eſt certainement de les rendre heureux, les uns par les autres, pouvoit-elle attacher le bonheur à une autre condition que la médiocrité, dont la vertu propre eſt de tempérer & de régler les paſſions qui troublent le monde, de nous ſatisfaire à peu de frais, & par-là même, de ne point rendre un homme incommode & ſuſpect à un autre homme ?

Un état qui eſt aſſez ſage pour ſe contenter de la médiocrité de ſa fortune, eſt un état, Monſeigneur, qui peut & doit vivre éternellement, ſi d'ailleurs il ſe conforme aux regles dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir.

CHAPITRE VII.

Application des vérités précédentes aux événements généraux rapportés dans l'histoire ancienne.

On l'a dit cent fois, Monſeigneur, & il faudra encore le dire mille, & peut-être inutilement : dans les états où un deſpote poſſéde toute la puiſſance publique, les ſujets eſclaves n'ont ni patrie ni amour du bien public. Conduits comme de vils troupeaux, & toujours ſacrifiés à quelque paſſion du maître ou de ſes favoris, je ne ſais quelle indifférence ſtupide engourdit les reſſorts de l'ame, & dégrade l'humanité. Sous ce gouvernement les mœurs publiques ſont néceſſairement mauvaiſes. Les richeſſes doivent par principe être préférées à tout le reſte, parce que le prince, qui poſſéde de grands tréſors ou de grands revenus, doit faire eſtimer l'avarice, le luxe & la prodigalité. Les loix ſeront partiales, parce que le prince eſt homme, & qu'il n'aura jamais la ſageſſe & le

courage de ne pas facrifier la nation à fes courtifans & à fes valets. On n'obéira pas aux loix, parce qu'on y craint & refpecte plus la faveur & le crédit que les loix.

Ne cherchez dans le defpotifme aucune fuite dans les vues, dans les projets, dans les entreprifes : à chaque prince qui fe fuccede ou à chaque miniftre qu'il choifit, il fe fuccede une nouvelle politique, ou plutôt une nouvelle paffion. La fortune place les monarques fur le trône ; mais elle les place au hafard. La nature ne les fait pas plus intelligents que les autres hommes, & leur éducation ordinairement dégrade encore les dons de la nature. L'état avoit befoin d'un homme ferme & courageux, & il obéit à un homme indolent, timide & pareffeux. Le poids énorme du defpotifme écrafe les talents dans le defpote comme dans les efclaves. Tel prince eft juftement méprifé, qui eût été eftimé dans un rang inférieur, & peut-être un excellent magiftrat dans une république. Le gouvernement de fes prédéceffeurs ayant humilié & corrompu toutes les ames, il ne trouve plus les inftruments néceffaires pour faire le bien, & fon embarras le jette

dans l'inaction. Enfin la nature fait-elle un effort? place-t-elle sur le trône un homme dont le génie & les talents développés, par quelques circonstances heureuses, rompent tous les obstacles qui les arrêtent? C'est un beau jour, mais court, & la nuit qui succede paroîtra plus obscure. Ce prince paroît grand, parce qu'on le compare à ses pareils; il seroit petit, si on comparoit ses actions aux devoirs indispensables d'un homme qui s'est imprudemment chargé de faire seul le bonheur de ses sujets.

Ce gouvernement éprouve des agitations à sa naissance; car des hommes accoutumés à être libres, n'obéissent pas sans peine à un maître: mais ces agitations même, si elles ne rétablissent pas promptement la liberté, sont bientôt traitées d'attentats contre la tranquillité publique, & servent ordinairement de prétexte pour hâter & affermir la puissance du prince. On ne doit pas être étonné des délations, dirai-je infâmes ou ridicules, qui effrayerent sous les premiers empereurs romains. Les actions les plus indifférentes devinrent des crimes. Plus les citoyens avoient été libres, plus il falloit se hâter d'étouffer

dans les esclaves le sentiment de l'ancienne liberté. Après quelques efforts, le peuple se lasse par paresse, par inconsidération & par ignorance de défendre les anciennes loix. Content de la plus légere satisfaction après les plus grandes injures, il ne demande pas mieux que d'espérer un avenir heureux, pour se consoler du présent qui l'afflige : on diroit qu'il aime à se tromper, & les plus légeres promesses suffisent pour le tranquilliser.

Quand le prince, en divisant les ordres de l'état, & les menaçant les uns par les autres, est enfin parvenu à s'emparer de toute la puissance publique, & ne plus craindre ses sujets, les citoyens les plus considérables se précipitent au-devant du joug par bassesse, par flatterie, par ambition & par avarice. Le peuple, accoutumé par la crainte & par l'exemple des grands, à obéir machinalement, ne sait plus s'il est de la même espece qu'eux, & croit enfin que sa situation déplorable est son état naturel. Il parvient à regarder sa stupidité comme le fondement & le gage de son repos & de la sûreté publique ; il se croiroit malheureux s'il lui étoit permis de se remuer. Si par hasard on lui laisse

la liberté de respirer un moment dans sa misere, il croit recevoir une grace, & emporté par l'enjouement de sa reconnoissance, il ne manquera pas de se charger de nouvelles chaînes. Dès-lors on ne distingue plus les intérêts de la nation des passions & des caprices de son maître. La vérité proscrite est condamnée au silence. Chaque sujet, aussi indifférent sur l'avenir que sur le passé, blâme & loue tout. Il y a une assemblée d'hommes, mais il n'y a plus de société, parce que le propre de l'esclave est de ne penser qu'à lui. Si l'état subsiste, c'est qu'il n'a pas la force de se dissoudre lui-même; mais qu'il s'éleve contre lui un ennemi qui n'ait pas les mêmes vices, & rien ne pourra empêcher sa ruine.

L'aristocratie qui confere le pouvoir souverain à des familles privilégiées, se conduit avec plus d'ordre, de suite & de méthode que le gouvernement dont je viens de parler, à moins que l'état ne soit partagé par deux factions qui cherchent mutuellement à se perdre pour dominer. Ses sujets compteront davantage sur la stabilité des loix que les sujets d'un despote. Ses alliés lui sont plus attachés, parce que ses alliances seront moins incertaines. Cependant la

république ne ſera pas floriſſante, ſi les familles patriciennes, par une eſpéce de prodige, ne temperent la rigueur naturelle de leur joug, & n'invitent leurs ſujets à croire qu'ils ont une patrie.

On n'a point vu l'ariſtocratie ſe porter à de certains excès de violence & de barbarie qui ont déshonoré quelques princes ; mais les hommes ont-ils beſoin d'un Caligula ou d'un Néron pour être malheureux ? Elle eſt toujours plus défiante, plus jalouſe, plus ſoupçonneuſe, plus timide que le gouvernement d'un ſeul, & par conſéquent plus injuſte. Des patriciens qui ne ſont pas ſéparés de leurs ſujets par un long intervalle, ſouffriront-ils patiemment que des plébéiens faits pour obéir, oſent avoir des vertus, des talents, du crédit & de la conſidération ? La ſociété fleurira-t-elle ſous une tyrannie ſourde, & d'autant plus accablante, qu'elle s'exerce par le miniſtere même des loix, ou du moins des formes juridiques ?

Si les inſtitutions particulieres de ce gouvernement autoriſent les patriciens à avoir des talents, & donnent l'eſſor à leur génie, les paſſions ſeront plus libres; & l'état, continuellement vexé par les cabales, les intrigues & les partis

des grands, ſera dans le trouble, juſqu'à ce qu'enfin l'oligarchie ou la tyrannie de pluſieurs faſſe place à la tyrannie d'un ſeul. Si l'ariſtocratie a pris des meſures efficaces pour prévenir l'aſcendant qu'une famille patricienne pourroit prendre ſur les autres par ſes ſervices, ſes richeſſes & ſon mérite, l'état n'évitera les déſordres d'une révolution domeſtique, que pour tomber dans la langueur, & préparer à ſes ennemis une conquête plus aiſée. On ne conſervera cette égalité néceſſaire à l'ariſtocratie, qu'en gênant tellement les nobles, qu'ils ne puiſſent avoir ni montrer impunément des talents ſupérieurs. Les voies ſourdes & détournées de l'intrigue ſeront ſeules en honneur. Perſonne n'oſera ſe montrer tel qu'il eſt. Dès-lors tout doit s'affaiſſer, ſe dégrader, s'anéantir, & au premier orage qui s'élevera, la république, qui a craint les talents, manquera de pilotes pour la conduire.

Dans la démocratie, le citoyen, toujours diſpoſé à confondre la licence & la liberté, craint de s'impoſer un joug trop dur par ſes propres loix, & ne regarde ſes magiſtrats que comme les miniſtres de ſes paſſions. Le peuple ſait qu'il eſt véritablement ſouverain, il

aura des complaisants, des flatteurs, & par conséquent tous les préjugés & tous les vices d'un despote. Dans les deux gouvernements dont j'ai d'abord parlé, on manque de mouvement : dans la démocratie, il est continuel, & devient souvent convulsif. Elle offre des citoyens prêts à se dévouer au bien public, elle donne à l'ame les ressorts qui produisent l'héroïsme ; mais, faute de regle & de lumiere, ces ressorts ne sont mis en mouvement que par les préjugés & les passions. Ne demandez point à ce peuple prince d'avoir un caractere, il ne sera que volage & inconsidéré. Il n'est jamais heureux, parce qu'il est toujours dans un excès. Sa liberté ne peut se soutenir que par des révolutions continuelles. Tous les établissements, toutes les loix qu'il imagine pour la conserver, sont autant de fautes par lesquelles il répare d'autres fautes, & par-là il est toujours exposé à devenir la dupe d'un tyran adroit, ou à succomber sous l'autorité d'un sénat qui établira l'aristocratie.

Si la démocratie est plus sujette que les deux gouvernements dont je viens de parler, à éprouver des troubles & des révolutions domestiques, elle est

auſſi plus propre à réſiſter aux entrepriſes de ſes ennemis. Tant que les citoyens préferent leur liberté aux richeſſes & aux voluptés, ils ne ſe laiſſent point accabler par les plus grands malheurs. Le danger ſuſpend leurs diſſenſions & réunit leurs forces. Chaque homme ayant tout à perdre, ſi la patrie eſt vaincue, devient un héros pour ſa défenſe. Aucun bras n'eſt inutile, aucun talent n'eſt perdu. Les reſſources ſe multiplient, & l'amour de la patrie tient lieu des loix qui manquent, & ſupplée au pouvoir trop foible des magiſtrats. A meſure que le gouvernement incline davantage vers la démocratie, la république a plus de défenſeurs. L'ariſtocratie, n'ayant pour citoyens que ſes nobles, ſe défendra avec beaucoup moins de fermeté que le gouvernement populaire, mais avec beaucoup plus de courage que le deſpotiſme, où une ſeule perſonne eſt intéreſſée à la conſervation de l'état.

Voilà, Monſeigneur, un tableau fidéle des trois gouvernements les plus ordinaires; & puiſque vous les avez rencontrés chez preſque tous les peuples de l'antiquité, devez-vous être ſurpris de cette longue ſuite de calamités dont l'hiſtoire

l'hiſtoire ancienne vous offre le tableau tragique ? Puiſque les paſſions ont été l'ame du monde, les peuples ont dû éprouver au-dedans les révolutions les plus effrayantes, & ſe dévorer mutuellement par les guerres les plus cruelles. Par-tout la ſervitude a dû s'établir ſur les débris de la libertée ruinée : par-tout vous devez rencontrer des empires envahis, ſubjugués & détruits.

Mais gardez-vous de croire que la différence des climats exige de la part des peuples une politique différente. Il eſt faux que le *deſpotiſme convienne aux pays chauds, la barbarie aux pays froids, & la bonne police aux régions intermédiaires.* Il n'eſt pas vrai que les rayons du ſoleil, plus ou moins perpendiculaires, plus ou moins obliques, décident du gouvernement que chaque peuple doit avoir, & le portent à l'établir ſans qu'il s'en apperçoive. Il n'eſt pas vrai que *la forme de gouvernement qui ſeroit la meilleure dans un pays, fût la pire dans un autre.* Ces erreurs ſont combattues par des faits dont il eſt impoſſible de douter. Eſt-il arrivé des révolutions dans l'ordre des corps céleſtes ou ſur le globe que nous habitons, quand les hommes ont vu la ſervitude s'établir dans les provinces où

la liberté avoit régné avec le plus de gloire, & des républiques se former dans le sein même de la tyrannie ?

Par-tout où les hommes seront hommes, par-tout où ils auront une raison & un cœur capable de s'ouvrir à l'avarice, à l'ambition & aux voluptés, le même gouvernement leur conviendra; parce qu'ils ont par-tout le même intérêt de se défendre contre ces passions, & d'affermir l'empire de la raison. Je conviens que la différence des climats, influant sur nos organes, donne aux passions plus ou moins d'énergie ou d'activité; mais faut-il conclure de-là que l'Asie, par exemple, est destinée à l'esclavage & l'Europe à la liberté ? Non; mais que la politique en Asie & en Europe doit employer les mêmes moyens, avec différentes proportions, pour affermir le bonheur des peuples, & prévenir les désordres & les ravages des passions. Les passions des Asiatiques sont enveloppées, & pour ainsi dire, engourdies par la paresse. J'en conclurai qu'on a besoin de beaucoup moins d'institutions chez eux que chez les Européens, pour former & conserver une république. Mais les uns & les autres, quelles que soient leurs passions, ont un

égal besoin que leurs loix soient impartiales, & que les magistrats y soient soumis, en commandant aux citoyens. Sous l'équateur comme sous le pôle, si on veut être constamment heureux, il ne faut pas moins se tenir en garde contre les passions de ses voisins que contre les siennes propres. Quelque pays qu'habitent les hommes, toute société est placée entre deux écueils, le despotisme & l'anarchie. Les passions des magistrats conduisent à l'un, les passions des citoyens conduisent à l'autre: il n'y a, par conséquent, & il ne peut y avoir de bonne forme de gouvernement, que celle qui me garantit tout à la fois des deux dangers dont je suis menacé.

Les peuples les plus célébres & les mieux constitués de l'antiquité, ont dû voir renverser leur république, parce qu'il n'y en a aucun qui n'ait négligé quelqu'une des régles les plus essentielles à la conservation politique. Mais au milieu de cette chûte des états qui se succedent les uns aux autres, je vous prie de remarquer avec quelle facilité sont subjugués les peuples qui ne sont pas libres, tandis qu'une ville qui se gouverne par ses loix, arrête, & rend

vains quelquefois les projets des conquérants les plus redoutables. Dès qu'il paroîtra un Sésostris en Egypte, l'Orient consterné doit le reconnoître pour son vainqueur & pour son maître. Ces peuples sont incapables de résister, & il ne faut, pour ainsi dire, qu'un instant de sagesse & de courage de la part de leurs ennemis pour les ruiner. Dès qu'il naîtra un Cyrus, l'Asie doit être soumise à la domination des Perses. Dès qu'un Alexandre succédera en Macédoine à un Philippe, la monarchie de Cyrus doit être renversée. Des qu'il se formera une république romaine, les rois doivent être humiliés & les nations assujetties. Tous ces peuples vaincus n'avoient subsisté pendant long-temps, que parce qu'ils n'avoient été attaqués jusqu'alors que par des ennemis qui n'avoient ni plus de valeur ni plus de prudence qu'eux.

Avec quelle noble & fiere constance les états libres ne défendent-ils pas au contraire leur liberté ? La Macédoine a eu plus de peine à soumettre quelques villes de la Gréce que l'Asie entiere. L'Asie une fois vaincue, a été soumise pour toujours : la Gréce vaincue ne s'est point laissée accabler par ses disgraces.

Tandis qu'Alexandre effrayoit l'Aſie, la Gréce, indocile ſous le joug, tentoit de le ſecouer. Elle retrouve encore en elle-même aſſez de courage pour réſiſter à ſes propres vices, & à des princes puiſſants qui avoient l'art de la diviſer. Le deſir d'être libre ſubſiſte quand la liberté paroît perdue ſans retour, & il produit encore la ligue ou la confédération des Achéens, qui ne peut être détruite que par une autre république deſtinée à tout vaincre.

Avec combien de peine le ſeul peuple qui ait ſu être conquérant par principe & avec méthode, ne triompha-t-il pas de l'Italie? Eques, Volſques, Toſcans, Samnites, ces peuples toujours défaits n'étoient jamais domptés. Enfin rappellez-vous, Monſeigneur, la fin de Carthage. Cette ville ſi humiliée par la bataille de Zama & par les conditions de la paix qui termina la ſeconde guerre punique; cette ville, dont les mœurs étoient ſi corrompues & les loix ſi vicieuſes, que ne fit-elle pas encore de grand & d'héroïque, quand, ſe voyant ſur le bord du précipice, elle oſa tenter de réſiſter au génie de la république romaine?

CHAPITRE VIII.

Application des vérités précédentes à quelques objets importants de l'hiſtoire des peuples modernes de l'Europe.

APrès ce que je viens de dire ſur l'hiſtoire ancienne, mon objet n'eſt pas, Monſeigneur, de mettre ſous vos yeux un abrégé de l'hiſtoire moderne de l'Europe; & en vous préſentant un tableau de la fortune heureuſe ou malheureuſe de tant d'états, de vous faire voir que tous les faits concourent conſtamment à prouver la vérité des principes politiques que vous avez étudiés. Ce travail eſt réſervé à vos méditations, & j'eſpere que vous le ferez avec ſuccès.

Je me borne à l'examen de quelques queſtions qui me paroiſſent les plus importantes. La ruine de l'empire romain fit prendre à l'Europe une face nouvelle; & des peuples, ſouverainement jaloux de leur indépendance, s'étant établis dans des provinces où régnoit auparavant le deſpotiſme le plus dur, pour-

quoi, ſur les ruines de la liberté germanique, le gouvernement monarchique eſt-il devenu général en Europe ? Cependant, par quelle raiſon le deſpotiſme, ſi commun & ſi barbare chez les anciens, & qui déshonore encore l'Aſie, eſt-il aujourd'hui inconnu dans la chrétienté ? Quelles loix, quelles mœurs, quels uſages ont élevé une barriére entre les ſouverains & les abus monſtrueux de ce pouvoir qui dégrade l'humanité ? Pourquoi les états libres qui ſe ſont formés parmi nous, n'ont-ils joui de preſqu'aucune conſidération ? L'Europe ayant été déchirée par des guerres continuelles, que l'ambition a fait naître, aucun peuple moderne n'eſt cependant parvenu à ce point de grandeur & de puiſſance qui rend ſi célébres quelques peuples anciens ; quelle en eſt la cauſe ? Enfin pourquoi tant d'états modernes dont la conſtitution eſt preſque toujours ſi vicieuſe, ont-ils une plus longue durée que les états anciens dont nous admirons la ſageſſe ? En répondant à ces queſtions, il me ſemble, Monſeigneur, que j'embraſſerai tout ce que l'hiſtoire moderne renferme de plus intéreſſant, de plus curieux & de plus utile.

Vous avez remarqué, dans le cours de vos études, que les barbares dont descendent toutes les nations de l'Europe, avoient dans la Germanie le gouvernement le plus libre. Sans loix écrites, ils ne se gouvernoient que par des coutumes grossiéres, dont le pere instruisoit ses enfants. La licence de ne consulter que ses forces, de tout oser & de tout faire, c'étoit leur liberté. Leurs rois n'étoient que leurs capitaines; leurs magistrats n'avoient qu'une autorité précaire. Mais ces peuples ayant déja appris, par le commerce & la fréquentation des Romains, à être avares & même voluptueux à leur maniére, quand ils s'établirent dans les provinces de l'empire, il étoit impossible qu'ils fissent des conquêtes, eussent des demeures fixes, acquissent un patrimoine, & se mêlassent avec des hommes plus éclairés qu'eux, mais efféminés, timides & asservis depuis long-temps au despotisme le plus dur, sans que leurs mœurs & leurs coutumes ne s'altérassent promptement. Vous avez vu, Monseigneur, combien les hommes doivent prendre de précautions pour être libres : comment donc les Bourguignons, les Goths, les Vandales, les Francs, &c. auroient-

ils pu conserver une liberté qu'ils n'aimoient que par instinct, dont ils ne connoissoient ni le prix, ni la fragilité, & qui ne pouvoit s'associer ni avec leurs préjugés anciens, ni avec leurs vices nouveaux ?

Quoiqu'en s'établissant sur leurs conquêtes, les barbares adoptassent quelques loix romaines qui leur paroissoient utiles, leur gouvernement ne fut encore qu'un vrai brigandage. De-là des désordres, des violences, des rapines, des injures, des plaintes, dont les rois & les grands, déja assez riches pour être ambitieux, ne tarderent pas à profiter pour écraser le peuple & agrandir leur autorité. Je passe rapidement, Monseigneur, au régne de Charlemagne, qui forme l'époque la plus remarquable de l'histoire moderne. Les vertus & les talents de ce prince furent perdus pour son empire, qui comprenoit la plus grande partie de l'Europe. Soit que les François fussent encore trop barbares pour aimer leur gouvernement naissant; soit que les successeurs de Charlemagne fussent incapables de faire respecter des loix que le temps & l'habitude n'avoient pas consacrées, les anciens vices reparurent avec les anciennes passions, &

l'état fut encore en proie aux mêmes divisions qui l'avoient troublé sous les Mérovingiens. Les princes & les grands, ennemis les uns des autres, se disputerent le pouvoir souverain que Charlemagne avoit voulu placer dans les mains de la nation, & le détruisirent. Tandis que le peuple, incapable de défendre ses droits, étoit sacrifié de toutes parts à l'avidité des grands, & qu'il sembloit devoir s'élever autant de principautés indépendantes qu'il y avoit de seigneurs en état de se cantonner dans leurs provinces ou dans leurs terres, on vit sortir du sein de cette anarchie une sorte de droit & de police qui tendoit à rapprocher toutes les parties désunies de l'état. Il y eut une ombre de subordination: les grands consentirent à être unis entre eux par un hommage & un serment, & c'est ce qu'on a appellé le gouvernement féodal.

Cette révolution particuliére de l'empire françois, qui embrassoit une partie considérable de l'Italie, la Germanie jusqu'à la mer Baltique, & quelques provinces au-delà des Pyrénées, devint le principe d'une révolution générale en Europe. Guillaume le Conquérant porta, comme tout le monde sait, la police féo-

dale en Angleterre, & bientôt l'indépendance de ſes barons tenta la vanité des grands d'Ecoſſe qui voulurent jouir des mêmes prérogatives. Les ſeigneurs Eſpagnols en prirent l'idée dans les provinces que les François poſſédoient dans leur voiſinage, ou la reçurent des Croiſés qui les venoient défendre contre les Maures. L'Italie entiére ne connut point d'autres loix. Peut-être pourroit-on ſoupçonner que les Polonois & les Danois, par imitation de ce qu'ils voyoient en Allemagne, adopterent auſſi quelques uſages d'un gouvernement analogue à leurs mœurs & à leur politique.

Quoi qu'il en ſoit des progrès du gouvernement féodal, on vous a dit, Monſeigneur, qu'il s'étoit preſqu'étendu ſur toute l'Europe. Par-tout l'hommage & le ſerment ſervoient de lien entre le ſuzerain & le vaſſal; mais par-tout ils leur impoſoient des devoirs différents. Si les ſeigneurs étoient foibles, leurs conventions étoient mieux obſervées: s'ils étoient puiſſants, tous les droits étoient équivoques, tous les devoirs étoient incertains, parce qu'on vuidoit les querelles les armes à la main, & que le ſort des armes n'eſt jamais conſtant. Le deſpotiſme le plus dur étoit

établi, si on ne considere que le pouvoir que les seigneurs exerçoient sur les sujets de leurs terres; mais la liberté la plus anarchique régnoit entre les seigneurs.

Cependant il étoit impossible que les hommes, toujours conduits par le desir d'être heureux, ne sentissent pas la nécessité de remédier à des désordres dont ils étoient tous les jours les victimes. Les esprits furent forcés, par l'excès des malheurs, à se rapprocher. On fit des traités & de nouvelles conventions qui servirent à donner une sorte de frein aux passions. En faisant quelques progrès, on sentit la nécessité d'établir une subordination encore plus exacte; & ne sachant comment s'y prendre, on affranchit le peuple, on augmenta les devoirs des vassaux à l'égard de leurs suzerains, on permit à ceux-ci d'affecter de nouvelles prérogatives; & les rois, comme seigneurs suzerains de leur nation, se trouverent revêtus d'une nouvelle autorité qui les mit en état de se faire de nouvelles prétentions : déja je vois la monarchie s'élever sur les ruines du gouvernement féodal.

Il seroit trop long de développer ici les differentes causes qui favoriserent à

la fois cette révolution. Vous obſerverez ſeulement, Monſeigneur, que plus un gouvernement eſt vicieux, moins il a de moyens pour ſubſiſter. Suzerains, vaſſaux, ſujets, tous avoient également à ſe plaindre de la police barbare des fiefs, tous conjuroient ſa ruine ; & elle n'auroit point ſubſiſté en Allemagne, ſi l'empire n'eût été électif, & que ſes dietes, en conſervant un reſte de puiſſance publique, n'euſſent donné à tous les princes un intérêt commun, & fourni des moyens de pallier les maux dont ils ſe plaignoient. Par-tout ailleurs les rois héréditaires jouiſſoient d'une conſidération favorable aux progrès de leur autorité. Tandis que, pour abaiſſer la nobleſſe, ils fomentoient ſes diviſions, & travailloient à donner du crédit au tiers-état, le clergé, vexé par les ſeigneurs, & perſuadé que le gouvernement monarchique des Juifs eſt le modéle de la plus ſage adminiſtration, ne ceſſoit de contribuer aux progrès de la monarchie. En faiſant des loix agréables & dont tout le monde ſentoit l'utilité, les princes eſſayoient à devenir légiſlateurs. Ils formerent des tribunaux où leur volonté fut bientôt regardée comme la loi de l'état. Ils entretinrent

des troupes reglées ; & en exigeant avec moins de rigueur le ſervice des fiefs, ils amollirent les ſeigneurs, & ſe mirent en état de les traiter comme des rebelles, s'ils troubloient encore la paix publique par leurs guerres privées. Ils aſſemblerent quelquefois leur nation pour feindre de la conſulter, & leur véritable intention étoit de ne la pas effaroucher par une autorité trop ouvertement arbitraire.

Bientôt les guerres étrangeres ſuccéderent aux guerres domeſtiques, & de nouveaux intérêts donnerent une nouvelle façon de penſer. Les nations ſe lierent par des négociations & des traités, elles formerent des ligues, & chacune d'elles fut moins occupée de ſes propres affaires que des événements étrangers. Cependant les mœurs s'adoucirent, avec de nouveaux beſoins les arts ſe perfectionnoient. Le commerce fit des progrès rapides, le nouveau monde répandit des richeſſes immenſes dans l'Europe, tandis que des navigateurs hardis nous apportoient le luxe & les ſuperfluités des provinces les plus reculées de l'Aſie. Parmi des hommes pleins d'idées de chevalerie, d'ambition, de richeſſes & de plaiſirs, il fut facile

aux princes de donner au gouvernement la forme qu'ils desiroient.

Les peuples en effet s'abandonnerent avec tant de docilité & de sécurité au cours des événements, que sans la fermentation que les querelles de religion causerent dans les esprits, jamais ils n'auroient eu assez de courage pour oser tenter de secouer le joug dont ils étoient déja accablés. Le pouvoir arbitraire avoit fait insensiblement ses progrès, & ses abus les plus excessifs n'auroient excité que des émeutes inutiles; parce qu'on haïssoit la tyrannie sans aimer la liberté, & qu'on se seroit contenté ridiculement de repousser l'une sans établir l'autre.

Jamais, dit un historien célébre, sans les nouveautés de Luther & de Calvin, sans le zele enthousiaste des Puritains & l'opiniâtreté du clergé, à vouloir conserver des cérémonies indifférentes à la religion, l'Angleterre ne seroit venue à bout d'établir la forme de gouvernement dont elle se glorifie aujourd'hui. En effet, lasse de toujours combattre pour une liberté mal affermie, elle s'étoit enfin accoutumée à voir violer la *grande-chartre*, & à se contenter des vaines promesses qu'on lui faisoit de ne

la plus violer. Le régne de Henri VIII avoit été tyrannique ſans porter à la révolte. Edouard & Marie avoient gouverné avec empire & dureté ; & on s'étoit contenté de les haïr ſans éclater. Eliſabeth, en éblouiſſant les Anglois par ſa prudence & ſon courage, leur avoit inſpiré une ſécurité dangereuſe, & les Stuarts ſes ſucceſſeurs, auroient profité, ſans peine & ſans beaucoup d'art, de cette diſpoſition pour établir un vrai deſpotiſme, ſi le zéle de la religion ne fût venu au ſecours de l'état. Dans la ſituation où ſe trouvoit l'Angleterre, il n'y avoit plus que le fanatiſme qui fait mépriſer les richeſſes, les plaiſirs, les commodités de la vie & aimer le martyre & la mort, qui pût faire braver les dangers qui accompagnent la révolte, & former le projet de détruire un gouvernement établi.

La réflexion de M. Hume eſt très-juſte, & ce qu'il dit de l'Angleterre, il faut l'appliquer aux Provinces-Unies. Jamais elles n'auroient tenté de ſecouer le joug de l'Eſpagne, ſi elles n'avoient craint que le gouvernement ſévere & rigoureux de Philippe II & qu'on n'eût attaqué que leurs franchiſes & leurs priviléges politiques. On ſe ſeroit contenté

de murmurer, de ſe plaindre & de faire des remontrances. Il y auroit eu tout au plus quelques ſéditions imprudemment commencées & mal ſoutenues. Les ſéditieux ſe ſeroient bientôt laſſés de s'expoſer à des châtimens ſéveres ſans produire aucun bien; & pour éviter de plus grands maux, on n'auroit cherché qu'à apprivoiſer ſon maître par des complaiſances. Mais aucune conſidération humaine ne fut capable d'arrêter les mécontents, quand ils furent menacés de l'inquiſition, & crurent leur ſalut éternel en danger. Ils ne ſongerent ſérieuſement à former une république, qu'après s'être convaincus qu'il ne leur reſtoit que ce ſeul moyen de conſerver leur nouvelle doctrine, & de ſe débarraſſer pour toujours de ce qu'ils appelloient les ſuperſtitions & la tyrannie de l'égliſe romaine.

C'eſt le luthéraniſme qui a mis les Suédois en état d'abaiſſer le clergé, dont le deſpotiſme avoit cauſé tant de maux, & de fermer pour toujours l'entrée de leur pays aux Danois. Tant qu'en Boheme & en Hongrie les eſprits ont été échauffés & irrités par les querelles de religion, ces deux royaumes ont pu ſe vanter d'être libres; dès qu'ils n'ont plus

eu de fanatifme, ils n'ont plus eu de liberté. Il eft très-vraifemblable que, fans les différends élevés dans l'empire au fujet de la religion, l'Allemagne n'auroit pas confervé fon gouvernement. La maifon d'Autriche, affez puiffante & affez riche pour regarder la couronne impériale comme fon patrimoine, auroit intimidé, féduit, acheté & corrompu les princes & les dietes de l'empire. La politique eft prefque toujours la dupe d'un avantage préfent dont elle peut jouir; & il eft infiniment rare qu'un état ait la fageffe de prévoir & de prévenir les maux qu'il ne fent pas encore. Des vues d'ambition pouvoient faire agir les princes qui s'oppofoient à Charles-Quint & à fes fucceffeurs; mais il falloit un intérêt fupérieur à celui de la politique, pour qu'ils trouvaffent des forces toujours nouvelles, & que les Allemands montraffent une fermeté capable de réfifter à l'ambition Autrichienne, & d'en triompher.

Quelque vicieux que foit le gouvernement féodal, quelques maux qu'il ait caufés à nos peres, il eft vraifemblable que quelques peuples lui doivent l'avantage de vivre aujourd'hui fous un gouvernement tempéré, où ils ne font

ni libres ni opprimés. Plusieurs princes, nés avec les passions de Tibere & de Néron, ont commis des violences, & auroient été des tyrans comme ces princes, si les mêmes conjonctures leur avoient donné les mêmes espérances & les mêmes craintes. Mais on étoit accoutumé à les respecter, on reconnoissoit leur supériorité; ils n'ont jamais été obligés de répandre des torrents de sang : ils étoient sûrs de réussir en ne voulant faire que des progrès lents & insensibles. Ainsi, malgré la méchanceté de quelques princes, la monarchie s'est prêtée à des tempéraments de douceur & de conciliation, & s'est fait un caractere particulier qu'on ne trouve point chez les anciens. Le passage de la liberté à la servitude fut trop prompt chez les Romains. Pour affermir son empire, Auguste se vit dans la nécessité de faire périr les citoyens les plus jaloux de leur liberté, & qui avoient un mérite distingué. Ses successeurs crurent toujours avoir des ennemis qu'il falloit perdre, & voilà ce qui rendit leur politique oppressive & sanguinaire.

Mais le gouvernement féodal ayant donné aux grands de la force, du crédit, de la considération & des droits qu'on

ne pouvoit détruire que ſucceſſivement ; les princes s'étoient accoutumés à marcher pas à pas, & même à reculer quand ils s'étoient trop avancés. Avant que de proſcrire une coutume qui leur étoit contraire, ils ſentirent qu'il falloit l'affoiblir & l'ébranler à pluſieurs repriſes. En la détruiſant, on ne détruiſoit point la fierté & le courage qu'elle avoit inſpirés. Les ſeigneurs avoient déja perdu la ſouveraineté de leurs juſtices, ils n'étoient plus les maîtres de faire de nouveaux fiefs, d'affranchir leurs ſujets, ou de les ſoumettre à de nouvelles redevances ; déja ils ne pouvoient plus ſe faire la guerre, ſans être regardés comme des perturbateurs du repos public ; & cependant le prince étoit encore contraint de reſpecter leur fierté & de craindre leur courage. Dans ce flux & reflux d'autorité & d'indépendance, il ſe forma des mœurs publiques qui tempérerent l'âcreté du pouvoir & la baſſeſſe de l'obéiſſance. Ces mœurs publiques avoient d'autant plus de crédit, que loin de combattre les paſſions, elles en étoient l'ouvrage. D'ailleurs l'Europe profeſſoit une religion réprimante qui nous enſeigne que devant Dieu, le monarque le plus puiſſant n'eſt que l'égal du plus

vil de ſes eſclaves. Les chrétiens n'élevent point des autels à leurs rois ; après leur mort ils n'en font point des dieux.

Au milieu de cette barbarie des fiefs, il ſe réveilla cependant, Monſeigneur, quelques idées de liberté. La plupart des villes affranchies par les *chartres de commune* que leur vendirent leurs ſeigneurs, commencerent à avoir leurs magiſtrats & leurs conſeils ; mais elles portoient encore la marque de leur ſervitude, & elles étoient plongées dans une ignorance trop profonde, pour jetter les fondements ſolides d'un gouvernement libre. Les villes qui, par leur ſituation ſur la mer ou ſur quelque grande riviére, ſe trouverent à portée de faire le commerce, furent ſeules floriſſantes. Elles jouirent de la conſidération que donnent les richeſſes ; elles ſe liguerent enſemble, quelquefois ſe firent craindre de leurs voiſins, & n'eurent cependant qu'une exiſtence précaire. La fortune de ces villes tenta l'avarice de leurs anciens ſeigneurs, & à meſure que le gouvernement féodal tomboit en décadence, & que la monarchie faiſoit des progrès, la *Hanſe Teutonique* s'affoibliſſoit ; & cette confédération, répandue

dans toute l'Europe, ne ſubſiſta plus qu'entre cinq ou ſix villes.

Quelques-unes de ces républiques, en proie à leurs diviſions domeſtiques, ſe défendirent avec ſuccès contre les étrangers, & virent expirer leur liberté ſous la tyrannie d'un de leurs citoyens : tel fut Florence. Gênes, toujours agitée par de paſſions qui reſſembloient plus à l'ambition qu'à l'amour de la liberté, ne continua à être une république, que parce qu'elle ne pouvoit ſe fixer à aucun gouvernement ; & une révolution lui rendoit l'indépendance qu'une révolution lui avoit ôtée. Riche, avare, ſéditieuſe, elle eſt enfin gouvernée par des maîtres qui ſeroient, ſans beaucoup de peine, des courtiſans dans une monarchie. Veniſe parvint à donner des bornes à l'autorité abſolue de ſes doges. Le peuple ſe fit des tribuns, qui tous les ans élurent les ſénateurs qui devoient former le conſeil du premier magiſtrat de la république. Mais cet heureux gouvernement ne jetta pas de profondes racines. Les Vénitiens, tranquilles & occupés de leur commerce, préféroient les richeſſes à la liberté. Ils furent punis de leur négligence à veiller ſur la choſe publique ; & dans le treiziéme ſiécle il

s'éleva parmi eux une ariſtocratie rigoureuſe qui éteignit la liberté au-dedans, & ne fut puiſſante & reſpectée audehors que par la barbarie & la foibleſſe où les autres états languiſſoient.

C'eſt dans les montagnes de Suiſſe que la liberté, fruit du courage, de la grandeur d'ame & de l'amour de la patrie, a eu les ſuccès les plus heureux. Les cantons d'Uri, de Schwitz & d'Underwald, opprimés par leurs ſeigneurs, leverent l'étendard de la révolte au commencement du quatorziéme ſiécle, & huit ans après, la célébre bataille de Morgarten apprit à leur ancien maître à les reſpecter. Lucerne & Zurich ſe joignirent aux confédérés, & cet exemple fut bientôt ſuivi par ceux de Glaris, de Zug & de Berne. Ces braves républicains, dont j'aurai l'honneur de vous parler, Monſeigneur, avec plus d'étendue dans la ſeconde partie de cet ouvrage, étoient guerriers ſans être ambitieux. Ils vouloient aſſocier leurs voiſins à leur bonheur, & non pas en faire des ſujets. Je crois voir Aratus, je crois voir ſe former la ligue des Achéens; & ce n'eſt pas ſans plaiſir qu'on retrouve chez les modernes la ſageſſe des anciens. Fribourg, Soleure, Bâle & Schaffouſe

desirerent enfin d'être libres, & leur union au corps Helvétique le rendit plus considérable. Cette république fédérative, emportée par le courage qui l'avoit formée, eut le malheur de trop s'intéresser aux querelles de ses voisins; mais l'erreur fut courte, & bientôt elle eut la sagesse de ne se point laisser éblouir par les avantages qu'elle avoit eus sur des princes puissants, ni par leurs négociations trompeuses. Elle ne se servit de sa puissance que pour être heureuse. Moins sage qu'elle ne l'a été, elle auroit pu se faire craindre, elle se contente de se faire estimer.

Après le tableau que j'ai mis sous vos yeux de la situation des différents états que les barbares du Nord ont fondés, il vous sera aisé, Monseigneur, de deviner par quelles raisons aucune de ces puissances n'est parvenue à dominer les autres, & à jouer dans l'Europe moderne le rôle que les Médes, les Perses & les Macédoniens ont fait dans l'Asie, les Spartiates dans la Gréce, & les Romains dans le monde entier. Vous avez dû voir que le gouvernement féodal, qui réunissoit tous les vices politiques, affoiblissoit prodigieusement les royaumes en apparence les plus forts, & les tenoit

tenoit dans l'impuiſſance d'agir au-dehors avec ſuccès par la voie de la force, ou de s'y faire eſtimer & reſpecter par la ſageſſe uniforme & conſtante de leur conduite.

Les nations, concentrées en elles-mêmes par leurs propres diviſions, & dont toutes les parties étoient ennemies les unes des autres, étoient continuellement occupées des guerres domeſtiques que faiſoit naître l'abſurdité des loix; & avant que de ſe rendre redoutables au-dehors, il falloit qu'elles détruiſiſſent leur police féodale. Les rois, dont la ſuzeraineté s'étendoit ſur un grand pays, n'avoient que l'avantage d'avoir des vaſſaux plus puiſſants, & par conſéquent plus indociles. Les princes les plus conſidérables n'avoient que leurs domaines pour ſubſiſter; ils n'étoient ſuivis à la guerre que par leurs vaſſaux immédiats, dont le ſervice étoit ſouvent incertain & toujours très-court: ainſi les entrepriſes, à peine ébauchées, ne pouvoient jamais avoir des ſuites importantes. Faute de diſcipline & d'art, la fortune décidoit des ſuccès, & la fortune n'eſt jamais conſtante. De-là ces treves ridicules que le vainqueur toujours épuiſé étoit obligé d'accorder

au vaincu, qui avoit le temps de réparer ses pertes pour recommencer encore une guerre inutile. Toutes les villes, tous les bourgs, tous les villages, étoient fortifiés; & avec les batailles qui soumirent l'Asie aux Perses & aux Macédoniens, Cyrus & Alexandre auroient à peine conquis une province en France & en Allemagne.

Rappellez-vous, Monseigneur, l'histoire d'Espagne, depuis cette époque célébre où le comte Julien, pour se venger du roi Rodrigue qui avoit déshonoré sa fille, appella les Sarrasins dans sa patrie, jusqu'au temps que Ferdinand le Catholique réunit sous son pouvoir toutes les provinces qui composent aujourd'hui la monarchie Espagnole. Si, pendant cette longue suite de guerres qui durerent près de huit siécles, on n'examine que la conduite des Chrétiens, on est étonné que les Arabes ne les subjuguent pas promptement. Si on ne fait attention qu'à celle des Arabes, on est surpris qu'ils ne soient pas repoussés en Afrique après quelques campagnes. C'est que les uns ni les autres n'avoient dans leur gouvernement le principe d'une prospérité constante. Leurs loix étoient également barbares

& vicieuſes. Les ſuccès tenant à des cauſes particuliéres & momentanées, diſparoiſſoient avec elles. Tantôt les états du Miramolin ſont déchirés par des guerres civiles, & tantôt ce ſont les Chrétiens qui ſont diviſés entr'eux. Alphonſe IV, ſurnommé le Grand, remplit l'Eſpagne de la terreur de ſon nom; chaque jour eſt marqué par quelque avantage, & il eſt prêt à accabler ſes ennemis. Mais il meurt, & Almanzor qui monte ſur le trône chancelant de Cordoue, repouſſe les Chrétiens conſternés dans les montagnes des Aſturies. Il leur enleve le royaume de Léon, la Galice, la Vieille-Caſtille & une grande partie du Portugal; mais ſon ſucceſſeur qui n'a pas ſes talents, n'aura pas ſes ſuccès. Rien n'eſt déciſif, rien ne finit, & l'Eſpagne eſt toujours partagée entre des peuples ennemis qui ont à peu-près les mêmes vices, ou des vices qui leur ſont également nuiſibles.

Mais pourquoi m'arrêterois-je plus long-temps à parler des malheurs d'un pays qui vous eſt cher? Les mêmes cauſes qui, pendant pluſieurs ſiécles, ont entretenu une rivalité impuiſſante entre les Chrétiens & les Arabes d'Eſpagne, ont nourri des haines ambitieu-

ſes & inutiles en Europe depuis trois ſiécles. Ce n'eſt plus par notre vertu & notre force, diſoit Cicéron, que nous ſubſiſtons aujourd'hui ; c'eſt par l'ignorante ſtupidité de nos ennemis, qui ne ſavent pas profiter de nos vices & de nos fautes pour hâter notre ruine où nous nous précipitons nous-mêmes. Il n'y avoit point d'état en Europe qui, dans le moment même qu'il formoit des projets ambitieux d'agrandiſſement, n'eût dû dire de lui-même, ce que Cicéron diſoit de la république Romaine. En effet la France avoit-elle ſous Charles VIII les choſes néceſſaires pour établir ſon empire ſur l'Italie ? Charles-Quint avoit de rares talents ; mais s'il vouloit faire de grandes choſes, pourquoi formoit-il des entrepriſes au-deſſus de ſes forces ? Pourquoi laiſſoit-il dans ſa maiſon un projet d'élévation qu'il ſeroit impoſſible d'exécuter ? A quoi ont abouti les forces dont Louis XIV a étonné l'Europe ? Quel fruit les Anglois retireront-ils des entrepriſes qui les épuiſent ?

Les mêmes vices, Monſeigneur, les mêmes fautes politiques qui ont entretenu en Eſpagne une ſorte d'équilibre entre les peuples qui vouloient y dominer, ont fait échouer en Europe les

princes qui ont aſpiré à la monarchie univerſelle ; & les ambitieux qui voudront les imiter, ne doivent pas s'attendre à un ſort plus heureux. A peine s'éleve-t-il une grande puiſſance en Europe, qu'elle doit s'affoiblir par l'abus qu'elle fait de ſes forces & de ſa fortune. On a de l'inquiétude & de la vanité, mais on n'a point une véritable ambition. C'eſt préciſément parce que les états ſont trop grands & trop étendus, que la politique eſt incapable de les agrandir encore. Les intrigues des cours, les intérêts particuliers de quelques courtiſans accrédités décident de tout; & ne voyons-nous pas que la république Romaine perdit ſes forces, quand les mêmes vices infeſterent la place publique? Quand les princes auront du courage & de l'élévation dans l'eſprit, la flatterie en abuſera pour leur faire concevoir des eſpérances chimériques. A peine auront-ils commencé à agir, qu'ils ſeront obligés de recourir à des expédients ; & ce n'eſt point en imaginant des expédients, qu'un état éleve ſa fortune.

Ne cherchez en Europe aucune vue ſyſtématique, aucune prévoyance, aucune tenue, aucune ſuite ; vous y trouverez au contraire des contradictions

ridicules, de grands projets & de petits moyens. Vous verrez des princes qui veulent être conquérants, & qui éteignent dans leur nation le génie militaire. Vous verrez de grandes armées, & des ſoldats mercénaires ramaſſés dans la lie du peuple. On médite la monarchie univerſelle, & on regarde la priſe d'une bicoque comme une conquête importante. Le même prince qui veut avoir une nation militaire, lui inſpire le goût du commerce & du luxe pour augmenter le produit de ſes douanes. On montre beaucoup d'ambition & peu de forces, & il faudroit montrer beaucoup de forces & peu d'ambition. Avec une pareille politique, une puiſſance doit échouer au moindre revers, s'affoiblir par ſes ſuccès mêmes, & ne point accabler un état plus foible qu'elle. L'Europe a employé plus de ſang, plus d'argent, plus de ſtratagêmes, plus d'intrigues & de fourberies, qu'il n'en faudroit pour conquérir le monde entier; & cependant aucun état n'a en effet augmenté ſa fortune. Quand je vois nos guerres, il me ſemble voir des convaleſcents exténués, & qui ne peuvent ſe ſoutenir, joûter ou lutter les uns contre les autres, & après le plus léger effort,

ſe demander grace & la permiſſion de ſe repoſer.

Avec la politique dure, avare & ambitieuſe qui fit perdre aux Spartiates l'empire de la Gréce, pourquoi un état moderne prétend-il acquérir l'empire de l'Europe ? C'eſt bien par un autre art que le nôtre que les Romains conquirent le monde. Loix impartiales, magiſtrats puiſſants, mais eſclaves des loix, citoyens libres, mais qui ſavoient qu'il n'y a point de liberté pour qui n'aime pas les loix ; vertus civiles, vertus politiques, amour de la gloire, amour de la patrie, diſcipline auſtere & ſavante, ils avoient tout ce qui eſt néceſſaire pour rendre un peuple puiſſant. Ils pouvoient inſpirer de la terreur, & en ſe conciliant des alliés par leur générosité, ils ne vouloient pas même réduire leurs ennemis au déſeſpoir. Nos états modernes, dont les vertus & les vices ſont à peu-près les mêmes, & qui n'ont que l'ambition ruineuſe que les Romains montrerent dans leur décadence, pourquoi ont-ils l'audace d'aſpirer ouvertement à la même fortune ?

Comparez, Monſeigneur, la conduite des princes de l'Europe qui ont

été les plus ambitieux, à celle de Cyrus & de Philippe de Macédoine, & vous ne ferez point étonné des fuccès différents qu'ils ont eus. Ceux-ci devoient caufer une révolution extraordinaire dans le monde, & porter pour un inftant leur royaume au plus haut point de grandeur & de puiffance, parce qu'ils commencerent par fe conformer à la plupart des regles que la nature prefcrit pour le bonheur des états. Avant que de faire de grandes entreprifes, ils corrigerent les vices de leur nation, ils réprimerent les abus, ils ne parurent armés que de l'autorité des loix, ils feignirent d'en fupporter le joug pour le faire aimer à leurs fujets. Ils ne partoient point d'une cour oifive & voluptueufe pour aller battre leurs ennemis. Tandis qu'ils fe comportoient plutôt en adminiftrateurs qu'en maîtres de l'état, les Perfes & les Macédoniens, animés par ces exemples, fe crurent citoyens fous un gouvernement libre, & en eurent les vertus. Par une efpéce de prodige, comme le dit Tacite, la majefté de l'empire étoit unie à la liberté publique : graces à la prudence du prince, c'étoit un gouvernement mixte. Il fut alors aifé, en infpirant aux fujets

l'amour de la patrie & de la gloire, de les former à la diſcipline la plus ſévere, de leur donner le plus grand courage & la plus grande patience, & d'en faire ainſi des inſtruments propres aux plus grandes choſes.

Xénophon vous apprendra, Monſeigneur, combien Cyrus étoit attaché aux regles de la juſtice à l'égard de ſes ſujets, & craignoit d'effaroucher les paſſions de ſes voiſins. L'hiſtoire vous dira que Philippe, conduit par un génie auſſi grand que ſon ambition, faiſoit mille efforts pour la cacher, & tâchoit de paroître juſte en commençant ſes entrepriſes, modéré & même bienfaiſant après la victoire.

En vous expoſant, Monſeigneur, les raiſons qui ont empêché les états modernes de paroître avec le même éclat que quelques nations célébres de l'antiquité, je vous ai développé, ſi je ne me trompe, les cauſes qui, malgré leur foibleſſe, les font ſubſiſter depuis ſi long-temps. C'eſt de cette impuiſſance même où ils ſont de ſe ruiner les uns les autres, qu'eſt venue leur longue durée. Livrés à leurs vices depuis que l'argent eſt le nerf de la guerre & de la paix, & ſe fai-

ſant par inquiétude des bleſſures qui ne ſont pas mortelles, ils ſont tombés dans un affaiſſement qui empêche toujours le vainqueur de porter le dernier coup au vaincu. Chaque état eſt ſur le penchant du précipice, mais aucun de ſes ennemis n'a l'habileté ou la force de l'y faire tomber.

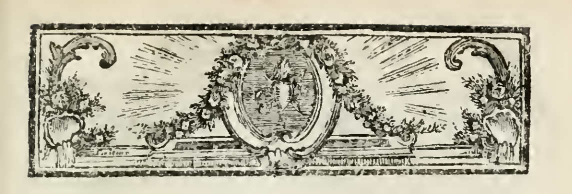
Quel ſeroit aujourd'hui le ſort de la France, ſi les ſucceſſeurs de Louis XI, au lieu de ſe livrer à l'ambition de faire des conquêtes, avoient cultivé la paix avec leurs voiſins, porté la fécondité & l'abondance dans leurs provinces, & fait régner dans leur royaume ces loix ſalutaires & ſaintes qui ne les auroient fait craindre qu'en les faiſant aimer & reſpecter! A quel degré de gloire, d'élévation & de puiſſance ne ſeroit pas parvenue la maiſon d'Autriche, ſi Charles-Quint, auſſi habile qu'ambitieux, loin de tourmenter l'Europe & de ſe fatiguer inutilement lui-même, ſe fût rapproché, autant que les circonſtances pouvoient le permettre, des loix par leſquelles la nature ordonne aux états d'être heureux! Je ſerois tenté de ſuivre cette idée, mais je me borne, Monſeigneur, à vous prier de faire vous-même cet ouvrage. Com-

parez ce qu'un ſiécle de juſtice, de ſageſſe & de modération auroit valu aux princes Autrichiens, à ce que deux ſiécles d'intrigue, de guerre & d'ambition leur ont fait perdre.

Cherchez encore à pénétrer quel auroit été le ſort de l'Europe, ſi la révolution par laquelle les Vénitiens dépouillerent leur doge de ſon autorité, avoit eu chez eux les mêmes ſuites que la révolution des Tarquins eut chez les Romains. Suppoſez que les tribuns du peuple de Veniſe euſſent établi ſolidement la liberté, que les loix fuſſent devenues impartiales, & qu'elles euſſent acquis un empire abſolu ſur les citoyens & les magiſtrats; ſuppoſez à Veniſe les mêmes mœurs, la même diſcipline & la même modération qu'eut Lacédémone; ou les mêmes mœurs, la même diſcipline & la même ambition qu'eut la république Romaine, & vous verrez, ſi je ne me trompe, que les Vénitiens auroient acquis en Europe la même conſidération que les Spartiates eurent autrefois dans la Gréce, ou l'empire que les Romains exercerent ſur le monde entier. Ce travail, tout chimérique qu'il paroît, ne vous ſera pas inutile; il ſervira à

graver plùs profondément dans votre eſprit les vérités politiques que je vous ai préſentées ; & ce qui vaut encore mieux, Monſeigneur, il ſervira à vous les faire aimer.





DE L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE,

A MONSEIGNEUR

LE PRINCE DE PARME.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

OBJET DE CETTE SECONDE PARTIE.

Réflexions générales ſur quelques états de l'Europe où le prince poſſéde toute la puiſſance publique.

LES cinq vérités, Monſeigneur, que je viens d'avoir l'honneur de vous expoſer dans la premiere partie de cet ouvrage, ſont les réſultats généraux de l'étude de l'hiſtoire. Voilà, quoi qu'on en puiſſe dire, à quoi ſe réduit toute la

ſcience de rendre les ſociétés heureuſes & floriſſantes Le reſte n'eſt qu'une pure charlatanerie dont les intriguants & les ambitieux couvrent leur ignorance ou leurs mauvaiſes intentions. Cette charlatanerie qu'on oſe appeller politique, n'eſt propre qu'à tromper les peuples & à pallier leurs maux. Marchant à tâtons, toujours ſubordonnée aux circonſtances, aux paſſions & aux événements, elle eſt tour-à-tour heureuſe ou malheureuſe, comme il plaît à la fortune. Elle échoue aujourd'hui par les mêmes moyens qui la firent réuſſir hier; & on ne peut extraire de ſes diſgraces ou de ſes ſuccès aucun principe fixe ni aucune regle certaine.

Je ſuis perſuadé qu'en vous rappellant la ſuite & l'enchaînement des faits hiſtoriques que je vous ai indiqués, vous vous convaincrez chaque jour davantage que le bonheur eſt le fruit de la ſageſſe. Mais vous ne devez pas, Monſeigneur, vous en tenir-là. La théorie n'eſt rien, ſi elle n'eſt ſuivie de la pratique; & la vérité ne doit pas être ſtérile entre les mains d'un prince. Puiſque vous connoiſſez les ſources où la politique va puiſer le bonheur, commencez par vous ſervir de cette connoiſſance

pour votre propre avantage. Dites-vous tous les jours que vous rendrez vos ſujets heureux ; dites-vous tous les jours que c'eſt votre devoir , & qu'en le rempliſſant ,. vous goûterez la ſatisfaction la plus pure. Avant que de faire l'examen du gouvernement des duchés de Parme & Plaiſance , avant que d'en méditer la réforme , commencez par étudier les gouvernements actuels de l'Europe , & juger leſquels d'entr'eux s'approchent ou s'éloignent davantage des regles preſcrites par la nature. En voyant les différentes formes que la ſociété a priſes en Europe , vous ſentirez , en quelque ſorte , les reſſources de votre eſprit s'étendre & ſe multiplier. Ce tableau , peut-être plus intéreſſant pour vous que l'hiſtoire des ſiécles, vous rendra plus ſenſibles les vérités que vous aimez. D'ailleurs , cette étude eſt abſolument néceſſaire à un prince ; ſa ſûreté en dépend. Comment ſe comporteroit-il avec prudence à l'égard des étrangers , s'il ignoroit ce que le gouvernement de chaque peuple lui ordonne d'en eſpérer ou d'en craindre ?

Je ne m'étendrai pas ſur les différents pays où le gouvernement eſt purement monarchique , c'eſt-à-dire , où le prince

poſſéde toute l'autorité publique. Quoiqu'il y ait de grands rois qui méritent l'amour, l'eſtime & la confiance de leurs ſujets, il eſt à craindre que les réflexions que j'ai faites ſur le deſpotiſme en général, ne puiſſent toujours s'appliquer à chaque état où la volonté ſeule du prince fait la loi. En effet, quand on ſuppoſeroit le plus vaſte génie à la tête d'un royaume, quand le monarque poſſéderoit toutes les vertus d'Ariſtide & de Socrate, je ſuis sûr que ſes états ſeront expoſés à pluſieurs injuſtices & à pluſieurs abus. Ne pouvant ni tout voir ni tout faire par lui-même, il ſentira, au milieu de ſes opérations, qu'il eſt accablé d'un poids trop peſant pour les forces d'un homme. Je conſens qu'on ſoit heureux; mais qu'eſt-ce qu'un bonheur attaché à la vie d'un prince, & qui peut vous échapper à chaque inſtant? La crainte de l'avenir ne permet pas de jouir du préſent: les ſujets peuvent donner leur confiance au prince; mais ils la refuſeront à ſon gouvernement.

Je ſens, Monſeigneur, combien eſt délicate la matiere que je traite dans la ſeconde partie de mon ouvrage. Je connois aſſez les préjugés & les paſſions qui gouvernent la plupart des hommes, pour

ne pas ignorer qu'en osant faire quelques remarques critiques sur les gouvernements actuels de l'Europe, je m'expose à une sorte de censure. Mais, Monseigneur, vous répondrez pour moi à ces censeurs ; vous leur imposerez silence, en disant que vous aimez la vérité & que je vous la dois. Vous leur direz que, si mes réflexions sont vraies, il faut en profiter ; & que, si je me suis trompé, on doit encore quelque reconnoissance à la peine que j'ai prise. Vous ajouterez enfin que la maxime qui défend d'appercevoir les défauts & les erreurs du gouvernement, est une maxime pernicieuse, inventée par les ennemis de la société, & qui ne peut être défendue que par ceux qui profitent des mauvais établissements, & qui craignent les bonnes loix.

Si je vous faisois, Monseigneur, un tableau fidele de la situation actuelle de la plupart des monarchies de l'Europe, ce que je vous dirois aujourd'hui, ne seroit peut-être pas vrai demain ; car le vice fondamental de ces gouvernements, c'est de n'avoir que des regles flottantes, incertaines & mobiles. Dans les états libres, la république donne son caractere aux magistrats ; dans les monar-

chies, le prince imprime le ſien aux loix & aux affaires. Par un plus grand malheur encore, il n'eſt que trop ordinaire que les miniſtres & les perſonnes chargées d'une adminiſtration importante, n'aient aucun caractere, parce qu'elles ſe ſont accoutumées à ſe laiſſer conduire par la faveur qui leur donne chaque jour des intérêts oppoſés. On eſt gouverné par les événements qu'on devroit diriger, & les caprices de la fortune décident par conſéquent de tout.

Quoique le prince, dans toutes les monarchies de l'Europe, poſſéde ſeul la puiſſance ſouveraine, l'exercice de cette puiſſance n'eſt pas le même partout. Les peuples ont un caractere qui aſſigne des bornes à un pouvoir qui n'en reconnoît aucune. D'anciennes traditions, de vieilles loix, des préjugés, des paſſions, forment dans chaque état des mœurs publiques & une ſorte de routine & d'allure, qui ſe font reſpecter juſqu'à un certain point par le ſouverain même. Le monarque le plus abſolu a beau ſe dire qu'il peut tout, il ſent qu'il n'eſt qu'un homme, & que s'il choque & révolte tous ſes ſujets, il ne pourra leur oppoſer que les forces d'un ſeul homme.

Les François & les Russes conviennent également que le prince est suprême législateur : en France cependant la monarchie n'est pas la même qu'en Russie. Dans le premier royaume, des corps entiers de magistrats aimés, considérés & respectés, disent qu'ils sont les dépositaires, les gardiens & les conservateurs des loix. En accordant tout au prince, ils attachent à leur enrégistrement je ne sais quelle force qu'on ne peut définir, & on est convenu de dire, peut-être sans se trop entendre, que le législateur doit gouverner conformément aux loix. Le sénat de Russie au contraire, loin d'oser modifier ou rejetter une loi, se croiroit coupable de lese-majesté, s'il osoit l'examiner; il croit qu'il est de l'essence de la puissance législative de ne connoître aucune borne, & de pouvoir à son gré changer, annuller & abroger toutes les loix. Le Czar est le chef de son église, & la religion, qui est en quelque sorte soumise au gouvernement, en augmente beaucoup l'autorité. Le clergé de France, libre & indépendant dans les choses ecclésiastiques ou spirituelles, exerce une sorte d'empire sur le gouvernement qui fait qu'il ne doit point porter la main

à l'encenſoir. Tandis que la nobleſſe Ruſſe, qui s'eſt formée ſans avoir jamais eu de pouvoir & de crédit, penſe ſans orgueil d'elle-même, & ne porte qu'un vain nom : la haute nobleſſe de France, qui n'a pas perdu le ſouvenir de ſes anciens fiefs, en voit encore ſubſiſter quelques traces dont elle ſe glorifie. Elle a conſervé ſes mœurs particulieres qu'elle a communiquées à une nobleſſe inférieure qui ſe fait une gloire de l'imiter. Tous obéiſſent au gouvernement, & prétendent auſſi obéir à ce qu'ils appellent leur honneur. La nation Françoiſe cultive les arts & les ſciences; vaine, frivole, diſſipée, ſpirituelle, glorieuſe, légere, inconſtante, elle s'eſt fait un goût fin & délicat ſur les bienſéances & les procédés qu'il ſeroit dangereux d'offenſer. Rien de tout cela n'eſt en Ruſſie. A force d'ignorance, d'injuſtice & de barbarie, les hommes, diſtribués ailleurs en différentes claſſes, y ſont tous mis dans la derniere. Remarquez, je vous prie, Monſeigneur, que l'égalité qui aſſure la liberté des citoyens dans les états libres, n'eſt propre dans les autres pays qu'à rendre le joug du deſpotiſme plus accablant. Le Czar parle, voilà la loi : pourvû qu'il

ne choque point les préjugés ou les paſſions de ſa garde, il eſt le maître abſolu, tant qu'elle le laiſſe ſur le trône.

Veut-on connoître la force de l'empire que le génie d'une nation exerce ſur elle-même? Il ſuffit de faire un retour ſur ſon propre cœur, d'examiner avec quelle confiance on s'abandonne aux abſurdités au milieu deſquelles on eſt né; combien il en coûte à la raiſon pour déranger les habitudes qu'on a contractées. Quel doit donc être le ſort des nations entiéres qui ſont emportées rapidement par le préjugé général qui les gouverne, & qui leur tient lieu de raiſon, de ſageſſe & de réflexion?

Il y a un ſiécle que le Danemarck avoit encore une couronne élective, & des états-généraux qui ne vouloient confier au roi & au ſénat que le pouvoir néceſſaire pour faire exécuter les loix. Les meſures capables d'affermir cette forme de gouvernement, avoient été mal priſes : le ſénat en abuſa pour uſurper des droits qui ne lui appartenoient pas. Il éludoit la force des loix; & ſous prétexte de les faire exécuter ou de produire un plus grand bien, il ne faiſoit en effet exécuter que ſes ordres. Favoriſé dans ſon uſurpation par la no-

bleſſe dont il protégeoit les injuſtices, il s'étoit rendu également odieux & redoutable au roi, au clergé & au peuple. L'oppreſſion réunit les opprimés, & les états de 1660, en détruiſant l'autorité du ſénat & de la nobleſſe, conférerent au roi la puiſſance la plus deſpotique.

Ne conſultez que l'acte par lequel les états-généraux ſe ſont démis de leur pouvoir pour le conférer au prince, & vous croirez que le roi de Danemarck eſt à Copenhague un véritable ſultan. Les Danois ſemblent avoir raffiné l'art de la ſervitude ; on diroit qu'ils ont regardé l'ombre même ou l'eſpérance de la liberté comme la ſource de tous les maux de leur nation. Pourquoi ces redoutables monarques ont-ils cependant continué à gouverner avec autant de modération que quelques autres princes moins puiſſants qu'eux ? c'eſt qu'ils ont été gênés par les mœurs de la nation qui, en ſe faiſant eſclave, a conſervé quelques qualités d'un peuple libre. Ce ne furent ni la crainte ni l'eſprit de ſervitude qui produiſirent la révolution de 1660 ; c'eſt parce que les Danois avoient du courage & ne pouvoient s'accoutumer à la domination de la nobleſſe, que leur orgueil ſe ſouleva contre

la tyrannie du ſénat. Ils ſe livrerent avec emportement à une haine aveugle. La nation ne crut pouvoir jamais trop humilier ſes ennemis : pour les perdre ſans retour, elle ſe chargea elle-même de fers, & s'ôta avec ſoin tous les moyens de pouvoir recouvrer ſa liberté. Ce triomphe biſarre & ridicule lui cacha ſa ſervitude, & lui donna de la fierté. *Vous vouliez nous accabler*, diſoient les Danois au ſénat & à la nobleſſe, *& c'eſt nous qui vous opprimons.* Ils ſe perſuaderent qu'après le bienfait qu'ils avoient accordé au prince, il ſeroit leur ami & leur protecteur. Ces étranges idées entretinrent, au milieu du deſpotiſme, des mœurs libres & indépendantes. Le germe n'en a pas été étouffé, l'habitude les conſerve encore, & tant qu'elles ſubſiſteront, les rois de Danemarck, avant que d'agir, les conſulteront avec plus de ſoin que les loix qui leur permettent de tout faire impunément.

Etudiez avec ſoin, Monſeigneur, le caractere de chaque nation, & vous verrez que chaque état eſt plus ou moins avancé dans le deſpotiſme, ſuivant que les eſprits oſent plus ou moins penſer par eux-mêmes, ou n'ont que les idées qu'on leur donne. Il y a des peuples

qui ne peuvent souffrir ni une entiere servitude, ni une entiere liberté; & les passions des sujets contiennent alors celles du prince. Dans ce mêlange de fierté & d'abaissement, une nation peut encore se faire respecter; elle porte encore en elle-même un ressort capable de la mouvoir & de la faire agir, elle peut encore espérer des succès & des lueurs de prospérité. Combien de conséquences ne pourrez-vous pas tirer de ces réflexions? Vous penserez que plus la monarchie emploie d'art & de politique, si je puis parler ainsi, à se despotiser, plus elle travaille contre les vrais intérêts du monarque. Ce qu'elle regarde comme un avantage, est une véritable dégradation. Plus le prince appesantira son autorité sur ses sujets, moins il se fera craindre & respecter par ses voisins & ses ennemis : à mesure qu'il paroîtra plus puissant au-dedans, son peuple paroîtra plus foible au-dehors.

Je vous prie d'examiner quelles sont les passions & les qualités les plus propres à retenir la monarchie dans de certaines bornes, & vous vous en instruirez dans l'histoire des peuples qui ont défendu pendant long-temps leur liberté,

liberté, & dans l'hiſtoire des peuples qui ſe ſont trouvés eſclaves avant même que de ſoupçonner qu'ils puſſent ceſſer d'être libres. Une nation eſt-elle accuſée d'inconſtance & de légéreté ? Se livre-t-elle aux nouveautés ? Fait-elle peu de cas de ſes anciens établiſſements ? vous devez être sûr que ſon inconſidération n'eſt pas d'un bon augure pour l'avenir. Mais, ſans m'arrêter à ces détails, je me contenterai de remarquer que trois cauſes contribuent principalement aux progrès du deſpotiſme ; la crainte, le luxe & la pauvreté.

La promptitude avec laquelle les Romains, c'eſt-à-dire, le peuple de l'antiquité qui a eu le plus en horreur la tyrannie, paſſerent de la plus grande liberté à la ſervitude la plus accablante, prouve toute l'étendue du pouvoir que la crainte a ſur nos eſprits. Les proſcriptions d'Octave, d'Antoine & de Lépidus glacerent à un tel point l'ame de leurs concitoyens, qu'ils adorerent leur tyran, parce qu'il voulut bien paroître humain, quand il n'eut plus beſoin de répandre du ſang pour régner tranquillement. Sous Tibere, ils ſe porterent ſi avidement au-devant du joug, que ce prince, le plus timide & le plus ſoup-

çonneux des hommes, s'en plaignoit quelquefois, & auroit voulu retrouver quelques traces d'une liberté qu'il redoutoit. Ne ſoyons point étonnés de ce changement dans un peuple qui venoit de voir des Brutus & des Caſſius. Quand l'innocent ne peut plus compter ſur ſon innocence; quand il n'eſt plus de sûreté pour l'homme de bien; quand les dangers qui nous menacent ſont aſſez grands pour ne nous occuper que de nous-mêmes, la terreur anéantit en quelque ſorte toutes les facultés de notre ame, & la politique n'a plus de reſſources pour nous délivrer de cette paſſion impérieuſe. Vous l'avez vu : Marc-Aurele tenta inutilement de ſe dépouiller d'une partie de ſa puiſſance, & de rendre au ſénat & à la ville de Rome une ſorte de dignité; la crainte avoit trop accablé les eſprits, & la ſervitude avoit déja fait naître l'amour de la ſervitude.

Les ames ne ſe dégradent peut-être pas moins par le luxe que par la crainte; & le deſpotiſme l'a ſouvent employé avec ſuccès. Chaque beſoin ſuperflu que donne le luxe, eſt une chaîne qui ſervira à nous garrotter. Le propre du luxe eſt d'avilir les eſprits, au point de n'eſ-

timer & de ne considérer que le luxe : dès-lors nous ne sommes gouvernés que par les passions les plus méprisables. Une fortune médiocre nous paroît le plus grand des maux, & la fortune la plus immense ne nous paroîtra qu'une fortune médiocre. Nous vendrons notre liberté à vil prix, parce que nous sommes incapables d'en connoître la valeur.

Il est une pauvreté que donnent les bonnes mœurs, qui est l'ame de la justice, & qui fera de grandes choses ; c'est la pauvreté qui se contente du nécessaire & qui méprise les richesses. Mais cette pauvreté, qui est une suite du luxe & des rapines du gouvernement, ne fait que des séditieux qui veulent troubler l'état pour le piller, ou des mercenaires qui ne demandent que des salaires. Le mal est parvenu à son comble, quand les sujets ne vivent plus que des bienfaits du gouvernement, ou que, n'attendant rien de leur économie ni de leur industrie, ils se sont accoutumés à leur misere, & regardent leur paresse comme le plus grand bien.

CHAPITRE II.

Du gouvernement des Cantons Suisses, de la Pologne, de Venise & de Gênes.

La Suisse vous présente, Monseigneur, une image de la république fédérative des anciens Grecs. Si cet heureux pays n'a pas une Lacédémone, tous ses cantons, il le faut avouer, sont bien plus sages que ne l'ont été les autres villes de la Gréce. Liés entr'eux à peu-près par les mêmes alliances qui unissoient les Grecs, aucune rivalité ne les divise. Il faut que le fondement sur lequel porte la sagesse des Suisses soit bien solide, pour que des états libres, indépendants, inégaux en force, & qui n'ont pas la même constitution, n'aient cependant ni ambition, ni crainte, ni jalousie les uns des autres. Les querelles même de religion, qui ont allumé tant de guerres & excité des haines éternelles par-tout ailleurs, n'ont causé parmi eux que de légeres commotions. Le fanatisme & la vengeance ont fait dans leur ame des traces si peu profondes, qu'une

paix ſincere a promptement rétabli l'harmonie : les diviſions des Suiſſes ont laiſſé voir qu'ils étoient hommes, & les ſuites ont prouvé qu'ils étoient de tous les hommes les plus ſages.

C'eſt dans la Suiſſe que ſe ſont conſervées les idées les plus vraies & les plus naturelles de la ſociété ; on n'y croit point qu'un homme doive être ſacrifié à un autre homme. Un payſan du pays allemand dans le canton de Berne, eſt perſuadé ſans orgueil que les magiſtrats ne ſont que ſes gens d'affaires. Vous verrez des citoyens qui obéiſſent avec reſpect & ſans terreur à des loix impartiales. Le magiſtrat ſans faſte, ſans décoration extérieure, & tiré du corps des métiers, ne paroît point armé de ce pouvoir impoſant dont on voit ailleurs que les loix ont beſoin pour ſoutenir leur majeſté preſque toujours violée. La ſimplicité du gouvernement Helvétique eſt admirable, & toute la machine eſt mue par un petit nombre de reſſorts. Pourquoi les mouvements en ſont-ils exacts, réguliers & prompts? Pourquoi ne voit-on point dans la Suiſſe de ces brigues, de ces factions, de ces intrigues, de ces révolutions ſi communes dans les pays libres? Pourquoi les

Cantons ne se fatiguent-ils point par des négociations continuelles, des craintes & des soupçons réciproques ? Après avoir recouvré & affermi leur liberté les armes à la main, pourquoi les Suisses, du haut de leurs montagnes, semblent-ils regarder en pitié les troubles puérils, mais cruels de l'Europe, sans y prendre part ?

C'est que les Suisses ont des mœurs, & n'ont pas nos malheureuses passions. En établissant leur république, ils ont compris cette grande vérité, que le bonheur n'est point l'ouvrage des richesses, du luxe, de la mollesse, de l'ambition & de la tyrannie, & que la probité est l'appui le plus solide du gouvernement. Vous aurez souvent occasion, Monseigneur, de remarquer que les législateurs n'ont toujours accablé les peuples de loix inutiles, que parce qu'ils ont d'abord négligé de régler les mœurs. On n'a pas observé que nos vices se reproduisent & se multiplient avec une prodigieuse célérité, quand on laisse subsister le foyer qui les produit. On a augmenté le nombre des magistrats, on a étendu leur pouvoir pour donner de la force aux loix & de la dignité au gouvernement ; mais il

falloit prévoir que les nouvelles loix ne ſeroient pas plus reſpectées que les anciennes, & que cent magiſtrats corrompus n'en vaudroient pas un qui auroit de la probité.

Des loix ſomptuaires, en privant les Suiſſes de la plupart des beſoins des autres nations, accoutument leur ame à la modération, à la frugalité, au travail & à l'économie, & rendent ſuperflue une grande fortune dont ils n'oſeroient ni ne ſauroient jouir. Aucun citoyen n'eſt pauvre, parce qu'aucun citoyen n'eſt trop riche : ainſi la république ne connoît ni les vices que donnent les richeſſes, ni les vices que donne la pauvreté. De cette ſource découle l'impartialité des loix. Tout le monde leur obéit, parce qu'elles paroiſſent juſtes à tout le monde, & le magiſtrat ne peut que rarement abuſer de ſon autorité. Il n'en abuſera même que dans des choſes peu importantes ; car on n'a point pour des magiſtrats la même complaiſance que pour des princes.

Si des loix partiales offenſoient une partie des citoyens pour favoriſer l'autre ; ſi les magiſtrats pouvoient trouver un intérêt à être avares & ambitieux, les mêmes diviſions qui perdirent la

Gréce, perdroient bientôt la Suiſſe. Au lieu de ne ſonger qu'à ſe conſerver, les Cantons aſpireroient à s'agran dir. Ils prendroient part imprudemment aux querelles de leurs voiſins, ils leur permettroient de ſe mêler de leurs affaires domeſtiques; & de vains traités, de frivoles garanties les expoſeroient à tous les malheurs qu'ils croiroient prévenir.

Les Suiſſes ne s'expoſant point par ambition aux périls d'une fortune haſardeuſe, ont toujours des magiſtrats aſſez habiles & aſſez expérimentés pour les gouverner. Ils ne trouvent aucun écueil ſur leur route, & jamais ils ne ſont obligés d'ébranler ou d'altérer les principes de leur gouvernement, en recourant à des moyens extraordinaires pour ſe ſauver des dangers extraordinaires auxquels une nation ambitieuſe eſt néceſſairement expoſée. C'eſt par cette double ſageſſe du gouvernement à l'égard des citoyens, & de la république entiere envers les étrangers, que la Suiſſe paroît ne devoir craindre aucune révolution. Outre que, ſuivant le précepte de Lycurgue, elle ne poſſéde pas des richeſſes capables de tenter la cupidité de ſes voiſins, ſon territoire eſt

naturellement fortifié. En y pénétrant, un ennemi ſe croiroit tranſporté dans ces champs de la fable qui produiſoient des hommes tout armés. Sans faire la guerre pour leur compte, les Cantons ont la prudence de ſe faire des ſoldats aux dépens de la folie inquiete & ambitieuſe des autres nations. Heureux les Suiſſes, ſi le ſervice étranger ſert à purger leur pays des hommes qui n'ont pas l'ame républicaine, & n'en ouvre pas l'entrée aux vices de leurs voiſins!

S'ils perdent leurs mœurs, ils éprouveront une révolution ſubite. Les magiſtrats, trop foibles alors pour contenir les citoyens qui leur communiqueront leurs vices, ſeront cependant trop forts pour obéir aux loix. Cette exactitude ſcrupuleuſe & même minutieuſe ſur les mœurs, que les peuples corrompus appellent pédanterie, & dont les ſages de l'antiquité faiſoient tant de cas, eſt plus néceſſaire aux Cantons Helvétiques qu'à tout autre peuple de l'Europe. Leurs magiſtrats doivent être d'autant plus attentifs, que la corruption ne peut commencer chez eux que par des bagatelles, dont il ſeroit inſenſé de s'inquiéter de l'autre côté du lac de Geneve, ou ſur les terres de France.

Je vous prie, Monſeigneur, quittez la lecture de mon ouvrage, liſez dans Tite Live le diſcours admirable que cet hiſtorien met dans la bouche de Caton en faveur de la loi Oppia. Il vous dira pourquoi le luxe & l'avarice qui le ſuit, ont détruit tous les empires. Vous verrez que les alarmes de Caton n'étoient point de vaines alarmes. Tout ce qu'il avoit prévu arriva, dès qu'on eut permis aux dames romaines de porter des parures enrichies d'or & de pourpre. Pour contenter leurs femmes, les maris troublerent la république par leurs intrigues, & vendirent leurs ſuffrages. Ils firent la guerre pour piller, & commanderent les provinces comme des brigands. Vous ſavez le mot de Jugurtha : *O ville vénale, que tu périrois promptement, ſi quelque prince étoit aſſez riche pour t'acheter !* La Suiſſe, corrompue par l'amour de l'argent, ne devroit-elle pas craindre un nouveau Philippe de Macédoine, qui faiſoit précéder ſon armée par des mulets chargés d'or ? Qui oſeroit répondre que ſa confédération ſubſiſtât, & que les Cantons diviſés ne ſe détruiſiſſent pas les uns les autres par leurs propres armes ? Que l'exemple des Grecs, qui ne périrent que quand ils

eurent rompu leur alliance, ſoit toujours préſent à leur mémoire. Que dans leurs querelles domeſtiques, s'il leur en ſurvient, ils penſent que leur union eſt leur plus grand bien. Qu'ils ne permettent jamais aux étrangers d'être leurs auxiliaires, ni même leurs médiateurs. Puiſſe cet heureux pays ne poſſéder que des Ariſtide, des Phocion, & n'élever jamais à la magiſtrature des Périclès ni des Lyſander !

Je vais mettre ſous vos yeux, Monſeigneur, un tableau bien différent de celui que je viens de vous préſenter. Rappellez-vous, je vous prie, l'idée qu'on vous a donnée du gouvernement des François après le regne de Clotaire II, & vous connoîtrez, à peu de choſe près, le gouvernement actuel de la Pologne. Chaque gentilhomme polonois eſt une eſpéce de ſouverain dans ſes poſſeſſions : il a le droit de glaive & de juſtice ſur tous ſes ſujets ou ſes ſerfs ; & ces malheureux ne jouiſſent de quelques droits de l'humanité, que parce qu'il eſt heureuſement impoſſible de les violer tous. Payſans, bourgeois, tout ce qui n'eſt pas noble, ſe trouve par principe ennemi d'une conſtitution politique qui, loin de protéger les foibles, favoriſe

au contraire la tyrannie des plus forts. Tandis qu'une nobleſſe fiere s'eſt emparée de tout le pouvoir, & ne veut point obéir aux loix, de vaſtes provinces ſont habitées & nonchalamment cultivées par des ſerfs. Ces Hilotes deviendroient redoutables à leurs maîtres, ſi une longue habitude ne les avoit accoutumés à tout ſouffrir, ou ſi le malheur de leur condition ne s'oppoſoit à leur multiplication. N'en doutez pas, ſans cet anéantiſſement du peuple, la Pologne auroit ſa guerre de la *jacquerie*, comme la France a eu la ſienne, & les ſerfs Polonois iroient à la chaſſe des gentilshommes, comme les Spartiates alloient autrefois à celle des Hilotes qu'ils redoutoient. Les ſeuls nobles ſont citoyens en Pologne, &, tant la conſtitution de la république eſt vicieuſe, ces citoyens, malgré leur amour effréné pour la liberté, ſont plutôt des deſpotes que des républicains, & déchirent leur patrie qu'ils aiment, parce qu'ils ne ſavent pas être libres.

Il y a peu de princes en Europe qui aient autant de graces à diſtribuer qu'un roi de Pologne. Il diſpoſe des biens royaux appellés *ſtaroſties*, *ténutes* ou *advocaties*, dont le nombre eſt très-conſi-

dérable ; il nomme à toutes les prélatures, aux palatinats & aux castellanies qui ouvrent l'entrée du sénat à ceux qui en sont revêtus ; il confere toutes les charges, entre lesquelles il faut distinguer celles de grand-général, de grand-chancelier, de grand-trésorier & de grand-maréchal ; magistratures importantes qui embrassent & partagent entr'elles tous les objets relatifs à l'administration. Le prince représente la majesté de l'état, il forme seul un ordre de la république, & préside le sénat chargé de la puissance exécutrice. Avec des prérogatives beaucoup moins étendues, combien de rois ont réussi à se rendre absolus ! En Pologne, au contraire, tout cela n'a servi qu'à faire naître la plus parfaite anarchie. Ce phénomene politique mérite, Monseigneur, que vous vous arrêtiez un moment à le considérer.

Si la couronne avoit été héréditaire, les Polonois, toujours jaloux de leur liberté, auroient sans doute pris des mesures pour se délivrer de la crainte que le pouvoir & l'ambition de leur roi leur auroit inspirée. Vraisemblablement ils auroient tari dans ses mains la source de ses graces, qui lui donnent

tant de courtiſans & de créatures. La diete de la nation les auroit diſtribuées elle-même pour attacher les citoyens à ſes intérêts, & le prince, qui n'auroit eu aucun moyen pour corrompre & étendre ſon autorité, auroit été obligé de ſe ſoumettre aux loix, & en état de les faire obſerver. Malheureuſement les Polonois, trop pleins de confiance en eux-mêmes, ne purent ſe perſuader qu'un roi qu'ils avoient élu librement, qui étoit lié par les ſerments les plus ſacrés, & dont on obſerveroit ſans ceſſe toutes les démarches, osât méditer la ruine des priviléges de la nation, & former le projet de s'en rendre le maître. Il eſt vrai que la Pologne a conſervé ſa liberté; mais la liberté étoit-elle le ſeul bien que les Polonois devoient deſirer? Si les rois n'ont pu aſſervir la nation, ils ont du moins réuſſi à rendre la liberté orageuſe; & la licence qui en a pris la place, ne peut s'aſſocier avec aucune loi raiſonnable.

Il s'eſt formé un eſprit ſingulier dans la république. On ſe défia du prince juſqu'à le haïr, parce qu'il avoit de grandes faveurs à répandre, & cependant on fut ſon courtiſan. Pour obtenir des ſtaroſties & des charges, on fit des baſ-

ſeſſes & des lâchetés : on reprit ſa fierté naturelle après les avoir obtenues, & on n'eut aucune reconnoiſſance. On vit à la fois des intrigues de courtiſans & des factions de républicains. Il eſt aiſé de juger par-là des troubles qui dûrent agiter la Pologne. Les vices s'accumulerent, de ſorte que la république tombant dans le dernier abaiſſement, n'eut plus d'alliés, parce qu'elle ne pouvoit leur être d'aucun ſecours, & fut obligée de ſe prêter à tous les caprices de ſes voiſins. On diroit que pour conſerver leur indépendance, les Polonois n'ont voulu avoir aucun gouvernement. Sans l'unanimité qu'ils exigent dans leurs délibérations, ſans le *veto* qui rend chaque gentilhomme l'arbitre de la perte ou du ſalut de l'état, ſans l'uſage des conſidérations qui ne ſont, à proprement parler, que des conjurations, il y a long-temps qu'ils ne ſeroient plus libres. Ce ſont des vices qui ont paré le mal que pouvoient faire d'autres vices. Mais ces remédes monſtrueux qui multiplient, aggravent & perpétuent les maux de la république, ne deviendront-ils pas à la fin mortels, ſi elle n'ouvre les yeux ſur ſa ſitua-

tion, & n'a le courage de faire une réforme néceſſaire ?

En croyant avoir une puiſſance légiſlative, la Pologne en effet n'en a aucune; car je vous prie, Monſeigneur, de remarquer que la diete générale, qui ſeule eſt en droit de faire des loix, n'a qu'un droit dont il lui eſt, en quelque ſorte, impoſſible de ſe ſervir. Si, par haſard, elle parvient à faire une loi, cette loi n'aura preſque jamais aucune force; car il eſt rare qu'une diete ne ſoit pas diſſoute, & alors tout ce qu'elle a fait eſt annullé. L'unanimité requiſe par les Polonois pour porter une loi, qu'il me ſoit permis de le dire, eſt l'abſurdité la plus complete qui ait jamais été imaginée en politique. Comment a-t-on pu ſe flatter que tous les *nonces* ou députés d'un grand royaume à la diete générale, verroient les intérêts publics du même œil, & qu'ils concourroient tous avec le même eſprit, les mêmes lumieres, le même zele & le même amour de la patrie, à faire des loix ? Chaque nonce eſt le maître de ſon ſuffrage; & ſi l'un d'eux prononce le malheureux mot *veto*, j'empêche; non-ſeulement l'activité de la diete eſt ſuſpendue, mais tous les

actes qu'elle avoit déja passés d'une voix unanime sont détruits.

Supposons que par un prodige, une diete générale parvînt à n'éprouver aucune opposition, vous verriez naître des loix auxquelles plusieurs *palatinats* refuseroient d'obéir. Premiérement elles ne seroient point reconnues par les provinces qui n'auroient pas envoyé leurs nonces à la diete générale ; & cet événement n'est pas rare, parce que les *diétines ante-comitiales* qu'on tient dans chaque palatinat pour nommer ses représentants & dresser leurs instructions, sont sujettes au redoutable *veto* qui les dissout, & qu'elles se séparent souvent avant que d'avoir rien pu résoudre. En second lieu, ces loix seroient portées aux *diétines post-comitiales* des palatinats dont les nonces auroient assisté à la diete générale ; & il ne faudroit encore que le *veto* d'un gentilhomme pour les détruire : car les loix de la diete générale n'ont de force qu'autant qu'elles sont reçues unanimement par les membres qui composent les *diétines post-comitiales*.

N'y ayant point de puissance législative en Pologne, vous en devez conclure, Monseigneur, que malgré les fonctions attribuées au roi, au sénat &

aux quatre grands officiers de la couronne, il ne peut point y avoir de puissance exécutrice. En effet, si les magistrats, chargés de faire observer les loix, avoient assez de force pour contraindre la noblesse à leur obéir, il est vraisemblable qu'ils en auroient profité pour s'emparer de l'autorité qui appartient à la diete générale, & dont elle ne peut se servir. Le roi ne peut rien sans le sénat, le sénat ne peut rien sans le roi. S'ils sont divisés, la république est nécessairement sans activité, & s'ils sont unis, leur union même ne produit qu'un bien médiocre. La noblesse, qui croit toujours qu'on attente à ses prérogatives, est accoutumée à regarder le prince comme son ennemi, & les sénateurs comme des flatteurs plus occupés de leur fortune particuliére que de celle de l'état. Elle n'aime, elle ne reconnoît, elle ne protége, en quelque sorte, que les quatre grands officiers de la couronne qui, n'étant dans leur origine, comme les maires du palais en France, que les ministres du roi, sont devenus les ministres de la nation. Ils se sont approprié toute l'administration ; & en les regardant comme les protecteurs de la liberté, on a ouvert la porte à la licence.

Pour remplir leurs devoirs, ces quatre magiſtrats devroient être unis, & ils ſont toujours diviſés. Le roi, piqué de l'ingratitude qu'ils lui marquent après leur élévation, & jaloux de l'autorité qu'ils exercent, croit devenir lui-même plus puiſſant, en les empêchant de remplir les fonctions de leurs charges. Il leur ſuſcite, les uns par les autres, des querelles, & ne manque jamais d'aſſocier dans ce haut miniſtere des hommes d'un caractere différent & qui ont des intérêts contraires. Les rois de Pologne pourroient s'épargner cette précaution inutile & criminelle : dans les gouvernements les plus ſages, la rivalité ne produit que trop ſouvent la haine entre les magiſtrats.

Les quatre grands officiers de la couronne, faits pour protéger les loix, peuvent impunément n'obéir qu'à leurs paſſions. Il eſt vrai que la diete générale eſt en droit de leur demander compte de leur adminiſtration, & de lès deſtituer ; mais de leur côté ils ſont les maîtres de la diſſoudre, ſi elle oſoit former cette entrepriſe. Chacun d'eux n'a-t-il pas toujours à ſes gages quelque nonce prêt à prononcer le deſtructif *veto?* Vous voyez par-là, Monſeigneur, que

l'injuſtice, pour s'affermir, ſe ſert de la loi même que les Polonois regardent comme le rempart & la ſauvegarde de leur liberté. Je définirois leur magiſtrature, le privilége de faire impunément & indifféremment le bien & le mal. Ce gouvernement ne ſe ſoutient que par une certaine allure & des coutumes que l'anarchie, quelque grande qu'elle ſoit, ne peut jamais entiérement détruire. Ce cri de la raiſon & de la juſtice naturelle, que la méchanceté des hommes ne peut jamais étouffer, ſe fait entendre dans les affaires particuliéres des Polonois : un certain honneur qui accompagne la liberté, dicte leurs procédés, & voilà pourquoi ils ſubſiſtent encore.

Le comble du malheur pour cette nation, c'eſt d'avoir eu l'art malheureux de donner à ſon anarchie une ſorte de ſtabilité que rien ne peut déranger. Les gouvernements réguliers ſont toujours à la veille d'éprouver quelque changement dans leur conſtitution, parce qu'ils doivent continuellement combattre les paſſions que rien ne laſſe, & qui acquiérent dans l'action une nouvelle force & une nouvelle adreſſe. Les paſſions, au contraire, ſont l'ame & le reſſort du gouvernement polonois, il n'a à redou-

ter que la raiſon. Mais n'avons-nous pas déja remarqué bien des fois combien elle a peu de force ; & d'ailleurs le *veto* ne lui oppoſe-t-il pas une barriére inſurmontable ? La ſeule eſpérance des bons citoyens, c'eſt que leurs compatriotes, laſſés enfin de leurs malheurs, de leurs déſordres & des vices qui les aſſerviſſent à la Ruſſie, ouvriront les yeux, & conſentiront par dépit à faire des établiſſements qui leur aſſureront une liberté digne de leur courage.

La Pologne ne peut donc éprouver quelque révolution que de la part des étrangers. Il eſt vrai que ſon gouvernement l'expoſe à recevoir des injures fréquentes ; & qu'étant preſque inutile à ſes alliés, elle n'en peut attendre que des ſecours très-médiocres. Il eſt encore vrai que le pays, ouvert de tout côté, & qui doit l'être pour conſerver ſa liberté, eſt mal défendu par des milices ſans diſcipline, & par une nobleſſe indocile qui monte tumultuairement à cheval quand le roi commande la *poſpolite* ou l'arriére-ban. Mais s'il eſt aiſé à une armée ennemie de ſurprendre les Polonois, & parcourir leurs provinces en les ravageant, il ſeroit plus difficile au vainqueur de s'y établir en conqué-

rant & en maître, que dans plusieurs autres états de l'Europe, dont j'ai parlé dans le chapitre précédent.

Faites la guerre à un monarque despotique, vous trouverez certainement, si ce n'est pas le plus imprudent des hommes, beaucoup plus d'obstacles pour pénétrer sur ses terres que pour entrer en Pologne. Mais dès que vous aurez renversé les forteresses qui couvrent ses frontiéres, l'intérieur du pays vous sera soumis. Adressez directement vos coups au despote, & si vous avez vaincu sa famille, votre conquête est consommée. Il ne tient qu'à vous de vous y affermir : une politique douce, humaine & bienfaisante, en vous faisant aimer de vos nouveaux sujets, vous fournira mille moyens de les engager à oublier & même haïr leurs anciens maîtres : car ne croyez pas, Monseigneur, ce qu'on dit de l'amour extrême de toutes les nations pour leurs rois. L'amitié a ses régles, & la nature n'a pas fait le cœur humain pour aimer sans retour. C'est la flatterie qui parle tant d'amour, de dévouement, de sacrifice de sa vie & de ses biens ; mais les flatteurs ne savent ni aimer, ni se dévouer, ni sacrifier leur vie & leurs biens. Il est utile

de vous dire cette vérité, afin que vous ne comptiez pas imprudemment ſur un ſentiment qu'on n'aura point pour vous, ſi vous ne tâchez de le mériter par des choſes utiles & grandes. Je rentre dans mon ſujet.

En Pologne le vainqueur ne pourroit gagner que l'affection du peuple; mais le peuple eſt trop aſſervi pour avoir quelque élévation dans l'ame & lui être utile. La nobleſſe, qui croiroit tout perdre en obéiſſant à un maître étranger, ſera vingt fois vaincue, & ne ſera pas ſoumiſe. Il faudra faire autant de guerres particuliéres, qu'il y aura dans la république de grands ſeigneurs en état d'aſſembler des forces pour défendre leur indépendance, ou de gentilshommes jaloux de leur liberté. Dans les périls extrêmes, des hommes libres trouvent en eux des reſſources qu'ils ne connoiſſoient pas. Combien de fois les Polonois n'ont-ils pas déja trouvé leur ſalut dans leur déſeſpoir? Il n'y a point de nation qu'ils ne puiſſent laſſer & épuiſer. Les vices du gouvernement le plus mépriſable ſemblent alors diſparoître: la néceſſité ſert de légiſlateur & de magiſtrat; il ſe forme des talents, il ſe forme des vertus; toutes les paſſions cédent alors

à la paſſion de la liberté, à moins que vous ne ſuppoſiez une république de Sybarites, qu'une extrême molleſſe a énervés, & que le moindre danger fait trembler.

Si, pour être libre, la nobleſſe polonoiſe veut n'avoir ni loix ni magiſtrats, la nobleſſe vénitienne ne croit au contraire pouvoir conſerver ſa liberté, qu'en ſe ſoumettant à des loix très-dures & à des magiſtrats qui exercent ſur elle le pouvoir le plus arbitraire. Le conſeil des *dix* qui favoriſe les eſpions & l'eſpionnage, qui met la délation en honneur, qui juge les accuſés ſans les confronter avec leurs accuſateurs qu'ils ne connoiſſent pas, n'eſt point encore un tribunal auſſi redoutable que les magiſtrats appellés *inquiſiteurs d'état*, & qui peuvent condamner à mort le doge, les ſénateurs, les nobles, les étrangers & tous les ſujets, ſans être obligés d'en rendre compte à qui que ce ſoit. Leurs jugements ſont ſecrets, & ſont exécutés avec le même myſtere qui les a dictés. Les nobles, opprimés par cette police ſoupçonneuſe & contraire à tous les droits de l'humanité, ne ſavent point, ſur le rapport de leur conſcience, s'ils ſont innocents ou criminels. On les voit

voit avec une docilité monacale s'aller confeſſer aux inquiſiteurs de quelques fautes puériles, telles que d'avoir parlé par haſard à un miniſtre étranger, ou de s'être trouvé dans une maiſon avec un de ſes gens ſans le connoître.

Seroit-il poſſible que de pareilles loix fuſſent néceſſaires à la conſervation de l'ariſtocratie ? Le légiſlateur doit croire que les hommes en général, abandonnés à leurs paſſions, ſont capables des plus odieuſes méchancetés ; mais il doit les inviter au bien en méritant leur confiance ; & dans chaque cas en particulier, il doit préſumer que le citoyen accuſé eſt innocent, & lui fournir tous les moyens néceſſaires pour dévoiler la calomnie. C'eſt en élevant l'ame & non pas en la conſternant, qu'on doit nous porter au bien. J'ai quelquefois entendu dire à des magiſtrats qu'il vaudroit mieux punir un innocent que de ſauver un coupable. Si jamais ce blaſphême eſt proféré devant vous, Monſeigneur, armez-vous de toute votre ſévérité pour venir au ſecours de tous les gens de bien, que le châtiment d'un innocent fait frémir. Le juge qui condamne & fait exécuter ſes ſentences en ſecret, eſt un aſſaſſin. La loi qui abandonne un coupable au der-

nier ſupplice, ne prétend pas réparer le crime qui a été commis, mais intimider ſalutairement les citoyens qui pourroient en commettre un pareil. Veniſe devroit aujourd'hui changer des loix qu'elle a imaginées & crues néceſſaires dans un temps où l'Italie étoit infectée de l'eſprit d'uſurpation & de tyrannie, & où aucun gouvernement n'étoit affermi : elle n'a plus beſoin des mêmes moyens pour conſerver ſa liberté.

Le *grand-conſeil* ou l'aſſemblée de tous les nobles qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans, ſe tient réguliérement tous les dimanches & les jours de fête. Il fait les loix nouvelles, abroge ou modifie les anciennes, ſi les circonſtances l'exigent; confere toutes les magiſtratures, ou du moins confirme les magiſtrats que le ſénat a droit d'élire. Cette aſſemblée, trop fréquente dans une république qui s'eſt fait un principe de conſerver religieuſement ſes premiéres loix, auroit bientôt tous les vices de la démocratie, ſi elle avoit un pouvoir plus étendu; mais elle ne s'eſt prudemment réſervée aucune branche de l'adminiſtration. Tandis que le *collége* du doge & quelques autres tribunaux rendent la juſtice, & veillent à la tranquillité publique,

le sénat pourvoit à tous les autres besoins de la république. Il décide souverainement de la guerre & de la paix, fait des alliances avec les étrangers, envoie des ambassadeurs, régle les impositions, élit les magistrats qui forment le *collége* du doge, le général de la république, les provéditeurs des armées, & tous les officiers qui ont un commandement important dans les troupes.

Avec une puissance si étendue, le sénat ne peut pas cependant se rendre le maître des loix. Cent vingt sénateurs que le *grand-conseil* confirme ou révoque à son gré tous les ans, ne sont jamais à portée de former des entreprises dangereuses pour le corps de la noblesse. D'ailleurs, un plus grand nombre d'autres magistrats, dont la magistrature est bornée à six mois, entre encore dans le sénat, & cette compagnie ne peut délibérer que sur les propositions qui lui sont portées par le *collége* du doge, dont tout le pouvoir est entre les mains de six magistrats appellés les *sages-grands*, & dont l'autorité ne dure que six mois. La force ne peut point détruire cet équilibre de pouvoir, établi sur la différence & la relation des magistratures, parce que les nobles n'exercent que les fonc-

tions civiles de l'état, & ne ſont pas militaires. L'adreſſe & la ruſe ſont auſſi impuiſſantes que la violence & la force contre le gouvernement; parce que l'intrigue eſt bannie des élections.

Par exemple, Monſeigneur, quand il s'agit d'élire un doge, tous les nobles qui ſont préſents au *grand-conſeil*, tirent chacun une balle d'une urne où il y en a trente dorées; ceux à qui elles tombent vont une ſeconde fois au ſort; leur nombre eſt réduit à neuf, & ces neuf électeurs en nomment quarante qui, par un nouveau *ballotage*, ſe trouvent bornés à douze. Ces derniers nomment vingt-cinq électeurs que le ſort réduit encore à neuf. Vous n'êtes pas à la fin de cette opération. Ces neuf électeurs en choiſiſſent quarante-cinq; le ſort en laiſſe ſubſiſter onze qui nomment enfin les quarante-un électeurs qui éliſent le doge.

C'eſt par cette méthode de *ballotage*, uſitée dans les élections, que la république prévient les complots des magiſtrats pour ſe rendre conſidérables les uns aux dépens des autres; & qu'étouffant l'eſprit de parti & de faction, elle les aſſervit aux loix, donne une force encore plus efficace à la briéveté de leur

pouvoir, & détruit dans les grands toute eſpéce d'oligarchie. Cependant on dit que dans ce labyrinthe de *ballotage*, l'intrigue, tant elle eſt habile, trouve encore un fil pour ſe conduire. Vous remarquerez même que les magiſtrats à vie, tels que le doge, les procurateurs de S. Marc & le chancelier, ſemblent n'être établis que pour la pompe des cérémonies, & n'ont aucun crédit réel : le dernier même n'eſt choiſi que parmi les ſimples citadins de Veniſe.

Plus vous méditerez, Monſeigneur, ſur les principes fondamentaux de cette république, plus vous vous convaincrez qu'elle a épuiſé les meſures propres à prévenir au dedans toute révolution. Quelque puiſſant que ſoit le corps de la magiſtrature, il ne peut point s'emparer de la puiſſance légiſlative. Le nombre des magiſtrats eſt trop conſidérable, pour qu'ils puiſſent tous être opprimés par un ſeul. Veniſe tire d'ailleurs un grand avantage de ce nombre conſidérable de magiſtrature ; elle forme aſſez de patriciens aux affaires, pour être sûre de ne jamais manquer de magiſtrats capables de remplir les emplois les plus difficiles & les plus importants. Les magiſtrats, n'ayant point le temps d'im-

primer le caractère de leur esprit au gouvernement, sont obligés de prendre le génie de la république. De-là cette perpétuité constante de mêmes maximes, de mêmes principes qu'on admire dans Venise, & qui lui donne une vraie supériorité sur des états qu'elle redouteroit, si leur politique & leurs vues étoient moins mobiles & moins flottantes.

Il s'en faut bien que Venise soit à l'abri de toute révolution de la part des étrangers. Si elle n'a souffert aucune perte depuis que l'ambition a allumé tant de guerres dans son voisinage, c'est moins le fruit de la sagesse, que de l'imprudence des princes qui ont voulu asservir l'Italie. La république semble redouter les troupes auxquelles elle confie sa défense : pour ne pas les craindre, on diroit qu'elle veut les dégrader. Sa noblesse ne remplit que les emplois civils ; ses milices ne sont composées que de mercénaires ; son général, toujours étranger, auroit inutilement des talents, & les *provéditeurs* qui l'accompagnent, ne sont bons qu'à le faire battre. Quoique les *podestats*, contre l'usage ordinaire des aristocraties, ne fassent pas un commerce honteux de

leur magiſtrature dans les provinces, le gouvernement vénitien, trop dur, n'eſt point propre à gagner l'affection des ſujets. Le peuple n'eſt pas opprimé; mais il n'eſt pas aſſez heureux pour penſer qu'il eût beaucoup à perdre en paſſant ſous une autre domination. La nobleſſe de terre-ferme a les préjugés communs à tous les gentilshommes : elle croit valoir la nobleſſe de Veniſe; ce n'eſt qu'à regret qu'elle obéit, & le gouvernement qui s'en défie, cherche à l'humilier. Cette nobleſſe ſujette ſe croiroit moins abaiſſée dans une monarchie, & voudroit n'avoir qu'un maître.

Ce chapitre commence à devenir trop long, & je ne m'arrêterai pas, Monſeigneur, à vous parler de la république de Genes. Si l'iſle de Corſe avoit appartenu aux Vénitiens, il eſt vraiſemblable qu'elle ne ſe ſeroit jamais révoltée, ou du moins une poignée de rebelles ne leur feroit pas la guerre depuis trente ans. Si Paoli n'eſt pas un des plus grands hommes de notre ſiécle, s'il n'eſt pas un Sertorius, la république de Genes, qui ne le ſoumet pas, doit être extrêmement foible. Je vous invite, Monſeigneur, à rechercher les cauſes de

cette foiblesse. Vous êtes à portée de connoître les détails du gouvernement des Génois : tirez leur horoscope.

CHAPITRE III.

Du gouvernement de l'Empire d'Allemagne.

JUsqu'au régne de Maximilien I, l'empire d'Allemagne fut en proie à tous les désordres que peut produire le gouvernement féodal. Pour vous en convaincre, Monseigneur, il vous suffira de jetter les yeux sur la *Bulle d'or*, publiée en 1356 par l'empereur Charles IV. Cette loi suppose dans l'empire des mœurs, des coutumes & des droits aussi barbares que ceux qui furent connus en France sous les prédécesseurs de Philippe-Auguste, & dont on vous a présenté un tableau fidéle. L'empire, il est vrai, avoit conservé l'ancien usage établi chez les François, d'assembler des dietes générales ; mais, jusqu'à celle que Maximilien I convoqua à Worms en 1495, ces congrès tumultueux & irréguliers se séparoient avant même que

d'avoir pu connoître leur ſituation. Un *recez* même de cette année défendoit encore de prolonger au-delà d'un mois la diete qui ne duroit ordinairement que dix ou douze jours. Loi ridicule ! Les Allemands ſe flattoient-ils de débrouiller le cahos de leurs affaires dans un eſpace ſi court ? ou étoient-ils tellement accoutumés aux malheurs que l'anarchie & le deſpotiſme cauſoient parmi eux, qu'ils ne ſongeaſſent point à y remédier ?

L'empereur Wenceſlas avoit fait tous ſes efforts dans la diete de Nuremberg, en 1383, pour donner une meilleure forme à l'empire. Il publia une paix générale ; mais on ne lui permit de prendre aucune des meſures qu'il croyoit propres à l'affermir. Sigiſmond tenta la même entrepriſe, & échoua contre les mêmes difficultés. Albert II fut plus heureux. Soit que les tentatives inutiles de ſes prédéceſſeurs euſſent cependant préparé les eſprits à une réforme, ſoit qu'il faille l'attribuer à quelque autre cauſe, il publia une paix générale du conſentement des états, partagea l'Allemagne en ſix *cercles* ou provinces qui devoient avoir leurs dietes particuliéres. Cet établiſſement ne produiſit point les biens qu'on en eſpéroit. S'il étoit propre

à rapprocher les esprits & à les unir par un intérêt commun, la barbarie des mœurs & l'indépendance des fiefs l'étoient encore plus à les diviser. Ce siécle n'étoit pas fait pour connoître le prix de la paix ; les guerres privées subsisterent avec la même fureur : l'Allemagne forma toujours un corps dont tous les membres, ennemis les uns des autres, vouloient se perdre, & ce fut beaucoup pour Frédéric III, de faire enfin consentir ses vassaux à ne commettre aucune hostilité pendant dix ans.

Maximilien I fit enfin passer la loi de la paix publique & perpétuelle. Elle défendoit toute hostilité & voie de fait entre les états de l'empire, sous peine à l'agresseur d'être traité comme ennemi public. On établit la *chambre impériale ;* tribunal qui devoit juger de tous les différends. On fit un nouveau partage de l'Allemagne en dix cercles ; chacune de ces provinces nomma un certain nombre d'*assesseurs* à la chambre impériale pour y juger en son nom, & se chargea d'en faire exécuter les décrets ou les jugements dans l'étendue de son territoire. La diete tenue à Augsbourg en 1500, érigea même une espéce de régence qui devoit subsister sans interruption dans

les interſtices. On lui confia tout le pouvoir que la nation poſſéde elle-même quand elle eſt aſſemblée, & elle devoit régler définitivement les affaires les plus importantes, tant du dedans que du dehors. Le conſeil, compoſé de vingt miniſtres que la diete générale nommoit, étoit préſidé par l'empereur même. Un électeur y ſiégeoit toujours en perſonne, & les ſix autres y envoyoient ſeulement leurs repréſentants.

Quoique ces établiſſements donnaſſent une forme plus réguliére à la police des fiefs, il ne faut pas penſer qu'ils euſſent été capables de donner une certaine force aux loix, & d'entretenir la paix de l'empire, ſi la maiſon d'Autriche n'eût acquis aſſez de puiſſance pour ſe maintenir ſur le trône impérial, s'y faire reſpecter, & oſer donner des ordres qu'il eût été imprudent de mépriſer, comme on avoit juſqu'alors mépriſé les loix. En effet, les préjugés nationaux trouvoient toujours ridicule de plaider bourgeoiſement devant des juges, quand on pouvoit ſe faire raiſon les armes à la main. Les princes les moins puiſſants recouroient à la chambre impériale; mais leur exemple étoit d'un poids médiocre, & donnoit peu de crédit à ce

tribunal. A quoi auroient servi ses décrets contre un prince assez puissant pour n'y pas obéir, & résister au cercle chargé de les exécuter?

Plusieurs autres causes concouroient à rendre le nouvel établissement inutile. La dignité impériale, appauvrie & dégradée par l'aliénation de tous ses domaines, dont plusieurs empereurs avoient fait un trafic honteux, ne conservoit qu'une vaine ombre de suzeraineté après avoir perdu ses forces. Les électeurs, dont les terres ne souffroient aucun partage, étoient incapables de penser qu'ils eussent besoin du secours des loix pour se soutenir, & ne voyoient au contraire dans leur droit de guerre que ledroit de s'agrandir. La distribution de l'empire en provinces s'étoit faite sans ordre & contre toute régle. Plusieurs états n'étoient compris dans aucun des dix cercles, & d'autres étoient éloignés de celui dont ils faisoient partie. De-là une sorte d'indépendance que plusieurs princes affecterent encore, ou le peu d'intérêt qu'ils prirent au bien commun de leur cercle. Les anciens préjugés, à peine ébranlés, subsisterent donc dans toute leur force, & l'empire fut encore en proie aux mêmes désordres. On ne

tarda pas à ſe laſſer de la régence établie à Augsbourg. Elle gênoit l'ambition de l'empereur & des princes les plus puiſſants de l'empire. Quelques états trouverent qu'elle leur étoit à charge, & d'autres la crurent inutile, parce qu'elle n'avoit pas corrigé en peu d'années tous les vices du gouvernement le plus vicieux.

L'avénement de Charles-Quint à l'empire forme une époque remarquable dans ſa conſtitution. Les princes furent aſſez ſages pour juger qu'on ne pouvoit l'élever ſur le trône ſans danger, & aſſez imprudents pour croire qu'une *capitulation* mettroit des bornes fixes à ſon autorité : il la ſigna, & perſonne n'ignore avec quelle hauteur il gouverna un pays qui vouloit avoir un chef & non pas un maître. Puiſſant en Eſpagne & dans les Pays-Bas, riche des tréſors que lui prodiguoit le nouveau-monde, ambitieux, courageux, plein d'eſpérance, d'activité & de reſſources, propre à ſe plier, ſuivant les circonſtances, à la politique la plus favorable à ſes vues, l'Allemagne le choiſit pour ſon empereur, dans le temps que le gouvernement des fiefs venoit d'être détruit dans tout le reſte de l'Europe. Ce

prince ne fit pas attention qu'il n'auroit point, pour ruiner ses vassaux, les mêmes facilités que les rois de France avoient eues pour ruiner les leurs, & que la nouvelle politique qui commençoit à lier tous les peuples par un commerce plus étroit & plus régulier de négociation, donneroient des alliés & des protecteurs aux princes de l'empire ; il forma le projet téméraire d'établir une vraie monarchie sur les ruines de la liberté germanique. Charles-Quint voulut profiter du fanatisme que les querelles de religion avoient allumé. Il fit la paix, il fit la guerre, tourmenta l'empire par ses intrigues, se fit haïr des uns, craindre des autres & respecter de tous. En formant trop d'entreprises à la fois, il ne put en suivre aucune avec la constance qu'elle demandoit, & les guerres qu'il fit à ses voisins furent autant de diversions qu'il fit lui-même en faveur de l'empire. S'il ne consomma pas son ouvrage, il jouit du moins d'une autorité supérieure à celle de ses prédécesseurs. Sans rendre le trône héréditaire, il y affermit sa maison, & laissa à ses successeurs un crédit immense, son ambition & l'espérance de la satisfaire.

Ce ſeroit entreprendre, Monſeigneur, un long ouvrage, que de vouloir vous expoſer ici le ſyſtême politique de la maiſon d'Autriche, & les moyens qu'elle a employés, juſqu'à la paix de Weſtphalie, pour aſſervir l'empire. Je me bornerai à vous dire que les ſucceſſeurs de Charles-Quint eurent ſa politique, mais comme le pouvoient avoir des princes qui lui étoient très-inférieurs en talents. Quand ils ne pouvoient ſe faire craindre, ils répandoient la corruption; ruſe, force, ſerments, dons, promeſſes, violences, rien ne fut épargné. On ne parloit que de paix & d'affermir la tranquillité germanique, quand on étoit épuiſé par la guerre, & le conſeil de Vienne ne ſongeoit qu'à réparer ſes forces pour reprendre ſes entrepriſes. Il eſpéroit de perdre les Proteſtants par les Catholiques: il cherchoit à les ruiner également; & c'eſt ſur leur ruine qu'il vouloit élever l'édifice de la grandeur Autrichienne.

Les empereurs auroient peut-être réuſſi à ſubjuguer l'Allemagne, ſans les ſecours que quelques princes lui donnerent; leur intérêt étoit d'arrêter les progrès d'une puiſſance qui menaçoit tous ſes voiſins. Après tant de guerres,

dans lesquelles l'Europe déploya & épuisa toutes ses forces, la paix de Westphalie, qui sert aujourd'hui de base au droit public de l'empire, fixa enfin les prérogatives de l'empereur, & les priviléges des états. Elle donna des régles certaines à un gouvernement qui, jusques-là, n'en avoit presque voulu reconnoître aucunes, & qui, par sa nature, étoit incapable de les observer religieusement.

Si on considére la constitution politique de l'empire comme un gouvernement, dont l'objet soit de rendre la nation Allemande heureuse & florissante en faisant des loix impartiales & en forçant les citoyens d'obéir aux magistrats, & les magistrats aux loix, on est dans une erreur grossiére; car on ne peut guères voir de gouvernement qui soit plus directement opposé à cette fin.

A l'exception des villes impériales qui forment autant de républiques, & dont quelques-unes ont une police & des loix fort sages, il n'y a que fort peu de principautés dans l'empire, où les sujets aient conservé quelque espéce de liberté. Ces tenues d'états, si communes en Europe dans la décadence des fiefs, & si propres à prévenir les abus du pouvoir absolu,

ſont preſque généralement inconnues en Allemagne. Preſque par-tout les ſujets ne ſont rien, & le prince eſt autoriſé par les loix & par la coutume à gouverner deſpotiquement. Il eſt toujours en état d'accabler des mécontents qui tenteroient de ſe ſoulever. Si les forces lui manquoient, vous verriez tous les princes voiſins venir au ſecours de ſon autorité mépriſée ou violée : ils penſent que leur intérêt l'exige ; & par cette démarche ils croiroient défendre leur propre autorité. Quand vous entendrez parler de la liberté germanique, ne croyez donc pas, Monſeigneur, qu'il s'agiſſe de la liberté qui intéreſſe les citoyens. Il n'eſt queſtion que d'une liberté qui regarde les ſeuls princes ; & ſon unique objet eſt de les maintenir tous dans la jouiſſance de leur ſouveraineté, & d'empêcher que les plus foibles ne ſoient opprimés par les plus forts, ou que les uns ſe faſſent des droits qui nuiroient à ceux des autres.

Tous les princes de l'empire reconnoiſſent une puiſſance légiſlative à laquelle ils ſont tenus d'obéir, & cette puiſſance réſide dans la diete, qui a ſeule le droit de faire les loix générales qui intéreſſent le corps de l'état. Si on

s'en rapporte aux publiciſtes Allemands, la diete eſt ce roi des rois qui parle en maître aux ſouverains. C'eſt une digue inébranlable, contre laquelle viennent ſe briſer les vagues courroucées de la mer. Mais je crains bien, Monſeigneur, que ces docteurs, épris de la beauté du gouvernement germanique, n'aient plutôt dit ce qu'il ſeroit à déſirer qui fût, que ce qui eſt effectivement : je vous prie d'en juger vous-même.

Vous ſavez que la diete ou aſſemblée générale de l'empire, eſt partagée en trois *colléges*, des électeurs, des princes & des villes libres. Après que le commiſſaire de l'empereur a fait part de ſes propoſitions à la diete, le collége électoral & celui des princes, délibérent ſéparément ſur les demandes impériales. Ils ſe communiquent leurs avis, & quand il eſt uniforme, leur réſolution eſt portée au dernier collége. Si celui-ci y accéde, la réſolution devient, pour parler le langage des Allemands, un *placitum* de l'empire. Si l'empereur y met ſon approbation, le *placitum* devient un *concluſum* commun ou univerſel, & on en forme une loi à laquelle tous les états doivent obéir. Si l'empereur & la

diete ne ſont pas d'accord, il ne peut y avoir de *concluſum*, ni par conſéquent de loi.

Il réſulte de-là que la puiſſance légiſlative eſt retardée dans ſes opérations, & que ſouvent l'empire ne peut avoir les loix les plus convenables à ſa ſituation, puiſque l'intérêt de l'empereur n'eſt pas toujours le même que celui du corps germanique, & qu'il n'eſt au contraire que trop commun qu'il s'en faſſe d'oppoſés ou du moins de différents. Je ne ſuis pas étonné qu'à la paix de Weſtphalie on ait évité de régler que l'empereur ne pourroit refuſer ſon approbation au *placitum* ou vœu de l'empire. Les puiſſances étrangeres qui conduiſirent cette négociation, n'étoient pas fâchées de laiſſer ſubſiſter un vice capital dans le gouvernement d'Allemagne: c'étoit conſerver l'eſpérance de s'y rendre plus néceſſaires & plus importantes. Mais depuis, pourquoi les électeurs, s'ils vouloient le bien général, ont-ils négligé d'inſérer dans les capitulations des empereurs, une clauſe qui augmenteroit la dignité des trois colléges, & mettroit l'empire en état d'avoir enfin les loix les plus conformes à l'intérêt du corps entier & de ſes membres:

J'ajouterai même, pourquoi laiſſe-t-on à l'empereur le droit d'être le ſeul promoteur des loix ? Ne ſeroit-il pas plus dans l'ordre de la ſociété & du bien public, que chaque membre de l'empire fût libre de propoſer à ſon collége ce qu'il croit avantageux, & que chaque collége, après avoir formé ſon *placitum* particulier, pût le porter aux deux autres, pour y être approuvé ou rejetté ? Je le ſais ; dans les gouvernements ariſtocratiques, & ſur-tout dans les populaires, la liberté qu'auroit chaque citoyen de propoſer de nouvelles loix au ſénat ou au peuple, ſeroit le vrai moyen de n'en avoir bientôt aucune ; on détruiroit aujourd'hui ce qu'on auroit fait hier, & demain on auroit encore une nouvelle juriſprudence. Mais prenez garde, Monſeigneur, que cette objection ne peut avoir lieu à l'égard de l'empire, dont les dietes ne ſont pas compoſées d'une multitude aveugle, inquiete & facile à s'agiter. Quand le miniſtre d'un état parviendroit, par ſon éloquence & ſes intrigues, à ſubjuguer ſon collége, & à lui inſpirer ſes paſſions ou ſes caprices, il n'en réſulteroit aucun inconvénient pour le corps germanique. L'avis d'un collége reſteroit ſoumis à

l'examen des deux autres : ainſi on ne craindroit point que ſon étourderie, ſa précipitation & ſon erreur dictaſſent jamais les loix.

En même temps que la prérogative accordée à l'empereur, ſuſpend l'action de la puiſſance légiſlative, & empêche l'empire de faire les nouvelles loix qui lui ſeroient néceſſaires, il ne tient qu'au directeur de la diete de mettre des entraves à la puiſſance exécutrice, &, pour ainſi dire, d'impoſer ſilence aux anciennes loix. En effet, on ne peut rien communiquer à la diete que du conſentement de l'électeur archevêque de Mayence. Il ne tient qu'à lui de refuſer la *dictature publique* ou la communication des plaintes, griefs, droits & demandes qu'un prince veut faire au corps germanique. Il étouffe à ſon gré les réclamations de l'opprimé, il favoriſe à ſon gré l'injuſtice de l'oppreſſeur. Quelle eſt donc la puiſſance de la diete? Quel bien peut-elle faire, tandis que l'empereur empêche de prévenir les injuſtices, & l'archevêque de Mayence de les punir?

Ces deux vices ſont d'autant plus conſidérables, qu'il ne s'agit pas en Allemagne de gouverner de ſimples citoyens, mais des princes qui jouiſſent

de tous les droits de la ſouveraineté ; qui ont des fortereſſes & des troupes, à qui il eſt permis de contracter des alliances défenſives avec les étrangers pour leur sûreté, & qui même quelquefois poſſédent au-dehors des états plus puiſſants que ceux qu'ils ont dans l'empire. Plus il y a de cauſes de diviſion, plus les loix devroient être ſages, & le légiſlateur en état d'agir. Moins la diete générale a de force pour faire exécuter ſes décrets, plus toutes ſes opérations devroient être dictées par la juſtice.

Les parties mal unies de l'empire ceſſeroient bientôt de faire une eſpéce de tout, ſi quelques établiſſements particuliers, & des uſages que le temps & l'habitude ont appris à reſpecter, ne ſuppléoient à l'impuiſſance du légiſlateur & des tribunaux. Les dietes particuliéres de chaque cercle tendent à rapprocher les eſprits, & unir des princes entre leſquels le voiſinage de territoire, la différence de religion & une infinité de prétentions & de droits obſcurs, équivoques & oppoſés, ne ſont que trop propres à faire naître de la jalouſie, de la défiance & de la haine. Ces dietes pourvoient à ce que la légiſlation générale néglige ou ne peut régler ; & leurs

réglements ſont ordinaitement mieux obſervés que les loix qui ſont publiées au nom de l'empereur, du conſentement des trois colléges, & contre leſquelles il eſt rare que quelques princes ne faſſent des proteſtations. Les électeurs, les princes, les comtes, les villes libres, les Catholiques & les Proteſtants, s'aſſemblent en diete quand leurs intérêts particuliers l'exigent, & ces différents pouvoirs ſe balancent, ſe tiennent en équilibre juſqu'à un certain point, & ſuſpendent les animoſités & les ruptures. A la moindre querelle qui s'éleve, mille médiateurs ſe préſentent pour la terminer. Au défaut de voies légales & propres à conſerver la tranquillité publique, on a recours aux négociations; & tout le gouvernement ſemble plutôt ſe conduire par une ſorte d'allure & d'expédients momentanés, que par des régles fixes de droit.

Il y a actuellement un ſiécle que la diete préſente fut convoquée à Ratisbonne, & ſe tient ſans interruption. Si ce corps légiſlatif pouvoit en effet faire des loix, il ſeroit dangereux ou du moins inutile de le tenir toujours aſſemblé. Mais n'étant, ainſi que je vous l'ai dit, Monſeigneur, qu'une eſpéce de

congrès où se traitent, plutôt par des négociations que par des voies de droit, toutes les affaires de l'empire, sa présence est très-propre à donner de la majesté au corps germanique, à contenir les princes dans leurs limites, & maintenir la tranquillité publique. Si la diete cessoit d'être perpétuelle, il est réglé par la capitulation de l'empereur que dix ans au plus tard après sa dissolution, on seroit obligé d'en assembler une nouvelle. Les princes qui ont porté cette loi, connoissent-ils bien la nature de leur gouvernement ? Qui leur a répondu que la chambre impériale & le conseil aulique suffiroit, pendant un si long espace de temps, aux besoins du corps germanique ? Qui leur a dit que les états les plus foibles ne seroient pas opprimés, & que les troubles permettroient, après un interstice de dix ans, de convoquer une nouvelle diete ?

Si on ne considéroit l'empire que comme une ligue fédérative de plusieurs princes, qui, par des traités, se seroient soumis à des conventions réciproques pour leur sûreté commune, on ne pourroit s'empêcher d'admirer leur sage prévoyance, & de convenir que cette situation ne soit par elle-même beaucoup plus avantageuse

tageuſe que celle des autres états, qui n'ont pour tout lien que l'obligation de remplir entre eux les devoirs généraux de l'humanité. Il n'eſt pas douteux que les conventions du gouvernement germanique n'aient plus de pouvoir ſur l'eſprit des princes les plus ambitieux de l'empire, que les loix naturelles n'en ont ordinairement ſur les princes les plus religieux, ou qui ſe piquent de la plus grande probité.

Graces aux ſubtilités des docteurs dont l'intérêt & le menſonge conduiſent la plume, les vérités les plus claires & les plus ſimples ſont devenues des objets de doute & de conteſtation. Ce droit naturel, qui parle avec tant d'énergie à tous les hommes qui n'ont pas le cœur gâté par l'habitude de l'injuſtice & de la flatterie, eſt abandonné à des ſophiſtes qui ne manquent jamais de donner aux paſſions les réponſes qu'elles demandent. Je ſais que le droit germanique eſt ſouvent équivoque; je ſais qu'il eſt preſque impoſſible de déſigner avec exactitude l'étendue & les bornes du pouvoir, des prérogatives, des droits & des immunités des différents états de l'empire; je ſais que chaque prince tient à ſes gages un publiciſte qui ne penſe

point & qui a des arguments & des démonstrations pour tout ; je sais qu'en Allemagne il n'y a presque point de titre qui ne soit combattu & détruit par un autre titre ; je sais enfin qu'il n'y a point de droit auquel on n'oppose une prétention, & que les droits & les prétentions se choquent, se croisent, se contrarient continuellement. Cependant le droit germanique est moins violé en Allemagne, que ne l'est le droit naturel dans le reste de l'Europe. Quoique la chambre impériale, le conseil aulique, la suzeraineté & la subordination des fiefs, ne forme qu'une foible barriére contre l'injustice ; quoique la diete elle-même n'inspire pas une confiance entiére aux foibles, ni une crainte salutaire aux forts, il est certain que les princes de l'empire sont plus unis entre eux que les autres princes de l'Europe. Sans cette espéce de droit public qui leur persuade qu'ils ont des loix communes au-dessus d'eux, & ne sont que les membres d'un même corps, concevroit-on que les villes impériales, la noblesse immédiate, & tant de princes qui n'ont qu'un territoire très-borné & sans défense, eussent conservé jusqu'à présent leur souveraineté ?

Le corps de l'empire, comme tous les états confédérés, n'a & ne peut avoir aucune ambition qui le rende odieux ou suspect à ses voisins ; on ne fait point la guerre pour faire des conquêtes en commun, & c'est-là le seul avantage qu'il retire de sa constitution. Mais l'ambition de quelques-uns de ses membres, & leur adresse à faire entrer dans leurs querelles leurs co-états, ont souvent exposé l'Allemagne à de grands maux de la part des étrangers. C'est cette ambition qui, depuis deux siécles, a ouvert l'empire a des armées de François, de Suédois, de Danois, d'Anglois, de Russes & de Hollandois. Combien de fois la maison d'Autriche, en affectant un pouvoir proscrit par les loix, n'a-t-elle pas contraint les princes de l'empire à rechercher la protection de leurs voisins ? L'Allemagne a souvent été déchirée & démembrée par des auxiliaires qui, en feignant de combattre pour sa liberté, ne songeoient qu'à se rendre ses tyrans ? Combien de malheurs l'empire n'a-t-il pas éprouvés, pour avoir eu la complaisance de se rendre l'instrument de l'ambition ou de la haine d'un de ses princes ?

L'empire soumis à un empereur des-

potique, ſeroit moins expoſé qu'il ne l'eſt aujourd'hui aux incurſions des étrangers, qui ont des alliés juſques dans le cœur de ſes provinces; ſes frontiéres ſeroient mieux défendues; mais il pourroit être envahi plus aiſément. L'Allemagne n'auroit plus cette heureuſe abondance d'habitants qui fait ſa force; on y verroit bientôt des campagnes déſertes & des villes dépeuplées. Il faut, Monſeigneur, que vous faſſiez une différence entre un prince qui régne ſur un grand état, & un prince qui ne poſſéde que des domaines très-bornés. L'un néglige tout & ne ménage rien; quelle que ſoit ſa conduite, il ſe trouve toujours aſſez riche & aſſez puiſſant; & parce qu'il croit ſes reſſources infinies, il en trouve bientôt la fin. L'autre apprend, par la médiocrité même de ſa fortune, à avoir une ſorte d'économie & de modération. Il peut preſque tout voir par lui-même dans ſes états; il ſent qu'il a beſoin de ſe conduire avec ſageſſe pour faire fleurir ſa province, & il ſe rend puiſſant en ménageant ſes ſujets.

Comparez, par exemple, Monſeigneur, l'intérêt que les grands-d'Eſpagne ont à maintenir le trône du roi votre oncle, & les moyens qu'ils ont d'y réuſſir,

avec l'intérêt que les électeurs, les princes, les comtes, la noblesse immédiate & les villes libres de l'empire ont à conserver leur gouvernement, & les ressources qu'ils trouveront en eux-mêmes dans les plus grandes disgraces. Peut-être qu'un vainqueur dans le sein de l'Espagne pourroit enfin jouir de sa conquête : peut-être que la fidélité Castillane se lasseroit. En Allemagne le vainqueur vaincroit toujours sans jamais jouir de sa fortune. Ne pouvant faire avec les vaincus des conventions qui leur rendissent leur nouvelle condition supportable, il auroit à combattre l'hydre de la fable : à une tête coupée il en succéderoit une autre.

Pour que l'empire pût craindre d'être détruit par un vainqueur étranger, il faudroit qu'il s'élevât en Europe une puissance ambitieuse, mais ambitieuse à la maniére des Romains, c'est-à-dire, qui n'affectât de faire des conquêtes que pour ses amis & ses alliés ; qui sût qu'il faut régner dans un pays par la réputation de ses bienfaits, de sa modération & de sa justice, avant que d'y vouloir régner directement par ses magistrats & par ses loix. Que nous sommes loin de cette conduite savante qui valut l'em-

pire du monde aux Romains ! Notre politique, montrant à découvert une ambition imprudente, ne ſonge qu'à eſcamoter & grapiller ce qu'elle trouve ſous ſa main. Pardonnez-moi, Monſeigneur, ces expreſſions ; plus elles ſont baſſes, plus elles ſont propres à rendre ma penſée & le ſentiment dont je ſuis affecté.

CHAPITRE IV.

Du gouvernement des Provinces-Unies.

BRUTUS diſoit de Cicéron qu'il haïſſoit moins la tyrannie que le tyran Antoine. On peut dire, Monſeigneur, la même choſe des provinces des Pays-Bas ; elles ſe révolterent contre le gouvernement féroce de Philippe II, ſans ſonger à ſe rendre libres. Étonnées de l'audace de leur entrepriſe, & contentes de changer de maître, elles offroient leur ſouveraineté à tous les princes de l'Europe. Heureuſement pour elles, perſonne n'accepta leurs propoſitions ; on étoit trop effrayé de l'énorme puiſſance que préſentoit la maiſon d'Autriche, pour

qu'on osât espérer que leur sédition eût un heureux succès. Il n'y avoit que Guillaume I, prince d'Orange, qui sût tout ce qu'un chef prudent & courageux peut tenter & exécuter de difficile & de grand, à la tête d'un peuple animé par l'esprit de religion.

Des dix-sept provinces des Pays-Bas, sept seulement recouvrerent leur liberté. Les autres, conduites par le duc d'Arschot, homme infiniment moins habile que le prince d'Orange dont il étoit jaloux, se contenterent de murmurer, de se plaindre, de montrer qu'elles pouvoient se révolter, & se flatterent ridiculement de conserver leurs priviléges par des négociations. Un prince a trop d'avantages en négociant avec ses sujets; il n'accorde rien, tant qu'il ne se met pas dans la nécessité de ne pouvoir manquer à sa parole, & rarement les négociations & les pourparlers le réduisent-ils à cette impuissance. Le conseil de Madrid confirma, par un diplôme, les priviléges des provinces que cette générosité satisfit, & résolut cependant de prendre des mesures pour qu'elles ne fussent plus assez téméraires pour oser réclamer leurs anciens droits.

La révolte des Pays-Bas se soutenoit

depuis neuf ans ſans interruption, lorſque le duché de Gueldre, les comtés de Hollande & de Zélande, & les ſeigneuries d'Utrecht, de Friſe, d'Over-Iſſel & de Groningue, connus depuis ſous le nom de *Provinces-Unies*, s'apperçurent enfin, par leurs ſuccès, de la foibleſſe du gouvernement d'Eſpagne, & ſignerent, le 23 Janvier 1579, leur traité d'union. Cette alliance, renouvellée en 1583, eſt, par ſa nature, indiſſoluble. C'eſt le fondement ſur lequel eſt élevé tout l'édifice de la république. Chacune des Provinces-Unies conſerva ſes loix, ſes magiſtrats, ſon indépendance & ſa ſouveraineté. Elles ne formoient qu'un ſeul corps; mais pour donner à toutes ſes parties un même eſprit & un même intérêt, non-ſeulement elles renoncerent au droit de traiter en particulier avec les étrangers, elles formerent même un conſeil commun, chargé des affaires générales de l'union, & qui devoit convoquer deux fois l'an les *États-Généraux*, dont l'aſſemblée, prolongée par le nombre & l'importance des affaires, devint bientôt perpétuelle.

A proprement parler, il y a autant de républiques dans l'étendue des Provinces-Unies, qu'il y a des villes qui ont

droit de députer aux états particuliers de leur province. A l'exception des objets qui ont un rapport direct à l'alliance générale, ces villes n'ont point d'autre régle de conduite que leur volonté. Elles se gouvernent par les loix qu'elles se font elles-mêmes; & toute la puissance législative, ainsi que l'exécutrice, réside dans leur sénat ou leur conseil.

Cependant toutes ces villes d'une même province, qui paroissent ne s'occuper que de leurs intérêts particuliers, sont convenues d'établir un conseil commun pour veiller aux affaires générales de la province, & servir de lien entre toutes ses parties. Ce conseil subsiste sans interruption, & sa vigilance continuelle est sans doute nécessaire pour prévenir les abus de l'indépendance qu'affecte chaque ville. Ce conseil propose aux assemblées ordinaires ou extraordinaires des Etats-Provinciaux, les points sur lesquels il juge à propos qu'on délibére. Alors les députés de la noblesse ou des villes instruisent leurs commettants des affaires qui doivent être discutées, demandent leur avis, & sont obligés de le suivre comme un ordre. Tout se décide dans ces états à la pluralité des voix, à moins qu'il ne s'agisse

de quelques queſtions majeures, telles que la paix, la guerre, les alliances, la levée des troupes, ou l'établiſſement d'une nouvelle impoſition, qui, par leur traité d'union ou loi fondamentale de l'état, exigent un conſentement unanime.

Les Etats-Généraux, continuellement aſſemblés à la Haye, & compoſés des députés des ſept provinces, ſont véritablement ſouverains des pays conquis depuis l'union, c'eſt-à-dire, du Brabant hollandois, du Limbourg Hollandois, de la Flandre Hollandoiſe & du quartier de Venlo ; mais ils n'exercent & ne peuvent exercer aucun acte de ſouveraineté ſur les ſept provinces. Les membres des Etats-Généraux doivent inſtruire leurs provinces des objets de leurs délibérations, & ſont obligés d'opiner conformément aux inſtructions qui leur ſont données. Tout ſe régle & ſe réſout dans cette aſſemblée à la pluralité des ſuffrages; & dans les affaires majeures dont je viens de parler, & qui demandent le conſentement unanime de toutes les parties de la république, les Etats-Généraux n'ont pas plus d'autorité que les Etats-Provinciaux.

En réfléchiſſant, Monſeigneur, ſur

cette forme de gouvernement, vous sentirez combien le goût de la liberté avoit déja fait de progrès, quand les provinces révoltées se liguerent. Il est vrai qu'un peuple qui veut être libre, sur-tout quand il vient de secouer le joug, doit être très-économe dans la distribution du pouvoir, & se défier de ses représentants. Cependant, pour affermir sa liberté, il ne doit pas s'abandonner à une défiance outrée, & prendre des mesures qui peuvent lui nuire. Ne faut-il pas blâmer les Provinces-Unies d'avoir refusé à leurs états, soit particuliers, soit généraux, la même autorité que la seigneurie de Frise accorde aux siens ? Les députés aux états de cette province ne consultent point leurs commettants, & leurs résolutions ont force de loix. Quel inconvénient peut-il en résulter, si une province a la prudence de borner à un temps très-court la députation de ses ministres aux états, & d'empêcher, par de sages précautions, que l'intrigue, la cabale & l'esprit de parti ne décident de leur élection ? En établissant un ordre différent, combien les Provinces-Unies ne se sont-elles pas mis d'entraves ? En voulant éviter un mal, ne sont-elles pas tombées dans un pire ? La célérité est

quelquefois une grande ſageſſe, & cependant la république paroîtra manquer de légiſlateur & pencher vers l'anarchie dans les circonſtances les plus importantes. Tous les jours la puiſſance exécutrice ſera arrêtée ou ralentie, quoique l'exercice en doive être auſſi prompt & auſſi facile que celui de la puiſſance légiſlative.

Avant que les Etats-Généraux puiſſent prendre une réſolution déciſive, il faut que les affaires à délibérer ſoient portées aux états particuliers des provinces, & de-là renvoyées à l'examen de leurs commettants, c'eſt-à-dire, que cinquante villes & tous les nobles doivent traiter une queſtion, la débattre & prendre un parti, pour que les Etats-Provinciaux, par leur déciſion, mettent les Etats-Généraux en liberté d'agir. Quelles longueurs, toujours fatiguantes & ſouvent ruineuſes, ne doivent pas accompagner cette politique? Ce n'eſt pas tout, Monſeigneur; & quand j'ai eu l'honneur de vous parler de cette unanimité réquiſe pour la concluſion des affaires les plus importantes, n'avez-vous pas été ſurpris de retrouver cette loi Polonoiſe chez un peuple éclairé, & qui a joué un rôle ſi conſidérable dans

l'Europe ? Vous devez être curieux de démêler par quels accidents ou par quelles causes particuliéres ces défauts essentiels n'ont pas d'abord empêché la république des Provinces-Unies de triompher de ses ennemis, & dans la suite n'ont point porté le plus grand préjudice à ses affaires.

Avec un pareil gouvernement, jamais l'union n'auroit subsisté, si en effet les provinces n'avoient eu en elles-mêmes un ressort capable de hâter leur lenteur, & de ramener à la même maniére de penser des villes & une noblesse souvent jalouses les unes des autres, qui avoient des préjugés différents, & qui, plus ou moins éloignées du danger, plus ou moins intéressées en apparence au succès de chaque entreprise, ne pouvoient avoir le même zéle pour la cause commune, ni par conséquent les mêmes opinions. Ce ressort c'est le stadhoudérat, que cinq provinces avoient conféré, trois ans avant le traité d'union, à Guillaume I, prince d'Orange, & que les seigneurs de Frise & de Groningue donnerent, dans leurs provinces particuliéres, au comte de Nassau.

Les prérogatives ou droits du stadhouder, capitaine & amiral-général, sont immenses. Il commande également

les forces de terre & de mer, & dispose de tous les emplois militaires. Il accorde grace aux criminels, préside à toutes les cours de justice, & les sentences y sont rendues en son nom. Il nomme les magistrats des villes sur la présentation qu'elles lui font d'un certain nombre de sujets. Il donne audience aux ambassadeurs & ministres étrangers, & peut avoir des agents chez leurs maîtres pour ses affaires particuliéres. Il est chargé de l'exécution des décrets que portent les Etats-Provinciaux. Enfin, arbitre ou plutôt juge des différends qui surviennent entre les provinces, entre les villes & les autres membres de l'état, il prononce, & ses jugements sont sans appel. Etrange effet des contradictions humaines ! Des hommes, trop jaloux de leur liberté pour se confier entiérement à leurs commettants qui n'étoient que leurs égaux, abandonnent à un prince un pouvoir & un crédit dont il lui étoit alors d'autant plus aisé d'abuser, que les affaires de la république étoient plus importantes, & qu'elle n'avoit pas encore pris une assiette assurée.

Tant de pouvoir dans les mains d'un prince qui avoit tous les talents d'un grand homme & l'ame d'un républicain, non-seulement ne fut point su-

neſte, mais répara même tous les défauts du gouvernement, & ſuppléa aux établiſſements qui lui manquoient. Maurice uſa de cette autorité en bon citoyen & en héros comme ſon pere. Il tint les eſprits unis, & leur communiqua ſon activité. Son frere Frédéric-Henri qui lui ſuccéda, ſe conduiſit par les mêmes principes, & ſa régence ne fut qu'une longue ſuite de proſpérités & de triomphes. Son fils, Guillaume II, revêtu des mêmes dignités en 1647, ſe rendit ſuſpect à la république. Soit que les Provinces-Unies, après avoir conclu à Munſter une paix définitive avec l'Eſpagne, euſſent moins beſoin du ſtadhoudérat, & commençaſſent à s'effrayer du pouvoir énorme de cette magiſtrature, ſoit que de ſon côté Guillaume, occupé d'objets moins importants que ſes prédéceſſeurs, parût plus jaloux de ſon autorité à meſure qu'elle devenoit moins néceſſaire à la république, il ne régna plus la même harmonie entre les états & le ſtadhouder. La liberté eſt ſoupçonneuſe, l'ambition eſt inquiete, & vraiſemblablement la république auroit été déchirée & peut-être détruite par des diſſenſions domeſtiques, ſi l'ambitieux Guillaume ne fût mort en 1650.

Les alarmes des zélés républicains se dissiperent ; & plus frappés des derniers dangers auxquels le stadhoudérat les avoit exposés, que des avantages qu'ils en avoient reçus, ils prirent des mesures pour empêcher que le fils posthume de Guillaume II ne pût jamais obtenir les charges de son pere.

C'étoit, comme vous le voyez, Monseigneur, n'éviter les maux de la tyrannie que pour s'exposer à ceux de l'anarchie. Puisque le stadhoudérat avoit servi de lien entre les parties trop séparées & trop indépendantes des Provinces-Unies ; puisqu'il avoit été l'ame de leurs conseils & le principe de leur unanimité, il est certain que l'édit qui le proscrivoit pour toujours sans remédier aux vices du gouvernement, condamnoit la république à une inaction mortelle. Pourquoi détruire irrévocablement cette magistrature, tandis que les Provinces-Unies, accoutumées à la politique intrigante, active & tracassiére de l'Europe, & occupées de toutes ses affaires auxquelles elles vouloient prendre part, avoient besoin des ressorts les plus actifs & des mouvements les plus diligents ? Quand la république auroit eu la sagesse de ne s'occuper que d'elle-même,

il est évident, si je ne me trompe, qu'en laissant subsister les irrégularités de son gouvernement, elle devoit laisser subsister le stadhoudérat, & se borner à en faire une magistrature extraordinaire, telle que fut la dictature chez les Romains. Il falloit que le stadhoudérat, passager & créé seulement dans les temps de troubles domestiques ou de guerre étrangere, pût encore, par son autorité suprême, préserver les Provinces-Unies des périls auxquels leur gouvernement ordinaire les exposoit.

La république ne tarda pas à éprouver le besoin qu'elle avoit d'un dictateur. Voyant fondre sur elle, en 1672, les forces de la France & de ses redoutables alliés, elle crut toucher au moment de sa ruine, & paroissoit prête à se dissoudre avant que d'avoir été vaincue. Avec quelque supériorité que Jean de Wit, grand-pensionnaire de Hollande, eût gouverné jusques-là, il voyoit que sa prudence, son courage, sa fermeté & ses lumiéres ne lui suffisoient plus; le vaisseau étoit battu par une tempête trop violente, & le gouvernail lui échappoit des mains. En effet, si ce vertueux & zélé citoyen eût réussi à ruiner les espérances du jeune Guillaume III,

& à proſcrire pour toujours le ſtadhoudérat, bien loin que les Provinces-Unies euſſent alors retrouvé en elles-mêmes les reſſources néceſſaires pour repouſſer les coups dont elles étoient menacées : on ne peut ſe déguiſer que les vices de leur gouvernement & leur conſternation n'euſſent rendu leur perte inévitable.

A cet ancien eſprit de courage & de patience qui avoit fondé la république & produit quelquefois des prodiges, la paix avoit fait ſuccéder cet eſprit de ſécurité & de molleſſe qui énerve ordinairement les états, quand on ignore qu'il faut ſe défier des douceurs de la paix. Les milices de terre avoient été négligées. Le commerce commençoit à attacher trop fortement les citoyens à leur fortune domeſtique. Il n'y avoit plus, pour ainſi dire, de point de réunion entre les ſept provinces; & n'oſant ſe fier les unes aux autres ni à leurs magiſtrats ordinaires, chacune ſe ſeroit hâtée de traiter en particulier pour mériter des conditions plus avantageuſes. Grotius a dit que la haine de ſes compatriotes contre la maiſon d'Autriche, les avoit empêchés d'être détruits par les vices de leur gouvernement. Cette haine

agissante ne subsistoit plus, & celle qu'ils devoient avoir contre la France, & qui devoit produire les mêmes effets, n'étoit pas encore formée.

Guillaume III étoit né avec de grands talents pour la guerre, & des talents encore plus grands pour ce que nous appellons communément la politique. Ses ennemis, par les obstacles qu'ils lui opposoient, & ses partisans par leurs espérances, avoient également concouru à lui donner une ambition sans bornes. Son élévation aux charges de ses peres, rendit la confiance & le courage à sa patrie. Les Hollandois trouverent des alliés, la France perdit les siens, la guerre prit une face nouvelle, & le stadhoudérat, en un mot, sauva encore la république qu'il avoit formée.

Dans un de ces accès de reconnoissance qui ne sont que trop ordinaires aux peuples libres, les partisans de la maison d'Orange obtinrent, le 2 Février 1674, que le stadhoudérat, désormais héréditaire, passeroit aux enfants mâles & légitimes de Guillaume III. La loi, qui rendoit cette dignité perpétuelle, n'étoit pas moins funeste à la république, que la loi qui l'avoit autrefois proscrite pour toujours. Heureusement le stadhouder

ne laiſſa point de poſtérité, & les Provinces-Unies ſe trouverent à ſa mort dans un état aſſez floriſſant, pour n'avoir beſoin que de leurs magiſtrats ordinaires. Les ſuccès des alliés pendant la guerre de la ſucceſſion Eſpagnole, & les diſgraces de la France, cauſerent une telle fermentation dans la république, que les reſſorts du gouvernement agirent avec autant de célérité qu'ils devoient naturellement avoir de lenteur.

Je vous prie, Monſeigneur, de vous rappeller les principes que vous avez vus, & de remarquer en conſéquence que l'hérédité du ſtathoudérat étoit la faute la plus conſidérable que les Provinces-Unies puſſent commettre. S'il eſt avantageux à un peuple libre, ainſi que je l'ai déja remarqué, d'avoir, dans des conjonctures extraordinaires, une magiſtrature extraordinaire qui donne au gouvernement une action & une force nouvelles, rien n'eſt plus inconſéquent que de la rendre perpétuelle & héréditaire. Elle n'aura plus, ſur les eſprits accoutumés à la voir, le même empire. Elle ne leur inſpirera plus le même zéle, la même chaleur, la même confiance. Un magiſtrat, dont l'autorité eſt bornée à un

temps très-court, peut, ſans danger, être tout-puiſſant, parce qu'il ne ſe propoſera que le bien public. Un magiſtrat à vie commence à ſéparer ſes intérêts de ceux de la république. Il faut donc limiter ſon pouvoir. Un magiſtrat héréditaire devient, en quelque ſorte, l'ennemi de ſa nation. Quelque médiocre puiſſance qu'on lui confie, il faut donc s'attendre qu'elle ſera bientôt trop étendue.

Si vous examinez en détail, Monſeigneur, les prérogatives du ſtadhouder, vous le prendrez pour un vrai monarque ; & pour peu qu'il veuille en abuſer en diviſant les eſprits, en flattant les paſſions, & ſur-tout en cachant ſon ambition ſous des maniéres populaires, vous jugerez qu'il doit devenir en peu de temps un ſouverain abſolu. Il fait grace aux criminels ; ſes flatteurs en concluront que ſa perſonne eſt ſacrée & inviolable, qu'il ne peut être traduit en jugement, & qu'il eſt par conſéquent au-deſſus des loix. Il eſt préſident né de toutes les cours de juſtice, c'eſt-à-dire, qu'il peut facilement les corrompre toutes, éluder la force des loix par des jugements, & après avoir établi peu-à-peu une juriſprudence de routine favorable à ſes intérêts, devenir enfin légiſlateur. Tous les magiſtrats des villes

doivent leur place au ſtadhouder : s'il eſt adroit, il leur apprendra à devenir reconnoiſſants à ſon égard, juſqu'à devenir des traîtres envers leur patrie, & il dominera ſur toute la bourgeoiſie qui aſpire aux magiſtratures. Sa prérogative de négocier directement avec les étrangers, le met à portée de ſe faire des alliés, & de trouver au-dehors les ſecours néceſſaires pour ſubjuguer ſon pays. Si un intriguant adroit juge ſans appel les différends des provinces & des villes, que lui manque-t-il pour les diviſer & devenir leur maître? Le ſtadhouder diſpoſe des emplois militaires, & commande les forces de terre & de mer : je tremble. Pourquoi donc ne dira-t-il pas un jour à ſes ſoldats mercénaires : *Mes amis, ces bourgeois qui vous paient, ſont avares, timides, riches, & n'entendent rien au gouvernement. Vous prodiguez votre ſang, & ils vous refuſent leur argent. Vous êtes les défenſeurs de la république ; il ne ſuffit pas de la défendre contre les armes des étrangers, il faut la défendre contre l'avarice des citoyens?* Guillaume III étoit roi, dit-on, des Provinces-Unies, & ſtadhouder en Angleterre. S'il eût laiſſé un fils pour lui ſuccéder, de quelle puiſſance ne jouiroit-il pas aujourd'hui ?

La dignité du ſtadhouder étant vacante dans les provinces de Hollande, Gueldre, Zélande, Utrecht & Over-Iſſel après la mort de Guillaume III, la république ne vit ni les avantages qu'elle pouvoit retirer de cette magiſtrature en la rendant paſſagere, ni combien les circonſtances étoient favorables pour tenter cette entrepriſe. En effet, il ne reſtoit plus de poſtérité de ces ſtadhouders immortels, dont le courage & le génie avoient formé & conſervé la république ; & il s'en falloit bien que les provinces fuſſent auſſi attachées à la ſeconde branche de la maiſon de Naſſau, qu'elles l'avoient été à la premiére. D'ailleurs, les Hollandois étoient tellement enyvrés, à la fin de la guerre de 1701, de la gloire qu'ils avoient acquiſe ſous le gouvernement de leurs magiſtrats ordinaires, qu'ils auroient adopté avec joie tous les réglements qu'on leur auroit propoſés à ce ſujet.

Mais, ſoit que les magiſtrats qui gouvernoient alors, ne connuſſent pas le ſyſtême de leur gouvernement, ſoit qu'ils ne ſongeaſſent qu'à étendre leur pouvoir, ils firent revivre les anciennes loix qui proſcrivoient le ſtadhoudérat. Qu'on me permette de le dire, cette

politique étoit d'autant plus fausse dans ces circonstances, qu'il n'étoit plus possible de se déguiser que la noblesse, indignée de voir des bourgeois à la tête des affaires, feroit tous ses efforts pour avoir un stadhouder, & entraîneroit le peuple à penser comme elle.

Pour comprendre l'intérêt du peuple dans cette occasion, vous remarquerez, Monseigneur, qu'à la naissance de la république, les assemblées de la bourgeoisie choisissoient, à la pluralité des voix, les personnes destinées à former le sénat de chaque ville. Il se fit quelques brigues, quelques cabales dans ces élections; & de mille moyens propres à arrêter ce mal, on prit le plus mauvais & le plus dangereux: on donna au sénat même le droit de nommer à ses places vacantes. Les sénateurs ne s'associerent que leurs parents, & toute l'autorité devint le partage de quelques familles qui s'emparerent de tous les emplois. Celles qui se trouverent exclues, murmuroient contre l'oligarchie, étoient moins affectionnées au gouvernement; & pour abaisser des magistrats dont elles vouloient se venger, devoient s'unir à la noblesse pour le rétablissement du stadhoudérat.

C'est

C'eſt en 1722 que les états du duché de Gueldre nommerent, pour leur ſtadhouder & capitaine-général, le prince d'Orange & de Naſſau, déja ſtadhouder héréditaire de Friſe & de Groningue. La province de Hollande ouvrit les yeux ſur le péril dont elle étoit menacée; mais ne prit aucune meſure capable de le prévenir. Au lieu de négocier inutilement avec la Gueldre pour empêcher une démarche à laquelle elle étoit déterminée, il falloit empêcher que cet exemple ne devînt contagieux. Il falloit examiner les cauſes qui avoient produit cette révolution dans la Gueldre; & ſi elles pouvoient avoir les mêmes ſuites dans les autres provinces, il falloit s'y oppoſer; & pour empêcher que la nobleſſe & le peuple ne deſiraſſent un ſtadhouder, il falloit qu'ils ne puſſent pas ſe plaindre du gouvernement actuel: en partant de tout autre principe, on ne pouvoit avoir qu'un ſuccès malheureux.

Tandis que les ennemis du ſtadhoudérat ne faiſoient rien de ce qu'ils auroient dû faire, ſes partiſans, appuyés du crédit de Georges II, roi d'Angleterre, & beau-pere du prince d'Orange, devenoient de jour en jour plus nombreux. Ils n'attendoient qu'un prétexte

pour changer la face du gouvernement, & il se présenta en 1747, lorsque le roi de France attaqua le territoire des Provinces-Unies. Toute la cabale du prince d'Orange feignit les plus grandes alarmes pour répandre la consternation & intimider les magistrats : *Nous sommes perdus sans un stadhouder. Donnez-nous un stadhouder.* On n'entendoit que ces cris mêlés à des menaces. La province de Zélande obéit à la clameur publique, & les états de Hollande & d'Utrecht suivirent cet exemple, bientôt imité par la province d'Over-Issel.

Le premier succès encouragea les ennemis du gouvernement ; & comme si la république avoit craint de recouvrer un jour sa liberté, elle ne se contenta pas de rendre le stadhoudérat héréditaire, elle voulut même que les filles fussent appellées à cette suprême magistrature. La loi porte que cette dignité ne pourra appartenir à un prince revêtu de la dignité royale ou électorale, ou qui ne professeroit pas la religion réformée. Les stadhouders, pendant leur minorité, doivent être élevés dans les Provinces-Unies. Cette suprême magistrature ne passera à la postérité des princesses de la maison d'Orange, que dans

le cas où elles auront époufé, du confentement des états, un prince de la religion réformée, & qui ne foit ni roi ni électeur. Une princeffe, héritiére du ftadhoudérat, l'exercera fous le titre de *gouvernante*, & pour commander en temps de guerre, propofera à la république un général qui lui foit agréable. Pendant la minorité du ftadhouder, la princeffe-mere en exercera le pouvoir avec le titre de gouvernante, à condition cependant qu'elle ne fe remariera pas.

CHAPITRE V.

Du gouvernement d'Angleterre.

GUILLAUME, duc de Normandie, ne pouvoit s'affurer de la fidélité des feigneurs Normands qui l'avoient aidé à faire la conquête de l'Angleterre, qu'en les enrichiffant des dépouilles des vaincus. Il leur donna de grandes terres; mais, en portant dans fon nouveau royaume les loix & le gouvernement auxquels les feigneurs de fon duché

étoient accoutumés, il fut trop jaloux de son pouvoir, pour ne pas établir une subordination plus exacte que celle qui étoit connue en France.

Quand vous étudiez l'histoire des premiers successeurs de Hugues-Capet, on vous a fait remarquer, Monseigneur, les principales causes de la foiblesse de ces princes; on vous a dit que par la coutume, le souverain n'avoit d'autorité que sur ses vassaux immédiats, & que peu de fiefs relevant directement de la couronne, les rois n'avoient de relation directe qu'avec un petit nombre de seigneurs. On a ajouté que ces vassaux des rois de France avoient, pour la plupart, des forces trop considérables pour remplir exactement les devoirs auxquels leur foi & leur hommage les obligeoient. Guillaume évita ces inconvénients en partageant sa conquête en un très-grand nombre de baronies qui toutes releverent de lui. Tous les seigneurs d'Angleterre furent ainsi ses vassaux immédiats, tous le reconnurent pour leur suzerain direct, & aucun en particulier ne fut assez puissant pour oser mesurer ses forces avec les siennes. Ce prince marqua encore dans ses chartres d'investiture, les conditions aux-

quelles il conféroit ses fiefs, & s'y réserva même quelques droits de justice & d'inspection. Ses vassaux, ainsi gênés, pouvoient être indociles & se soulever, mais ils ne devoient pas aspirer à la même indépendance qu'affectoient les seigneurs puissants qui relevoient du roi de France. C'est pour cela que les barons d'Angleterre, faisant des remontrances à Henri III, sur ce qu'il révoquoit les deux célébres chartres que Jean sans-Terre son pere avoit données à la nation, & qu'il avoit lui-même juré d'observer, l'évêque de Winchester, ministre de ce prince, leur répondit que les pairs d'Angleterre s'en faisoient beaucoup accroire, s'ils vouloient se mettre sur la même ligne que les pairs de France, & qu'il y avoit une extrême différence entre les uns & les autres. Les choses sont bien changées depuis, dit un Anglois; & c'est aux pairs de France, s'ils vouloient comparer leur autorité à celle des pairs d'Angleterre, qu'on pourroit dire aujourd'hui qu'ils s'en font beaucoup accroire.

Les seigneurs Normands favoriserent toutes les vexations du nouveau roi, pour le mettre en état de faire de plus grandes largesses, & s'autoriser eux-

mêmes, par son exemple, à vexer les habitants de leurs terres. Mais il y a un terme à tout; & ne restant plus rien à piller, on sentit la nécessité de recourir aux loix, & d'établir un certain ordre pour affermir des fortunes élevées par des rapines. L'avarice qui avoit uni les vainqueurs, ne tarda pas à les diviser. Les princes crurent avoir trop donné, & les vassaux crurent n'avoir pas assez reçu. Le mécontentement étoit égal; & les successeurs de Guillaume, voulant abuser de leurs forces, agirent avec une hauteur que la fierté des fiefs ne pouvoit souffrir, & se rendirent suspects à la nation. Les barons trop foibles, chacun en particulier, pour résister à l'autorité royale, se réunirent pour étendre leurs droits. Ainsi, tandis que les rois de France combattoient successivement contre différents seigneurs, & pouvoient espérer de les abattre les uns par les autres en profitant de leurs divisions, les rois d'Angleterre ne pouvoient tirer aucun avantage de la politique par laquelle Guillaume avoit voulu se rendre puissant en ne faisant que des fiefs peu considérables. On peut même conjecturer que dans le cours de ces divisions, les naturels du pays favoriserent le parti

des barons, & lui donnerent des secours. S'ils ne l'avoient pas fait, pourquoi trouveroit-on dans les chartres, que les seigneurs firent signer à Jean sans-Terre, des articles qui établissent les priviléges de Londres & de plusieurs autres villes, & qui temperent même l'empire des barons sur leurs sujets? On sait assez que dans ces temps d'usurpation, les mœurs & les principes des grands ne les portoient pas à diminuer leurs droits par générosité.

La *grande-chartre* & la *chartre des forêts* fixoient les droits du roi & des barons, & les immunités de la nation; mais, suivant la coutume de ce siécle d'ignorance & de barbarie, plus on avoit de raisons de ne pas compter sur les loix & les traités, moins on prenoit de mesures pour en assurer l'exécution. Tandis que les successeurs de Jean sans-Terre ne songerent qu'à violer les deux chartres que la nécessité lui avoit arrachées, la nation, toujours inquiéte, ne cessa de se plaindre & de demander, par ses menaces, la réparation des torts qu'on lui avoit faits. C'est cet intérêt opposé qui fut le principe & l'ame de tous les événements que présente, pendant longtemps, l'histoire d'Angleterre. Je n'en-

trerai, Monſeigneur, dans aucun détail; il ſuffit d'obſerver que ce fut un flux & un reflux de guerres faites ſans habileté, & de traités de paix conclus ſans bonne foi. Ainſi la nation, toujours agitée, parce qu'elle étoit mécontente de ſon gouvernement, en cherchoit un meilleur ſans ſavoir où le trouver. Le ſeul avantage qu'elle ait retiré de ſes premiers troubles, c'eſt d'avoir conçu pour la *grande-chartre* un reſpect qui s'eſt conſervé d'âge en âge. Après les plus longues diſtractions & les plus longues erreurs, ce ſentiment, ſi je puis parler ainſi, lui a encore ſervi de bouſſole; elle lui doit le gouvernement dont elle jouit aujourd'hui, qu'elle a raiſon d'aimer, mais qu'elle a tort de regarder comme le modéle & le chef-d'œuvre de la politique.

Les Anglois, toujours unis & jamais laſſés de combattre pour leur liberté, devoient également s'inſtruire par leurs ſuccès & par leurs diſgraces, & ils n'étoient pas loin d'en recueillir le fruit en établiſſant un gouvernement régulier, lorſque les prétentions oppoſées des maiſons d'Yorck & de Lancaſtre, firent oublier les grandes queſtions de la prérogative royale, pour ne s'occuper que des droits particuliers de quelques

princes qui s'emparoient du trône les armes à la main. L'esprit de parti succéda à l'esprit patriotique. Les deux factions eurent pour leurs chefs une complaisance dangereuse, & leur permirent tout pour les faire triompher de leurs ennemis, ou pour les affermir sur le trône. Les rois passerent les bornes prescrites à leur autorité, ils se firent de nouvelles prérogatives; &, sans qu'ils s'en apperçussent, les Anglois se préparoient à supporter patiemment le despotisme de Henri VIII.

D'autres causes, en empêchant qu'ils ne reprissent leurs anciens principes, contribuerent encore à la révolution qui se fit dans leur génie sous le régne de ce prince. Telles sont, Monseigneur, les grandes affaires de l'Europe auxquelles l'Angleterre prit part, & qui l'empêcherent de s'occuper de ses affaires domestiques, & sur-tout, suivant la remarque judicieuse de Rapin-Thoiras, les querelles de religion occasionnées par la nouvelle doctrine de Luther, & qui formerent deux partis aussi animés l'un contre l'autre, que l'avoient été la *Rose-blanche* & la *Rose-rouge*, & également disposés à sacrifier la cause publique à leurs intérêts particuliers.

Comme Henri VIII, dit Rapin, *tenoit une eſpéce de milieu entre les novateurs & ceux qui étoient attachés à l'ancienne doctrine, perſonne ne pouvoit ſe perſuader qu'il pût demeurer long-temps dans cette ſituation. Ceux qui ſouhaitoient la réformation, croyoient ne pouvoir mieux faire que de lui complaire en toutes choſes, afin de pouvoir le porter par degrés à la pouſſer plus avant. Tout de même les partiſans de l'ancienne religion, voyant de tels commencements, craignoient qu'il n'allât plus loin, & que leur réſiſtance ne lui fît plutôt achever ſon ouvrage. Ainſi, chacun des deux partis s'efforçant de le mettre dans ſes intérêts, il en réſultoit pour lui une autorité dont aucun de ſes prédéceſſeurs n'avoit joui, & qu'il n'auroit pu uſurper dans d'autres circonſtances ſans courir riſque de ſe perdre.*

Les mêmes cauſes favoriſerent Edouard & la Reine Marie qui, en défendant avec chaleur la religion qu'ils profeſſoient, étoient sûrs d'avoir pour eux un parti conſidérable qui les protégeoit, & leur permettoit de faire des entrepriſes nouvelles ou contraires aux loix. Les mœurs anciennes ne ſubſiſtoient plus, & les ſoins de la liberté & du gouvernement étoient d'autant plus négligés, que les Anglois commençoient à s'occuper ſé-

rieusement du commerce & des établissements qu'ils faisoient dans le nouveau-monde. Après les régnes trop durs qu'on avoit éprouvés, & contre lesquels on s'étoit contenté de murmurer, on se crut trop heureux d'obéir à Elisabeth, princesse aussi jalouse de son autorité qu'un tyran, mais assez éclairée pour savoir que la puissance se perd elle-même, si elle ne s'établit pas avec d'extrêmes ménagements. La prudence & le courage d'Elisabeth la firent respecter. Les Anglois ne virent pas qu'elle affectoit de certaines prérogatives dont ses successeurs abuseroient, ou s'ils le virent, ils ne le trouverent pas mauvais, parce que ces prérogatives paroissoient nécessaires pour affermir la tranquillité publique, dans un temps où l'Angleterre, pleine de citoyens fanatiques qui ne demandoient que le trouble, avoit au-dehors des ennemis puissants.

Jacques I, prince foible, & qui craignoit par conséquent de voir échapper de ses mains son autorité, s'étoit persuadé, dans la lecture de quelques théologiens dont il faisoit ses délices, qu'il ne tenoit que de Dieu sa dignité; il s'en croyoit le vicaire, & c'étoit de la meilleure foi du monde qu'il pensoit qu'on

ne pouvoit mettre de bornes à sa puissance sans commettre un sacrilége Il ne subsistoit presque aucun reste de l'ancien esprit national ; les Anglois, distraits par les querelles des prêtres, par de nouveaux plaisirs & le luxe, parloient de leur liberté sans chaleur & sans inquiétude pour l'avenir. N'ayant encore aucune idée nette sur les principes du droit naturel & la nature des loix, peu instruits même de leurs antiquités, ils se laissoient mollement gouverner par des exemples, & ne trouvoient point étrange que l'injustice & l'audace des derniers princes devinssent, sous le nom de prérogative, des titres pour leurs successeurs. Dans cette disposition des esprits, la foiblesse même & la timidité de Jacques I, favoriserent les progrès du despotisme ; elles l'empêchoient de faire de ces entreprises hardies & tranchantes qui auroient peut-être retiré les Anglois de leur assoupissement.

Si les querelles de religion avoient beaucoup contribué à étendre la prérogative royale, elles ne tarderent pas à réparer tous les torts qu'elles avoient faits à la liberté. Il s'étoit formé une secte d'hommes austeres & rigides, qui

voyoit avec indignation dans l'églife d'Angleterre un refte de la hiérarchie & des cérémonies de la religion romaine que la reine Elifabeth y avoit confervées. Les presbytériens, en ne fongeant qu'à fe venger de la haine que le roi leur marquoit, firent naître un nouvel efprit dans la nation. Ils joignirent des queftions de politique à des queftions de théologie, examinerent la conduite du prince, demanderent quel étoit le titre de fes droits, & les difcuterent. Mais ils n'auroient jamais réuffi à lever le voile myftérieux fous lequel la majefté royale fe cachoit, ni à faire aimer la liberté, s'ils n'avoient retiré de la pouffiére des archives cette *grande-chartre* qu'on ne connoiffoit que de nom, & qui avoit été, pendant fi long-temps, la loi fondamentale des Anglois. Des raifonnements n'auroient frappé que foiblement les efprits; mais on fut indigné en voyant combien tous les ordres de l'état avoient dégénéré. On regarda le prince comme un ennemi domeftique qui s'étoit agrandi aux dépens de tous les citoyens. La *grande-chartre* reprit fon ancienne autorité, & chacun y apprit ce qu'il devoit être.

Les communes qui, depuis long-

temps, avoient tellement ignoré leur pouvoir, que quand les parlements étoient prolongés au-delà d'une session, le chancelier y appelloit par ses lettres de nouveaux membres à la place de ceux qu'il jugeoit arbitrairement hors d'état de s'y rendre, forcerent la cour à renoncer à cette prérogative. Elles s'établirent seules juges de la validité des élections, & s'arrogerent encore le droit de punir ceux à la poursuite desquels on arrêteroit un de leurs membres, & les officiers même qui se seroient chargés de l'exécution. On commença à voir de mauvais œil la cour de *Haute-Commission* établie par Elisabeth, & dont les juges nommés par le roi, décidoient arbitrairement de toutes les affaires ecclésiastiques. On murmura contre une autre jurisdiction appellée la *Chambre-étoilée*, composée de juges tirés du conseil du prince, & qui exerçoit un pouvoir arbitraire dans les matiéres civiles. On crut voir la tyrannie s'introduire, ou plutôt s'exercer sous le masque dangereux de la justice, & ce tribunal odieux fut détruit. En s'éclairant sur le passé, on devint plus soupçonneux, plus précautionné & plus circonspect sur l'avenir. On n'accorda plus les sub-

ſides avec la même complaiſance qu'auparavant; enfin le parlement paſſa, en 1624, un bill, par lequel chaque citoyen avoit une entiére liberté de faire tout ce qu'il jugeroit à propos, pourvû qu'il ne fît tort à perſonne. Il ne devoit répondre de ſa conduite qu'à la loi, & la loi n'étoit plus ſoumiſe ni à la prérogative royale, ni à aucune autre autorité.

Je ſerois trop long, Monſeigneur, ſi je voulois vous rappeller en détail tous les établiſſements, toutes les loix & tous les réglements que firent les Anglois pour rapprocher leur conſtitution des principes de la *grande-chartre*; mais je dois vous faire remarquer que, ſans le zéle des presbytériens à prêcher & étendre leurs opinions théologiques, il eſt vraiſemblable que cet eſprit de liberté qu'ils avoient inſpiré pour ſe venger d'un gouvernement qui leur étoit oppoſé, n'auroit produit qu'une efferveſcence paſſagere. Sans leurs principes politiques, il eſt vraiſemblable auſſi que leur haine contre l'épiſcopat & les cérémonies ſuperſtitieuſes de l'égliſe anglicane, n'auroit allumé que des guerres inutiles; & que la nation n'auroit point enfin été dédommagée, par

un ſage gouvernement, de tout le ſang que le fanatiſme auroit fait répandre.

S'il eſt vrai que dans les révolutions il eſt néceſſaire d'avoir des enthouſiaſtes qui aillent au-de-là du but, pour que les perſonnes ſages & prudentes puiſſent y parvenir; les Anglois doivent de la reconnoiſſance aux *puritains*, ſecte formée des plus ardents presbytériens, & qui, ſans ménagement pour les évêques & le roi, vouloient également détruire l'épiſcopat & la royauté. Suivez, avec une certaine attention, l'hiſtoire de la maiſon de Stuart par M. Hume, & vous verrez que le fanatiſme & l'amour de la liberté ſe prêtent toujours une force mutuelle. L'un ſe ſoutient par l'autre, & ſans leur double ſecours, jamais les Anglois ne ſeroient parvenus à ſe rendre libres.

Vous connoiſſez, Monſeigneur, les événements de cette guerre mémorable qui ne fut terminée que par la mort tragique de Charles I & la tyrannie de Cromwel. Que de réflexions importantes doivent ſe préſenter à votre eſprit! Quelle leçon pour les princes qui ſe laiſſent enyvrer par leur fortune! Quelle leçon pour les peuples qui ſont preſque toujours opprimés par ceux qui pren-

nent leur défenſe ! Quoi qu'il en ſoit, l'amour de la liberté avoit fait de tels progrès, que ni les malheurs de la guerre, ni la tyrannie de Cromwel, ni le rappel de la maiſon de Stuart fait au milieu des acclamations du peuple, ne furent pas capables de l'étouffer. Le premier parlement que convoqua Charles II, eut beau, en ſon nom & au nom de toute la nation, ſe déclarer coupable de révolte & de leſe-majeſté ; il eut beau déclarer que nuire au roi, le dépoſer, ou prendre les armes défenſivement contre lui, c'étoit un crime de haute-trahiſon ; il eut beau reconnoître qu'aucune des deux chambres ni les deux réunies, ne poſſédoient aucune autorité indépendamment du roi, l'autorité arbitraire étoit frappée dans ſes fondements. Quoique la nation n'osât avouer ni déſavouer ſes repréſentants, les républicains, forcés de ſe taire, mais qui ne pouvoient plus ſouffrir que des loix conformes à la *grande-chartre*, frémiſſoient de colere en ſecret, & attendoient le moment d'oſer ſe montrer.

A l'exception des Catholiques, toutes les ſectes répandues en Angleterre voyoient avec chagrin ſur le trône un prince qu'on ſoupçonnoit d'avoir em-

braſſé la religion romaine, & avec déſeſpoir que le duc d'Yorck, ſon héritier préſomptif, eût l'audace d'en faire publiquement profeſſion. Les mœurs ſe dégradoient; Charles II avoit mis à la mode des vices qui ne ſont propres qu'à faire des eſclaves, & les partiſans de l'ancienne liberté ne s'en conſoloient, que dans l'eſpérance que la religion cauſeroit encore une révolution. On ne parloit que de cette intolérance cruelle qu'on reprochoit, depuis plus d'un ſiécle, à l'égliſe romaine. Les indépendants, les presbytériens & les épiſcopaux avoient le même intérêt de ne point obéir à un roi catholique; mais heureuſement pour le prince leurs anciennes haines les diviſoient, & ils n'oſoient point ſe fier les uns aux autres. Tandis que la cour négligeoit de les tenir ſéparés, la politique plus adroite des républicains les réunit, ou plutôt ſut les engager, chacun en particulier, à favoriſer la révolution qu'elle méditoit. Jacques II, entouré d'amis imprudents & de catholiques emportés, ne voyoit pas qu'on ne ſouffroit avec une patience ſimulée ſes premiéres injuſtices, que pour l'encourager à en commettre de plus grandes, le rendre odieux & hâter

ſa perte. Il croyoit toucher au pouvoir abſolu, & le prince d'Orange, à qui on avoit promis la couronne, deſcendoit en Angleterre pour l'en chaſſer.

Aprés tant de révolutions dont il n'eſt pas inutile de rechercher la cauſe & l'eſprit, voici enfin l'époque de l'établiſſement d'une liberté moins agitée. Le parlement, aſſemblé le 22 Janvier 1689, déclara que le prétendu pouvoir de diſpenſer des loix ou d'en ſuſpendre l'exécution par l'autorité royale, ſans le conſentement du parlement, étoit contraire aux loix & à la conſtitution d'Angleterre. On ôta à la couronne le droit qu'elle s'étoit attribuée de créer des commiſſions ou des cours de juſtice; & il fut ordonné que dans les procès même de haute-trahiſon, les *jurés* ne ſeroient pris que parmi les membres des communautés. Toute levée d'argent pour l'uſage de la couronne, ſous prétexte de quelque prérogative royale, & que le parlement n'auroit pas accordée, fut proſcrite; & le roi ne peut la faire que pendant le temps & de la maniére que le parlement l'aura ordonnée. Tout Anglois fut autoriſé à préſenter des *pétitions* au roi, & toute pourſuite ou tout empriſonnement pour ce ſujet, déclaré

contraire aux loix, de même que la levée ou l'entretien d'une armée dans le royaume en temps de paix ſans le conſentement de la nation. On aſſura la libre élection des membres du parlement. On ordonna que les diſcours & les débats du parlement ne ſeroient recherchés ou examinés dans aucune cour, ni dans aucun autre lieu que le parlement même. Il fut défendu d'exiger des cautionnements exceſſifs, d'impoſer des amendes exorbitantes, & d'infliger des peines trop dures.

Voilà, Monſeigneur, ce que l'Angleterre appelle ſa loi fondamentale. Vous voyez des bornes très-clairement preſcrites à l'autorité royale, & ſi le prince les reſpecte, la nation ſera certainement libre : mais quel garant a la nation que le prince obéira à la loi? Pluſieurs écrivains, & l'auteur de l'*Eſprit des Loix*, dont l'autorité eſt ſi grande, ont prodigué les éloges à cette conſtitution : mais peut-on l'examiner attentivement, & ne pas voir que l'ouvrage de la liberté n'eſt qu'ébauché? Trois puiſſances, dit-on, le roi, la chambre-haute & les communes, ſe tiennent en équilibre, ſe temperent mutuellement, & aucune ne peut abuſer de ſes forces.

Mais je le nie ; & quelles mesures efficaces les Anglois en effet ont-ils prises pour mettre le gouvernement à l'abri de toute atteinte de la part du roi ? On diroit au contraire, qu'ils ont voulu rendre le prince assez puissant pour qu'il puisse se flatter de le devenir encore davantage. On diroit qu'ils ne gênent ses passions que pour les irriter. Si l'équilibre des différents pouvoirs est établi sur de justes proportions, pourquoi ces alarmes toujours renaissantes de la nation ? Pourquoi ces plaintes continuelles contre le ministere qu'on accuse toujours de trahir son devoir ?

C'est un principe en Angleterre que le roi est toujours innocent, qu'on ne peut le citer devant aucun tribunal, & que la loi n'a point de jugement à prononcer contre lui : il falloit donc le mettre dans l'heureuse impuissance d'être coupable ; il falloit donc, pour ne pas ouvrir la porte à tous les abus qu'entraîne l'impunité, diriger toutes ses passions vers le bien public, écarter les tentations, & empêcher qu'il n'eût des intérêts différents de ceux de ses sujets. Mais, me dira-t-on, les ministres répondent de sa conduite sur leur tête ; ils le contiendront dans le devoir. Quelle

miſérable reſſource! & peut-on y compter? Quand le prince ne connoît point de juge, combien ne lui reſte-t-il pas de moyens pour ſauver ſes complices & les inſtruments de ſon ambition? Ses miniſtres ſerviront toutes ſes paſſions, parce qu'ils en attendent leur fortune. En un mot, Monſeigneur, quelle force ou quel crédit ne doit pas avoir un roi qui a ſous ſes ordres une milice toujours ſubſiſtante dont il diſpoſe, ſur-tout s'il poſſéde des revenus immenſes, avec leſquels il achetera des amis, & s'il diſtribue des charges, des honneurs, des dignités, avec leſquels il corrompra la vertu, les loix & la juſtice?

Quand l'Angleterre n'auroit aucun de ces vices qui ramenent la principale autorité dans les mains du roi, ne ſuffit-il pas qu'il convoque, ajourne, ſépare & caſſe à ſon gré le parlement, pour qu'il n'y ait aucun équilibre réel entre lui, la chambre-haute & les communes? Le roi peut beaucoup de choſes ſans le parlement; le parlement au contraire ne peut rien ſans le roi: où donc eſt cette balance à laquelle on attribue des effets ſi ſalutaires? Le roi peut ſuſpendre l'action du parlement, & le parlement ne peut contraindre le roi à donner ſon

consentement aux bills qu'on lui propose : quelle est donc leur égalité ? Et dès que ces puissances sont inégales, la plus considérable ne doit-elle pas tous les jours augmenter ses droits ? Il est vrai que par la forme de leur gouvernement, on ne peut contraindre les Anglois d'obéir à une loi qu'ils n'auroient pas faite; mais il faut avouer aussi qu'ils ne sont pas les maîtres d'avoir la loi qu'ils voudroient avoir, & c'est ne jouir que d'une demi-liberté. Je voudrois que les personnes qui donnent de si grands éloges à la constitution Angloise, m'expliquassent comment il peut n'être pas pernicieux à un état que la puissance législative qui en doit être l'ame, soit subordonnée à la puissance exécutrice ? Enfin si je suppose que le roi mette la liberté publique en danger, soit en ne convoquant pas le parlement, soit en l'achetant pour en faire le ministre de ses volontés, je demande par quelle voie légale on pourra s'opposer à ses entreprises ? Si les Anglois n'en ont point d'autre que des *pétitions*, des *adresses* ou des priéres, c'est un vice énorme dans leur gouvernement qui en causera tôt ou tard la ruine. S'ils n'emploient pas la force, ils seront à la

fin ſubjugués par un prince opiniâtre, courageux, & qui n'aura que le malheureux talent de ne point entendre raiſon. On ſe familiariſera avec les abus, & on n'eſt pas loin de tolérer de grands maux, quand on en ſouffre de petits. Pour avoir recours à la force, il faudra exciter une ſédition, une révolte, une guerre civile, c'eſt-à-dire, que pour venir au ſecours du gouvernement, il faudra violer une des loix les plus ſacrées de la ſociété, armer les citoyens les uns contre les autres, & abandonner témérairement l'état au ſort toujours incertain des armes.

N'eſt-il pas ſurprenant, Monſeigneur, que les Anglois, qui reprochoient depuis ſi long-temps & ſi ſouvent à leurs rois d'avoir des intérêts contraires à ceux de la nation, leur aient abandonné une partie de la puiſſance légiſlative? N'eſt-il pas ſurprenant qu'ils n'aient pris aucune meſure efficace pour contenir la puiſſance exécutrice dans les bornes qui lui ſont preſcrites, c'eſt-à-dire, pour l'obliger à obéir aux loix avec la même docilité que les citoyens?

Jacques I, en 1624, avoit offert aux communes que les ſubſides qui lui ſeroient accordés, fuſſent remis à des commiſſaires

commiſſaires du parlement qui ſeroient chargés d'en faire l'emploi, ſans qu'ils paſſaſſent par ſes mains. Pourquoi cette offre de Jacques I n'eſt-elle pas devenue une loi conſtante & perpétuelle, quand on réforma le gouvernement après la révolution de 1688 ? Les Anglois, ſur la fin du dernier ſiécle, ignoroient-ils le pouvoir de l'or & de l'argent ſur les hommes ? Ne ſavoient-ils pas que les citoyens que le roi paye, ſe croient ſes ſerviteurs, & qu'ils ſe regarderoient comme les ſerviteurs de la nation, ſi la nation leur payoit leur ſalaire par les mains d'un membre des communes ?

En 1640, le parlement porta un bill pour ſe rendre triennal. Il ordonna que tous les trois ans le chancelier, ſous peine d'amende, enverroit, le 3 Septembre, des lettres de convocation ; qu'à ſon défaut, douze pairs pourroient y ſuppléer ; qu'en cas de ſilence de leur part, les ſchérifs, les maires & les baillis donneroient des ordres pour l'élection ; & que ſi ces officiers manquoient à leur devoir, les électeurs s'aſſembleroient & procéderoient au choix de leurs députés. Par le même bill, le parlement, lorſqu'il ſeroit aſſemblé, ne pouvoit être ajourné, pro-

rogé & diſſous, pendant l'eſpace de quinze jours, ſans le conſentement de ſes membres. Je ſais les reproches qu'on peut faire à ces loix; je ſais qu'on en pouvoit publier de plus ſages pour aſſurer l'indépendance de la nation. Mais, ſans m'étendre là-deſſus, je me borne à demander par quelle raiſon le parlement de 1689 négligea de rétablir une loi qui étoit dans ſes archives, & qui, ſans être auſſi parfaite qu'elle pouvoit l'être, auroit cependant favoriſé la liberté, & rendu la puiſſance exécutrice moins entreprenante?

Sans doute que les Anglois ont découvert qu'il leur étoit plus avantageux d'avoir un parlement ſeptennaire que triennal; mais j'avoue que je ne devine point leurs raiſons. Sans doute que leur philoſophie a découvert de nouveaux principes dans le droit naturel, & jugé raiſonnable qu'une nation, qui ſe vante de diſpoſer du trône à ſon gré, de faire ſes loix & de n'avoir point de maître, ne doit pas avoir la liberté de ſe tenir aſſemblée quand elle le juge à propos. En 1641, le parlement avoit demandé que le roi ne fît plus de nouveaux pairs ſans le conſentement des deux chambres. N'étoit-ce pas un moyen sûr pour

tempérer la prérogative royale, l'empêcher de se faire des partisans en flattant l'ambition des citoyens, & rendre utiles à la nation des dignités qui n'avoient été avantageuses qu'au roi? Pourquoi donc les réformateurs du gouvernement ne daignerent-ils rien prononcer sur cet article important?

Vous penserez peut-être, Monseigneur, que la prudence modére leur zéle; vous direz qu'il falloit ne pas déplaire au prince d'Orange, accompagné d'une armée étrangere, & qui pouvoit devenir un Cromwel, si on l'eût réduit à ne porter qu'un vain nom. J'y consens pour ne point entrer dans une discussion qui m'éloigneroit trop de mon objet. Mais quand il fut certain que Guillaume III n'auroit point de postérité, quand le parlement régla l'ordre de la succession, quand, après la mort de la reine Anne, il plaça sur le trône la maison de Hanover, & put établir à son gré la forme du gouvernement, pourquoi négligea-t-il de réparer ses fautes, & de porter les loix les plus favorables à sa liberté? Est-ce ignorance? on ne peut le penser. Est-ce infidélité? Quelques hommes trahirent-ils leur patrie pour faire leur cour à la maison

qui devoit régner ? Je n'oserois le dire.

S'il faut s'en rapporter au témoignage de quelques Anglois qui connoissent leur pays, & ne se laissent point éblouir par ce que les hommes ordinaires appellent la prospérité de l'état, le plus grand ennemi qu'ait aujourd'hui leur constitution, c'est la vénalité que les richesses, le luxe & l'avarice y ont introduite. Ce n'est point par des coups d'éclat & de violence que cette corruption des mœurs domestiques prépare une révolution ; elle ne rompra pas avec efforts les ressorts du gouvernement ; elle les rouille seulement, si je puis parler ainsi, & les carie. Elle agit insensiblement ; elle intimide la raison ; elle flatte toutes les passions ; elle rend insensible au bien public ; & des citoyens, qui ont l'ame avilie, ont beau avoir des loix pour être libres, ils veulent être esclaves. La cause de ce mal, Monseigneur, c'est que les Anglois ont négligé une vérité importante que j'ai pris la liberté de mettre sous vos yeux dans la premiére partie de cet ouvrage. Ils se sont proposé un autre bonheur que celui auquel nous sommes appellés par la nature. A force de vouloir augmenter leurs richesses & étendre leur domina-

tion, ils ſont parvenus à ne conſulter que leur avarice & leur ambition ; & vous ſavez quels conſeils on doit attendre de ces deux paſſions qui donnent des eſpérances trompeuſes & des maux certains.

Avec l'autorité que les loix donnent au roi d'Angleterre, ou dont il ſait s'emparer avec adreſſe, il faut convenir que ſes défauts, ſes goûts, ſes paſſions, ſon caractere, en un mot, ont trop d'influence dans les affaires. Tantôt on voit de la molleſſe, & tantôt de la force. Relativement à ſes intérêts envers les étrangers, l'Angleterre ſemble n'avoir ni ſyſtême, ni vue ſuivie. Le prince, qui choiſit à ſon gré ſes miniſtres, & les diſgracie à ſon gré, les oblige trop à penſer comme lui.

Cependant il faut convenir que ce défaut, quelque grand qu'il ſoit en Angleterre, y eſt moins conſidérable que chez pluſieurs autres peuples. Sans doute que l'intrigue eſt néceſſaire à Londres & à Saint-James pour venir à la faveur & aux grandes places ; mais les intriguants s'y donnent la peine d'avoir quelque mérite. Ils ont à faire à une nation éclairée, inquiéte, jalouſe de ſes droits & de ſa réputation, & toujours prête

à blâmer hautement ce qu'elle n'approuve pas. Ailleurs on garde un profond ſilence ſur le gouvernement : c'eſt une prérogative de la grandeur de faire des ſottiſes ſans craindre des ſatyres ; & ſi les gens en place entendent quelques voix autour d'eux, ce ſont les voix de la flatterie qui a cent bouches comme la renommée. On ne déplaît pas impunément au peuple Anglois ; il peut arriver que les plaintes & les murmures du public faſſent violence au goût du prince, & placent dans ſon conſeil l'ami de la nation.

L'Angleterre, maîtreſſe de la mer, n'a rien à craindre de la part des étrangers. Sa trop grande puiſſance au dehors, des colonies trop vaſtes, un commerce trop étendu, voilà ce qu'elle doit le plus redouter. Peut-être auroit-elle beſoin de quelque diſgrace pour conſerver le plus grand de ſes biens, je veux dire ſa liberté : mais qui oſeroit aſſurer qu'elle sût profiter d'une diſgrace qui choqueroit ſon avarice & ſon ambition ?



CHAPITRE VI.

Du gouvernement de Suede.

C'Est des provinces de Suede, appellée autrefois Scandinavie, que sont sorties, Monseigneur, la plupart des nations qui ont détruit l'empire Romain. Les peuples de ce royaume ont conservé long-temps les mœurs de ces Goths & de ces Vandales, dont l'histoire ne perdra jamais le souvenir. La Suede s'est policée, sans prendre les vices des nations polies; & de nos jours elle vient d'établir le gouvernement le plus digne des éloges & de l'admiration des politiques.

Les Suédois ont toujours été extrêmement jaloux de leur liberté. Ils regardoient, disent les historiens, leur roi comme un ennemi domestique, & plus dangereux que les ennemis étrangers. Mille monuments attestent que dans les temps les plus reculés, les grands avoient des châteaux fortifiés, y tenoient garnison, avoient des guerres particuliéres entr'eux, & la faisoient même au souverain; mais je suis per-

ſuadé que ce n'étoit point en vertu des fiefs & du gouvernement féodal. Ces déſordres avoient un autre principe ; c'étoit ou l'amour de l'indépendance, ou le défaut d'une magiſtrature aſſez puiſſante pour forcer les citoyens à reſpecter la tranquillité publique. Nous voyons en effet que tous les autres peuples du Nord qui s'établirent ſur les terres de l'empire, ſe conduiſoient par les mêmes maximes avant que de connoître le gouvernement des fiefs. On n'avoit en Suede aucune idée de nos ſeigneuries patrimoniales ; les titres de comtes & de barons y ſont modernes, ils ſont perſonnels, & non pas attachés à des poſſeſſions. D'ailleurs les villes & l'ordre des payſans ont toujours envoyé leurs députés aux aſſemblées de la nation ; privilége qui ne peut s'aſſocier avec les coutumes des ſeigneuries féodales.

Le célébre Guſtave Vaſa ayant délivré ſa patrie de la tyrannie des Danois & du clergé, fut élevé ſur le trône ; & la nation, par reconnoiſſance, rendit la couronne héréditaire dans ſa maiſon. Ce prince laiſſa à ſes ſucceſſeurs ſon courage, ſes talents, ſa grandeur d'ame ; & par cette eſpéce d'aſcendant que

donnent des qualités ſublimes & brillantes, ces héros furent tout-puiſſants en gouvernant une nation libre. Cette heureuſe harmonie fut enfin troublée. Il s'éleva quelques différents entre Charles XI & le ſénat qui, ſéparant trop ſes intérêts de ceux de la nation, s'étoit rendu odieux. La diete, en 1680, déféra la ſouveraineté au roi, en déclarant qu'*il pouvoit écouter les avis & les repréſentations du ſénat; mais que ſa majeſté auroit le droit de décider.* C'étoit l'affranchir du pouvoir des loix; & la diete, aveuglée par ſon reſſentiment, ne s'apperçut pas qu'elle devoit, en quelque ſorte, perdre toute ſon autorité, dès qu'elle auroit rendu le prince aſſez puiſſant pour ſoumettre le ſénat à ſes volontés.

Les Suédois ne tarderent pas en effet à éprouver les inconvénients du pouvoir le plus arbitraire. Charles XI avoit, dit-on, des talents pour régner; mais ſes talents devinrent inutiles à ſes ſujets, dès qu'il fut aſſez puiſſant pour avoir des courtiſans & des flatteurs. La Suede éprouva au dedans les vexations les plus criantes, & perdit au dehors une partie de ſa réputation. Dans ces circonſtances Charles XII monta ſur le trône. Ce

héros, le plus extraordinaire que les hommes aient vu depuis Alexandre, rendit ſon royaume malheureux, en outrant toutes les qualités les plus propres à faire un grand roi. Les Suédois étoient trop braves pour ne pas l'idolâtrer; mais à ſa mort ils eurent la ſageſſe de ſe dire : *Si un prince qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, qui a l'ame grande, noble & magnanime, ne tient à l'humanité par aucune paſſion baſſe, fait cependant tant de mal quand il n'a d'autre régle que ſa volonté, que ne doit-on pas attendre de ces ames communes, de ces hommes ſans caractere, qui ſe laiſſent enyvrer des vapeurs du pouvoir arbitraire, & qui gouvernent en obéiſſant aux paſſions de leurs favoris & de leurs flatteurs?*

Le Suede rentra, par la mort de Charles XII, dans le droit de ſe choiſir un roi & de former un nouveau gouvernement. Ce ſeroit une eſpéce de prodige qu'elle eût établi une république, ſi le deſpotiſme extraordinaire de ce prince n'eût été auſſi propre à donner de l'élévation aux eſprits, que le deſpotiſme ordinaire eſt capable de les avilir. En faiſant de grandes choſes ſous Charles XII, les Suédois ſentirent qu'ils n'étoient pas faits pour être des eſ-

claves. Tandis que la nation regrettoit ſa liberté, quelques citoyens éclairés & vertueux s'occuperent à chercher les loix auxquelles leur patrie devoit obéir : ainſi, à la mort inattendue de Charles, tout ſe trouva préparé pour une révolution : *Nous remercions très-humblement ſa majeſté* (la princeſſe Ulrique-Eléonore) dirent les ordres de l'état aſſemblés en diete, *de l'averſion juſte & raiſonnable qu'il lui a plu de témoigner contre le pouvoir arbitraire & abſolu dont nous avons éprouvé que les ſuites ont fort préjudicié au royaume, & l'ont grandement affoibli ; de ſorte que Nous, les conſeillers & états du royaume aſſemblés, ayant fait une triſte expérience, avons réſolu ſérieuſement & d'une voix unanime, d'abolir entiérement ce pouvoir arbitraire ſi préjudiciable.*

Notre principal but, dit la diete de 1720, *a été de faire enſorte que, par nos fidéles ſoins, notre ſincére affection, notre zéle & nos réſolutions, la majeſté du roi reſtât inviolable, que le ſénat fût maintenu dans l'autorité qui lui appartient, & que les droits & les libertés des quatre ordres de citoyens leur fuſſent conſervés, afin que le commandement & l'obéiſſance ſe correſpondent ſuivant un ordre certain & conſtant, & que la tête & les membres ſoient unis,*

pour ne former qu'un corps inſéparable.

Voilà certainement l'objet que doit ſe propoſer toute ſociété, & la fin à laquelle elle doit aſpirer. Il n'eſt queſtion, Monſeigneur, que de mettre ſous vos yeux les moyens que les Suédois ont employés pour n'obéir qu'aux loix qu'ils auront faites, & donner à leurs magiſtrats cette ſage autorité qui les éleve au-deſſus des citoyens, & les tient ſoumis aux loix. C'eſt par cette heureuſe harmonie que ſe forme un gouvernement auſſi favorable au tout qu'à chacune de ſes parties.

La diete de Suede, plus ſage que le parlement d'Angleterre, s'eſt attribué toute la puiſſance légiſlative. Ce n'eſt point le conſentement du prince qu'elle demande; toutes ſes réſolutions ſont des ordres pour lui. Le roi convient lui même dans ſon *aſſurance*, que les états du royaume *ont le pouvoir le plus entier de faire préſentement & à l'avenir des décrets, des réglements & des ordonnances ſur ce qui les regarde & ſur ce qui concerne le royaume, tels qu'ils les jugeront convenables pour le bien public, & pour leur liberté, félicité & ſûreté.* Dans la crainte de voir échapper de leurs mains cette autorité, les Suédois ſe ſont bien gardés de con-

fier au roi ſeul la puiſſance exécutrice. Il doit faire obſerver les loix, mais en conſultant les ſénateurs, & en ſe conformant à leur avis. *Le roi*, dit l'ordonnance du 17 Octobre 1723, *maintient & fait exécuter tout ce que les états ont réſolu & ordonné, & c'eſt l'affaire du ſénat que d'aider & avertir le roi à cet égard. Si le roi n'eſt pas préſent, ce qui doit être expédié au nom du roi, le ſera avec le ſeing du ſénat. La même choſe doit ſe faire après avoir fait des remontrances au roi, lorſque ſa ſignature eſt attendue plus long-temps que la nature des affaires dont il s'agit ne le comporte ; en ſorte qu'aucune des affaires que les états remettent très-humblement au roi pour être expédiée par ſa majeſté, ne ſoit expoſée à reſter ſans exécution.*

Vous voyez, Monſeigneur, que ſi la diete n'avoit pas pris une ſage précaution pour ſe paſſer de la ſignature du roi, il auroit eu, avec un peu d'opiniâtreté, la même prérogative que le roi d'Angleterre, de rendre inutile l'action de la puiſſance légiſlative, d'éluder la force des loix qui ne lui ſeroient pas favorables, de les faire tomber dans l'oubli ou dans le mépris, & de ſe rendre ainſi, de jour en jour, plus

puiſſant. La diete ne s'en eſt pas tenue-là pour s'aſſurer de la fidélité de ſon premier magiſtrat. Elle lui apprend qu'il a un juge, & qu'il ne peut violer ſes *aſſurances*, ſans être ſoumis à la rigueur des loix : *Nous déclarons par ces préſentes*, dit la diete, *que celui qui, par des pratiques ſecretes ou à force ouverte, cherchera à ſe revêtir du pouvoir arbitraire, doit être exclus du trône, & regardé comme un ennemi du royaume.*

En chargeant un roi héréditaire de la manutention des loix & de toute l'adminiſtration au dedans & au dehors, la Suede avoit à craindre de voir monter ſur le trône un prince foible ou violent, ſans caractere, ou opiniâtre, d'un eſprit louche ou trop borné ; tantôt les reſſorts de la puiſſance exécutrice auroient été trop relâchés ou trop tendus ; tantôt l'eſprit des loix n'auroit pas été ſaiſi, ou auroit été mal interprêté. En remédiant à ces abus inévitables en Angleterre, la Suede a encore mis de nouvelles entraves à l'ambition de ſon roi. La diete lui a donné pour conſeil un ſénat composé de ſeize ſénateurs, qui partagent tous avec lui ſon autorité. Tout ſe régle, tout s'adminiſtre par ce ſénat, mais à la pluralité des voix, & le roi

n'en eſt que le préſident. Sa prérogative ſe borne à avoir, dans certaines occaſions, une voix prépondérante. Je m'explique : s'il y a dans le ſénat deux avis, dont l'un ſoit ſoutenu par ſix ou ſept ſénateurs, & l'autre par huit, le roi, en décidant pour la premiére opinion, la rend l'opinion dominante ; mais dès qu'un avis eſt préponderant de trois voix ſur l'autre, il n'eſt plus libre au roi d'adopter celui-ci, ou s'il le fait, c'eſt inutilement. On a vu le roi régnant refuſer, dans ces occaſions, de ſigner les décrets du ſénat, ſous prétexte que ſa conſcience ne lui permettoit pas de ſigner une choſe qu'il jugeoit injuſte ou dangereuſe. Cette conteſtation du ſénat & du roi fut portée à la diete de 1755, & les états déciderent que la *conſcience éclairée* d'un roi de Suede lui ordonnoit de ſigner ce qui avoit été arrêté dans le ſénat à la pluralité des ſuffrages, *parce qu'il doit gouverner par l'avis du ſénat ;* que la ſignature n'eſt point une marque d'approbation ; & *que ſi ſa conſcience ſervoit de régle à la loi, le deſpotiſme ſeroit établi.* Cependant, par condeſcendance pour la délicateſſe timorée du roi, il fut ordonné qu'en cas de refus de ſa part, on ſuppléeroit à ſa ſigna-

ture par une eſtampille qui l'imiteroit.

En derniére analyſe, le nom du roi fait tout ; la perſonne du roi ou ſa volonté particuliére ne fait rien. Il n'eſt qu'un homme privé quand il n'eſt pas l'organe du ſénat, dont la conduite eſt ſoumiſe à l'examen & au jugement de la diete. Il n'a aucun ordre à donner, parce qu'il n'eſt pas alors le miniſtre de la loi. On ne ſe juſtifieroit point en alléguant pour ſa défenſe un pareil ordre, parce que c'eſt un principe ſacré & fondamental en Suede, que la volonté du roi ne peut jamais être, qu'il ſe faſſe quelque choſe contre la teneur des *aſſurances* qu'il a données, & contre la forme du gouvernement.

Tous les emplois conſidérables, depuis celui de colonel juſqu'au grade de feld-maréchal, l'un & l'autre incluſivement, & tous ceux qui leur répondent en dignité dans l'ordre civil, ſont conférés par le roi dans l'aſſemblée du ſénat qui lui préſente trois ſujets, & il choiſit à ſon gré la perſonne qui lui eſt la plus agréable. Quand il vaque un emploi inférieur à ceux-ci, le collége d'adminiſtration auquel il reſſortit, préſente trois perſonnes au roi, qui choiſit celle qu'il veut. A l'égard de la nomination

aux prélatures ou ſurintendance du clergé, le conſiſtoire preſente au roi les trois ſujets qui ont réuni le plus de voix en leur faveur dans l'aſſemblée du diocéſe ; & par l'avis du ſénat il confere la dignité épiſcopale. Il n'y a que fort peu de charges que le roi confére ſans préſentation ; telles ſont celles de gouverneur de Stockholm, de capitaine des gardes & des colonels des gardes & de l'artillerie. Il nomme encore à ſon gré ſon aide-de-camp général, & tous les officiers domeſtiques de ſa maiſon. Cependant il faut obſerver que la charge de maréchal de la cour, qui eſt plus importante que toutes les autres, ne peut être donnée qu'à un ſénateur.

Quand il vaque une place de ſénateur, la diete y nomme elle-même en préſentant au roi trois ſujets dont il en choiſit un. Il ne peut y avoir dans le ſénat plus de deux perſonnes d'une même famille. Le principal objet des ſénateurs eſt de conſerver, protéger & défendre la forme du gouvernement ; de veiller à ce que la juſtice ſoit adminiſtrée entre les citoyens ſuivant les loix ; de prendre les meſures néceſſaires pour empêcher qu'il ne ſoit fait aucun préjudice au corps de la nation, ni à

aucun des ordres qui la composent. Si, dans l'intervalle des dictes, il survient quelque événement qui exige une ordonnance, le sénat la publie au nom du roi, & ce réglement provisoire n'a de force que jusqu'à la prochaine diete qui l'examine, la modifie, l'adopte ou la rejette, suivant l'exigence des cas. Chaque sénateur est responsable de sa conduite aux états, & doit leur en rendre compte quand ils l'exigent.

Le sénat est aidé, dans l'administration des affaires, par différents *colléges* ou conseils indépendants les uns des autres, & dont les départements sont distingués & réglés par la nature même des affaires dont ils sont chargés. Justice, chancellerie du royaume, guerre, amirauté, finance, mines, commerce, ce sont autant d'objets qui forment des colléges à part. Un sénateur préside à chacun d'eux; ils préparent les matiéres qui doivent se traiter & se résoudre au sénat, & chacun met en exécution, dans son département, les ordres qui lui sont donnés.

Quand la diete est assemblée, le roi & le sénat ne peuvent conclure ni paix, ni treve, ni alliance sans son consentement. Pendant son absence, cette partie

de l'adminiſtration les regarde, & ils doivent faire connoître, à la prochaine aſſemblée des états, les engagements qu'ils ont contractés. Le roi & le ſénat, deux noms indiviſibles, ne peuvent déclarer la guerre ſans le conſentement de la diete; mais ſi le royaume eſt attaqué par un ennemi domeſtique ou étranger, on doit repouſſer la violence par la force, & convoquer en même temps une diete extraordinaire.

La diete ordinaire doit s'aſſembler tous les trois ans, au milieu du mois de Janvier. S'il arrivoit que ni le roi ni le ſénat ne convoquaſſent pas les états pour cette aſſemblée ordinaire ou pour une diete extraordinaire que les états précédents auroient ordonnés, tout ce que le roi & le ſénat auront fait pendant cet intervalle, ſera nul & de nul effet. Les lettres de convocation doivent être publiées à la mi-Septembre. Lorſqu'elles n'auront pas paru le 15 de Novembre, le grand-gouverneur de Stockholm & les baillis des provinces en doivent auſſi-tôt donner avis dans l'étendue de leur reſſort, afin que les députés des quatre ordres puiſſent d'eux-mêmes ſe rendre à Stockholm, pour y ouvrir la diete vers le milieu du mois

de Janvier ſuivant. Avant l'examen de toute autre affaire, on recherchera les motifs qui ont pu porter le roi & le ſénat à négliger de convoquer les états.

Chaque famille noble a ſon repréſentant à la diete, & il doit avoir vingt-quatre ans accomplis. Chaque diocéſe y envoie ſon député général, & chaque prévôté ſon délégué particulier. Toutes les villes jouiſſent du même avantage, & les communes éliſent, dans chaque territoire ou diſtrict, un député qui doit être de l'ordre des payſans. Ce repréſentant doit être domicilié & établi dans le territoire dont il tient ſes pouvoirs; il ne doit avoir poſſédé auparavant aucun emploi public, ni avoir appartenu à un autre ordre. Il eſt libre à pluſieurs prévôtés de ſe réunir pour n'avoir qu'un même député. Deux ou trois villes, quand elles ne ſont pas conſidérables, peuvent de même confier leurs intérêts & leur ſuffrage au même repréſentant. L'ordre des payſans a la même liberté. Chaque député doit être muni des pleins-pouvoirs de ſes commettants qui, en l'autoriſant pour diſcuter & réſoudre les affaires miſes en délibération, lui ordonneront ſpécialement de ſe conformer à la loi fondamentale du royaume,

& de ne permettre, sous aucun prétexte, qu'on y porte atteinte. La personne des députés à la diete est inviolable. Les maltraiter, soit de parole, soit d'effet, pendant la tenue des états, quand ils s'y rendent ou qu'ils en reviennent, c'est un crime capital. On ne peut arrêter un député, à moins qu'il ne soit surpris dans des crimes très-graves; & en ce cas, on en donnera aussi-tôt connoissance à la diete.

Après que le roi a fait l'ouverture de la diete, & exposé ses propositions ou demandes, on le reconduit chez lui, & chaque ordre, se rendant dans la salle qui lui est destinée, entend la lecture de l'édit nommé *forme du gouvernement*, des *assurances* que le roi a juré d'observer, & de l'ordonnance qui concerne l'ordre, la discipline & le régime de la diete.

Je ne puis mieux vous donner, Monseigneur, une idée exacte de la puissance & de l'administration de cette assemblée, qu'en copiant ici le treiziéme article de la loi fondamentale. „ On traite dans la diete, non-seulement de ce que le roi a fait représenter par ses propositions ou autres „ écrits expédiés & contre-signés de l'avis

„ du sénat; mais encore tout ce que les
„ états jugent eux-mêmes pouvoir inté-
„ resser le bien général du royaume.
„ On y recherche comment l'édit de
„ la forme du gouvernement, les assu-
„ rances royales & la loi fondamentale
„ du royaume ont été observés; & s'il
„ s'est passé quelque chose de contraire
„ à ces loix, on ne doit le tolérer sous
„ aucun prétexte, mais le redresser &
„ en punir les auteurs. On y examine
„ les délibérations du sénat & sa ges-
„ tion depuis la derniére diete, soit
„ dans l'intérieur du royaume, soit
„ dans les affaires étrangeres. S'il se
„ présente des affaires de nature à ne
„ pouvoir être rendues publiques, on
„ en traite dans le comité secret,
„ ou dans quelque autre députation,
„ ou dans une commission particuliére
„ que les états jugeront à propos d'éta-
„ blir pour cet effet. Les états doivent
„ aussi rechercher comment la justice
„ a été rendue, & comment ce qu'on
„ nomme la révision de justice, s'est
„ acquitté de ses fonctions. De plus,
„ les états doivent prendre connois-
„ sance de l'emploi qui a été fait des de-
„ niers publics; s'informer comment les
„ joyaux & autres effets précieux de la

» couronne sont conservés, soit dans
» la chambre du trésor, soit ailleurs;
» en quel état se trouve l'économie du
» pays, l'armée de terre & de mer, la
» flotte, les forteresses; comment on
» doit dresser l'état des dépenses; si les
» ordonnances ou déclaratious publiées
» depuis la diete précédente, doivent
» être adoptées & recevoir force de
» loi; en un mot & sans exception,
» tout ce dont ils jugent nécessaires de
» prendre connoissance. Les colléges &
» consistoires doivent aussi leur rendre
» compte de leur administration. De
» plus, c'est dans la diete qu'on en-
» tend les griefs, plaintes & proposi-
» tions de chaque ordre, autant du
» moins qu'elles ne renferment rien de
» contraire aux loix fondamentales;
» mais il ne sera pris sur ce sujet-là
» aucune résolution qui n'ait été unani-
» mement approuvée par les états. Les
» particuliers peuvent aussi porter leurs
» plaintes devant les états, mais seule-
» ment dans le cas où ils ne peuvent
» trouver ailleurs le redressement de
» leurs griefs, & au risque d'être punis,
» s'ils ne peuvent prouver qu'il leur ait
» été fait injustice contre le sens clair &
» formel d'une loi ou d'une ordonnance.

„ De plus, dans ces ſortes de plaintes „ contre le ſénat, les colléges, conſiſ- „ toires, officiers, juges, &c. on doit „ toujours obſerver de ne point bleſſer „ les égards qui ſont dûs à de tels corps „ ou à de telles perſonnes, mais de s'ex- „ primer avec retenue & honnêteté „.

Je n'entrerai pas, Monſeigneur, dans des détails ſur le régime, la police, les comités & les commiſſions de la diete; je craindrois d'être trop long. Je n'aurai point l'honneur de vous parler de ſa maniére de délibérer, de traiter les affaires & de faire des loix. Je vous invite, Monſeigneur, à méditer l'ordonnance dont je viens de mettre ſous vos yeux un important article, & de rechercher les raiſons qui ont dicté les ſages établiſſements que vous lirez. Plus vous étudierez les loix fondamentales de la Suede, plus vous ſerez pénétré de reſpect pour le ſens auguſte & profond qui les a inſpirées. C'eſt le chef-d'œuvre de la légiſlation moderne, & les légiſlateurs les plus célébres de l'antiquité ne déſavoueroient pas cette conſtitution où les droits de l'humanité & de l'égalité ſont beaucoup plus reſpectés qu'on auroit dû l'eſpérer dans les temps malheureux où nous vivons. Dans cette légiſlation, tout

concourt ordinairement au même but, tout s'y soutient & s'y étaye mutuellement. Toutes les autorités ont leurs bornes qui les séparent, & jamais elles ne peuvent se nuire. Tout contribue à rendre la loi supérieure aux magistrats, en même temps qu'elle les arme d'une force assez considérable pour faire obéir des citoyens libres. Cependant aucun ouvrage des hommes n'est parfait; vous trouverez dans les loix Suédoises quelques articles que vous voudriez en retrancher, & que l'expérience & le temps feront changer.

Admirez, Monseigneur, comment les Suédois, ayant compris, au milieu des vices dont l'Europe entiére est infectée, que les bonnes mœurs sont la seule base inébranlable des loix, cherchent à faire estimer la modestie, le travail, la simplicité & la frugalité. Ils ont pris des précautions contre la pompe, le luxe, le faste & les intempérances naturelles des princes & des magistrats; ils savent que la corruption des chefs se communique promptement au dernier ordre des citoyens. Vous lirez dans les loix Suédoises ces paroles remarquables: *La pompe & la représentation ordonnées à l'occasion de certaines solemnités, plus pour la dignité du royaume,*

que pour la perſonne qui repréſente, plus par rapport aux étrangers, que pour les ſujets, ont été juſqu'ici un abus introduit par l'orgueil & la politique, afin d'inſpirer plus de reſpect & de crainte, d'abord pour la perſonne du roi, enſuite pour ſes volontés. Par ce moyen les ſujets ont contracté un génie ſervile, & ſe ſont accoutumés au joug. Vous lirez encore, Monſeigneur, ces paroles que vous ne devez jamais oublier : *Que les rois n'ont aucun droit d'enfreindre & de violer les droits des ſujets ; qu'ils ne ſont pas faits d'une autre matiére que le reſte des hommes ; qu'ils leur ſont égaux en foibleſſe dès leur entrée dans ce monde, égaux en infirmités pendant tout le cours de leur vie, égaux à l'égard du ſort commun des mortels, vils comme eux devant Dieu au jour du jugement, condamnables tout comme eux pour leurs vices & pour leurs crimes ; que le choix du peuple eſt la baſe de leur grandeur, & un moyen néceſſaire pour leur conſervation ; qu'en un mot l'Etre ſuprême n'a point créé le genre humain pour le plaiſir particulier de quelque douzaine de familles.*

Vous verrez que la Suede veut que *ſes princes ſoient élevés dans la pratique des vertus qui ornent l'homme, & que la religion, la morale & l'hiſtoire nous recommandent.* Elle ſe charge elle-même de

leur éducation, & nomme les personnes qui doivent la conduire & la diriger : Qu'*on éloigne les princes*, dit la loi, *des écueils dangereux pour la vertu, & qui ne sont que trop communs à la cour. Qu'ils soient entretenus médiocrement en habits & en nourriture, afin que leur propre économie serve d'exemple aux sujets ; ce qui est une chose très-utile chez une nation qui est pauvre, mais libre.* Puissent les Suédois être toujours fiers de cette pauvreté qui est l'ame de leur liberté : puissent-ils toujours mépriser les richesses que convoitent les autres puissances ! Que les dietes n'oublient jamais que l'avarice ne rend point les peuples heureux, & que le bonheur n'est point une denrée qui s'achete à prix d'argent. Qu'elles aient une attention extrême à prévenir & réprimer les moindres abus ; ils entraîneroient à leur suite les plus grands malheurs. Qu'elles recherchent un autre ressort que l'argent pour remuer & faire agir les citoyens. Plus les fortunes se rapprocheront de l'égalité, plus il y aura de vertus dans la république, & l'égalité sera plus agréable, à mesure qu'on trouvera plus de moyens pour rendre les richesses moins nécessaires. Que les Suédois, sachant combien les loix somptuaires leur sont nécessaires, parvien-

nent à les aimer, & se glorifient de n'avoir pas ces besoins ridicules qui nous avilissent : *Que les princes*, continue la loi, *fassent souvent des voyages à la campagne, qu'ils entrent dans les cabanes des paysans pour voir par eux-mêmes la situation des pauvres, & que par-là ils apprennent à se persuader que le peuple n'est pas riche, quoique l'abondance régne à la cour, & que les dépenses superflues de celle-ci diminuent les biens & augmentent la misére du pauvre paysan & de ses enfants affamés.* Ce n'est pas moi, Monseigneur, qui vous tient ce langage, c'est une nation entiére, c'est un peuple des plus illustres de l'Europe, & aujourd'hui le plus sage. Je voudrois que les paroles que je viens de vous rapporter, eussent excité dans votre cœur une sorte de frémissement & d'attendrissement.

Plus vous approfondirez la constitution Suédoise, plus vous serez convaincu que la justice de ses loix attache tous les citoyens à la patrie. La noblesse, par-tout ailleurs si impérieuse, & qui regarde comme une de ses prérogatives de mépriser les autres ordres, de les gouverner & de s'en faire haïr, a cru en Suéde que l'esprit de servitude ou de tyrannie est la plus grande des dérogeances, & que sa grandeur con-

ſiſte à être à la tête d'une nation libre, où le dernier des citoyens ſait qu'il eſt homme. Que cette nobleſſe ſeroit grande, ſi elle pouvoit renoncer à quelques prérogatives particuliéres que les autres ordres ne partagent pas avec elle ! Peut-être que ces prérogatives l'inclinent, malgré elle, vers l'ariſtocratie ; peut-être que ces diſtinctions dérangeront un jour les principes du gouvernement, en troublant l'harmonie qui doit régner entre les quatre ordres. Les vertus & les talents de cette nobleſſe ſe développeroient ſans doute avec plus d'éclat, ſi elle craignoit la concurrence des autres ordres, & étoit obligée de faire des efforts pour obtenir, à force de mérite, des dignités qui lui ſeroient diſputées. Il eſt du moins certain que la république Romaine dut beaucoup de grands hommes à la loi qui permit aux plébéiens d'aſpirer aux magiſtratures curules.

Le clergé, autrefois tyran, a appris des loix politiques ce qu'il liſoit inutilement dans l'évangile, que ſon royaume n'eſt point de ce monde. Il a renoncé à ces prétentions qui l'avoient rendu odieux, qui ſont contraires au droit des nations, & qui ne tendent qu'à établir le deſpotiſme ſacerdotal, en ſubſtituant la ſuperſtition au véritable eſprit de la

religion. Il aime la patrie qu'il vexoit, parce qu'il eſt devenu citoyen. L'ordre des bourgeois & celui des payſans jouiſſent, dans les dietes, des droits de la légiſlation, & leur autorité rend les loix preſque auſſi impartiales qu'elles peuvent l'être dans un pays où les préjugés ont établi pluſieurs claſſes d'hommes : l'égalité n'eſt pas établie, mais l'oppreſſion eſt bannie. Ils obéiſſent avec plaiſir à la loi, ils la chériſſent, parce qu'ils ont contribué à la porter, qu'elle eſt leur ouvrage, qu'elle les protége & aſſure leur état.

Tout n'a pas été fait par les grands hommes qui réformerent le gouvernement à la mort de Charles XII. Soit qu'ils aient été arrêtés dans leur entrepriſe par quelqu'un de ces préjugés que le légiſlateur n'eſt que trop ſouvent obligé de reſpecter, ſoit que le moment de la révolution arrivât avant qu'ils euſſent arrangé tout leur ſyſtême politique, ils négligerent quelques parties de l'adminiſtration, ne porterent point toutes les loix néceſſaires pour affermir le gouvernement, & ſe contenterent de rendre la nation libre, eſpérant que ſa liberté & ſon amour de la patrie lui dicteroient toutes les loix dont elle auroit beſoin. C'eſt de-là qu'eſt née en

Suede une certaine incertitude sur son sort. On a douté, pendant quelque temps, si elle retourneroit à ses anciennes loix, ou si elle s'attacheroit plus fortement aux nouvelles.

Quelque vertueuse que fût la princesse Ulrique, elle n'étoit pas assez éclairée sur ses vrais intérêts, pour préférer la liberté des Suédois au pouvoir dont son pere & son frere avoient joui. Son mari, associé au trône, étoit né en Allemagne, il avoit été accoutumé dans la Hesse au pouvoir le plus absolu; il avoit par lui-même une grande fortune; il regardoit comme une injustice criante, que les Suédois ne lui eussent pas du moins accordé le même pouvoir que les Anglois ont abandonné à leur roi, & il désiroit cette autorité, sans se douter que, placé sur le trône d'Angleterre, il n'auroit pas été content de son sort. Assez riche pour se faire des amis & des créatures aux dépens de la patrie, il a retardé les progrès du gouvernement. Mais que peut désormais produire une ambition qui se consumeroit en regrets, & qui n'a aucun moyen de se satisfaire?

Le roi de Suede ne peut corrompre ses sujets, ni par des bienfaits, ni par l'espérance, ni par la crainte. La nation doit tous les jours augmenter son

crédit, parce qu'elle diſpoſe de toutes les graces. Le prince, au contraire, doit perdre tous les jours les partiſans que l'habitude de la cour lui avoit attachés. Il eſt vrai qu'il s'eſt formé, il y a quelques années, une conjuration en faveur de la puiſſance royale, mais ce ſera vraiſemblablement la derniére. Quels en ont été les auteurs? des hommes obſcurs & vils qui n'ont, pour ainſi dire, point de patrie. A l'exception des comtes de Brahé & de Hard & du baron de Horn, maréchal de la cour, les conjurés n'étoient que des ſoldats de la garde, des matelots & quelques artiſans. Quand cette poignée d'eſclaves révoltés auroit intimidé le ſénat, & remis au roi l'autorité ſouveraine, la nation ſe ſeroit-elle crue vaincue & ſubjuguée? Ne lui reſtoit-il pas mille reſſources pour reprendre le pouvoir dont on auroit voulu la dépouiller? Une conjuration qui échoue, eſt une faveur de la fortune; elle rend un peuple plus attentif à ſa liberté, & l'empêche de tomber dans une ſorte de nonchalance qu'inſpire quelquefois une trop grande ſécurité, & contre laquelle les Suédois, dit-on, ne ſont pas aſſez précautionnés. Bientôt la famille royale, prenant les mœurs de ſa nouvelle patrie, jugera

de la royauté par les principes Suédois, & non par les préjugés répandus en Europe. Ces princes mettront leur gloire à être les miniſtres & les premiers magiſtrats d'une nation libre. Ils comprendront que qui veut être vertueux, n'a pas beſoin d'une autorité plus étendue, & qu'il vaut mieux être gouverné par ſa nation, que par quelques favoris comme un deſpote. Rentrez en vous-même, Monſeigneur, ſondez les replis de votre cœur, & ſi vous deſirez d'être tout-puiſſant, vous verrez que ce n'eſt que pour ſatisfaire quelque paſſion injuſte.

Vous penſerez peut-être, Monſeigneur, que la royauté eſt une piéce tout-à-fait hors d'œuvre dans le gouvernement de Suede, & que l'eſtampille de cuivre dont j'ai déja eu l'honneur de vous parler, pourroit fort bien toute ſeule ſervir de roi. Vous en conclurez peut-être que la nation ne devroit être gouvernée que par des ſénateurs. Mais je vous prie de faire attention qu'un roi même héréditaire, ne peut donner preſque aucune crainte aux Suédois; vous avez déja vu combien ils ont pris de meſures pour qu'il ne puiſſe faire violence aux loix, & s'emparer de la légiſlation. En ſecond lieu, la royauté

héréditaire eſt même un avantage pour la nation ; car elle contribue à conſerver l'égalité entre les familles nobles, & les tient dans la ſubordination. Si la couronne n'étoit pas héréditaire, on ne verroit, comme en Pologne, que des brigues, des factions, des partis continuels, & jamais elle ne ſeroit la récompenſe du mérite. Sans un roi, la nobleſſe voudroit infailliblement former une ariſtocratie, & du ſein de ce gouvernement il s'éleveroit bientôt un tyran. Le gentilhomme le plus ambitieux & qui auroit le plus de talents, trouvant toujours le trône rempli par un prince qui ne peut ni ſe faire craindre ni ſe faire haïr, ne ſongera jamais à uſurper ſa place. En devenant ſénateur, il devient, en quelque ſorte, ſon égal, & ſon ambition ſe trouve raſſaſiée.

Dès que la Suede avoit admis des diſtinctions de rang, de grade & d'honneur entre les familles, il devenoit avantageux pour elle qu'il y eût une maiſon privilégiée qui portât la couronne. Je le répete : dans la conſtitution préſente, un ſeigneur Suédois ne peut point abuſer de la faveur de ſes citoyens ou de la conſidération dûe à ſes ſervices, pour devenir un Sylla ou un Céſar. Dès que l'ambition des particu-

liers eſt réprimée, le corps même entier de la nobleſſe doit être plus porté à la modération, & moins tenté de profiter de ſes prérogatives particuliéres pour les accroître & faire des loix partiales. Vous voyez par-là, Monſeigneur, qu'un roi de Suede eſt lui-même un obſtacle à la tyrannie par laquelle la plupart des républiques ont été détruites. Ne craignez point l'hérédité, puiſqu'après le régne le plus long, un prince, dont il eſt aiſé d'éclairer les démarches, de pénétrer les vues & d'arrêter les projets, ne laiſſera point à ſon ſucceſſeur une plus grande autorité que celle qu'il avoit reçue. La Suede ne craint ni les inconvénients des minorités, ni l'incapacité du prince. Il n'imprimera point ſon caractère au gouvernement, & l'inaction d'une vieilleſſe languiſſante ne fera point languir l'état : un roi qui ne peut rien par lui-même, peut être méchant, foible ou ſans caractère : ſes ſujets ne ſeront pas les victimes de ſes vices.

Je ne diſſimulerai pas quelques reproches qu'on peut faire au gouvernement de Suede; il n'eſt pas inutile, Monſeigneur, que vous en ſoyez inſtruit. On blâme, peut-être avec raiſon, la prérogative accordée au roi, de faire

à ſon gré des comtes & des barons. Ces dignités ne conferent aucune autorité réelle ; ce n'eſt qu'une décoration dans l'ordre de la nobleſſe ; mais puiſque cette décoration flatte la vanité, elle peut devenir un moyen de corrompre; pourquoi donc n'en fait-on pas un moyen pour encourager le mérite? Je puis dire la même choſe de ces différents ordres de chevalerie dont le roi diſtribue les marques ſans conſulter la diete ou le ſénat. Cette inſtitution n'eſt point analogue à l'eſprit d'une république. La récompenſe d'un homme libre doit être une magiſtrature, & dans un état libre, les récompenſes ne doivent être données que par le public, ſi on veut que le public ſoit conſidéré.

Un reproche plus grave qu'on peut faire au gouvernement de Suéde, c'eſt l'autorité à vie qui eſt donnée aux ſénateurs. Les magiſtratures à vie s'exercent toujours avec une ſorte de nonchalance peu favorable au bien public, & ne donnent que trop ſouvent, à ceux qui les poſſédent, un orgueil qui choque la liberté publique. Je crois avoir remarqué dans l'hiſtoire que des magiſtrats, qui ne rentrent plus dans l'ordre des ſimples citoyens, ſont tentés de ſe croire les maîtres des loix dont ils

ne ſont que les miniſtres. Ils ne les violeront pas peut-être avec aſſez d'impudence pour mériter d'être punis d'une maniére exemplaire ; mais le mal, alors ſans remède, n'en ſera que plus dangereux. Il s'établira, dans le corps de la magiſtrature, une fauſſe politique & une corruption ſourde qui peu-à-peu dérangeront tous les principes du gouvernement. A meſure que les loix s'affoibliront, les paſſions acquerront plus de force ; elles ſe montreront enfin avec audace, & les magiſtrats ſubjugueront ſans peine des citoyens qu'ils auront corrompus.

Les Suédois l'éprouvérent dans le dernier ſiécle : c'eſt parce que le ſénat s'étoit relâché dans ſes devoirs, & fait craindre par ſa hauteur & quelques injuſtices, qu'ils conférerent à Charles XI un pouvoir abſolu. Au lieu de faire des des ſénateurs à vie, ne feroit-il pas avantageux qu'à chaque diete ordinaire un certain nombre de nouveaux ſénateurs remplacât les plus anciens, qui rentreroient dans l'ordre des ſimples citoyens, en eſpérant d'être élevés une ſeconde fois à la même dignité ? Par cet arrangement, le ſénat, ſi je ne me trompe, ſeroit un dépoſitaire plus fidéle des loix, & n'auroit qu'un même intérêt avec la nation.

Si la Suede n'a pas fait les progrès qu'on devoit en attendre ; si les loix ont de la peine à prendre une certaine consistance ; si une diete détruit souvent ce que la diete précédente avoit établi, c'est vraisemblablement la magistrature perpétuelle des sénateurs qu'il en faut accuser. Pour entrer dans ce sénat, où il y a si rarement des places vacantes, les ambitieux & les intriguants doivent former des cabales continuelles. Ce sont eux, sans doute, qui ont fait statuer, par la diete de 1739, que pour dépouiller un sénateur de sa dignité, il suffiroit, sans lui faire son procès dans les régles, de lui déclarer simplement que la nation ne peut lui accorder plus longtemps sa confiance. Il est dangereux, je crois, que des hommes, chargés de toutes les parties de l'administration, dépendent d'un caprice ou d'une intrigue. Il me semble que la puissance exécutrice ne doit pas être moins solidement affermie que la puissance législative : si l'une chancelle, l'autre doit perdre de son crédit. Je vous prie d'examiner, Monseigneur, s'il est possible de remédier à ce mal, sans limiter le temps de la magistrature des sénateurs. Je suis persuadé que les dietes seroient moins agitées, & le gouvernement plus affermi,

si on ne vouloit perdre personne, & que ces deux partis de *chapeaux* & de *bonnets* qui divisent la république, se rapprocheroient insensiblement.

Il y a encore une autre cause de l'instabilité qu'on remarque dans les principes & la conduite des dietes, c'est qu'elles n'ont point voulu se borner à n'exercer que l'autorité qui leur appartient. Au lieu de ne faire que des loix générales, elles entrent dans des affaires particulières qui doivent être abandonnées à la puissance exécutrice. Je crois que vous avez vu, Monseigneur, dans tout cet ouvrage, que les législateurs & les magistrats ne peuvent se confondre & empiéter sur les droits les uns des autres, sans affoiblir réciproquement leur autorité, & préparer par conséquent de grands maux aux citoyens.

Les Suédois, fiers, libres, courageux & faits pour la guerre, doivent se précautionner contre leur génie militaire. En faisant tout ce qui est nécessaire pour ne pas craindre leurs voisins, ils doivent ne jamais songer à faire des conquêtes. On lit avec plaisir, dans l'instruction que les états ont faite en 1756, pour l'éducation des princes, que *chez un prince souverain, le desir de faire des conquêtes passe pour une vertu ; mais que ce n'en*

est point une chez une nation libre ; car les conquêtes inutiles s'accordent moinsavec les principes d'un gouvernement libre qu'avec ceux de la souveraineté. Si les Suédois veulent affermir leur liberté & perpétuer leur bonheur, ils donneront à leurs milices la forme, les mœurs & la discipline que doivent avoir les troupes d'un état libre. La défense de la patrie sera confiée aux citoyens, & non pas à des soldats mercénaires. Ils apprendront qu'il n'y a point de conquête utile ; ils se renfermeront dans leurs provinces qu'ils peuvent aisément rendre impénétrables aux armes des étrangers. Ils penseront que la Poméranie peut devenir pour eux, ce que la possession des Pays-Bas & de l'Italie a été pour l'Espagne, c'est-à-dire, une source d'ambition, de querelles & d'inconvénients. Puissent les Suédois respecter toujours dans leurs voisins les droits de l'humanité, comme ils les respectent entre eux, & ne chercher le bonheur qu'en se conformant aux vœux de la nature sur la prospérité des états !





DE L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE,

A MONSEIGNEUR

LE PRINCE DE PARME.

TROISIÊME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Des causes générales qui entretiennent les gouvernements dans leurs vices, & s'opposent à une réforme.

DANS l'ingénieuse satyre que Xénophon a faite du gouvernement de sa patrie, il avertit les frondeurs de son temps de ne pas blâmer légérement les Athéniens, s'ils aiment mieux donner leur confiance à des hommes obscurs & décriés, qu'à des citoyens distingués par leur mérite. Il fait voir que ce qu'on

feroit d'abord tenté de prendre pour une fottife, eft le fruit d'une politique raffinée. Il eft vrai, dit-il, que la multitude, en liant les mains aux magiftrats, & fe jouant de leurs fentences & de leurs décrets, rend leur miniftére & les loix inutiles; mais fans cet art, que deviendroit l'empire fouverain qu'elle affecte dans la république; que deviendroit cette licence qui lui eft plus chere que tout le refte? Pour conferver la démocratie dans toute fa perfection, il eft prudent d'aimer le défordre, & de ne pas réprimer l'infolence des affranchis & de la canaille. N'eft-ce pas, ajoute-il, une grande & rare fageffe de la part de la multitude, de favoir s'amufer des mauvaifes déclamations de quelques criailleurs, pour empêcher les honnêtes gens de s'emparer de la tribune aux harangues, & fe mettre à la tête du gouvernement?

Il y a peu de peuples qui n'aient mérité les mêmes éloges qu'Athènes; & en fe fervant aujourd'hui de l'ironie de Xénophon, ne pourroit-on pas faire une apologie affez plaifante de la politique admirable de plufieurs états de l'Europe? Gardez-vous, dirois-je, de défapprouver tel établiffement, telle

coutume, telle loi; une profonde sageſſe eſt cachée ſous je ne ſais quelle apparence de folie qui révolte au premier coup d'œil. Cette ſottiſe, ſi vous y réfléchiſſez bien, n'eſt pas auſſi ſotte que vous le penſez d'abord : une partie de l'état s'en trouve, il eſt vrai, aſſez mal; mais voyez l'avantage que l'autre en retire. Voyez ce prince, ce miniſtre, ce grand, cet intriguant, n'eſt-il pas heureux aux dépens du public? & de combien d'adreſſe n'a-t-il pas beſoin pour réuſſir?

Je me rappelle à ce propos, Monſeigneur, qu'un bon Eſpagnol, qui ne connoiſſoit gueres comment le monde eſt gouverné, fut fort ſcandaliſé, en apprenant qu'un de ſes anciens amis, miniſtre de votre ayeul, ſacrifioit le royaume à ſes fantaiſies. Il crut devoir des repréſentations à ſa patrie & à ſon ami : il quitte ſa retraite, vient à la cour, & ne doute point que les affaires ne prennent une face nouvelle, dès qu'il aura prouvé à ſon ami qu'il perdoit l'Eſpagne. On écouta l'homme de bien avec une bonté mêlée de dedain; & Patigno, auſſi habile que la multitude d'Athènes, pria ſon ami en ſouriant, de ne ſe point inquiéter, & l'aſſura que

l'Eſpagne dureroit plus long-temps que lui. Sa politique profonde avoit tout calculé : en effet, l'Eſpagne ſubſiſte encore, & Patigno eſt mort depuis long-temps. Graces aux excellents arrangements que les hommes ont pris pour ſe rendre heureux, le monde ne doit être plein que de Patigno ; & quand chacun n'obéit qu'à ſon intérêt particulier, que peut-on eſpérer de ces loix ſans nombre dont on accable les états ? En verra-t-on réſulter le bien public ?

Vous avez ſans doute remarqué, Monſeigneur, dans le cours de vos études, que tous les peuples ont été agités par de longues diſſenſions domeſtiques, avant que de pouvoir fixer les principes de leur gouvernement. On ſent les inconvénients d'une mauvaiſe légiſlation, perſonne ne veut être opprimé, tout le monde veut être oppreſſeur; l'autorité ſouveraine eſt comme ſuſpendue entre le prince, les magiſtrats & les différents ordres des citoyens, & chacun fait ſes efforts pour s'en rendre le maître & en abuſer. Tant que les états ſont dans cette fermentation, combien de cauſes à la fois ne s'oppoſent-elles pas à une réforme avantageuſe ? Les paſſions dictent alors les loix qui

devroient être l'ouvrage de la raiſon. Auſſi le monde entier offre-t-il bien peu de ces gouvernements heureux où, par le partage & la diſtribution du pouvoir en différentes branches, les intérêts des citoyens ſont conciliés & unis. Bien loin de ſe rapprocher de ces vérités fondamentales dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans la premiére partie de cet ouvrage, on ſe précipite dans des excès; & comme ſi la liberté étoit ennemie de l'ordre, jamais le commandement n'eſt trop dur, ni l'obéiſſance trop ſervile.

Les hommes, laſſés de leurs diſſenſions, s'accoutument-ils enfin au gouvernement qui les a ſubjugués? Vous les verrez moins diſpoſés que jamais à ſe corriger de leurs vices. L'habitude du mal les a, pour ainſi dire, engourdis. Dès qu'ils ceſſeront de ſe plaindre, ils ceſſeront de penſer. Il va s'établir un préjugé national qui paſſera bientôt pour une vérité conſtante. On publiera, comme autant de principes inconteſtables, les abſurdités les plus ridicules; les peres en inſtruiront leurs enfants. C'eſt ainſi que les nations de l'Aſie, traitées à la fin comme de vils troupeaux, ſont tombées peu à-peu dans

des erreurs si grossiéres & dans un abrutissement si profond, qu'elles aiment leurs vices & craindroient de les perdre.

Je n'exagere rien, Monseigneur ; car vous vous rappellerez sans doute ce roi des Indes qui prit les Hollandois pour des insensés, quand ils lui dirent qu'ils n'avoient point de roi, & qu'ils se gouvernoient par des loix qu'ils faisoient eux-mêmes dans des assemblées qui représentoient la nation entiére. Il éclatoit de rire au récit des états-généraux, des états-particuliers, des prérogatives de la noblesse, des priviléges des villes, &c. C'étoit de la meilleure foi du monde qu'il admiroit, avec ses ministres & ses courtisans, que des hommes, attaqués d'un vertige aussi terrible que celui que les Hollandois appelloient liberté, pussent subsister, pendant huit jours, sans bouleverser l'état & le détruire. Pourquoi seriez-vous surpris qu'un prince, gâté par les bassesses de sa cour, & enyvré des vapeurs du despotisme, crût sérieusement qu'il est un grand homme, qu'il est digne de commander, & qu'il importe au bien de ses états que ses fantaisies soient autant de loix sacrées, puisque les sujets eux-mêmes sont des esclaves assez familiarisés avec la servitude pour le penser ?

Sans aller juſqu'aux grandes Indes, demandez à ce Turc quelle eſt la meilleure forme de gouvernement; il vous répondra ſans héſiter, que c'eſt la monarchie la plus abſolue & la plus arbitraire. Pourquoi? C'eſt, vous dira-t-il, que les hommes ſont faits pour aimer la paix, qu'ils ne ſe ſont mis en ſociété que pour en jouir, & qu'ils ne peuvent être parfaitement tranquilles que ſous ce gouvernement. Selon lui, ce qu'il a entendu appeller la liberté par quelques commerçants chrétiens, rend les eſprits trop inquiets, trop intraitables & trop farouches. Comment ne la craindroit-il pas? comment ne la confondroit-il pas avec la diſcorde & la guerre civile, puiſqu'il a été conſterné au ſeul récit que quelques Anglois lui ont fait des débats quelquefois un peu bruyants du parlement?

Si ce Turc a quelque connoiſſance, car tous ne ſont pas ignorants, preſſez-le par quelque raiſonnement; montrez-lui par quelle cauſe le deſpotiſme produit beaucoup de mal, & il croira vous avoir répondu, en vous rapportant, d'un air effrayé, les déſordres arrivés dans vingt mauvaiſes républiques où la liberté étoit dégénérée en anarchie.

Sous un gouvernement libre, pourſuivra-t-il, le bien ne peut ſe faire que par le concours de pluſieurs perſonnes qui, conduites par des intérêts différents, ne ſe propoſeront jamais le même objet. Ce Turc, qui ne ſent en lui ni amour de la patrie, ni amour de la juſtice, ni amour de la gloire, ne voit pas que ces trois ſentiments ſerviront de lien entre les citoyens, ſi des loix juſtes ont établi leur liberté ſur un fondement ſolide. Dans le deſpotiſme, tout, ajoutera-t-il, dépend d'une ſeule volonté. Que le prince ordonne, qu'il parle, qu'il faſſe un ſigne, & le bien eſt fait. Le pauvre Turc ne s'apperçoit pas que ſon ſultan a quelquefois dix, vingt, trente, cent volontés, & ne veut rien à force de tout vouloir. Il ne conçoit pas qu'il eſt infiniment plus difficile de réunir en un ſeul homme les vertus & les talents néceſſaires pour bien gouverner un état, que d'inſpirer à une aſſemblée auſſi nombreuſe que le parlement d'Angleterre ou la diete de Suede, l'envie de faire le bien, & les moyens de l'exécuter. Il ne comprendra jamais que de cinquante princes qui naîtront dans le ſerrail, quarante-neuf ſont deſtinés à ne faire que des hommes ordinaires;

que

que leur éducation rabaiſſera leur eſprit & leur cœur, & qu'enfin l'exercice du ſouverain pouvoir corrompra encore le prince privilégié que la nature avoit doué de quelques talents. Ce malheureux Turc ne devine point pourquoi ce ſultan, qui a une raiſon moins exercée par la contradiction, & cependant des paſſions plus libres que les autres hommes, jugera du bonheur public par ſon bonheur particulier, ou pourquoi il croiroit avoir quelque choſe à déſirer comme prince, quand ſes beſoins, comme homme, ſont ſatisfaits ou plutôt raſſaſiés. Cette maniére de penſer eſt ſi profondément gravée dans l'eſprit des Turcs, que dans le moment même où, las de ſouffrir, ils ſont aſſez audacieux pour dépoſer le grand-ſeigneur ou étrangler ſon viſir, ils n'imaginent point de profiter de leur avantage, & d'arranger de telle ſorte le gouvernement, que le nouveau ſultan & ſon miniſtre ne puiſſent plus commettre les mêmes injuſtices & les mêmes violences. Par une eſpéce de prodige, ils aſſocient ainſi l'amour de la tyrannie & la haine du tyran.

Il ne faut pas penſer que ce ne ſoit que dans le deſpotiſme ſeul, qui énerve

les ames, lorſqu'il eſt porté à ſon dernier terme, qu'on trouve des obſtacles inſurmontables à la réforme du gouvernement & des loix. L'hiſtoire ancienne & moderne n'eſt pleine, Monſeigneur, que des tentatives inutiles que les peuples ont faites pour corriger un gouvernement dont les abus étoient intolérables : ne ſoyez pas étonné de les voir retomber dans l'abyme dont ils eſſaient de ſortir. Quand on murmure, quand on s'irrite contre les injuſtices les plus cruelles, on aime encore par habitude & ſans qu'on s'en apperçoive, le principe qui les produit. Examinez ces plébéiens de Rome qui ſe retirent ſur le mont ſacré. Quelles plaintes n'avoient-ils pas à faire contre l'avarice, l'ambition & la dureté des patriciens ? Cependant ils reſpectent encore les prérogatives d'une grande naiſſance, ils ne veulent point être les égaux de ceux dont ils ont été les clients, & ils ne demandent qu'à n'être pas opprimés. Ils laiſſent au ſénat tout le pouvoir d'une ariſtocratie ; & s'ils avoient pu prévoir que leurs magiſtrats leur feroient enfin accorder cette autorité qui fit la grandeur de la république, jamais ils n'auroient oſé aſpirer à avoir des

tribuns, ou ils auroient cru détruire tous les fondements de la sûreté publique.

Au milieu des plus grands emportements & des agitations même de la guerre civile, vous verrez toujours, si je puis parler ainsi, surnager les préjugés nationaux. Vous trouverez dans un peuple qui se révolte, & qui semble avoir pris de nouvelles mœurs, le caractère que lui a donné son ancien gouvernement. Je pourrois vous citer cent exemples, & je me borne à vous rappeller ce que vous avez vu dans les Provinces-Unies quand elles secouerent le joug de Philippe II. Elles n'établirent une république que par désespoir, & parce que personne ne voulut être leur maître. Qui ne croiroit pas que sous Charles I les Anglois aspirent à un gouvernement populaire ? La royauté & les prérogatives des grands paroissent leur être également odieuses. Ce ne sont point là leurs véritables sentiments ? laissez à leur colere le temps de se calmer, & ils reprendront leur gouvernement, leurs loix, leurs mœurs & leurs préjugés. Dans le moment que les Corses ne peuvent plus supporter la domination des Génois, ils se soulevent comme

des hommes accoutumés à obéir, & sont long-temps à imaginer qu'ils puissent être libres. Je me rappelle, Monseigneur, un fait bien propre à prouver ce que j'ai l'honneur de vous dire. Les esclaves des Scythes, si je ne me trompe, se révoltent, & leurs maîtres, en paroissant l'épée à la main pour les combattre, leur auroient donné assez de courage pour se défendre; mais ils ne viennent qu'armés du fouet avec lequel ils avoient coutume de les châtier, & ces esclaves consternés fuient & se dissipent.

Pourquoi les hommes tiennent-ils si fortement à leurs premiers préjugés & à leurs premiéres habitudes? C'est que dans le point où l'on est quand on commence à s'agiter, on est toujours mal placé pour appercevoir le point où il faudroit arriver. Quelque vicieux que soit un gouvernement, chacun de nous est accoutumé à le craindre & à feindre de le respecter, & ce sentiment agit encore en nous malgré nous, quand nous nous abandonnons à notre indignation. Le mépris, la colere & l'emportement sont des mouvements toujours combattus par la crainte, la paresse & l'amour du repos, & par consé-

quent peu durables. Il eſt vrai qu'il n'y a point de vice dans la conſtitution & les loix d'un état, qui ne tienne un grand nombre de citoyens dans une ſituation pénible & gênée. Chacun de ces malheureux eſt intéreſſé à faire une révolution; il le deſire, mais le deſir n'eſt rien, & s'éteint promptement quand il n'eſt pas ſoutenu par l'eſpérance. Si un vice de la conſtitution offenſoit également tous les citoyens, il ſeroit bientôt détruit. Mais remarquez, je vous prie, Monſeigneur, que ce qui nuit aux uns, eſt favorable aux autres. Ceux qui profitent des abus, les protégent & les défendent; ainſi nous ſommes condamnés à ne nous point corriger.

Il n'arrive jamais de révolution ſubite, parce que nous ne changeons point en un jour notre maniére de voir, de ſentir & de penſer; & je vous prouverois cette vérité, ſi vous n'aviez pas été élevé par un philoſophe profond qui vous a fait connoître la nature de notre entendement. Si un peuple paroît changer bruſquement de mœurs, de génie & de loix, ſoyez sûr, Monſeigneur, que cette révolution a été préparée pendant long-temps par une lon-

gue ſuite d'événements & par une longue fermentation des paſſions. Ce n'eſt point l'injure faite à Lucréce par le jeune Tarquin, qui donne aux Romains l'amour de la liberté. Ils étoient las, depuis long-temps, des tyrannies de ſon pere; ils rougiſſoient de leur honte, ils s'indignoient d'être aſſez patients pour la ſouffrir, la meſure étoit comblée. Sans Lucréce & Tarquin, la tyrannie auroit été détruite, & un autre événement auroit amené la révolution.

Ce n'eſt point le génie de Guſtave Vaſa qui établit un nouvel ordre de choſes en Suede, & contraignit à changer de gouvernement & de religion. Il ne ſit que profiter en grand homme des circonſtances qu'un autre n'auroit peut-être pas vues, ou n'auroit pas ſaiſies avec la même habileté. Quand il ſe réfugia chez les Dalécarliens pour chercher des vengeurs à ſa patrie, les Suédois, également las d'une liberté dont ils avoient voulu inutilement jouir, & des violences atroces qu'ils avoient ſouffertes, ſentirent enfin la néceſſité de changer leur adminiſtration; & depuis le maſſacre de Stockholm, où l'on avoit vu périr les chefs des principales maiſons, il n'y avoit plus entre les grands cette

haine & cette rivalité qui empêchoient d'affermir le trône, & ouvroient le pays aux Danois. Gustave parut, dans ces circonstances, comme l'ange tutélaire de ses concitoyens. Par-tout ses armes sont victorieuses, ses intérêts deviennent ceux de la nation entiére; & au lieu de rien exiger de sa reconnoissance, il semble se refuser à son empressement. On ne craint point d'avoir pour roi un homme qui n'avoit combattu que pour la liberté, & plus on affermit la grandeur de sa maison, plus on croit assurer le bonheur public. Cependant il n'auroit pas détruit la tyrannie du clergé, & la Suede, toujours déchirée par l'ambition des évêques, auroit eu dans son sein des amis, des partisans & des alliés puissants des Danois, si les nouvelles opinions de Luther n'y avoient fait des progrès considérables. Pour que Gustave pût faire cette révolution que nous admirons, il falloit qu'un moine d'Allemagne osât se soulever contre une puissance qui faisoit trembler les rois, & en rendant le clergé odieux & méprisable, lui fit perdre la confiance des peuples qui faisoit toute sa force. Il falloit que la nouvelle doctrine fût portée

en Suede, & y eût les mêmes ſuccès qu'en Allemagne, pour pouvoir forcer les eccléſiaſtiques à être des citoyens tranquilles & ſoumis aux loix.

A tant de cauſes qui perpétuent les déſordre des nations, ſe joint une ſorte de vanité, une ſorte d'amour-propre biſarre qui fait que les peuples s'applaudiſſent des vices même de leur conſtitution. Ils veulent avoir des flatteurs, & je ne connois preſque point d'états aſſez ſages pour permettre de relever quelqu'une de leurs principales erreurs: n'eſt-ce pas une preuve qu'ils y ſont attachés, & craignent de ſe corriger? Jamais un Anglois ne conviendra que ſon gouvernement ne ſoit pas le plus parfait que les hommes aient imaginé. Plein de ſon idée d'équilibre entre le roi, la chambre haute & les communes, c'eſt en vain qu'il ſent à tout moment que cet équilibre ſe perd, & que la balance penche trop d'un côté. Dans tous les écrits publics on déclame contre le pouvoir des miniſtres, contre leurs brigues, contre la corruption qu'ils établiſſent dans le parlement, & qui de-là ſe répand dans toutes les provinces; & cependant, au lieu de remonter à la cauſe de ce mal, on ne veut pas même

convenir qu'il y en ait une. On ne veut pas par orgueil avouer qu'il manque quelque chose à la liberté : les Anglois aiment mieux s'exposer à la perdre, que de croire qu'elle est mal affermie.

On vient de voir un exemple singulier de cette bisarrerie. Georges II avoit prodigué la pairie pendant son régne; & cet abus a paru si considérable, qu'il a été question, il n'y a que quelques mois, de supprimer plusieurs titres accordés à des hommes qui avoient prostitué leurs talents à la faveur. On a consulté les jurisconsultes sur cette opération, & s'il en faut croire les papiers publics, ils ont répondu qu'elle ne pouvoit se faire sans porter atteinte à la prérogative royale, & déranger la forme du gouvernement. Sur le champ les plaintes ont cessé, & on a vu sans scandale les pairs de Georges II revêtus de leur dignité. On a découvert un vice, & parce qu'il tient à la constitution de l'état, on l'a respecté.

Permettez-moi, Monseigneur, de faire quelques réflexions sur cet événement. Si les jurisconsultes d'Angleterre n'avoient pas été aussi routiniers que ceux des autres pays, il me semble qu'ils auroient dû répondre, qu'il n'est jamais

permis de détruire ou de déclarer nul ce qui a été fait en vertu d'un droit accordé par les loix. Ils devoient ajouter que donner à une réforme un effet rétroactif, c'est ébranler la confiance que le citoyen doit avoir au gouvernement ; c'est rendre sa fortune & son état douteux ; c'est lui donner des alarmes inutiles ou des espérances trompeuses. Le pire en effet de tous les abus dans la société, c'est de les réformer sans régle, & cent expériences ont démontré la vérité de cette maxime. On verroit bientôt succéder un pouvoir arbitraire au pouvoir des loix anéanties. Combien de fois déja & dans combien de nations, des intriguants ambitieux n'ont-ils pas introduits de grands abus sous prétexte d'en corriger de petits ? La nation, devoient dire les jurisconsultes d'Angleterre, ne peut, sans se faire tort à elle-même, refuser de reconnoître les pairs qui ont mérité la pairie par des moyens indignes, mais à qui elle a été conférée par une autorité légitime. Le mal dont nous nous plaignons, est un châtiment que mérite notre imprudence à abandonner au roi une autorité dont il est impossible qu'il n'abuse pas. Il falloit ajouter : le

bien public exige qu'on ne touche point à ce qui a été fait, & cependant qu'on empêche que ce qui a été fait ne se fasse encore. La prérogative royale doit être une source de bien ; si elle produit le mal, qu'elle soit soumise à de nouvelles régles.

CHAPITRE II.

Réflexions sur les causes particuliéres qui empêchent que les états de l'Europe ne fassent une réforme avantageuse dans leur gouvernement & leurs loix.

JE ne vous ai présenté jusqu'ici, Monseigneur, qu'une partie des obstacles qui s'opposent à la réforme des nations : si vous voulez les connoître tous, je vous prie d'examiner attentivement les mœurs, les loix, les coutumes & les usages de la plupart des états de l'Europe. Une des choses qui étonneroit davantage un ancien, s'il renaissoit parmi nous, ce seroit cette distribution des citoyens en différentes classes, qui n'ont rien de commun entr'elles, & dont les

mœurs, les principes & les préjugés sont opposés. Par cette politique nous avons donné des bornes étroites au génie. Un Grec ou un Romain étoit un grand homme d'état, parce qu'il embrassoit toutes les connoissances utiles à la république, & que ces connoissances se prêtent un secours mutuel. Nous ne devons produire que des hommes médiocres, parce que nous nous bornons à un seul objet. Qui n'étudie qu'une partie de l'état, ne la connoît qu'imparfaitement, parce qu'il ignore ses relations & ses rapports avec les autres parties.

Quoi qu'il en soit de nos talents, il résulte de notre arrangement, que chaque citoyen, militaire, ecclésiastique, homme de loi, financier ou commerçant, s'habitue à ne considérer la société que par les intérêts particuliers de son ordre. Au lieu de loix générales & impartiales, chacun ne pense donc qu'à des loix particuliéres partiales. Tant qu'on n'embrasse point le corps entier de la république, on ne corrige un abus que pour en faire naître un autre. Après les plus grands changements, la réforme n'est pas même commencée. Peut-être n'avons-nous plus les mêmes

défauts ; mais le nombre de nos vices n'eſt point diminué.

Je crains preſque, Monſeigneur, que vous ne déſeſpériez du ſalut de l'Europe, en connoiſſant ſes mœurs. Des millions d'artiſans ſont occupés à irriter nos paſſions, & à nous rendre néceſſaires des choſes que nous ſerions trop heureux de ne pas connoître. Nos provinces ſont inondées des ſuperfluités du reſte de l'univers. L'oiſiveté, le goût des arts inutiles & le luxe, nous ont jettés dans un engourdiſſement d'où il n'y a que l'amour des richeſſes qui puiſſe nous retirer. Si nous agiſſons, c'eſt pour être vils, bas, rampants & mercénaires. Honneur, vice, vertu, courage, lâcheté, tout ſe vend à prix d'argent. Cet eſprit qui anime les particuliers, conduit les gouvernements, qui regardent l'or comme le nerf de la guerre & de la paix : à quels légiſlateurs ſommes-nous donc livrés !

Dans quelque mépris cependant que ſoit tombée la vertu, j'aime à croire, pour l'honneur de l'humanité, que nous ne ſommes point encore parvenus à étouffer entiérement dans nos cœurs les qualités ſociales que la nature y a placées. Les hommes aiment le bien par

un inſtinct naturel, & ils le feroient, ſi les loix qui invitent au mal ne les avoient jettés dans l'ignorance la plus profonde de leurs devoirs. Il eſt encore des ames pures & généreuſes, n'en doutez pas, Monſeigneur; elles feroient le bien, ſi elles le connoiſſoient. Nous cherchons le bonheur; mais nous le cherchons à tâtons. La doctrine que j'ai miſe ſous vos yeux, devroit être triviale; mais les méchants ont condamné la vérité à ſe taire : il leur eſt commode de ſe ſervir de notre ignorance pour nous tromper

Que le droit naturel, ſans lequel il n'y a ni ſaine morale, ni vraie politique, ne ſoit pas ignoré; que les ſociétés connoiſſent le bonheur auquel elles ſont appellées par la nature; que les principes fondamentaux ſur ces matiéres ſoient communs, & vous verrez prendre à l'Europe une face nouvelle. N'y a-t-il pas quelque apparence que des princes & des magiſtrats qui font le mal avec ſécurité en croyant faire le bien, changeroient de conduite, ſi la vérité parvenoit à les éclairer? N'eſt-il pas vraiſemblable que ceux qui ne travaillent qu'à ſatisfaire quelque paſſion déréglée, auroient quelque pudeur; &

en cherchant à déguiſer leurs injuſtices, commenceroient à être moins méchants? Des citoyens inſtruits ſont moins lâches que des citoyens ignorants, & on les ménage, parce qu'il faut les reſpecter. Dans les pays même les plus deſpotiques, où les ſujets ſont accablés par la crainte, l'opinion publique ne laiſſe pas de donner un frein aux paſſions. Il y a des caprices que le deſpote le plus abſolu n'oſe ſe permettre; & le grand-ſeigneur, dans la crainte d'exciter une ſédition à Conſtantinople, daigne encore conſulter, & ne pas offenſer les préjugés de ſes ſujets.

Pourquoi naîtroit-il aujourd'hui dans la penſée des grands & des magiſtrats d'une ariſtocratie, de diminuer leurs droits, & de ne ſe regarder que comme les adminiſtrateurs de l'état, tandis qu'ils ſeront perſuadés de la meilleure foi du monde, que la ſociété eſt faite pour eux, & qu'ils ſont deſtinés à être heureux aux dépens de leurs ſujets? Tant que le peuple confondra la liberté & la licence, la ſubordination & la ſervitude, tant qu'il ignorera ſa dignité, pourquoi deſireroit il d'obéir à des loix impartiales? Vous le verriez toujours dans un excès, ou travailler lui-même

à ruiner les fondements de sa liberté par l'audace de ses entreprises & de ses emportements, ou voler au-devant du joug, & croire qu'il est d'une autre espéce que les grands. Pourquoi un prince qui ne connoît pas sa destination, au lieu de se soumettre aux régles difficiles de la justice, ne tenteroit-il pas de tout soumettre à sa volonté? Pourquoi ses courtisans cesseroient-ils de le tromper & d'abuser de ses passions pour régner à sa place, si ses sujets n'ont pas l'esprit de connoître & de desirer le bien, & qu'ils pensent au contraire qu'il leur importe qu'on les gouverne arbitrairement?

Je le répete encore, Monseigneur; que les différents ordres de la société soient instruits de leurs devoirs & de leurs droits, que les lumiéres se multiplient, & la justice & la vérité s'approcheront peu-à-peu des assemblées du peuple, du sénat, des grands & du palais des princes. Dans les anciennes républiques de la Gréce, combien de fois le peuple ne parut-il pas aussi juste & aussi sage que l'Aréopage même? Parmi la noblesse, aujourd'hui la plus jalouse de ses prérogatives & de ses distinctions & la moins occupée à les

mériter, il se formera des Valérius Publicola, qui oseront avouer qu'ils ne sont qu'une partie de la société, à laquelle ils sont d'autant plus redevables, qu'elle les honore davantage. Cette noblesse, si prompte à mépriser ses concitoyens, apprendra qu'elle sera plus grande & plus puissante, à mesure que le peuple, qui lui est inférieur, sera plus respecté. Il renaîtra des Théopompe. Ce roi de Sparte diminua lui-même son autorité, en étendant celle des Ephores. J'affermis ma fortune, disoit-il à sa femme, qui lui reprochoit de se dégrader ; tout pouvoir trop grand s'écroule sous son propre poids. Puisque je suis homme, ne dois-je pas me précautionner contre les foiblesses de l'humanité ? J'ennoblis ma dignité, en la soumettant aux régles de la justice. N'est-il pas plus beau de commander des hommes libres, qui voleront avec confiance au-devant de moi, que des esclaves qui m'obéiront en tremblant ? C'est par-là que je multiplierai les forces de Sparte, & que je ferai respecter son nom & le mien dans toute la Gréce & chez les Barbares.

Je vous prie de remarquer, Monseigneur, que les mal-aises que nous

éprouvons dans la ſociété, ſont autant d'avertiſſements qui nous inſtruiſent de nos fautes, & nous invitent à les réparer. Nous voudrions nous corriger ; mais notre ignorance perd tout, & nous n'avons qu'une inquiétude qui nous rend plus ſenſibles à nos maux. L'hiſtoire eſt pleine des efforts que les peuples ont faits pour changer leur malheureuſe ſituation ; mais ne ſachant quelle route les conduiroit à un bien dont ils n'avoient que des idées vagues & confuſes, ils n'ont pu avoir ni fermeté, ni conſtance, ni patience dans leurs entrepriſes : leur ſort reſte le même, & on ne voit aucune révolution. Combien de princes ont deſiré ſincérement le bien de leurs ſujets? Ils avoient les talents néceſſaires pour faire de grandes choſes. Pourquoi leur régne a-t-il été perdu pour leurs états ? C'eſt qu'ils n'étoient inſtruits ni de leurs devoirs, ni de la maniére de les remplir.

En finiſſant ce chapitre, je vous rapporterai, Monſeigneur, ce qui s'eſt paſſé en Ruſſie ſur la fin du dernier ſiécle, & cet exemple vous convaincra à la fois combien les lumiéres ſont utiles, & l'ignorance pernicieuſe.

Il n'y a que quatre-vingts ans que la

Russie étoit encore plongée dans la plus profonde barbarie. La plupart des provinces de ce vaste empire étoient désertes, ou n'étoient habitées que par des hommes qui en méritoient à peine le nom. A la tête de la nation étoient deux hommes destinés à la rendre malheureuse. Un czar despote, que ses stupides sujets regardoient comme une intelligence supérieure, & un patriarche qui parloit toujours au nom de Dieu & de saint Nicolas, dont il n'avoit que des idées grossiéres & superstitieuses, se faisoient également respecter. Courbés sous le joug de ces deux maîtres, le clergé & la noblesse exerçoient sur les serfs de leurs domaines la tyrannie rigoureuse dont sont capables des esclaves avares & insolents, qui s'apperçoivent qu'ils peuvent être méchants avec impunité. Sans mœurs, sans loix, sans industrie, sans desir même d'un meilleur sort, la crainte & l'ignorance engourdissoient tous les esprits. Les Russes auroient à peine eu quelque sentiment de leur existence civile & politique, si une milice indocile & mal disciplinée n'eût causé de fréquentes révolutions, & placé subitement sur le trône des princes qui avoient des

caprices, des passions & des vices différents.

Cependant la fortune destinoit à régner sur ce peuple un prince d'une vaste conception, & dont la patience & la fermeté, encore supérieures, devoient vaincre tous les obstacles. Ce génie pouvoit être étouffé, & vraisemblablement il l'auroit été par l'ignorance stupide & les plaisirs grossiers qui l'entouroient de toutes parts, sans le secours d'un Genevois qui alla chercher fortune à Moscow, & que le hasard fit pénétrer auprès du jeune monarque.

Le Fort, c'est le nom de ce Genevois, étoit homme d'esprit, mais plein de préjugés, & accoutumé à voir, avec une sorte d'admiration superstitieuse, la politique de l'Europe & ses établissements. Trouvant dans Pierre I une curiosité qui déceloit ses talents, il l'entretint des différents pays qu'il avoit parcourus. Il lui peignit des campagnes cultivées, où l'industrie & le travail font régner l'abondance; des villes embellies par les arts qui les illustrent & les enrichissent; un luxe commode & élégant qui annonce le goût recherché & délicat des sujets, la puissance du prince & les ressources de l'état. Il lui parle de la

politique qui lie toutes les puiſſances de l'Europe par des négociations continuelles, qui remue toutes leurs paſſions, qui développe leurs talents, & qui, réparant la foibleſſe des unes ou tempérant la force des autres, les tient toutes, malgré leur ambition, dans un équilibre qui fait leur ſûreté. L'ame de Pierre ſe montre toute entiére. Frappé des récits qu'il entend, & croyant connoître tout ce que la ſageſſe humaine peut produire de plus ſublime, il brûle d'être compté au nombre des princes qui intriguent dans l'Europe; ſe flatte d'être bientôt aſſez adroit ou aſſez puiſſant pour les tromper ou les dominer, & s'enyvre de la gloire dont il va ſe couvrir en nous imitant.

Le Fort détaille les avantages du commerce qui apporte en Europe les voluptés & les richeſſes des trois autres parties du monde, & qui eſt dans chaque état la ſource de ces revenus publics, ſans leſquels la politique ne feroit que des efforts impuiſſants. Le Genevois triomphe, en rapportant tout ce que l'Angleterre & la Hollande doivent de gloire & de réputation à l'induſtrie de leurs commerçants, & ſe garde bien de prévoir quel ſera le ſort d'une puiſſance établie

ſur le fondement fragile des richeſſes. Il apprend à Pierre que les mers qui ſéparent les différents pays, & que les Ruſſes regardoient comme les barriéres de leur empire, ne ſervent qu'à rapprocher les nations. Il lui dit qu'un peuple qui cultive la navigation, & qui couvre la mer de ſes vaiſſeaux, n'eſt plus renfermé dans les bornes étroites de ſes domaines, que ſa gloire s'étend dans tout l'univers, & qu'il rend tous les autres peuples tributaires de ſon induſtrie. S'il le veut, toutes les nations ſont ſes alliées ; il les châtie ſi elles oſent être ſes ennemies, & en les bloquant dans leurs ports, les condamne à être priſonnieres dans leurs terres. Le Fort ne manque pas de chatouiller la cupidité du jeune czar, en lui apprenant que les princes ne ſont puiſſants qu'autant qu'ils ſont riches. Il entre dans les détails des manœuvres ſubtiles & compliquées par leſquelles la plupart des états régiſſent leurs finances : il montre les avantages des banques, qui multiplient les richeſſes par la confiance que donne le crédit ; mais il ne remarque pas qu'on eſt déja bien loin de la fin qu'on ſe propoſe, quand un prince ne gouverne pas ſes revenus par les

moyens ſimples avec leſquels un pere de famille adminiſtre les ſiens. Il ne voit pas que, puiſque les richeſſes ne ſuffiſent jamais, & qu'il faut y ſuppléer par des banques, il ſeroit plus facile & plus ſage à la politique d'apprendre à s'en paſſer. Enfin le Fort parle de la diſcipline militaire qui, en rendant les ſoldats dociles & affectionnés au gouvernement, les prépare à la victoire & ſert l'ambition du prince.

Les diſcours du Genevois furent un trait de lumiére pour Pierre; il ſe ſentit humilié de ne régner que ſur un peuple abruti qui pouvoit être puiſſant, & qui n'étoit compté pour rien dans le monde. Sur le champ il forma le projet de faire des Ruſſes des hommes nouveaux, & ne fut lui-même occupé qu'à s'inſtruire des moyens par leſquels il pourroit produire ce grand changement.

On ne vous a pas laiſſé ignorer, Monſeigneur, l'hiſtoire d'un prince de nos jours qui a été le créateur de ſa nation; qui a fait paroître dans ſes états étonnés les ſciences & les arts; dont les vaiſſeaux ont couvert la Baltique, la mer Noire & la mer Caſpienne; qui s'eſt fait, des plus lâches des hommes, des armées capables de triompher de Charles XII; qui

a formé des miniſtres & des négociateurs, & dont la politique étoit également crainte & reſpectée dans l'Europe & dans l'Aſie. Rien ne pouvoit modérer la paſſion qu'il avoit de s'inſtruire. Un trait ſeul peint la grandeur & la force de ſon caractère, & on ne ſauroit le mettre trop ſouvent ſous les yeux des princes qui, naturellement portés à croupir dans le faſte, la molleſſe & l'oiſiveté des plaiſirs & de l'ennui, croient que la gloire s'acquiert auſſi aiſément que le prétendent leurs flatteurs. Pierre comprit que des relations ne lui ſuffiſoient pas; il voulut tout voir par lui-même; & pour ſe rendre digne du trône, il abdiqua en quelque ſorte la royauté. Il va s'inſtruire dans les chantiers de Hollande, il y veut être charpentier pour apprendre la conſtruction, comme il a voulu commencer par être matelot ſur ſes vaiſſeaux, & tambour dans ſes troupes de terre, pour apprendre à devenir général. Par-tout il amaſſe des connoiſſances: il voyage chez les nations les plus célébres de l'Europe, l'Allemagne, l'Angleterre & la France. Par-tout il s'inſtruit des établiſſements dont il pourra enrichir ſon pays. En ne voulant qu'imiter les autres princes, il corrige

corrige & perfectionne leurs institutions ; il les surpasse tous, & leur offre un modéle qui ne peut être imité que par ceux qui auront l'ame aussi grande & aussi forte que lui.

On est justement étonné en voyant tout ce que le czar a fait. Que d'obstacles n'a-t-il pas fallu vaincre ? quelles vues étendues n'a-t-il pas fallu réunir ? Cependant, quand la Russie prenoit une forme nouvelle sous ses mains créatrices, un second le Fort n'auroit-il pas pu lui apprendre qu'il y a une politique supérieure à celle qui enfantoit des prodiges à Pétersbourg ; & qu'en faisant de grandes choses, il n'avoit fait que des fautes ?

» Sire, auroit-il pu lui dire, vous » avez acquis une gloire immortelle : » les hommes, témoins de vos entre- » prises, ont de la peine à croire ce » que vous avez exécuté. Vous égalez » ces enfants des dieux qui ont autre- » fois rassemblé les hommes errants » dans les forêts, & bâti des cités. » Vous ressemblez à ce Prométhée qui » déroba le feu du ciel pour animer » une argile grossiére. Vous avez élevé » un édifice immense ; mais permettez- » moi de vous demander quels en sont

„ les fondements : peut-être les avez-
„ vous négligés pour ne vous occuper
„ que de la décoration extérieure. Cette
„ grandeur magique qui eſt votre ou-
„ vrage, diſparoîtra peut-être avec vous.
„ Peut-être, ſire, qu'en vous admirant,
„ la poſtérité vous reprochera de n'avoir
„ pas affermi la fortune de votre em-
„ pire; peut-être trouvera-t-elle dans
„ les principes même de votre admi-
„ niſtration les cauſes de ſa décadence
„ & de ſa ruine.

„ Peut-être avez-vous fait trop d'hon-
„ neur à l'Europe, en la prenant pour
„ votre modéle. Peut-être que le Fort,
„ dupe d'une fauſſe ſageſſe dont l'éclat
„ l'a ſéduit, n'a parlé qu'à vos paſſions.
„ Il eſt doux de poſſéder de grandes ri-
„ cheſſes & de faire des conquêtes; mais
„ par quels miracles l'avarice & l'am-
„ bition, qui ont perdu tant d'états, ſe-
„ roient-elles deſtinées à faire la proſpé-
„ rité de la Ruſſie? Deux vices que vous
„ lui avez donnés, contribueront-ils à
„ vous faire la réputation d'un grand lé-
„ giſlateur? Peut-être que cette politique
„ que vous imitez, n'eſt qu'un délire aux
„ yeux de la raiſon. Eſt-il sûr que vous
„ ayez commencé votre réforme par
„ les points les plus néceſſaires à réfor-

» mer? Si vous ne l'avez pas fait, les
» vices que vous laiſſez ſubſiſter, ne
» détruiront-ils pas vos établiſſements?
» Vous avez créé des matelots, des
» conſtructeurs, des ſoldats, des com-
» merçants, des artiſtes, mais ſi vous
» ne leur avez pas d'abord appris à être
» citoyens, quel avantage durable la
» Ruſſie retirera-t-elle de vos travaux,
» de leurs connoiſſances & de vos ta-
» lents? Ce n'eſt point par ſes chantiers,
» ſes canaux & ſes digues que la Hol-
» lande eſt admirable; c'eſt par cet eſ-
» prit qui l'a formée, c'eſt par les loix
» qui ont établi ſa liberté. Ce n'eſt plus
» au monarque deſpotique que je parle,
» c'eſt au grand homme qui aime à
» connoître ſes erreurs & la vérité.

» En vous enſeveliſſant dans un chan-
» tier pour y étudier la conſtruction,
» vous avez offert à l'Europe un ſpec-
» tacle prodigieux; mais on n'atten-
» doit pas de vous les connoiſſances d'un
» charpentier, on vouloit un légiſla-
» teur. Ce n'étoit pas la coupe d'un
» vaiſſeau qu'il falloit connoître, mais
» les paſſions du cœur humain, puiſque
» vous deviez conduire & gouverner un
» grand empire. Vous n'avez rien ap-
» pris de véritablement utile en Hol-

„ lande, ſi vous n'y avez pas démêlé „ les cauſes par leſquelles les Provinces-„ Unies ſe ſont affoiblies, en faiſant „ tous leurs efforts pour ſe rendre plus „ recommandables. L'Angleterre auroit „ pu vous inſtruire d'objets plus impor-„ tants que les moyens dont elle ſe ſert „ pour étendre & faire fleurir ſon com-„ merce. Peut-être auriez-vous remar-„ qué que les richeſſes qui en ſont le „ fruit, ébranlent déja ſa conſtitution, „ & ruineront peut-être ſon commerce „ & ſa liberté. De quelle utilité cette „ étude n'auroit-elle pas été pour un „ légiſlateur? L'élégance, le goût, la „ facilité des mœurs que vous avez „ voulu rencontrer en France, & que „ vous auriez voulu pouvoir tranſporter „ en Ruſſie, ce ne ſont peut-être que „ des vices agréables, & auſſi oppoſés „ à la vraie politique, que les vices „ groſſiers & barbares que vous avez „ voulu bannir de la Ruſſie. Daignez y „ réfléchir : ſi le bonheur n'eſt pas une „ choſe frivole, croyez-vous que les „ hommes ſoient deſtinés à le trouver „ au milieu des frivolités?

„ Vous avez eu l'art de vous faire „ des ſoldats qui ont vaincu & diſſipé „ vos ennemis à Pultawa; j'admire les

» moyens par lesquels vous avez pré-
» paré vos victoires, & sur-tout cette
» audace sublime qui, au milieu des
» revers, vous a fait espérer que vous
» pourriez vaincre. Vous n'avez man-
» qué à aucun des devoirs d'un grand
» capitaine; mais comme législateur qui
» doit travailler pour l'avenir, quelles
» mesures avez-vous prises pour que
» cette milice conserve le génie & la
» discipline que vous lui avez donnée?
» Bientôt aussi indocile & aussi inso-
» lente que ces Strélitz que vous avez eu
» l'habileté de détruire, ne craignez-
» vous point qu'elle ne gouverne en-
» core vos successeurs en les intimi-
» dant, & ne se joue de leur trône?
» Vos flottes vous rendent le maître de
» la Baltique, & dans Constantinople
» le grand-seigneur est inquiet des forces
» que vous avez sur la mer Noire: jouis-
» sez de votre ouvrage, jouissez de votre
» gloire, je ne veux point, sire, trou-
» bler votre satisfaction. Cependant per-
» mettez-moi de vous demander ce que
» la Russie peut gagner par cette am-
» bition qui effarouche vos voisins, &
» qui vous rend déja suspect à toute
» l'Europe? Que vous servira d'avoir
» augmenté vos forces, si vous avez

» augmenté le nombre de vos ennemis ?
» Pourquoi des conquêtes, tandis que
» vous avez des provinces désertes que
» que vous pouvez peupler ? Que vous
» importe ce que font vos voisins, tan-
» dis que vous avez tant de choses à
» faire chez vous ? Je vois par-tout le
» capitaine & le conquérant qui veut
» inspirer de la terreur ; mais je vou-
» drois voir le législateur profond qui
» jette les fondements d'un bonheur
» éternel ; qui recherche des alliés par
» sa modération & la justice de ses loix,
» & qui forme ses citoyens aux exer-
» cices de la guerre, après leur avoir
» appris qu'ils ont une patrie qu'ils doi-
» vent aimer & défendre au prix de
» tout leur sang.

» Ne voyez-vous point, sire, avec
» quelque inquiétude, que vous êtes
» trop nécessaire à votre empire, que
» vous en êtes l'ame, & que la puis-
» sance de la Russie disparoîtra avec
» vous ? Tout est perdu, si vos sujets
» ont besoin d'avoir des czars qui vous
» ressemblent : le législateur doit établir
» de telle sorte le gouvernement, que
» l'état puisse se passer d'hommes extraor-
» dinaires pour le gouverner, & ne
» craigne, ni la médiocrité, ni même

» les vices de ſes conducteurs. Vos ports
» ſont ouverts ; déja vous avez établi
» quelques manufactures, le commerce
» commence à fleurir, votre tréſor eſt
» riche, vos revenus ſont augmentés ;
» mais s'il eſt vrai que le commerce ne
» donne qu'une proſpérité fauſſe & paſ-
» ſagére ; s'il eſt vrai qu'il améne la
» pauvreté après les richeſſes, & que
» la pauvreté, qui paroît alors intolé-
» rable, détruit néceſſairement un état ;
» s'il étoit vrai que vos nouvelles ri-
» cheſſes ne fuſſent propres qu'à faire
» germer de nouveaux vices dans la
» Ruſſie ; ſi vos ſucceſſeurs doivent abu-
» ſer de votre induſtrie pour ſe livrer
» au luxe & au faſte ; ſi vous devez
» craindre également & leur diſſipation
» & leur avarice, que de choſes il
» reſteroit à faire à votre politique ?
» Votre légiſlation eſt à peine ébauchée.

» Pardonnez, ſire, ma hardieſſe ; je
» vous propoſe librement mes doutes,
» parce que vous êtes trop grand pour
» vous en offenſer. Avant que de rendre
» la Ruſſie guerriére, il falloit la ren-
» dre heureuſe. Il falloit étudier & con-
» noître le bonheur auquel la nature
» deſtine les hommes. Il falloit commen-
» cer par inſpirer à vos ſujets l'amour

„ des loix, de l'ordre & du bien public.
„ Qu'avez-vous fait pour diminuer cette
„ terreur accablante qui accompagne
„ votre pouvoir, & qui ne peut faire
„ que des mercénaires & des esclaves?
„ Vous avez toujours ordonné impé-
„ rieusement le bien & même des ba-
„ gatelles; jamais vous n'avez daigné y
„ inviter avec adresse. Je vois par-tout
„ la vigilance, la fermeté, le courage,
„ les talents de Pierre le Grand; mais
„ je ne vois point encore un bon gou-
„ vernement. Les loix sont-elles assez
„ sages, pour que l'émulation multiplie
„ les talents & les vertus, & que le
„ mérite vienne naturellement occuper
„ les places les plus importantes?

„ Si l'Europe n'a que de faux prin-
„ cipes de politique, si elle est trompée
„ par son avarice & son ambition, je
„ prévois que votre empire, qui n'a
„ pris que ses vices brillants, sera à peu-
„ près tel que les autres états, dès que
„ le mouvement que vous avez imprimé
„ aux esprits, sera ralenti & suspendu.
„ La plupart des nations de l'Europe
„ ont besoin d'une grande réforme,
„ tout le monde en convient, & cepen-
„ dant vous les avez imitées. Les Russes
„ croupissoient dans des vices barbares,

» ils vont croupir dans des vices polis,
» & n'en feront pas plus heureux. Je
» crains que la Ruffie n'ait point encore
» d'autres loix que les caprices & les
» paffions de vos fucceffeurs. Quels inf-
» truments pour faire le bien, qu'un
» prince qui tremblera peut-être devant
» fa garde, & des fujets qui n'oferont
» jamais être citoyens? Vous avez formé
» un fénat qui ne peut avoir aucune au-
» torité, & qui ne fera par conféquent
» d'aucun fecours à vos fucceffeurs. Vous
» avez vu, en différents pays, des dietes
» ou des affemblées nationales : au lieu
» d'en tranfporter l'ufage dans vos états,
» pour y jetter quelque femence de li-
» berté, d'élévation, de grandeur, de
» bien public & d'amour de la patrie,
» vous vous êtes contenté d'appeller des
» étrangers qui ont abandonné leur
» patrie pour s'attacher à vous : c'eft
» avec eux & non pas avec vos fujets,
» que vous avez fait de grandes chofes.
» Efpérez-vous qu'avec ces étrangers
» vous ferez fleurir vos provinces? vaine
» efpérance ! Ils ne donneront à vos
» fujets aucune émulation, parce qu'ils
» leur font trop fupérieurs : en méritant
» des récompenfes & des diftinctions,
» ils fe feront haïr, & rendront le gou-

» vernement odieux. Vous n'êtes riche
» que des richesses étrangéres, & vous
» auriez dû vous en faire qui vous ap-
» partinssent. Qu'attendre d'ailleurs de
» ces hommes qui s'exilent de leur
» patrie pour faire fortune ? Vous les
» contenez par votre vigilance, votre
» discipline & votre fermeté ; ce ne
» sont aujourd'hui que des flatteurs &
» des mercénaires qui vous servent uti-
» lement ; mais sous des princes moins
» habiles & moins attentifs que vous,
» ce seront des traîtres.

» Voulez-vous, sire, élever un mo-
» nument éternel à votre nom ? Que
» le bonheur & la gloire des généra-
» tions à venir vous appartiennent.
» Donnez à votre nation l'empreinte
» de ce génie noble & élevé qui vous
» dirige, & empêchez que vos succes-
» seurs ne lui donnent leur caractère.
» Pour réformer utilement la Russie,
» rendre vos loix durables, & créer en
» effet un peuple nouveau, commencez
» par réformer votre puissance. Si vous
» ne savez pas borner vos droits, on
» vous soupçonnera d'avoir eu la foi-
» blesse de ne vous croire jamais assez
» puissant, & votre timidité vous lais-
» sera confondu dans la foule des

» princes. Le citoyen doit obéir au magis-
» trat; mais le magistrat doit obéir aux
» loix. Voilà le principe de tout gouver-
» nement raisonnable, & c'est suivant
» qu'on s'en rapproche ou qu'on s'en éloi-
» gne, qu'on est plus ou moins près de
» la perfection. Dès que cette régle fon-
» damentale est violée, il ne subsiste
» plus d'ordre dans la société. Dès qu'à
» la place des loix les hommes com-
» mandent, il n'y a plus dans une na-
» tion que des oppresseurs & des op-
» primés. Que les empereurs de Russie
» laissent aux loix l'autorité qu'ils affec-
» tent; qu'ils se mettent dans l'heureuse
» nécessité d'y obéir; qu'ils respectent
» assez leur nation pour ne pas oser
» paroître vicieux, & sur le champ vos
» esclaves, devenus citoyens, acquer-
» ront sans efforts les talents & les
» vertus propres à faire fleurir votre
» empire ».

Les changements prodigieux que Pierre I a faits dans son pays, les obstacles qu'il a vaincus, tout permet de conjecturer ce qu'il auroit pu faire, s'il eût formé sa politique sur de meilleurs modéles que ceux que lui présenta le Fort. C'est son ignorance des principes sur lesquels la société doit

établir ſon bonheur, qui a égaré ſon génie. Quelle leçon pour vous, Monſeigneur, & qu'elle doit vous inviter puiſſamment à vous inſtruire de vos devoirs, & de la maniére dont vous devez les remplir. Pour fruit de tant de peines, de tant de travaux, de tant de réformes, les Ruſſes ſont parvenus à prendre quelques-uns de nos vices. Leur gouvernement, qui a conſervé les ſiens, les fait retomber dans leur ancienne barbarie : ils ſeront encore malheureux, & ne peuvent eſpérer quelque proſpérité paſſagére, qu'autant qu'un heureux haſard placera quelques talents ſur le trône.

CHAPITRE III.

Que les ſociétés ſont plus ou moins capables d'une réforme.

Par quels moyens on doit y arriver.

L'HISTOIRE vous a fait connoître, Monſeigneur, par une longue ſuite de faits ou d'expériences, en quoi conſiſte le bonheur des états; mais ce n'eſt point

là le ſeul avantage que vous en retirerez. Elle vous apprendra encore par quels moyens & avec quel art on peut établir les bons principes chez un peuple qui les a toujours ignorés, ou qui les a abandonnés. Vous verrez que tous les temps & toutes les circonſtances ne ſont pas propres à une réforme. Il y a dans la politique comme dans la médecine, des remédes préparatoires qui, par leur nature, ne ſont pas deſtinés à guérir, mais qui préparent ſeulement le bon effet de ceux qu'on employera enſuite, & qui attaqueront le ſiége du mal. Au lieu de contraindre, le légiſlateur éclairé ſe contente quelquefois d'inviter & de ſolliciter. Dans la crainte de révolter imprudemment les mœurs & les opinions publiques, ſouvent il ne prend point le chemin le plus court pour arriver au bien qu'il ſe propoſe. Tantôt il donne de la confiance & de l'audace, tantôt il inſpire de la crainte. Il ne cherche qu'à faire aimer les loix qu'il veut publier, & ſait que ſi elles ſont haïes, elles ſeront bientôt mépriſées.

L'hiſtoire vous offrira, Monſeigneur, l'exemple de pluſieurs grands hommes. Elle vous fera même connoître des coutumes & des uſages qui n'ont point été

établis par des loix, & qui ne ſont que l'ouvrage du haſard, des événements & des circonſtances. Ce que la fortune a fait, pourquoi la politique ne pourroit-elle pas le faire? En étudiant ces révolutions, pourquoi le réformateur d'un état, en ſe ménageant les mêmes événements, ne pourroit-il pas avoir le même ſuccès?

Tant qu'une nation conſerve un gouvernement libre, c'eſt-à-dire, n'obéit qu'aux loix qu'elle ſe fait elle-même, il eſt très-aiſé, s'il lui reſte des mœurs, de corriger une légiſlation qui n'aura pas été établie ſur des principes aſſez ſages, & de lier toutes les parties de la république par une harmonie & des rapports qui en rendront l'adminiſtration plus ſalutaire. Des citoyens qui ne vendent pas leur ſuffrage, & qui regardent leur liberté comme leur plus grand bien, ne demandent qu'à être éclairés: montrez-leur le chemin de la vérité, ils y entreront ſans répugnance. C'eſt ainſi que dans les beaux temps de la Gréce, vous avez vu pluſieurs républiques s'abandonner avec joie aux conſeils d'un magiſtrat. Les intérêts particuliers étoient ſacrifiés aux intérêts publics, & l'avantage qu'une partie des

citoyens retiroit de quelques abus, n'étoit point une raiſon pour les conſerver.

Si les déſordres n'ont point d'autre origine que cette eſpéce de laſſitude & de pareſſe, à laquelle les hommes ne ſont que trop ſujets, qui affoiblit quelquefois les loix, & relâche les reſſorts du gouvernement, un rien ſuffit ſouvent pour y remédier. Cherchez à faire naître de l'émulation entre les citoyens pour retirer leur ame de ſa léthargie. Il n'eſt que trop ordinaire que tout le mal ne tienne qu'à la négligence avec laquelle les magiſtrats ſe feroit acquittés de leurs fonctions; rendez donc leurs devoirs plus faciles, afin qu'ils n'aient aucune raiſon de les négliger. Les conſuls Romains ſervirent plus utilement la république, après que les cenſeurs & les préteurs les eurent délivrés d'une partie du fardeau dont ils étoient chargés. Quelquefois il ſera utile de créer une magiſtrature nouvelle, quelquefois il ſuffira d'avertir les anciennes que les loix languiſſent, & que l'état eſt menacé d'un danger.

Mais quand le gouvernement tombera en décadence, parce que les mœurs ſe feront corrompues; quand de nouvelles paſſions ne peuvent plus ſouffrir

les anciennes loix ; quand la république est infectée par l'avarice, la prodigalité & le luxe, quand les esprits sont occupés à la recherche des voluptés ; quand l'argent est plus précieux que la vertu & la liberté, toute réforme, Monseigneur, est alors impraticable. Il faudroit commencer par réformer les mœurs ; & il est impossible que quelques honnêtes gens luttent avec succès contre les préjugés & les passions agréables qui régnent impérieusement sur la multitude. Ferez-vous des loix ? Les magistrats corrompus en éluderont eux-mêmes la force. Caton aura beau crier : *ô temps ! ô mœurs !* Il fatiguera par ses conseils qu'on ne veut pas écouter. Peut-être se moquera-t-on de la bonne foi avec laquelle il espérera le bien. Il est sûr du moins qu'il n'aura jamais assez de crédit pour persuader à ses concitoyens de faire un effort sur eux-mêmes, & de remonter au point dont ils sont déchus.

Cette république énervée, qui n'a plus la force de résister à ses vices & de se rapprocher des loix de la nature, deviendra la proie d'un ennemi étranger, ou verra naître un tyran dans son sein. Je ne sais si, dans de pareilles

circonſtances, un Lycurgue même pourroit conjurer contre les vices de ſes concitoyens, leur faire une ſainte violence, & les rendre juſtes & heureux malgré eux : je craindrois qu'il n'éprouvât le ſort d'Agis. Les déſordres d'un peuple excitent ordinairement l'ambition de ſes voiſins; on le mépriſe, on lui fait des inſultes, on lui déclare enfin la guerre, parce qu'on eſpere de le vaincre & de l'aſſervir. Si par haſard les étrangers l'épargnent, il ſuccombera ſous un ennemi domeſtique. Les ſuccès des intriguants, pour obtenir des magiſtratures dont ils ne veulent point remplir les fonctions, formeront bientôt des ambitieux qui aſpireront ouvertement à la puiſſance ſouveraine. On n'a pas encore un tyran, & cependant la tyrannie eſt déja établie. Fatiguée du mouvement, de l'agitation, des peines & de l'inquiétude qui accompagnent une liberté expirante, on deſire le repos, & pour ſe délivrer des caprices & des violences d'une oligarchie agitée & tumultueuſe, on ſe donnera un maître.

Quand le gouvernement n'eſt dérangé que par des cabales, des factions & des partis jaloux de dominer, & qui

ne peuvent convenir entr'eux du partage de l'autorité, la république eſt en danger ; mais elle ne court cependant pas à une perte inévitable. Remarquez, Monſeigneur, que l'ambition eſt une paſſion moins dangereuſe que l'avarice. Celle-ci eſt toujours baſſe, elle avilit l'ame, elle n'eſt ſuſceptible d'aucun conſeil généreux ; l'autre peut s'aſſocier avec quelques vertus, telles que l'amour de la gloire, le déſintéreſſement & l'amour de la patrie : auſſi les querelles excitées par l'avarice, ont-elles toujours perdu les états, & les ambitieux au contraire ſe ſont quelquefois réconciliés. On a vu même quelquefois que quand ces deux paſſions unies ont excité des troubles, l'une eſt venue au ſecours de l'autre. Les Athéniens vous en offrent un exemple mémorable. Si on n'avoit demandé qu'un nouveau partage des terres & l'abolition des dettes, la république auroit été perdue. Heureuſement les citoyens de la côte, de la plaine & de la montagne furent diviſés ſur l'autorité. L'avarice auroit porté aux derniéres violences les riches, les pauvres, les créanciers & les débiteurs ; l'ambition plus conciliante offrit de prendre Solon pour arbitre.

Pour faire une réforme utile dans un pareil état, gardez-vous d'employer la ruſe & l'adreſſe; vous ne calmeriez les eſprits que pour un inſtant : après avoir été la dupe d'un menſonge, on refuſeroit de ſe fier à la vérité, & le mal deviendroit incurable. Gardez-vous de vouloir amener les citoyens au but que vous vous propoſez, en flattant, comme Solon, leur avarice & leur ambition; vous ſeriez obligé de leur donner des eſpérances : ſi ces eſpérances ne ſont pas vaines, vous ne faites que donner plus d'énergie à deux paſſions qui ont fait tout le mal, & que vous voulez réprimer. Si ces eſpérances ſont fauſſes, le calme ſera court : les paſſions ſont impatientes & clairvoyantes; elles ſe vengeront en cauſant de plus grands déſordres.

C'eſt moins le ſentiment de la liberté que l'amour des loix qu'il faut rendre vif. Dans un état diviſé par des partis, & où l'on cherche à s'éloigner des régles de l'égalité, les ames ne manquent pas de force, ce ſont les eſprits qui manquent de lumiére; éclairez-les donc, & que par toutes vos loix le citoyen ſoit porté à préférer le bien public à ſes avantages particuliers. Si vous favo-

rifez les hommes déja les plus puiffants & les plus riches, ils en abuferont pour être plus audacieux & plus entreprenants. Rendez le corps de la république plus puiffant, afin que les particuliers foient plus foibles. Multipliez les magiftrats, partagez leurs fonctions, afin que, dépendant les uns des autres, ils s'impofent & fe contiennent mutuellement. Confier dans ces circonftances une autorité plus confidérable à un magiftrat unique, pour le mettre en état de rétablir l'ordre, c'eft l'expofer à une tentation dangereufe. Il profiteroit peut-être des divifions pour afférvir la république; peut-être fe perfuaderoit-il qu'il importe à fes concitoyens qu'il fe rende leur maître.

Je dois encore vous faire obferver, Monfeigneur, que les états libres font plus ou moins capables de prévenir leur décadence ou de fe réformer après être déchus, fuivant qu'ils occupent un territoire plus ou moins étendu, & que leurs affaires font dans une fituation plus ou moins floriffante. Quand tous les citoyens font renfermés dans les murs d'une même ville, & ne compofent, pour ainfi dire, qu'une même famille, qui ne voit pas que les loix, les mœurs

& les coutumes doivent se conserver plus religieusement, que dans une grande province qui ne formeroit qu'une république? Ici, la vigilance des magistrats est souvent trompée; là, des citoyens qui se connoissent tous, sont les uns pour les autres des magistrats infatigables. Par la même raison que l'ordre se conserve aisément dans une petite république, il est facile de l'y rétablir quand la corruption s'y est introduite. Il suffit à Lycurgue de trouver trente bons citoyens pour faire une révolution. Si Sparte eût régné sur tout le Péloponese, qu'auroit-il pu entreprendre en faveur de sa patrie? Quand elle se seroit soumise à ses loix, les autres villes auroient-elles eu la même complaisance? Il auroit donc fallu former des conjurations dans chaque ville, les faire toutes éclater dans le même instant; entreprise difficile, & que mille accidents imprévus pouvoient déranger.

Je le dirai en passant, Monseigneur, c'est un grand mal pour les hommes que de grands états. Quoi qu'en pensent les ambitieux, les sociétés ne peuvent s'étendre au-delà de certaines bornes, sans s'affoiblir. Je ne vous dirai point que la nature a placé des riviéres & des

montagnes pour ſervir de barriéres entre les états : elle nous a avertis bien plus clairement de ſes intentions, en nous créant avec tant de foibleſſe. Faits pour ne voir que ce qui ſe paſſe autour de nous, n'eſt-il pas ridicule que nous veuillons gouverner de grandes provinces ?

Mais je rentre dans mon ſujet, Monſeigneur, & je vous prie de remarquer que l'hiſtoire ne vous a peut-être pas offert l'exemple d'un peuple qui ait ſongé dans la proſpérité à ſe corriger de ſes vices. Vous verrez au contraire par-tout que cette proſpérité affoiblit, altere & corrompt les principes du gouvernement. Le bonheur nous inſpire de la confiance; & c'eſt dans le bonheur cependant que nous devrions nous défier davantage de nous. Le moment où l'on eſt le plus heureux, n'eſt pas un moment favorable au légiſlateur, à moins qu'il ne porte quelque loi qui favoriſe les opinions du public. C'eût été un prodige, ſi les efforts que fit Caton pour défendre la loi Oppia, avoient réuſſi, pendant que les Romains, vainqueurs de tous leurs ennemis, & chargés de leurs dépouilles, recueilloient le prix de leurs victoires. Pouvoient-ils prévoir les inconvéniens du luxe dont ils ne ſen-

toient encore que les douceurs ? Pouvoient-ils ſoupçonner que leur proſpérité alloit les perdre ? Cet effort de raiſon eſt au-deſſus de nos forces ; que le légiſlateur ne l'exige donc pas. C'eſt quand on éprouve ou qu'on craint quelque malheur, que les eſprits ſeront plus dociles à ſa voix : voilà le moment favorable pour faire une réforme avantageuſe ; ſi vous le laiſſez échapper, les citoyens ſe familiariſeront peut-être avec leurs vices, peut-être parviendront-ils à les aimer.

Si les peuples libres ſe corrigent ſi difficilement, s'il eſt ſi rare qu'ils perfectionnent leurs loix, & ſemblent prendre un nouveau caractère, l'hiſtoire des monarchies, Monſeigneur, quand elles ne ſont pas encore dégénérées en ce deſpotiſme extrême qui étouffe tout ſentiment de vertu, de patrie & de bien public, fournit au contraire pluſieurs exemples de ces heureuſes révolutions. Les ſujets ayant encore quelque chaleur dans l'ame, ſont cependant accoutumés à recevoir les impreſſions que leur donne leur maître. Un prince qui ſait profiter de ces avantages, ſe crée, quand il veut, une nation nouvelle. Le peuple ſort de ſon

assoupissement, il quitte ses vices, &, sans qu'il s'en apperçoive, prend de nouvelles mœurs & la vertu qu'on veut lui donner. Vous êtes trop instruit pour douter de cette vérité, & vous avez vu cent fois, dans le cours de vos études, que des nations peu considérées ont fait encore de grandes choses sous la conduite d'un prince qui avoit eu l'art de ranimer le germe des vertus & des talents que ses prédécesseurs avoient étouffé. Vous citerai-je les Perses conduits par Cyrus, & les Macédoniens sous les régnes de Philippe & d'Alexandre? Sans remonter si haut, sans sortir de l'histoire moderne de l'Europe, je pourrois vous parler de quelques princes qui ont été en effet les bienfaiteurs de leur nation, si vous ne les connoissiez pas tous.

Mais, Monseigneur, permettez-moi de vous demander si, après le despotisme le plus long & le plus accablant, il ne seroit pas encore possible de faire des hommes de ces esclaves qui paroissent abrutis. On me dira que Marc-Aurele, le plus sage & le plus juste des princes, ne put rendre aucune élévation aux Romains. Il ne se regarda pas comme le maître, mais comme l'administrateur de l'empire; il dit que tout

&

& lui-même appartenoient à l'état. En remettant l'épée au préfet du prétoire, il lui ordonna de s'en servir pour le punir s'il étoit injuste il étoit l'ami & le frere de tous les hommes. Tant de vertus cependant n'exciterent qu'une admiration froide & stérile à des sénateurs accoutumés à ne s'assembler dans le sénat qu'en tremblant. Aucun sentiment d'honneur ni de liberté ne se réveilla dans l'ame des Romains. J'en conviens, & toutefois je serois porté à croire que Marc-Aurele auroit pu faire ce qu'il n'a pas fait.

Ce prince, qui pensoit que la vertu est la récompense de la vertu, & l'aimoit pour elle-même, crut que des ames avilies étoient capables du même sentiment, & il se trompa. Pour rendre les Romains dignes d'aimer de bonnes loix, & de recevoir un sage gouvernement, il auroit fallu les secouer avec force, & frapper leur imagination; à des passions lâches & timides qui dégradent, il auroit fallu substituer des passions fortes & vigoureuses : pour arriver au but, il auroit fallu en effet se proposer d'aller au-delà. Les Romains n'étoient pas capables d'admirer Marc-Aurele; ils jouirent de sa sagesse avec

inquiétude & une ſorte de terreur : je crois voir des matelots, à peine échappés au naufrage, qui goûtent un moment de repos en voyant ſe former une nouvelle tempête.

En effet, pourquoi les Romains auroient-ils repris quelques ſentiments de liberté & d'élévation, tandis qu'aucun nouvel établiſſement, aucun nouvel ordre dans l'adminiſtration de la choſe publique ne pouvoit leur donner de la confiance? Que leur auroit ſervi de ſe réveiller au ſpectacle des vertus du prince, puiſqu'ils continuoient à ne voir aucune ſûreté dans le gouvernement, & que le ſucceſſeur de Marc-Aurele pouvoit être encore un monſtre & un tyran? Il ne s'agiſſoit pas de vouloir rendre au ſénat, aux grands & au peuple quelque dignité : par un trop long uſage des injures & des violences, ils étoient trop accoutumés à leur anéantiſſement, pour penſer qu'ils en puſſent ſortir. Si on vouloit donner un nouvel eſprit national aux Romains, il ne falloit laiſſer ſubſiſter aucun des anciens établiſſements. Pourquoi auriez-vous de la peine à croire, Monſeigneur, que Marc-Aurele eût réuſſi à faire revivre quelques ſentiments de liberté & d'élévation, s'il

eût eu recours à ces loix, à ces assemblées nationales & à ces coutumes par lesquelles quelques modernes ont élevé des barriéres contre le despotisme, & dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans la seconde partie de cet ouvrage? C'est en s'emparant de toute l'autorité, que ses prédécesseurs avoient anéanti les Romains; & c'est en la recouvrant que la nation auroit repris une nouvelle vie.

Il le faut avouer à notre honte, il est des qualités plus propres que la vertu même de Marc-Aurele, à remuer, échauffer & subjuguer les esprits; & ce sont ces qualités brillantes des héros qui, jointes à des talents éminents pour la guerre, portent jusques dans les ames les plus languissantes, une sorte d'orgueil, de confiance & d'activité, qui les prépare à faire de grandes choses. Trajan, qui avoit rétabli la gloire du nom Romain chez les étrangers, & reculé les frontiéres de l'empire par des victoires signalées, auroit, selon les apparences, exécuté plus facilement que Marc-Aurele, le projet de rendre à Rome ses anciennes vertus. Rien n'étoit impossible à Alexandre, & il auroit pu donner aux Perses même le goût de la

liberté, s'il eût été capable d'en concevoir le dessein. On peut reprocher au czar Pierre I, de n'avoir pas profité de ses succès & de ses victoires pour établir un nouveau gouvernement dans son pays. C'est pour ne l'avoir pas du moins tenté, qu'il sera confondu avec les princes qui ont un régne glorieux; mais il ne sera jamais placé au rang des législateurs & des bienfaiteurs de leur nation.

L'Europe voit aujourd'hui un prince qui posséde assez de ces qualités brillantes, pour faire deux ou trois hommes illustres. Supérieur dans toutes les parties de l'administration politique, plus habile à manier ses intérêts dans ses négociations, plus grand encore à la tête de ses armées; ses disgraces même n'ont servi qu'à faire connoître les ressources de son génie. Sa gloire & sa réputation lui ont acquis un tel empire sur ses sujets, qu'il peut les faire penser comme il voudra, & la paix lui laisse le loisir d'affermir sur une base solide la grandeur de sa couronne & de sa nation. Mais cette grandeur ne disparoîtra-t-elle pas avec lui, s'il veut qu'elle n'ait d'autre appui que les talents de ses successeurs? Après avoir

étonné ſon ſiécle, que tarde-t-il à préparer le bonheur de la poſtérité ?

Par quelle fatalité faut-il, Monſeigneur, que ces qualités héroïques qu'on trouve dans tant de princes, n'aient preſque jamais été utiles aux états qu'elles ont illuſtrés ? Ces hommes, qu'on appelle des héros, ne paroiſſent occupés que d'eux-mêmes ; puiſqu'ils ont oublié nos intérêts, nous devrions au moins nous en venger, en ne les louant pas. On diroit, qu'inſpirés par cette politique odieuſe que Tacite reproche à Auguſte, ils prévoient avec plaiſir la décadence de leur état après leur mort, & croient que leur gloire ſera plus grande, ſi leur ſucceſſeur eſt incapable de ſoutenir leur ouvrage. Ils aſpirent à ſe faire un grand nom. Les aveugles ! que ne ſongent-ils donc à ſe faire aimer de la poſtérité ? que ne travaillent-ils pour elle ? Elle ſera reconnoiſſante, ſi les bienfaits s'étendent juſqu'à elle. Pendant ſix cents ans il n'y eut point de Spartiate qui ne crut devoir ſon bonheur à Lycurgue, & qui ne le regardât comme le plus grand & le plus ſage des hommes. Qu'à l'exemple de ce légiſlateur, un prince, capable de guider & d'entraîner ſes ſujets après lui,

forme le projet d'en faire des citoyens, qu'il fasse des loix sages, qu'il en affermisse l'empire, en établissant un gouvernement conforme aux régles & aux principes de la nation, & je vous réponds que toute la gloire que ses successeurs & ses sujets acquerront, lui appartiendra.

CHAPITRE IV.

De la méthode avec laquelle un prince doit procéder dans la réforme du gouvernement & des loix.

Certainement je veux rendre justice à un prince qui, après avoir étudié avec soin les pays soumis à sa domination, forme le projet d'en réformer les abus : cependant s'il se borne à établir un nouvel ordre dans les différentes parties de l'administration, sans rien changer à la forme même du gouvernement, je louerai ses bonnes intentions ; mais il faudra avouer qu'il ne remplit que les devoirs les moins importants qu'on attend d'un législateur.

En effet, Monſeigneur, n'avez-vous pas remarqué dans toutes vos lectures, que les princes qui ſe ſont bornés à ſe faire des loix ſur ces objets particuliers, n'ont produit qu'un bien paſſager & très-court? Vous avez pu obſerver que s'ils ont vieilli ſur le trône; ils ont vu quelquefois eux-mêmes leurs établiſſements tomber en décadence. La ſageſſe d'un régne ne ſert jamais de leçon au régne qui lui ſuccéde. Soit qu'un prince en montant ſur le trône ſe croit plus ſage que ſon prédéceſſeur, ſoit qu'il ait un caractère différent, il eſt rare qu'il ne ſe conduiſe pas par des vues & des principes oppoſés. Suivez l'hiſtoire d'une monarchie, & vous verrez que la plupart des ſouverains ne portent une attention particuliére ſur rien, tandis que quelques autres ne ſongent qu'à la partie pour laquelle ils ont quelque goût. L'un corrigera les milices, & l'autre les tribunaux de juſtice; celui-ci s'occupe de la marine ou de ſes finances, & celui-là des arts, du commerce ou de l'agriculture. On croiroit qu'après un certain temps, toutes les parties de l'état doivent être enfin corrigées & bien adminiſtrées par cette conduite différente des ſouverains: cependant l'ouvrage de

la réforme n'eſt jamais qu'ébauché, parce qu'on n'a aucune confiance aux loix ; on eſt accoutumé à les voir tour-à-tour négligées ſous un gouvernement qui n'a aucune ſuite ni aucune tenue. A force de ſe multiplier & de ſe contredire, les loix forment enfin un cahos où les citoyens ne comprennent rien ; & les juriſconſultes eux-mêmes ſe forment une routine qui leur tient lieu de juriſprudence.

Charlemagne, dont on vous a fait connoître & admirer le vaſte & le puiſſant génie, avoit compris que tant que la puiſſance légiſlative ſera dépoſée dans les mains d'un ſeul homme, la légiſlation doit être vicieuſe. Plus il étoit grand, plus il connoiſſoit l'étendue des devoirs d'un légiſlateur ; & plus il les connoiſſoit, plus il étoit perſuadé qu'il lui étoit impoſſible de les remplir. Comment, ſe diſoit-il ſans doute, pourrois-je entrer par moi-même dans tous les détails qui me ſeroient néceſſaires pour faire de bonnes loix ? Si je néglige quelque partie, n'eſt-ce point par-là que la corruption ſe gliſſera dans l'état ? Si je veux juger ſur les rapports des perſonnes à qui je donnerai ma confiance, qui me répondra, qu'ayant un ſi grand intérêt

à me flatter & à me tromper, ils me rendront un compte fidéle ? Qui me répondra qu'ils n'auront pas vu la ſituation du peuple au travers de leurs préjugés & de leurs paſſions ? Je me charge donc d'un fardeau que je ne puis porter, & j'encours néceſſairement la haine d'une partie de mes ſujets, ſi je veux avec mon conſeil faire le bonheur public. Tous les ordres de citoyens ont des paſſions, des beſoins, des préjugés & des intérêts différents ; ce n'eſt donc que dans une aſſemblée générale de la nation, qu'ils pourront, comme dans un grand congrès, diſcuter leurs droits, leurs prérogatives, leurs prétentions réciproques, ſe rapprocher & ſe concilier pour être tous heureux.

Mais, devoit-il ajouter, quand je pourrois acquérir toutes les connoiſſances dont un légiſlateur ne peut ſe paſſer, quelle ſeroit ma préſomption, ſi j'oſois me flatter que je ſerai aſſez ſupérieur aux foibleſſes de l'humanité, pour que mes goûts, mes préventions & mes intérêts particuliers ne me faſſent jamais illuſion ? Ne préſumerai-je pas trop de moi, ſi je crois que je tiendrai la balance égale entre tous les ordres des citoyens ? Suis-je bien sûr que les

intérêts des hommes qui m'approchent, ne me seront pas plus chers que ceux de cette multitude que je ne connois pas ? Il n'y a que la nation elle-même qui puisse connoître ce qui lui convient. Si elle fait elle-même ses loix, elle en supportera plus patiemment le joug ; elle aimera ses loix comme son ouvrage. Si je veux gouverner à ma volonté, mon pouvoir deviendra suspect. Si je fais les loix, on les regardera comme une contrainte qu'on voudra secouer. Avec une autorité despotique je serai en effet peu puissant. Que m'importe d'avoir des esclaves ? Des hommes libres ne me serviront-ils pas plus utilement ?

Voilà sans doute, Monseigneur, les réflexions qui porterent Charlemagne à rétablir le gouvernement sur les anciens principes des loix Saliques, tandis qu'il lui étoit si aisé de s'emparer d'un pouvoir absolu. Cette conduite étonne ; mais ce qui doit véritablement étonner, c'est que, parmi tant de princes, si jaloux d'exercer une puissance sans bornes, aucun n'ait eu assez de lumiéres pour juger qu'en imitant Charlemagne, il se rendroit plus puissant que le despote le plus arbitraire : je ne prouve point

cette vérité, elle eſt évidente & je ne doute point qu'elle n'eût produit pluſieurs révolutions heureuſes dans les gouvernements, ſi les princes n'avoient été trompés par les perſonnes qui manient leur pouvoir & qui en abuſent.

Je vous prie, Monſeigneur, de vous rappeller que la puiſſance légiſlative n'eſt autre choſe que le droit de faire de nouvelles loix, de changer, modifier, abroger & annuller les anciennes. Si ce droit appartient purement & ſimplement à un prince, tremblez, vous avez fait un deſpote qui vous perdra. Si vous avez accordé ce droit à de certaines conditions, ſans avoir un garant que ces conditions ſeront obſervées, vous obéiſſez encore à un deſpote. Si en effet vous avez établi un garant qui vous réponde de la fidélité du légiſlateur à remplir les conditions qui lui ſont impoſées, je dis que vous avez formé dans l'état une puiſſance ſupérieure à la puiſſance légiſlative ; ce qui eſt contraire aux notions les plus ſimples de la ſociété. Je dis que vous avez mis des entraves à la puiſſance légiſlative qui, par ſa nature, doit être maîtreſſe de tout. Je dis encore que vos loix ſeront mauvaiſes, que vous n'aurez aucun

droit public, & que vous éprouverez par conséquent tous les malheurs qui en doivent résulter.

Quand la nation n'a pas elle-même le pouvoir de faire ses loix, on est obligé, pour ne pas tomber dans le despotisme, d'établir, comme autant de maximes, que le prince est obligé de gouverner conformément aux loix, qu'il y a des loix fondamentales qu'il ne peut abroger, & que les nouvelles loix doivent être dictées par l'esprit des anciennes. Voilà de beaux mots qui sont dans la bouche de tout le monde, & que personne ne comprend. Si on entend que le législateur doit se conformer aux loix tant qu'il les laisse subsister, rien n'est plus vrai; mais si on prétend qu'il n'est pas le maître de les abroger pour en substituer d'autres, c'est avancer une absurdité; & je vous prie de me dire de quel nom vous appellerez la puissance qui s'y opposera. Je voudrois qu'on me dît pourquoi ces loix qu'on appelle fondamentales, auroient le privilége de ne pouvoir être annullées. Elles sont l'ouvrage du legislateur; pourquoi donc ne lui seroient-elles pas toujours soumises? N'est-il pas de la nature de la puissance législative, de

ne pouvoir ſe preſcrire des bornes à elle-même ? Il ſeroit ridicule de penſer que les loix nouvelles ne doivent jamais être contraires aux anciennes ; car des circonſtances toutes différentes exigeront des loix dont l'eſprit ſera entiérement différent. D'ailleurs les anciennes loix peuvent être vicieuſes, elles peuvent avoir été portées par un légiſlateur ignorant & injuſte ; pourquoi donc ne ſeroit-il pas permis à un légiſlateur éclairé & juſte de les corriger ?

Je pourrois ajouter ici, Monſeigneur, mille autres raiſonnements, pour vous prouver qu'on ne peut faire une réforme véritablement avantageuſe, qu'autant qu'on donne à la nation la faculté de faire elle-même ſes loix ; mais pourquoi m'arrêterois-je plus long-temps ſur une vérité dont je vous crois convaincu ? J'ajouterai que pour faire une réforme durable, la puiſſance légiſlative doit prendre les meſures les plus propres à lui conſerver ſon indépendance. Qu'elle ſe défie continuellement de l'ambition des magiſtrats qu'elle charge du ſoin de faire exécuter ſes ordres. On voit dans tous les états libres une rivalité éternelle entre la nation & les magiſtrats. La puiſſance légiſlative, toujours atta-

quée, ſuccombera donc enfin, ſi elle ne ſe conſerve pas des forces ſupérieures à celles qu'elle eſt obligée d'abandonner à la puiſſance exécutrice pour la mettre en état de veiller utilement à l'obſervation des loix.

Avant que de vous dire, Monſeigneur, en quoi conſiſte cette politique qui tiendra toujours les magiſtrats ſoumis à la nation, permetrez-moi de faire quelques remarques ſur ce qui ſe paſſe dans pluſieurs états de l'Europe, elles répandront un grand jour ſur cette matiére.

Si la Suiſſe, en ſecouant le joug de ſes ſeigneurs, n'avoit pas continué à former une nation militaire, ſi chacun de ſes habitants n'étoit pas deſtiné à défendre la patrie comme ſoldat, j'oſe vous aſſurer qu'elle n'auroit pas conſervé ſa liberté. Si par haſard elle venoit à ne plus compter ſur la bravoure de ſes citoyens, ou que les magiſtrats, ſous prétexte de favoriſer leur pareſſe, priſſent le parti d'avoir des milices ſoudoyées & toujours ſubſiſtantes, vous comprenez facilement que cet heureux pays verroit bientôt diſparoître l'impartialité des loix & la douceur du gouvernement qui font ſa proſpérité. Dans

les cantons démocratiques, les magiſtrats acquerroient un pouvoir dangereux, & dans les autres l'ariſtocratie deviendroit de jour en jour plus rigoureuſe. Il ſeroit impoſſible qu'en ſe ſentant plus puiſſants, les magiſtrats n'euſſent pas plus de confiance en leurs propres forces, & dès-lors ils ſeroient plus entreprenants & moins attentifs à leurs devoirs. De-là, au violement des loix & à l'uſurpation de la ſouveraineté, le chemin eſt court. Après avoir tâté la patience du peuple, après s'être eſſayé peu à-peu à commettre de légeres injuſtices, il faudroit tout oſer & ſe rendre le maître pour s'aſſurer de l'impunité.

Telle eſt la marche des paſſions humaines, & vous n'en douterez pas, ſi vous vous rappellez la révolution qui ſuivit l'établiſſement de ces milices toujours ſubſiſtantes qui ſont aujourd'hui connues de toute l'Europe. A peine les ſuzerains eurent-ils permis à leurs vaſſaux & à leurs ſujets de ſe racheter du ſervice militaire, en payant un ſubſide ou une contribution, qu'ils ne ſentirent plus, comme auparavant, la néceſſité de ménager des hommes armés qui pouvoient ſe défendre. Des citoyens

qui n'étoient plus soldats, & livrés aux soins de leurs affaires domestiques, ne tarderent pas à s'appercevoir de leur faute. Ils sentirent qu'on est soumis, quand on cesse de se faire craindre, & qu'on a perdu les moyens de repousser une injustice. Las de se plaindre inutilement des rapines & des violences des soldats, ils consentirent enfin à se taire; les esprits perdirent leur énergie, & une carriére plus libre fut ouverte à la licence.

Si les princes de l'empire n'ont pas succombé sous la puissance de la maison d'Autriche ; si Charles-Quint & ses successeurs, dont les armées étoient si considérables, n'ont pu ruiner le gouvernement féodal, & faire oublier les anciennes loix & les anciennes coutumes, c'est qu'on a opposé la force à la force, des soldats à des soldats. Sans cette ressource, tous les établissements, qui ont d'ailleurs contribué à conserver la liberté germanique, auroient été perdus pour l'empire. Si les princes eussent été désarmés, ils n'auroient trouvé ni alliés ni protecteurs assez courageux pour les défendre. En vain auroit-on fait des remontrances, en vain auroit-on imploré le secours des tribunaux;

les loix se taisent devant la force : l'esprit national auroit appris à céder à la nécessité. Aujourd'hui on auroit renoncé à une prérogative, & demain à une autre. A force de traités & de négociations, aucun droit n'auroit enfin subsisté. On se seroit fait de nouveaux principes à Munich, à Berlin, à Brunswick, &c. & les princes qui y régnent aujourd'hui, réduits à la condition de simples gentilshommes, n'auroient que la frivole consolation de penser qu'ils ont une origine aussi illustre que leur maître.

Après les régnes de Henri VIII & de ses enfants, jamais l'Angleterre n'auroit pu en revenir aux principes établis par la *grande-chartre*, si les Stuarts, en montant sur le trône, avoient trouvé les milices sur le même pied où elles sont aujourd'hui. Mais, dit M. Hume, Charles I, qui se glorifioit d'être absolu, & de ne tenir son pouvoir que de Dieu, n'avoit pas une garde de six cents hommes pour faire valoir ses hautes prétentions. Quand les esprits s'aigrirent à la cour & à Londres, & que la nation s'apperçut que le prince vouloit défendre ses prérogatives par la force, elle ne fut point prise au dé-

pourvu ; elle pouvoit, sans imprudence, ne pas recourir à de vaines négociations, parce qu'il lui étoit aisé de lever une armée contre un prince qui ne lui opposoit que six cents hommes. Tant que les Anglois continueront à avoir sur pied dix-huit ou vingt-mille hommes de troupes réglées en temps de paix, il leur sera impossible de corriger les vices que j'ai reproché à leur gouvernement. Le roi, qui n'a déja que trop de flatteurs de sa trop grande fortune, aura, malgré lui, une trop haute idée de sa puissance. Sans qu'on s'en apperçoive, il intimide les esprits. En voyant de si grandes forces entre les mains du prince, les partisans de la liberté sont naturellement moins fiers ; ils ne s'en rendent pas raison, mais ils sentent qu'il faut avoir des complaisances. Ils s'accoutument ainsi à une certaine mollesse, tandis qu'il n'est que trop naturel qu'un nouveau Charles I prenne le parti de se porter aux derniéres extrémités, & de tout hasarder pour augmenter son pouvoir.

Que l'Angleterre se rappelle quel auroit été son sort sous le régne de Jacques II, si le prince d'Orange n'y eût fait une descente avec une armée

étrangere, qui servit de point de ralliement & de retraite aux mécontents. Sans cette protection, leur courage n'auroit osé se montrer devant l'armée du roi qui campoit aux environs de Londres ; ou bien, après un vain éclat, il auroit bientôt fait place à la crainte & aux négociations. Si la nouvelle milice que les Anglois ont imaginée dans la guerre qui vient de finir, est aux ordres de la cour, leur liberté n'est-elle pas exposée au plus grand danger ? Si cette milice au contraire obéit au parlement, si elle lui doit sa paye, ses honneurs & ses distinctions, la nation sera libre, parce qu'ayant toujours sous la main des forces égales à celles du roi, elle se retrouvera dans la même situation où elle étoit à l'avénement des Stuarts au trône. Le prince n'usera de ses forces qu'avec prudence. L'équilibre, qui penche aujourd'hui du côté de la cour, sera mieux établi entre le prince & la nation ; peut-être viendra-t-il à pencher du côté de la liberté.

La Suede a le gouvernement d'une république, & la milice d'une monarchie. Pourquoi les citoyens ne sont-ils pas soldats chez une nation jalouse de ses droits, & qui n'abandonne au roi

& au ſénat que la puiſſance exécutrice? Si le prince & les ſénateurs ont l'art de ſe faire aimer & reſpecter des ſoldats, j'ai peur qu'ils ne ſe faſſent bientôt craindre des citoyens. L'hiſtoire, Monſeigneur, a dû vous faire connoître le caractère de ces mercénaires qui font la guerre comme un métier. Ils portent dans la vie civile l'obéiſſance aveugle que la diſcipline rend néceſſaire dans une armée. Accoutumés aux voies de fait, & jugeant du droit par la force, ils oppriment leur maître s'ils le peuvent; ou s'ils ne ſont ni des ſoldats prétoriens, ni des Janniſſaires, ni des Strélitz, ils ſervent ſans remords d'inſtruments à la violence.

Si je ne me trompe, Monſeigneur, les réflexions que je viens de faire ſuffiſent pour vous convaincre qu'un peuple, à qui l'on rend le droit de faire ſes loix, ne le conſervera pas long-temps, ſi les citoyens achetent des ſoldats pour ſe défendre, & ne ſe croient pas deſtinés à repouſſer l'ennemi de la patrie les armes à la main. La république Romaine fut invincible, parce que ſes citoyens étoient ſoldats, & qu'il falloit avoir fait la guerre pour parvenir aux magiſtratures. C'eſt parce qu'elle n'ad-

mettoit dans ses légions que des hommes intéressés à la gloire & au salut de la patrie, qu'elle put établir cette discipline rigide & savante qui fut l'ame de ses succés & de ses triomphes. C'est parce que les plébéiens défendoient leur patrie, qu'ils surent défendre, affermir & conserver leur liberté. L'histoire ne nous apprend-elle pas que la Gréce ne commença à déchoir & éprouver les désordres de l'anarchie ou de la tyrannie, que quand les citoyens riches, amollis par les richesses, le luxe & l'oisiveté, distinguerent les fonctions civiles des fonctions militaires, ne porterent plus les armes, & ne contribuerent qu'aux fraix de la guerre. Enfin, Monseigneur, ne pourrois-je pas vous dire que la république de Pologne ne subsiste que par le génie militaire de sa noblesse ? Il y a long-temps que les vices de son gouvernement l'auroient perdue, si ses braves citoyens n'avoient tous été soldats pour défendre leur liberté.

Si les mœurs actuelles de l'Europe ne permettent pas de former des nations militaires, peut-être ne faut-il l'attribuer qu'au médiocre intérêt qu'ont la plupart des peuples, à défendre une patrie qui ne les rend pas heureux. Mais

dans une révolution, dont la liberté ſeroit l'objet, & qui donneroit aux eſprits un nouveau mouvement & de nouvelles idées, il eſt vraiſemblable qu'on pourroit obliger les citoyens à ne point regarder la guerre comme une corvée, pourvû cependant qu'ils ne fuſſent pas corrompus par le luxe & cet eſprit de commerce & d'agiotage qui n'eſtime que les richeſſes, ou que le légiſlateur ne fût pas aſſez déraiſonnable pour exiger des efforts de courage & de généroſité, en regardant l'argent comme le nerf de la guerre & de la paix. Dans le moment où les Suédois réformerent leur gouvernement après la mort de Charles XII, je ſuis perſuadé qu'il auroit été poſſible de réduire les troupes réglées au nombre ſuffiſant pour ſervir de garniſon à quelques fortereſſes néceſſaires ſur les frontiéres, & de former dans les provinces une milice nationale toujours prête à s'aſſembler, & qui auroit été brave & même bien diſciplinée. Les perſonnes qui doutent de cette vérité, ne connoiſſent pas toutes les reſſources de la liberté; elles ignorent ce qu'ont fait autrefois des républiques militaires, & qu'avec des récompenſes ou des diſtinctions ſage-

ment établies, rien n'eſt impoſſible à des hommes qui aiment leur patrie.

Quoi qu'il en ſoit, ſi les citoyens ne ſont pas deſtinés à être ſoldats, gardez-vous d'avilir les troupes mercénaires que vous achetez; il vous en coûteroit beaucoup d'argent pour n'avoir que de miſérables défenſeurs. Moins vos ſoldats auroient d'honneur, plus il ſeroit aiſé de les employer contre les citoyens; & sûrement ils intimideront des bourgeois aſſez lâches eux-mêmes pour avoir craint de défendre leur patrie. Accoutumez vos milices mercénaires à la diſcipline la plus ſévere & la plus exacte. Ne craignez jamais de leur inſpirer trop de courage & d'intrépidité, mais ſoumettez leur conduite à un conſeil dont les membres n'auront qu'une autorité courte & paſſagere. Tous les ans nommez les généraux qui doivent les commander, afin qu'ils n'aient jamais le temps d'acquérir un crédit dangereux.

En prenant les meſures les plus ſages contre l'ambition des milices mercénaires, en faiſant tous ſes efforts pour empêcher que les magiſtrats n'abuſent de la force qui leur eſt confiée, le légiſlateur n'a rien fait pour la sûreté publique, s'il néglige de leur ôter l'ad-

miniſtration des finances. Des hommes qui diſpoſeroient du tréſor public, acquerroient une autorité d'autant plus funeſte, qu'ils corromproient les citoyens par des graces, des dons & des largeſſes. N'eſpérez point de prévenir leurs fraudes, & de les obliger à vous rendre un compte fidéle de leur adminiſtration. Ces magiſtrats trouveront le ſecret d'éluder la force de vos loix, leurs complices les rendront redoutables; & après avoir balancé, pendant quelque temps, le crédit de la nation entiére, ils finiront par l'aſſervir. Que tout ce qui ſe leve de ſubſide & tout ce qui ſe paye pour le ſervice du public, ſoit levé & payé par la nation même. Elle ſera plus économe, ſes bienfaits ne corrompront jamais; & ſi ſes tréſoriers la trompent, leurs fraudes n'auront jamais des ſuites auſſi dangereuſes que celles des magiſtrats.

Avec quelque ſoin que le réformateur d'une nation tourne ſes vues vers la ſorte de bonheur que la nature deſtine aux hommes; quelque peine qu'il ait priſe pour affermir ſon nouveau gouvernement, ſes méditations, ſes ſoins, ſes travaux, tout ſera perdu, s'il ne s'applique d'une maniére particuliére à donner

donner des mœurs à ſes citoyens : c'eſt ſur ce fondement que l'édifice politique doit s'élever.

Je ne vous répeterai point ici, Monſeigneur, ce que j'ai dit avec aſſez d'étendue dans un autre ouvrage, où j'ai eu la hardieſſe de faire parler un des plus grands hommes de l'antiquité, ſur le rapport de la morale avec la politique. Je ne vous répeterai pas qu'il n'y a point de vertu, quelque obſcure qu'elle ſoit, qui ne ſoit utile & néceſſaire au bonheur de la ſociété; que les vertus domeſtiques décident des mœurs publiques; qu'il eſt inſenſé d'eſpérer de bons magiſtrats, quand on n'a pas commencé par rendre les citoyens honnêtes gens dans le ſein de leur famille; que les bonnes mœurs ont ſouvent tenu lieu de loix, parce qu'elles portent naturellement à l'amour de l'ordre & de la juſtice; mais que les loix ne ſuppléent jamais aux mœurs, parce que ſans cet appui, elles ſont continuellement attaquées, & finiſſent par être mépriſées & violées impunément. Vous ſavez, Monſeigneur, qu'il y a quatre vertus principales, la tempérance, l'amour du travail, l'amour de la gloire & le reſpect pour la reli-

gion. Sans le ſecours de ces quatre vertus., un peuple ne fera jamais que de vains efforts pour être juſte, prudent & courageux, c'eſt-à-dire, pour être heureux & affermir ſon bonheur.

Que de réflexions ne pourrois-je pas ajouter ici ſur la nature & le caractère des loix que doit porter un prince qui veut faire une réforme véritablement utile dans ſes états ? Mais cette matiére eſt trop vaſte & trop importante, pour ne pas mériter un ouvrage à part. Si mes forces me le permettent, j'oſerai peut-être un jour entreprendre cet eſſai pour vous occuper dans vos méditations. Qu'il me ſuffiſe aujourd'hui d'avoir l'honneur de vous dire que toute loi eſt plus ou moins ſage, à meſure qu'elle eſt plus ou moins propre à réprimer l'avarice & l'ambition des citoyens, des magiſtrats & du gouvernement. Tout établiſſement qui favoriſe l'une de ces deux paſſions, eſt pernicieux. Cette régle eſt générale : dans aucun lieu, dans aucun temps, dans aucune circonſtance, elle n'eſt ſujette à aucune exception, & il me ſeroit aiſé de la prouver par l'hiſtoire de la proſpérité & de la décadence de tous les états anciens & modernes.

CHAPITRE V.

Conclusion de cet Ouvrage.

LES vérités que vous venez de lire, Monseigneur, vous deviendront inutiles, si vous ne vous les rendez pas propres par vos méditations. En lisant les historiens, mais sur-tout les anciens, cherchez vous-même de nouvelles preuves des vérités politiques, vous en trouverez mille; il s'en faut bien que j'aie tout dit. Heureusement le ciel vous a donné un cœur droit & sensible, un esprit avide de connoissances & une conception prompte : que ces dons rares & précieux de la nature ne soient perdus ni pour vous, ni pour les hommes. Songez, Monseigneur, qu'une grande gloire, si vous le voulez, vous attend dans un petit état. Ce ne sont point de grandes provinces qui font un grand prince. Eh! quel homme ne paroîtra pas petit, quand on le voit à la tête d'un grand empire? Ce ne sont ni de grandes richesses, ni de nombreuses armées qui rendent un prince puissant : avec ces

prétendus avantages, combien de rois ont perdu leurs états ! C'eſt par la ſageſſe de ſes loix qu'un prince peut & doit acquérir le titre de grand, & ce n'eſt que par cette ſageſſe qu'il affermit ſa fortune. Des loix ſages ſont en effet le préſent le plus précieux qu'on puiſſe faire à l'humanité, & Lycurgue, qui n'a été légiſlateur que d'une petite ville, eſt encore regardé comme le plus grand des hommes. Comparez Cyrus à ce ſage ; que l'un vous paroîtra inférieur à l'autre, lorſque vous verrez les ſucceſſeurs du premier venir ſe briſer avec toutes les forces de l'Aſie contre la vertu, le courage & la diſcipline que Lycurgue avoit donnés aux Lacédémoniens.

Penſez-vous, ſans une ſorte de frémiſſement intérieur, que vous êtes appellé, par votre naiſſance, à être un jour le légiſlateur des Parméſans & des Plaiſantins ; que leur bonheur ou leur malheur dépendra de votre volonté, & que peut-être il y a parmi eux cent hommes plus en état que vous de commander ? Il eſt temps dès aujourd'hui de vous préparer à l'auguſte fonction à laquelle vous êtes deſtiné. Vous eſſayez-vous à vous impoſer des loix à vous-même ? Vous devez avoir

plusieurs défauts attachés à l'humanité. Si vous les traitez avec indulgence, si vous ne travaillez pas aujourd'hui à les vaincre, ils acquerront, de jour en jour, une nouvelle force; ils se multiplieront, ils ouvriront enfin votre ame à tous les vices que les flatteurs ont intérêt de donner aux personnes de votre rang pour les dominer. Le dégoût pour le travail est l'écueil le plus terrible pour un prince : il est toujours suivi de l'ignorance, & cependant vous aurez besoin des plus grandes lumiéres pour connoître vos devoirs, & n'être pas injuste. Aimez le travail pour ne vous être pas à charge à vous-même. Sachez vous occuper, quand ce ne seroit que pour éviter l'ennui qui vous feroit courir inutilement après tous les plaisirs qui se présenteront en foule au-devant de vous. Si vous n'apprenez pas à vous en séparer pour vous livrer à une étude utile, leur jouissance vous paroîtra bientôt insipide; votre ame, rassasiée, vuide, flétrie & rétrecie, deviendroit incapable de tout.

Vous venez de voir, Monseigneur, comment un prince doit faire une réforme heureuse dans ses états; mais, pour la préparer, pour se rendre digne

d'exécuter un ſi grand projet, il a beſoin de la confiance de ſes ſujets. Soyez sûr que les vôtres, malgré le reſpect machinal & d'étiquette qu'ils vous marqueront, vous feront l'affront de ne compter ni ſur vos ordonnances, ni ſur votre parole, ni ſur vos promeſſes, s'ils n'eſtiment pas vos qualités perſonnelles, ou s'ils ſoupçonnent que vous ne penſez pas par vous-même, & que vous conduiſant par caprice, par boutade ou par des inſpirations étrangeres, vous êtes incapable de rien vouloir avec conſtance. On excuſe les défauts d'un prince, quand il a fait des efforts pour ſe corriger ; mais peut-on lui pardonner de prendre ceux de toutes les perſonnes qui l'entourent ? Peut-on, ſans rougir, commander à ſes ſujets, ce qu'on ne veut pas exécuter ſoi-même ? De quel front puniriez-vous un citoyen qui vous imite, & que votre exemple a corrompu ? Mettez-vous, Monſeigneur, à la place du Parméſan qui vous obéira. Ne croiriez-vous pas que le prince ſe joue de vous, s'il vous ordonnoit d'avoir des mœurs, tandis que ſa cour ſeroit une école de luxe, de faſte, de molleſſe & d'oiſiveté ?

Les loix que vous ferez un jour, pour

être bonnes, doivent être impartiales. Accoutumez-vous donc, dès-à-préſent, à ne pas croire que tout vous appartient & que tout eſt fait pour vous. Ne penſez pas qu'on ſoit trop heureux de ſe ſacrifier à vos fantaiſies. Dans le ſujet qui vous reſpecte, voyez votre frere, voyez un homme que vous devez aimer. Il ne doit vous obéir que parce que vous devez le protéger. Puiſſent ces maximes être gravées ſi profondément dans votre cœur & dans votre eſprit, qu'elles ne ſoient jamais effacées par les flatteurs !

J'ai dit que vos loix doivent être impartiales, c'eſt-à-dire, que dans toutes vos inſtitutions vous devez tendre à vous rapprocher, autant qu'il eſt poſſible, de cette égalité pour laquelle la nature a fait les hommes. Cependant ne croyez pas, Monſeigneur, que dans la ſituation préſente des choſes, je vous invite à confondre tous les rangs, ni à faire un nouveau partage des terres, pour donner à vos ſujets une fortune égale. Ce que les légiſlateurs auroient pu faire dans des temps plus heureux, nos vices & nos préjugés accumulés l'ont rendu aujourd'hui impraticable. Je ſais ce que peut l'amour des richeſſes

ſur les hommes, je ſais ce que peut leur vanité : il faut ménager ces paſſions, il faut, pour ainſi dire, négocier avec elles ; & jamais la politique, ſi elle n'eſt inſenſée, ne les révoltera pour les corriger. Je crois même que l'habitude de la baſſeſſe & de l'humiliation eſt telle dans la plupart des hommes qui végétent dans les derniers ordres de la ſociété, que s'il étoit poſſible de contraindre aujourd'hui les grands & les riches à renoncer aux folles prétentions de leur vanité & de leur avarice, il ne le ſeroit peut être pas de rendre quelque dignité à la multitude.

L'égalité à laquelle il eſt encore permis d'aſpirer, & qu'il faut néceſſairement établir, c'eſt que dans la ſociété il n'y ait point de naiſſance, de titre, de privilége qui affranchiſſe des devoirs de citoyen, & que la qualité de citoyen ſoit inviolablement reſpectée dans le dernier homme de l'état. Puiſque nous ne ſavons pas être freres & nous conformer aux intentions de la nature, il doit y avoir des claſſes de citoyens plus honorées que d'autres; mais qu'aucun homme ne ſoit flétri & humilié dans ſa condition, à moins qu'il ne ſoit un malfaiteur condamné par les loix à

vivre dans le mépris. Malgré les distinctions attachées aux différents ordres de l'état, ils seront égaux entr'eux autant qu'ils peuvent l'être aujourd'hui; ils ne se mépriseront point, ils ne s'opprimeront point mutuellement; si la loi a pris de sages précautions pour balancer leur pouvoir, & rendre sacrés & inviolables les droits particuliers de chacun d'eux. Le tiers-état respectera les grands sans être avili par leurs distinctions, si les grands sont obligés à leur tour de respecter dans la personne des bourgeois & des paysans les droits de l'humanité, & la qualité de citoyens libres qui concourent à faire la loi à laquelle ils doivent obéir.

A Dieu ne plaise, Monseigneur, que sous prétexte de produire le plus grand bien, c'est-à-dire, de rendre les fortunes égales, je vous invite à porter une main sacrilége sur les biens de vos sujets. Mais si on ne peut pas aspirer aujourd'hui à l'égalité de Sparte, si on ne peut pas assigner un patrimoine égal à chaque citoyen, il est du moins facile de bannir d'un état la mendicité & l'excessive opulence. Il est aisé d'établir un tel ordre de choses, que le travail fournisse à chaque homme une subsis-

tance honnête, & qu'il n'y ait aucune circonſtance où un pere laborieux ſoit condamné à mourir de faim avec ſa famille. Quand le prince voudra donner des bornes à ſes deſirs & l'exemple de la modération, il ſera aiſé que la nourriture du peuple ne ſoit pas dévorée par des favoris, des flatteurs & des traitants. Il eſt aiſé de faire des loix ſomptuaires qui diminueront notre cupidité en rendant les richeſſes moins néceſſaires. Il eſt aiſé de faire même des loix agraires qui empêchent que l'avarice n'engloutiſſe toutes les poſſeſſions, & qui faſſent diſparoître peu à-peu ces fortunes ſcandaleuſes qui ſont un foyer éternel d'injuſtices, de vexations, de tyrannie & de ſervitude, & qui corrompent ceux mêmes qui n'en jouiſſent pas. En un mot, pour me ſervir d'une expreſſion de Cicéron, quoique nous ſoyons dans la lie de Romulus, la politique a encore des moyens efficaces pour apprendre aux hommes qu'il y a quelque choſe de plus précieux que l'or & l'argent.

Si vous vous rappellez les principes que j'ai établis dans tout le cours de cet Ouvrage, & que j'ai puiſés dans l'hiſtoire ancienne & moderne, vous

jugerez ſans peine, Monſeigneur, que ce bonheur auquel les peuples de l'Europe doivent encore aſpirer, ne peut ſe trouver que dans les états où les loix ſont véritablement ſouveraines, & les magiſtrats réduits à l'heureuſe néceſſité de n'en être que les organes & les miniſtres. Quelque zéle que je vous ſuppoſe pour le bien public, quelque déterminé que vous ſoyez à y ſacrifier les intérêts de vos paſſions, quelque peu étendus que ſoient vos états; ſi vous voulez être unique & ſuprême légiſlateur, ſoyez sûr que vous vous ferez illuſion à vous-même; ſoyez sûr que vous ſuccomberez ſous le fardeau dont vous vous ſerez chargé. Sans que vous vous en doutiez, la flatterie vous déguiſera tous les objets, vos paſſions vous tromperont ſur vos vrais intérêts, vous verrez votre peuple de trop loin, & vos courtiſans de trop près.

Mais je veux que par le plus grand des miracles, vous ſoyez affranchi de toutes les foibleſſes & de toutes les erreurs de l'humanité. Tandis que vous aurez la petiteſſe extrême de vouloir être tout-puiſſant, & l'injuſtice de ſoumettre à vos volontés des hommes que la nature a faits pour être libres

comme vous ; je veux que, par une contradiction ſinguliére, vous ſoyez en effet le modele des princes, & que vous rendiez vos ſujets conſtamment heureux. Que dira-t-on de votre adminiſtration ? Le prince de Parme a fait, pendant un inſtant, le bonheur des Parméſans ; il a été juſte, il a été humain ; mais par malheur, ſes lumiéres n'étant pas égales à ſes vertus, il n'a point ſu fixer la félicité dans ſa patrie ; il n'a point ſu donner aux loix cette force admirable qui les conſerve en les faiſant aimer & reſpecter. En effet, Monſeigneur, s'il eſt ſage de vous défier de vos vertus & de vos talents, il eſt néceſſaire que vous vous attendiez à avoir des ſucceſſeurs indignes de vous ; car le mérite n'eſt point héréditaire comme les titres & les principautés. Quel eſt donc votre devoir ? de vous mettre vous & vos ſucceſſeurs dans la douce néceſſité d'obéir aux loix, de les préſerver des vices qui accompagnent une autorité arbitraire, afin que vos ſujets n'aient point ceux que donne une obéiſſance ſervile. La vérité n'a qu'un conſeil à vous faire entendre : aſſemblez, Monſeigneur, les états de votre pays ; mais faites, pour les rendre utiles, tous les efforts

que d'autres princes ont faits pour avilir, dégrader & ruiner ces augustes assemblées, connues sous les noms de dietes ou d'états-généraux.

Je ne m'étendrai point en réflexions sur la partie de l'autorité que vous devez vous réserver, ni sur celle que vous devez abandonner à la nation. La seconde partie de cet Ouvrage, où j'ai fait connoitre les vices & les inconvénients de plusieurs gouvernements, suffit pour vous instruire de votre devoir. Quelle doit être la police des dietes? Quelles régles doivent-elles suivre en délibérant sur les affaires? Avec quelle lenteur, avec quelle précaution les loix doivent-elles être proposées, méditées & publiées? Voilà, Monseigneur, des questions très-importantes, & je vous prie de travailler vous même à les résoudre. Faites seulement attention que les hommes, naturellement portés à trop de sévérité ou à trop d'indulgence, ne savent presque jamais saisir ce juste milieu où se trouve la vérité. Pour éviter l'anarchie, gardez-vous de gêner la liberté. Soumettez les affaires à plusieurs examens différents, afin qu'on soit forcé de les étudier avant que de les décider. Enfin précautionnez-vous contre

cet enjouement ſubit auquel les grandes aſſemblées ſont ſujettes, & qui n'eſt que trop propre à faire porter des loix injuſtes.

Si la nation n'eſt pas libre dans le choix de ſes députés, elle ne leur donnera pas ſa confiance, & ils ne feront qu'un bien médiocre. Empêchez qu'une corruption ſourde ne vienne ſapper les fondements de l'édifice que vous aurez élevé. Il ne s'agit pas de faire des loix ſéveres, mais de diſpoſer les choſes de telle maniére que perſonne ne trouve ſon avantage à vendre ſa voix & ſa liberté. Séparez avec ſoin la puiſſance légiſlative & la puiſſance exécutrice, pour qu'au lieu de ſe nuire & de ſe mettre l'une à l'autre des entraves, elles ſe prêtent un ſecours mutuel. Si vous voulez être un grand homme, oubliez que vous êtes prince. Aux maximes erronées que la flatterie publie dans les cours, ſubſtituez les principes que vous dictera votre raiſon. Les princes ſont les adminiſtrateurs & non pas les maîtres des nations. Voilà ce que dit la philoſophie; & cette vérité a même échappé à des empereurs deſpotiques.

Vous ne perdrez rien, Monſeigneur, en vous tenant dans les bornes d'un

pouvoir limité. Ces princes, qui veulent être tout dans leurs états, ne deviennent, quoiqu'ils puiſſent faire, que les inſtruments du pouvoir de leurs favoris : qui veut tout faire, néceſſairement ne fait rien. Les hommages & les reſpects voleront au-devant de vous. L'amour de vos ſujets vous donnera plus d'autorité que vous n'en aurez voulu perdre. Vous affermirez la fortune de vos ſucceſſeurs. Tacite l'a dit : un pouvoir trop étendu eſt toujours chancelant. Une grande réputation ſera votre récompenſe. Tous les peuples voiſins envieront le bonheur de vos ſujets. Si Ferdinand de Parme, diront-ils, ſi Ferdinand le Grand, ſi ce nouveau Théopompe, ſi ce nouveau Charlemagne avoit été notre roi ; ſi le ciel favorable nous eût accordé ce bienfait, nous ſerions heureux, & nous regarderions notre bonheur comme un héritage qui doit paſſer à nos enfants. Vous aurez la conſolation de regarder d'avance la proſpérité des générations ſuivantes comme votre ouvrage.

Ayez, Monſeigneur, le courage, la fermeté & la patience du czar Pierre I ; concevez, comme lui, le projet de faire une nation nouvelle ; mais, plus inſ-

truit de vos devoirs, des droits de l'humanité, & de la politique qui fait le bonheur des citoyens, la prospérité des princes & la gloire réelle des états, ne vous contentez point d'ôter à vos sujets les vices qu'ils ont, pour leur en donner d'autres également dangereux. Faites ce que n'a pas fait Pierre : par l'étendue de vos vues & la grandeur de votre ame, embrassez l'avenir, & régnez, pendant plusieurs siécles, sur les Parmésans. Je serai trop heureux, si on dit un jour que j'ai été votre le Fort.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

PREMIÉRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Introduction.

CHAPITRE II.

Premiére Vérité.

CHAPITRE III.

Seconde Vérité.

CHAPITRE IV.

Troisiéme Vérité.

CHAPITRE V.

Quatriéme Vérité.

CHAPITRE VI.

Cinquiéme Vérité.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Objet de cette ſeconde Partie.

TROISIÉME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

Fin de la Table.



